NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

00037749

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

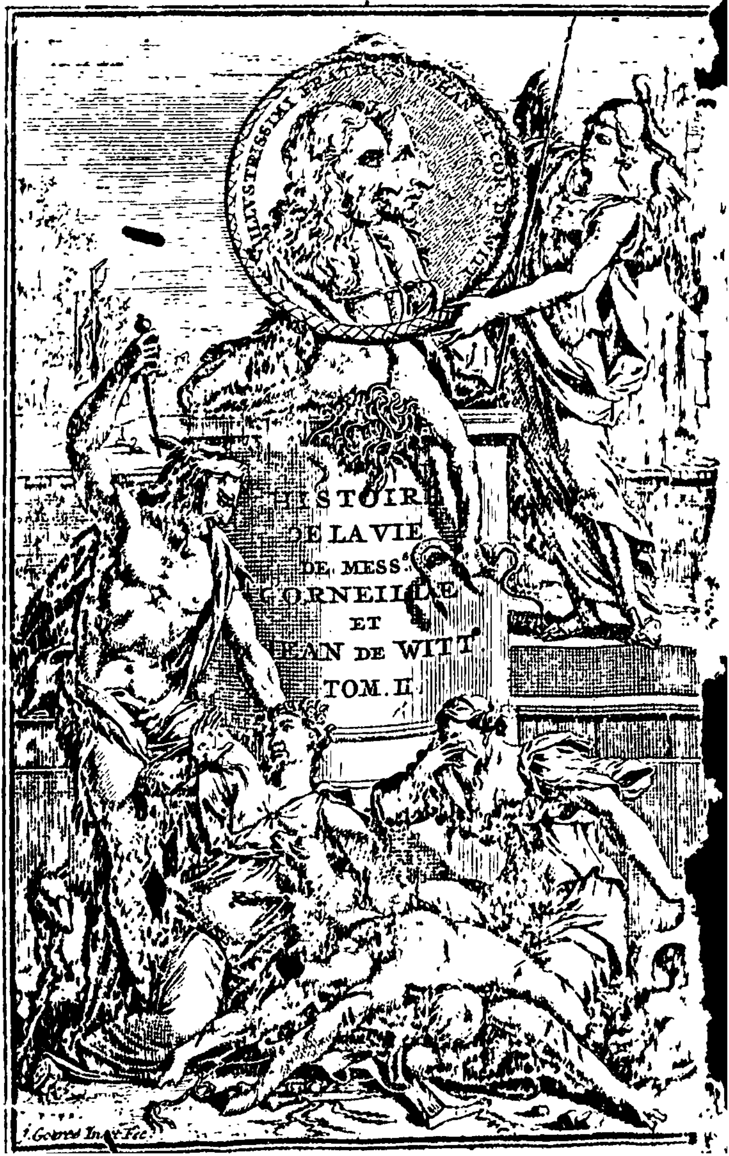

ILLUSTRISSIMI
HISTOIR
LA VIE
DE MESS.
CORNEIL
ET
AN DE WIT
TOM. II

HISTOIRE

DE LA VIE ET DE LA MORT

des deux illustres fréres

CORNEILLE

ET

JEAN DE WITT.

Enrichie de plusieurs Memoires,

qui n'avoient point paru jusques ici, & qui sont très propres pour éclaircir & confirmer la verité des faits historiques.

Avec des figur.

TOM. II.

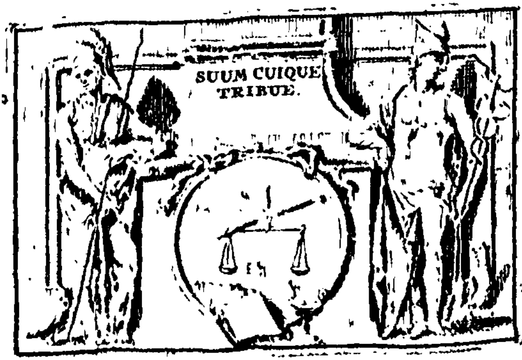

A UTRECHT,

Chès GUILLAUME BROEDELET. 17[illegible]

00037749

HISTOIRE

DE LA VIE ET DE LA MORT

DE

MESSIEURS

CORNEILLE

ET

JEAN DE WITT.

SECONDE PARTIE.

37749

a

HISTOIRE
DE LA VIE ET DE LA MORT DE MESSIEURS CORNEILLE *ET* JEAN DE WITT.

LIVRE II.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

§. 1. *Relation exacte du combat naval gagné par les Hollandois sur les Anglois écrite par Monsieur* Jean de Witt. 2. *Ledit Monsieur* de Witt *arrive de Zelande à la Haye.* 3. *Il retourne en Zelande. Il revient à la Haye.* 4. *Les Etats Généraux acceptent la mediation du Roi de Suede.* 5. *Monsieur* de Witt *est informé des grands préparatifs que font les*

 An-

Anglois. 6. Il va sur la flotte, qui étoit devant les Vielingues. 7. Il revient à la Haye.

Relation du combat naval gagné par les Hollandois sur les Anglois.

„ §. I. LA flotte Hollandoise ayant employé „ les cinq prémiers „ jours du mois de „ Juin de l'année „ 1666. à sortir du Texel, à cause „ des vents inconstans & du calme, „ & n'ayant pû faire cours que le hui- „ tieme du même mois, le vent étant „ contraire, ou étant arrêtée par le „ calme, s'avança le onzieme au ma- „ tin tant à la voile qu'à la faveur de „ la marée jusques à environ sept ou „ huit milles Est-Sud-Est du *Noord-* „ *Forland*, qui est un cap d'Angle- „ terre entre la Manche & la riviere „ de Londres, où elle fut obligée de „ mouiller, ayant vent & marée con- „ traires.

„ La flotte Angloise, qui quelques „ jours auparavant avoit jetté l'ancre „ aux dunes, se mit aussi en mer le „ même jour onzieme de Juin, appa- „ remment sur les avis qu'elle avoit re-

„ reçûs que la flotte Hollandoise approchoit, & s'avança près de ladite flotte, qui étoit alors composée de quatre vingts trois vaisseaux ou fregâtes, sans y comprendre les *jachts* d'avis, les brûlots, & autres petits bâtimens.

„ Dans ce même temps il arriva par malheur qu'une heure avant le combat un des plus grands vaisseaux Hollandois commandé par le Colonel *de Guent* perdit par un coup de mer prémierement son mât d'avant & ensuite le mât d'artimon, & étant hors d'état de combattre fut renvoyé en Hollande à la vûë des ennemis, par ordre de Monsieur *de Ruiter* Amiral en chef de la flotte, après que le Colonel *de Guent* eût passé sur le vaisseau du Capitaine *Henri Gotkens*. La flotte Angloise étoit forte d'environ quatre vingts voiles.

„ Il étoit environ une heure après midi quand on commença à se canonner, la flotte Hollandoise ayant auparavant coupé ses cables, parce qu'il étoit impossible de lever les an-

„ cres, la mer étant fort grosse, &
„ aussi à faute de temps. Les deux
„ flottes étant ainsi à la voile fi-
„ rent route du côté du Sud, le
„ vent étant Ouest-Sud-Ouest, de
„ sorte que l'escadre du Lieutenant-
„ Amiral *Tromp* & de *van Meppelen*,
„ à qui l'arriere-garde avoit été de-
„ stinée, devint l'avant-garde: & le
„ Lieutenant-Amiral *Tromp*, qui a-
„ voit aussi été un peu vers le Sud-
„ Ouest, parut résolu & plein de cou-
„ rage dans les prémiers rangs & au
„ plus fort du combat, en quoi il fut
„ très bien secondé par les Vice-Ami-
„ raux, les Contre-Amiraux, & au-
„ tres Officiers.

„ Ensuite l'escadre de l'Amiral *de
„ Ruiter* & du Vice-Amiral *van Nes*
„ s'engagea avec les ennemis, & ces
„ deux braves Capitaines avec leurs
„ Officiers se signalerent d'une ma-
„ niere particuliere; & un peu après,
„ environ à quatre heures après midi,
„ une fregate Angloise du pavillon
„ bleu, portant environ cinquante
„ pieces de canon, après avoir pas-
„ sé l'Amiral *de Ruiter* & avoir reçû

„ la

» la derniere volée, coula à fond un
» peu derriere lui.

» L'escadre des Lieutenans-Amiraux
» *Corneille Evertsen* & *Tjerk Hiddes*
» *de Vries* ne pût d'abord entrer en
» combat, parce qu'elle étoit trop
» au-dessous du vent. Le combat fut
» sanglant de part & d'autre, & les
» flottes tinrent le même cours jus-
» ques à cinq heures après midi, que
» les Anglois revirerent du côté du
» Nord-Ouest, étant obligez la plû-
» part de tenir le vent pour éviter
» les bancs de Flandres, à ce qu'on
» croid. Ce fut alors que l'escadre
» des Lieutenans-Amiraux *Corneille*
» *Evertsen* & *Tjerk Hiddes de Vries*
» s'engagea dans un rude combat, qui
» avec tous leurs Officiers firent pa-
» roître beaucoup de courage.

» Pendant que les Anglois revi-
» roient, il y eut quelques uns de
» leurs plus gros vaisseaux coupez,
» dont trois furent abordez & pris
» par trois vaisseaux Hollandois. Ces
» trois vaisseaux Anglois, qu'on en-
» voya en Hollande, étoient le *Swit-*
» *sure*, monté de soixante & dix pie-

» ces de canon la plûpart de fonte,
» & commandé par *Guillaum*[illegible]
» Vice-Amiral de l'escadre d[illegible]
» villon blanc, qui se défendit vi[illegible]
» reusement contre celui qui le p[illegible],
» sçavoir *Henri Adriaense*, montant
» le vaisseau nommé *de Reiger* ou *le*
» *Heron* aussi de soixante & dix pie-
» ces de canon, & qui fut même
» tué dans le combat; le second vais-
» seau Anglois, qui tomba entre nos
» mains, s'appelloit le *Sevenwolden*
» monté de soixante pieces de canon,
» & fut pris par le Capitaine *vander*
» *Zaan* commandant une fregate de
» cinquante-deux pierriers; & le troi-
» sieme, nommé le *George Royal* & mon-
» té de quarante-quatre pieces de ca-
» non, fut pris par le Capitaine *Jacob*
» *Andriese Swart* commandant le *De-*
» *venter* de soixante-six pieces de ca-
» non; ces trois Capitaines étoient du
» ressort de l'Amirauté d'Amsterdam.

» Mais il y eut aussi dans cette pré-
» miere attaque deux vaisseaux Hol-
» landois brûlez, sçavoir le *Duiven-*
» *voorden* de quarante-six pieces de
» canon, monté par Monsieur *Otto de*

» *Tres-*

„ *Treslong* , & *la Cour de Zelande* de
„ cinquante-huit pieces, commandé
le Capitaine *Simon Blok* , ce
on croid être arrivé par des bou-
hons en feu, qu'eux-mêmes ou
quelques autres vaisseaux Hollan-
„ dois avoient tirez, & qui par la for-
„ ce du vent avoient été repoussez sur
„ ces vaisseaux. Il y avoit sur le pré-
„ mier le Prince de *Monaco* & le
„ Comte de *Guiche*, qui se sauverent
„ avec beaucoup de peine, & passé-
„ rent d'abord sur le vaisseau *la peti-*
„ *te Hollande* commandé par le Ca-
„ pitaine *Evert van Guelder* beau-frére
„ de l'Amiral *de Ruiter*, & ensuite sur
„ le vaisseau de Monsieur *de Ruiter*.

„ Il arriva aussi en cette même at-
„ taque que le vaisseau du Lieutenant-
„ Amiral *Tromp* fut tellement endom-
„ magé à ses mâts & antennes, que
„ touchant par accident au bord d'un
„ autre vaisseau Hollandois, il perdit
„ tous ses mâts : le Contre-Amiral
„ *van Nes* eut aussi son artimon em-
„ porté, de sorte qu'ils furent obli-
„ gez de monter d'autres vaisseaux,
„ où ils leverent tout-aussi-tôt leurs

» pavillons, & continuerent à faire pa-
» roître la même bravoure q[illegible]
» vant, & l'on renvoya ces deu[illegible]
» sseaux sans mâts en Hollande.

» Les Anglois ayant revi[illegible]
» me nous avons dit, & passé dev[illegible]
» la flotte Hollandoise, leur Amiral
» & quelques autres vaisseaux jetterent
» l'ancre; mais peu de temps après
» voyant que l'Amiral *de Ruiter* avoit
» aussi reviré avec sa flotte & venoit
» fondre sur eux, ils leverent l'ancre,
» & il y eut alors un combat très
» opiniâtre & qui dura long temps,
» dans lequel par la grace de Dieu il
» ne perit aucun vaisseau Hollandois.
» Mais environ sept ou huit heures
» du soir un gros vaisseau Anglois de
» l'escadre du pavillon bleu, de soixan-
» te ou soixante & dix pieces de ca-
» non, coula à fond à une portée
» de mousquet de l'Amiral *de Ruiter*,
» de sorte que ces deux vaisseaux en-
» nemis enfoncez tout auprès & en
» quelque maniere au milieu de la flot-
» te Hollandoise furent vûs distincte-
» ment par plusieurs Officiers, Soldats,
» & Matelots, sans pouvoir affirmer

» si

„ si ce même jour il y en eut plus
„ [illegible]lez à fond.
„ Vers le soir le Contre-Amiral
„ du pavillon blanc, qui commandoit
„ [illegible] des vaisseaux capitaux Anglois,
„ ayant été terriblement maltraité &
„ presque mis hors de combat par
„ l'Amiral *de Ruiter* & par d'autres,
„ on y envoya un brûlot de l'esca-
„ dre dudit Amiral, qui l'aborda &
„ y mit le feu, mais le brûlot coula
„ à fond bientôt après. On détacha
„ ensuite un autre brûlot de l'escadre
„ de Zelande, qui aborda aussi ce
„ même vaisseau & y mit le feu une
„ seconde fois; mais le Commandant
„ sauva encore son vaisseau & trou-
„ va moyen d'éteindre le feu. Un
„ troisieme brûlot tâchant à la faveur
„ du canon du Lieutenant-Amiral
„ *Corneille Evertsen* d'aborder ce mê-
„ me vaisseau, reçût tant de coups
„ de canon, qu'il coula à fond avant
„ que d'avoir pû s'accrocher; de sor-
„ te que ce Contre-Amiral Anglois,
„ selon le témoignage de tous les
„ Officiers Hollandois qui se trouve-
„ rent près de là, se défendit avec un

„ courage & une constance extra-
„ ordinaire : & il est d'autant plus
„ digne d'admiration ; que selon le
„ rapport de quelques Matelots An-
„ glois, qui s'étoient jettez hors de
„ son vaisseau dans la mer & qu'on
„ avoit sauvé dans nos vaisseaux,
„ pour le moins trois cens hommes
„ de son équipage ne voyant plus
„ d'esperance de se sauver, lorsque les
„ deux brûlots y avoient mis le feu
„ successivement, s'étoient jettez dans
„ la mer pour éviter d'être brûlez.

„ Le même soir bien tard on tira
„ de ce même vaisseau délabré un
„ coup bien fatal, puisqu'il ôta la vie
„ au brave Lieutenant-Amiral *Cor-*
„ *neille Evertsen*, qui avoit donné des
„ marques de son courage dans cette
„ occasion & en plusieurs autres. La
„ nuit fit cesser le combat, & l'ob-
„ scurité & la fumée empêcherent
„ qu'on ne pût voir si ce Contre-
„ Amiral du pavillon blanc coula à
„ fond ou s'il fut encore sauvé.

„ La nuit étant passée, les Anglois
„ se trouverent à la pointe du jour du
„ 12.me Juin 1666. environ un mil-

„ le

„ le & demi au-dessus du vent de la
fl[illegible] Hollandoise, le vent étant
„ p[illegible]-Sud-Ouest. Les deux
„ q[illegible]cerent l'une vers l'au-
„ [illegible]llandois du côté du
„ [illegible], & les Anglois du
[illegible]d. Etant ainsi près l'u-
[illegible]utre, les Hollandois pri-
„ [illegible]ssi la route du Sud, pour te-
„ n[illegible] même cours que les ennemis.
„ M[illegible]s les Anglois mettant à part
„ l'avantage du vent, se tournerent
„ contre les Hollandois, & se jette-
„ rent avec le vent en pouppe entre
„ leurs ennemis, les Hollandois te-
„ nant leur route & allant en lou-
„ voyant contre les Anglois; de sorte
„ que les deux flottes se passerent ainsi
„ l'une l'autre en combattant avec
„ beaucoup d'opiniâtreté, sans qu'il
„ soit peri aucun vaisseau Hollandois,
„ & sans qu'aucun de nos Officiers ait
„ pû dire sûrement aux Commissaires
„ de leurs Hautes Puissances si l'on a
„ pris ou s'il est peri en cette rencon-
„ tre quelque vaisseau Anglois.

„ Les deux flottes s'étant ainsi pas-
„ sées, & y ayant de part & d'autre

„ plusieurs vaisseaux fort endomma-
„ gez, chacun tâcha de [illegible]
„ le mieux qu'il pût ; si [illegible]
„ vint un grand calme [illegible]
„ les flottes furent ob[illegible]
„ ser aller au cours de [illegible]
„ onze heures avant midi, [illegible]
„ se rafraichissant, les deux [illegible]
„ vancerent l'une contre l'a[illegible]s
„ Hollandois étant au-dessus d[illegible]nt,
„ & alors il se donna encore u[illegible] fu-
„ rieux combat.

„ L'Amiral *de Ruiter* étant environ
„ à moitié chemin de la flotte An-
„ gloise, entendit un terrible bruit
„ du canon, ce qui lui fit juger qu'il
„ y avoit quelques vaisseaux de sa flot-
„ te embarrassez & environnez par les
„ ennemis ; il résolut donc d'abord d'al-
„ ler à leur secours avec son escadre,
„ & en même temps il fondit sur les
„ Anglois, qui s'étant un peu separ-
„ rez, il trouva que le Lieutenant-
„ Amiral *Tromp* montant le vaisseau
„ de *Jacob Corneille Swan*, sur le-
„ quel il avoit levé son pavillon, é-
„ toit entré courageusement dans la
„ flotte ennemie & tellement entouré

„ par

„ par les Anglois avec le Vice-Ami-
„ pa [illegible] *Hulst* & les Capitaines
„ q [illegible] *mon de Haen* & *van Am-*
„ [illegible] ns ce secours tous ces
„ [illegible] oient grand danger
„ [illegible] z ou coulez à fond:
[illegible] *erre Salomon de Haen* étoit
„ [illegible] eu lorsque le secours arriva,
„ [illegible] là malheureusement, le Ca-
„ p [illegible] e & une bonne partie de l'é-
„ qu [illegible] age ayant eu beaucoup de pei-
„ ne à se sauver sur d'autres vaisseaux.
„ Mais Dieu permit dans la suite qu'é-
„ tant passé sur le vaisseau du Capi-
„ taine *Scher*, & donnant toûjours
„ des marques de son courage, il fut
„ tué & mourut ainsi dans le lit
„ d'honneur.

„ Les autres vaisseaux, que l'Ami-
„ ral *de Ruiter* trouva embarrassez, a-
„ voient été si maltraitez pendant que
„ les Anglois les environnoient, que
„ le Lieutenant-Amiral *Tromp* fut en-
„ core obligé de passer sur un autre
„ vaisseau, & que ceux du Vice-
„ Amiral *vander Hulst* & des Capitai-
„ nes *de Haen*, *Swart*, & *van Am-*
„ *stel* furent envoyez dans le port le
„ plus

„ plus proche, n'étant plus en état
„ de combattre. Le Vice-Amiral
„ *vander Hulst* fut aussi t
„ occasion, après avoir
„ ques signalées de s
„ son experience.

„ Mais il plût à Dieu
„ te perte & celle des va
„ on a parlé par celle que
„ Anglois dans cette même
„ y ayant eu plusieurs de leu vais-
„ seaux coulez à fond ou brûlez. Voi-
„ ci ceux dont on a une parfaite con-
„ noissance.

„ 1. Un de l'escadre du pavillon
„ rouge de plus de soixante pie-
„ ces de canon, coulé à fond envi-
„ ron à midi dans l'avant-garde de la
„ flotte Angloise.

„ 2. Un de l'escadre du pavillon
„ bleu de cinquante à soixante pieces,
„ coulé à fond à trois heures après
„ midi, immediatement après avoir
„ passé l'Amiral *de Ruiter*, qui l'avoit
„ salué de la bonne maniere.

„ 3. Un de l'escadre du pavillon
„ blanc d'environ cinquante pieces de
„ canon, coulé à fond peu de temps

„ après

„ après à côté du Vice-Amiral *de*
„ *Liefde*, qui l'avoit tellement percé
[...]anon, qu'il enfonça pas
[...] lui.
[...] un de l'escadre du
[...]e de près de cinquan-
[...]e canon, coulé à fond
[...]ne heure après dans l'esca-
[...]Amiral *de Ruiter* derriere le
[...]eau du Capitaine *van Meeuwen*,
„ qui en passant lui envoya une bordée
„ de toutes ses pieces. Et afin qu'on
„ soit assûré que ces dits vaisseaux
„ de l'escadre du pavillon blanc sont
„ deux vaisseaux differens, il faut re-
„ marquer que plusieurs Officiers &
„ Matelots, qui avoient vû perir le
„ prémier, ont vû aussi enfoncer le
„ second peu de temps après; ce qui a
„ été examiné fort soigneusement,
„ afin de n'être pas trompé.

„ 5. Le vaisseau nommé l'*Aigle noir*
„ ou les *Armes de Groningue*, (qui
„ l'automne précedent, lorsque la flot-
„ te Hollandoise fut dispersée par une
„ furieuse tempête, avoit été rencon-
„ tré & pris par les Anglois) sur le-
„ quel le Capitaine *Marreveld* fit une

„ déchar-

» décharge de tout son canon, &
» qui coula à fond immediatement
» après.

» 6. Enfin encore u[illegible]
» lé à fond au milieu [illegible]
» gloise, après avoir do[illegible]
» un signal qu'il étoit en[illegible]
» que personne vint à son [illegible]

» Il est certain que p[illegible]
» deux jours, & dans le com[illegible]
» quatrieme jour, dont on parlera
» plus au long ci-après, plusieurs
» vaisseaux ont été brûlez, dont on
» ne peut pourtant pas rendre de té-
» moignage assûré, parce qu'on a
» bien mis le feu à plusieurs brûlots,
» sans pouvoir dire si les vaisseaux,
» qu'ils ont abordez, se sont aussi brû-
» lez, ou s'ils ont éteint le feu;
» excepté deux vaisseaux Anglois,
» que l'on peut assûrer avoir été brû-
» lez pendant le combat, l'un le se-
» cond jour, & l'autre le quatrieme
» jour du combat; car les Officiers
» & les Matelots Hollandois, qui ont
» servi sur les vaisseaux à brûlots,
» pourvûs de bonnes attestations sont
» venus exiger la recompense qui leur
» avoit éte promise.

„ Que si l'on examine exactement
le[illegible]ſonniers Anglois, que l'on a
[illegible]nvoyé aux Colleges reſpe-
[illegible]mirauté, pour ſçavoir
[illegible]aux ils ſe ſont ſauvez,
[illegible]table qu'on découvrira
[illegible]and nombre de vaiſſeaux
[illegible]u coulez à fond.
[illegible]mbat du 12.me Juin 1666.
[illegible] terrible, particulierement l'après
„ midi; de ſorte qu'il y eut de part
„ & d'autre pluſieurs vaiſſeaux en-
„ dommagez à leurs mâts, perroquets,
„ antennes, & vergues, & auſſi à
„ leurs voiles & cordages; entre autres
„ le vaiſſeau de l'Amiral *de Ruiter* per-
„ dit entre 3. & 4. heures ſon grand
„ perroquet & fut mis hors de com-
„ bat, le pavillon & la banderole é-
„ tant tombez. Sur quoi cet Amiral
„ donna ordre tout-auſſi-tôt au Lieu-
„ tenant-Amiral *van Nes*, en atten-
„ dant qu'on dreſſeroit un autre per-
„ roquet, de faire voler la banderole
„ au-deſſous de ſon pavillon d'Amiral,
„ d'agir comme Amiral, & de con-
„ tinuer le combat; ce qu'il fit avec
„ tant de courage & de conduite,

„ quo

„ que les deux flottes s'attaquerent &
„ se passerent trois fois cette après-
„ midi ; mais lorsque le
„ vinrent pour la qua
„ Anglois poursuivi
„ se retirerent à forc
„ leurs côtes, le gros
„ étant diminué jusques à
„ ou trente-neuf vaisseau
„ Hollandoise, qui en voula
„ quer encore celle des Anglois & en
„ revirant avoit perdu du temps & se
„ trouvoit assès loin derriere, fit tout
„ ce qu'elle pût pour la joindre, &
„ se servit de tout ce qui pouvoit con-
„ tribuer à la faire avancer, mais la
„ nuit & le calme qui survint furent
„ cause, après la volonté de Dieu,
„ qu'elle ne pût la joindre.

„ Monsieur *de Ruiter* ayant rassem-
„ blé toute la flotte autant qu'il fût
„ possible, avoit cependant dressé son
„ grand perroquet, son pavillon, &
„ sa banderole, & tout étant en bon
„ ordre ; il recommença le 13.me
„ Juin ses fonctions d'Amiral. Les
„ Anglois ayant remarqué à la pointe
„ du jour que les Hollandois conti-
„ nuoient

„ nuoient à faire tous leurs efforts pour
„ les joindre, mirent le feu à ceux de
[illegible]isseaux qui ne pouvoient
[illegible] afin qu'ils ne tombas-
[illegible] les mains de leurs
[illegible] firent tout ce qu'ils
[illegible] entrer dans la Tamise,
[illegible] pour cet effet toutes les
[illegible] qui pouvoient leur être de
[illegible]que usage, & mouillant même
„ leurs voiles afin de mieux avancer;
„ le vent étoit alors Est, & changea
„ en Sud-Est.

„ On ne pût pas voir distinctement
„ combien de vaisseaux les Anglois
„ brûlerent eux-mêmes ce matin-là,
„ les uns disent plus & les autres
„ moins; mais dans les gazettes im-
„ primées à Londres par autorité pu-
„ blique depuis le $\frac{4}{14}$.me jusques au $\frac{7}{17}$.me
„ Juin 1666. dans lesquelles ils s'at-
„ tribuent la victoire, ils disent que
„ dans leur retraite il n'y a eu que trois
„ vaisseaux brûlez par ordre de l'Ami-
„ ral, sçavoir le *St. Paul* & deux au-
„ tres gros vaisseaux, dont on ne dit
„ point le nom.

„ La

„ La retraite des Anglois ayant
„ ainsi continué tout le jour, ils s'a-
„ vancerent si près des sabl[illegible]
„ devant la Tamise, qu[illegible]
„ pavillon blanc nom[illegible]
„ montant le vaisse[illegible]
„ de quatre vingts dix [illegible]
„ non de fonte, le plus g[illegible]
„ te la flotte, échoua sur u[illegible]
„ banc de sable nommé *de* [illegible]
„ sans doute accident fâcheux pour
„ un bon Soldat, qui pendant le com-
„ bat s'étoit si fort signalé, & qui ne
„ s'étoit retiré que par ordre & au
„ signal de l'Amiral: & quoique dans
„ ce triste état il tirât le canon & fit
„ d'autres signaux pour être secouru,
„ la flotte Angloise & même les vais-
„ seaux de son escadre continuerent
„ leur route; de sorte qu'étant privé
„ de tout secours il eut sans doute été
„ mis en feu par deux brûlots Hol-
„ landois, qui s'approcherent d'abord
„ de lui, sans que le Lieutenant-
„ Amiral *Tromp*, qui étoit alors sur le
„ vaisseau du Contre-Amiral *Swerts*,
„ fit signal à ces brûlots de se reti-
„ rer, d'autant plus que ledit Amiral

„ *Ascue*

„ *Ascue* avoit baiſſé le pavillon, & té-
„ moignoit aſſès par-là & par d'au-
„ tres ſignaux qu'il demandoit quar-
„ tier. Le Lieutenant-Amiral *Tromp*
„ donna auſſi-tôt ordre à l'équipage
„ du Contre-Amiral *Swerts* d'aller à
„ bord dudit Amiral *Aſcue*; de ſorte
„ qu'il fut fait priſonnier avec quelques
„ uns des Officiers qui étoient avec lui,
„ & il fut conduit ſur le vaiſſeau du
„ Contre-Amiral *Swerts*. L'Amiral
„ *de Ruiter* l'envoya le lendemain vers
„ la Haye ſur une galiote; & quoi-
„ que ſon vaiſſeau le *Prince Royal* ſe
„ fut remis à flot, l'Amiral *de Ruiter*
„ ordonna pourtant qu'on le brûlât,
„ & qu'on ſauvât l'équipage, parce
„ qu'il auroit fort embarraſſé la flotte,
„ ce qui fut tout-auſſi-tôt executé.

„ Environ le même temps on vid
„ venir vers le ſoir du côté du Sud-
„ Oueſt vingt-deux vaiſſeaux An-
„ glois, commandez par le Prince
„ *Robert*, que l'on avoit envoyé le jour
„ précedent dans la Manche auſſi-bien
„ que vers les ports de Portſmouth
„ & de Pleymouth pour raſſembler
„ quelques vaiſſeaux afin d'aller à la
„ ren-

„ rencontre de la flotte Françoise sous
„ le Duc de *Beaufort* & de l'attaquer;
„ & on croid que quelques vaisseaux
„ de la Tamise se joignirent à lui,
„ du moins il arriva à sa flotte trois
„ gros vaisseaux de guerre, qui ve-
„ noient des côtes d'Angleterre, ainsi
„ c'étoit un renfort de vingt-cinq
„ bons vaisseaux.

„ La flotte Hollandoise voyant ap-
„ procher ce nouveau secours, l'esca-
„ dre de Zelande & de Frise s'avança
„ pour l'attaquer; mais le Prince *Ro-*
„ *bert* se retira avec ses vaisseaux &
„ alla se joindre avec le reste de la
„ flotte Angloise, & par cette jon-
„ ction cette flotte se trouva forte de
„ soixante-un vaisseaux tous frais
„ & en bon état. Au contraire les
„ Hollandois avoient bien encore soi-
„ xante-quatre vaisseaux, mais pres-
„ que tous endommagez par un com-
„ bat de deux jours & par la pour-
„ suite des ennemis le troisieme jour,
„ y ayant eu trois de leurs vaisseaux
„ coulez à fond ou brûlez, comme
„ nous avons déja dit, & les autres
„ ayant été renvoyez en Hollande

„ pour

„ pour conduire leurs prises ou ceux „ de leurs vaisseaux qui étoient hors „ d'état de combattre.

„ Les choses étant dans cet état, „ & les Hollandois voyant bien qu'il „ en falloit encore venir à une bataille, ils firent route vers l'Est à petites voiles pendant la nuit, pour „ éviter les sables & pour avoir plus „ d'espace. Le lendemain de bon matin l'Amiral *de Ruiter* assembla à „ son bord le Conseil de guerre & „ tous les Capitaines de la flotte, exhorta chacun à son devoir, & donna à chacun les ordres selon lesquels il devoit se conduire. Ainsi le „ 14.^me de Juin 1666. environ huit „ heures commença le combat entre „ le *Forland* & les bancs de Flandres à „ huit milles de terre, avec un vent „ Sud-Sud-Est, ce qui donnant l'avantage du vent à la flotte Hollandoise, elle penetra avec ses trois escadres en trois endroits differens au „ travers des Anglois, & dissipa parlà quelques uns de leurs vaisseaux. „ Cela étant fait, l'Amiral *de Ruiter* „ revira avec sa flotte & fit voile vers

„ le Sud droit aux ennemis, qui se
„ tournerent aussi contre les Hollan-
„ dois; ils firent tous le même ma-
„ nege jusques à trois fois, & se
„ battirent presque tout le jour avec
„ beaucoup de courage de part &
„ d'autre, sans qu'on pût encore voir
„ de quel côté pancheroit la victoi-
„ re. Pendant ce terrible combat, un
„ vaisseau Hollandois, monté par le
„ Capitaine *Uitenhout* fut brûlé & cou-
„ lé à fond. Un brûlot Anglois voyant
„ que le Vice-Amiral *de Liefde* étoit
„ fort délabré, son perroquet du grand
„ mât étant tombé, tâcha de l'aborder,
„ mais il fut repoussé par ledit Vice-
„ Amiral & par le Capitaine *Guillaume*
„ *Boudewijnse*, & il aborda ensuite un
„ autre brûlot Hollandois, qui étoit déja
„ en feu, & brûla avec lui. D'un autre
„ côté un brûlot Hollandois tâchant
„ d'accrocher & de brûler le vaisseau
„ du Prince *Robert*, qui dans ce peu
„ de temps avoit été très maltraité,
„ un brûlot Anglois, qui étoit là pour
„ servir le Prince *Robert*, aborda le
„ brûlot Hollandois, qu'il brûla avec
„ lui, & tous deux mirent le feu à
„ un

„ un vaisseau Anglois, qui vint là
„ malheureusement. Cependant le
„ Lieutenant-Amiral *Tromp*, le Con-
„ tre-Amiral *Swerts*, & quelques au-
„ tres vaisseaux ayant beaucoup souf-
„ fert dans ce terrible combat, qu'ils
„ avoient soutenu long temps, n'é-
„ toient plus en état d'agir, & ils fu-
„ rent contraints de se retirer un peu
„ pour se radouber autant que le temps
„ le pourroit permettre. L'Amiral *de*
„ *Ruiter*, quoique sa flotte fût fort
„ affoiblie, voyant qu'il commençoit
„ à se faire tard, résolut de ne se pas
„ attacher à l'avantage du vent qu'il
„ avoit, mais de faire le signal, dont
„ on étoit convenu, pour attaquer les
„ ennemis avec toutes les escadres;
„ sur quoi les Lieutenans-Amiraux
„ *van Meppelen* & *de Vries*, les Vice-
„ Amiraux *Bankert*, *Schram*, & *Koenders*,
„ le Contre-Amiral *Bruinsveld* & tous
„ les Capitaines, qui avoient l'avantage
„ du vent, attaquerent l'ennemi avec
„ beaucoup de résolution, chacun d'eux
„ s'acquittant très bien de son devoir;
„ il arriva alors que le Lieutenant-
„ Amiral *van Nes*, le Vice-Amiral *de*

„ *Liefde*, les Contre-Amiraux *van Nes*
„ & *Evertsen*, & quelques autres vaif-
„ feaux fe trouvant au-deffous de la flot-
„ te Angloife, & l'Amiral *de Ruiter* &
„ les autres vaiffeaux Hollandois au-
„ deffus, comme nous venons de di-
„ re, cette flotte fut attaquée avec
„ tant de vigueur par devant & par
„ derriere, qu'après un terrible com-
„ bat d'environ une heure & demi
„ elle prit la fuite pour la feconde
„ fois, de crainte d'être abordée par
„ les vaiffeaux Hollandois, & elle fe
„ fepara dans une extreme confufion;
„ l'efcadre du pavillon blanc avec huit
„ ou dix vaiffeaux fit route du côté
„ du Nord avec le vent en pouppe
„ & à force de voiles; & les Ami-
„ raux du pavillon rouge & du pa-
„ villon bleu fe tournerent en lou-
„ voyant vers les côtes d'Angleterre,
„ fe fervant de tout ce qui pouvoit
„ faire avancer leur cours.

„ Les vaiffeaux Hollandois, qui
„ au fignal de l'Amiral *de Ruiter* pou-
„ voient aborder un vaiffeau Anglois,
„ le prirent, entre autres le Contre-
„ Amiral *Bruinsveld* ayant abordé deux
„ fré-

„ fregates ennemies, qui étoient at-
„ tachées l'une à l'autre, les prit tou-
„ tes deux; & comme dans cette
„ confusion on ne pût pas assès pour-
„ voir à la garde de ces deux frega-
„ tes, les Anglois s'en rendirent de-
„ rechéf les maîtres; mais quelque
„ temps après le Capitaine *Pauw* s'en
„ étant apperçû vint les aborder & les
„ reprit encore: l'une de ces frega-
„ tes nommée le *Bull* ne pouvant plus
„ tenir la mer ni être conduite en au-
„ cun port coula à fond; l'autre nom-
„ mée l'*Essex*, qui étoit fort bonne &
„ peu endommagée, montée de cin-
„ quante-huit pieces de canon, fut
„ conduite au Texel; la même cho-
„ se arriva encore dans la suite à un
„ vaisseau Anglois, qui fut aussi re-
„ pris. Le Vice-Amiral *Koenders* prit
„ en même temps & amena au Te-
„ xel un vaisseau nommé le *Naguel-*
„ *boom* de soixante-deux pieces de ca-
„ non, lequel les Anglois avoient pris
„ sur les Hollandois l'année derniere.
„ Le Capitaine *Ruth Maximilien* prit
„ aussi & amena dans l'île de Goerce
„ un vaisseau de cinquante pieces de

„ canon nommé le *Couvertijn*. Outre
„ tous ces vaisseaux, il y en eut en-
„ core deux coulez à fond, l'un du
„ pavillon blanc environ les six heu-
„ res du soir, & l'autre peu de temps
„ après, ce qui a été vû par les Offi-
„ ciers Hollandois. Il y a bien de
„ l'apparence qu'il est peri d'autres
„ vaisseaux, mais comme nos Offi-
„ ciers n'en ont pas une parfaite con-
„ noissance, ils ne peuvent pas aussi
„ l'affirmer avec certitude.

„ La flotte Angloise se trouvant
„ dans un état si déplorable & pour-
„ suivie par les Hollandois, Dieu,
„ qui avoit conduit le tout jusque là
„ par sa main toute-puissante, ne vou-
„ lut pas, ce semble, permettre qu'el-
„ le fût entierement ruinée ou qu'elle
„ tombât entre nos mains; puisqu'en-
„ viron les sept heures du soir il s'é-
„ leva tout d'un coup un brouillard
„ épais, qui n'empêcha pas qu'on ne
„ poursuivit les ennemis encore quatre
„ heures, mais enfin on fut obligé
„ de s'arrêter, à moins que de s'expo-
„ ser à se trop éloigner les uns des
„ autres pendant les tenebres, ce qu'on

„ ne jugea pas à propos, & qu'on „ n'auroit pas bien pû justifier; de „ sorte que l'Amiral *de Ruiter* donna „ le signal ordinaire pour rassembler „ la flotte, & on demeura toute la „ nuit avec très peu de voiles: mais „ le lendemain matin, qui étoit le „ 15.me de Juin, comme on n'apperçût aucun vaisseau Anglois, non pas „ même de la hune de nos vaisseaux, „ on cessa de poursuivre les ennemis, „ & on mit fin ainsi au combat. L'A- „ miral *de Ruiter* se rendit le même „ jour selon l'ordre de l'État aux „ Wielingues, qui étoit le rendez- „ vous, dont on étoit convenu, avec „ la flotte Hollandoise forte encore „ de soixante-un vaisseaux. Neuf au- „ tres, outre celui du Colonel *van* „ *Guent*, dont nous avons déja parlé, „ étoient entrez dans l'île de Goeree, „ une partie pendant le combat, & „ une partie après, ou parce qu'ils „ étoient hors d'état de servir, ou „ pour conduire leurs prises; dix a- „ voient été envoyez au Texel les uns „ après les autres pour les mêmes rai- „ sons, & les quatre autres avoient

„ été brûlez ou étoient coulez à fond,
„ ainsi qu'on l'a déja dit ; faisant en
„ tout, avec une des plus petites fre-
„ gates de la Meuse, dont on s'étoit
„ servi comme d'un *jacht* d'avis, qua-
„ tre vingts cinq vaisseaux de guer-
„ re, qui est le même nombre en
„ quoi consistoit la flotte lorsqu'elle
„ sortit du Texel, avec les brûlots,
„ les *jachts* d'avis, & les autres vaisseaux.

„ On apprend que le reste de la
„ flotte Angloise ayant tâché de ve-
„ nir sur les côtes d'Angleterre &
„ d'entrer dans les ports les plus voi-
„ sins, la plus grande partie a gagné
„ le port de Harwich ; de sorte que
„ les habitans des Provinces Unies
„ ont sujet de louër & de remercier
„ Dieu, qui leur a donné une victoi-
„ re si signalée sur leurs ennemis, dans
„ laquelle, selon le témoignage de
„ nos Officiers, & selon que les pri-
„ ses, dont on s'est rendu maître, le
„ font voir, les Anglois ont perdu vingt-
„ trois vaisseaux de guerre, & entre
„ autres un Amiral & un Vice-Ami-
„ ral, outre ceux dont nos Officiers
„ n'ont point de connoissance, & qui

„ peu-

„ peuvent avoir été brûlez, ou coulez à fond; & qu'au contraire les „ Hollandois n'ont perdu que quatre „ vaisseaux pendant un combat de quatre jours, & encore sont-ce des „ vaisseaux de Capitaines particuliers, „ quoique braves Soldats. Cette relation a été ainsi dressée le 26.me de „ Juin 1666.

T. GERLACIUS.

Par ordonnance des Députez & Commissaires de leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux.

G. BORTH.

2. Le 28.me de Juillet Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* vint sans être attendu de Zelande à la Haye, pour presser le depart des deux mille hommes, qu'on devoit mettre en garnison à Rammekens, à la place des mille Soldats qu'on avoit envoyé sur la flotte, & aussi pour faire avancer le payement des trois cens mille florins destinez pour la recompense des vaisseaux qu'on avoit pris, pour encourager par-là les Officiers & les Matelots: il noti-

Monsieur de Witt vient de Zelande à la Haye.

notifia outre cela que la flotte pourroit bien se remettre en mer plûtôt qu'on ne pensoit ; & enfin il sollicita qu'on envoyât sur-tout plus de brûlots dans la flotte, parce qu'ils étoient d'un grand secours.

Il retourne en Zelande.

3. Monsieur *de Witt* ayant mis ordre à tout cela partit incessamment pour la Zelande, où étant arrivé il fit travailler nuit & jour aux Wielingues pour radouber les vaisseaux & les remettre au plûtôt en mer. Il s'y appliqua avec tant de zele, que la flotte fut en état de faire voile le 2. de Juillet ; & le même jour il s'assembla avec Messieurs les Deputez des Etats Généraux & ceux de l'Amirauté, & tous ensemble ils dresserent un ordre par écrit, suivant lequel l'Amiral *de Ruiter* devoit se conduire. Le 4.me de Juillet, qui étoit le 19.me jour après le retour de la flotte, elle mit à la voile bien pourvûë de tout ce qui étoit necessaire, & forte de cinquante-neuf vaisseaux de guerre & d'un brûlot. Le 6.me ils s'assemblerent à Schooneveld, où il se trouva soixante & quinze gros vaisseaux ou fregates, aux-

quels

quels il s'en joignoit tous les jours quelques uns ; & après que Monsieur *de Witt* eût pourvû à tout ce qui étoit necessaire, il partit derechef de Zelande, & revint à la Haye. Il revient à la Haye.

4. Le 23.me du même mois Monsieur *Appelboom* Envoyé du Roi de Suede présenta à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux un memoire, dans lequel le Roi son maître offroit sa mediation entre l'Angleterre & la Hollande, & les Etats témoignerent que cette mediation leur étoit agréable. Après quoi Messieurs le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, *Crommon*, *Renswoude*, *Glinstra*, & *Gerlacius* furent priez de dresser une réponse à cette proposition & de la communiquer à Monsieur d'*Estrades* Ambassadeur de France, & aux Ministres Danois, qui étoient présens. On répondit donc aux offres du Roi de Suede, on accepta avec beaucoup de reconnoissance la mediation de sa Majesté, & on offrit d'entrer en conference là-dessus avec la communication des Ministres de France & de Dannemarc. L'affaire étant en ces ter- Les Etats Généraux acceptent la mediation du Roi de Suede.

mes, on députa un Commissaire de chaque province pour avancer ces déliberations; mais cependant Monsieur *de Witt* étoit celui de tous qui avoit le plus de direction. Et quoiqu'on travaillât avec beaucoup de zele à la paix, on ne laissoit pas de se mettre en état de continuer vigoureusement la guerre.

Monsieur de Witt est informé des grands préparatifs que sont les Anglois.

Le 24.me de Juillet Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Messieurs les autres Commissaires de leurs Hautes Puissances pour les affaires de la flotte furent informez de bonne part, que les Anglois faisoient des préparatifs extraordinaires par mer, & équipoient quatre vingts quinze vaisseaux de guerre & environ quarante brûlots, pour faire voile au plûtôt, & pour combattre la flotte Hollandoise, qui se trouvoit alors aux environs de la Tamise. Ces Commissaires répréfenterent là-dessus à leurs Hautes Puissances, s'il n'étoit pas aussi necessaire de faire de nôtre côté de grands efforts pour conserver l'avantage de la victoire précedente & pour en gagner encore d'autres, s'il étoit possible; sur quoi il

fut

fut résolu d'écrire tout-aussi-tôt à tous les Colleges de l'Amirauté, qu'ils fissent toutes les diligences possibles.

Le 4.me d'Août il se donna encore un furieux combat entre les flottes Angloise & Hollandoise, dans lequel Monsieur *de Ruiter* ayant du dessous, fut obligé de se retirer en combattant: il en donna la faute au Vice-Amiral *Tromp*, & se plaignit qu'il ne l'avoit pas bien secondé, & qu'il n'étoit pas venu à son secours lorsqu'il étoit engagé avec les ennemis, quoiqu'il l'eût pû faire. *Tromp* au contraire en donnoit le blâme à *de Ruiter*, comme il paroît par une lettre qu'il écrivit à leurs Hautes Puissances, dans laquelle il paroît beaucoup d'animosité, & qu'on peut lire dans *Aitzema Liv.* XLVI. *pag.* 730. Nous dirons bientôt ce qui suivit là-dessus. Rude combat entre les flottes Angloise & Hollandoise.

Cependant l'Amiral *de Ruiter* revint avec la flotte devant les Wielingues le 6.me d'Août, & Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avec Messieurs les autres Commissaires ayant été priez d'y aller, ils arriverent le 10.me du même mois à bord dudit Amiral, La flotte Hollandoise vient aux Wielingues, & Monsieur de Witt s'y rend.

pour examiner ce qui s'étoit passé dans ce dernier combat, & pour donner les ordres necessaires afin que la flotte pût se remettre au plûtôt en mer. Après que Monsieur *de Ruiter* eut fait son rapport, qui plût beaucoup à Monsieur *de Witt* & à Messieurs les autres Commissaires, ils le remercierent de sa bonne conduite, & Monsieur *de Witt* ayant pourvû la flotte de tout ce qui étoit necessaire, il en partit & arriva à la Haye le 7.me du même mois.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§. 1. *Monsieur* Buat *rend visite à Monsieur* de Witt, *& il lui remet quelques lettres. Il est découvert. Il est emprisonné. Lettre secrette que l'on trouve dans son cabinet. Son imprudence. Avis que ses amis lui donnent. Il les méprise. Il continuë avec* Kievit *dans ses desseins pernicieux. La province de Zelande & l'Electeur de Brandebourg sollicitent pour lui sauver la vie. Sentence prononcée & executée contre lui. On arrête quelques autres per-*

sonnes

sonnes. 2. *Dispute entre* de Ruiter *&* Tromp. 3. Tromp *vient à la Haye pour se justifier. Il est démis de sa charge. Il se soumet aux ordres qu'on lui donne. Qu'est-ce qu'il demande? Qu'est-ce qu'on lui accorde? Monsieur* de Guent *est élû à sa place. Il veut s'en excuser. Il est obligé de l'accepter.* 4. *Monsieur* de Witt *fait rapport de l'état de la flotte & de sa negociation avec le Comte d'*Estrades. 5. *Monsieur* Nieupoort *vient à la Haye, & pourquoi.* 6. *Incendie de Londres. Ordres donnez à* de Ruiter. 7. *De quoi sont priez les Etats de Zelande & de Frise? Lettre de créance donnée à Monsieur* de Witt. 8. *Il se rend sur la flotte. Avis qu'il reçoit.* 9. *Monsieur* de Ruiter *quitte la flotte à cause de ses indispositions.* 10. *Monsieur* de Witt *se charge de la conduite de la flotte. Il met à la voile. Il tâche d'engager le combat. Il est accueilli d'une rude tempête. Il vient jetter l'ancre devant la Meuse. Qu'est-ce qu'il écrit aux Etats Généraux? Qu'est-ce qu'il leur propose? Qu'est-ce qu'il leur fait sçavoir?*

voir? 11. *Résolution de la province de Zelande pour envoyer des Députez sur la flotte.* 12. *Lettre de Monsieur* de Witt *à leurs Hautes Puissances, & sur quoi. Qu'est-ce qu'il écrit & réprésente aux Colleges des Amirautez & à leurs Députez? Il revient à la flotte, & il est remercié.* 13. *Résolution du Conseil de guerre tenu sur la flotte.* 14. *Monsieur* de Witt *fait rapport de tout ce qui s'étoit passé sur la flotte, & il en est remercié. Il conclud l'alliance avec le Dannemarc.* 15. *Quadruple alliance conclüe & signée par ses soins.* 16. *Ordres que les Etats de Hollande donnent pour faire observer le formulaire de prieres, qu'ils avoient établi.* 17. *Les Etats Généraux écrivent une longue lettre au Roi d'Angleterre, & sur quoi.* 18. *Lettre de Monsieur* de Witt *au sujet du lieu où l'on traiteroit avec l'Angleterre.* 19. *Sur quoi se plaignent les Mediateurs?* 20. *A quoi s'occupe Monsieur* de Witt?

Monsieur Buat rend visite à

§. 1. MOnsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* étant arrivé

rivé à la Haye, reçût visite de Monsieur *Buat*, qui lui remit ses lettres selon la coûtume ; car leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise avoient tacitement permis à *Buat* par le canal de Monsieur *de Witt* d'entretenir commerce de lettres avec un certain *Silvius*, qui avoit été ci-devant Gentilhomme de la Princesse Royale à la Haye & qui demeuroit présentement à Londres, afin d'obtenir par-là une bonne paix. *Buat* mit donc entre les mains de Monsieur *de Witt* trois lettres, dont deux n'étoient de nulle consequence ; mais la troisieme n'avoit point de datte, & le dessus étoit, *pour vous-mesme* ; on y trouva ces mots, *des villes que vous sçavez, & qui sont intentionnées pour une bonne paix* ; & par le nom de *paix* on entendoit le Roi d'Angleterre, comme on a découvert dans la suite, que *Silvius* avoit conseillé une alliance plus étroite entre les villes, & qu'elles devoient prendre une résolution vigoureuse, parce que l'Angleterre seroit alors plus disposée à se déclarer pour entrer dans un trai-

Monsieur de Witt, & il lui remet quelques lettres.

té

té plus particulier avec les villes, qui se seroient ainsi alliées, & qu'on leur feroit obtenir sous main les moyens necessaires pour parvenir à un bon accord, entendant par cette faction ceux qui étoient de l'autre parti, & qui n'étoient pas compris sous lès villes confederées & bien intentionnées.

Il est découvert. *Buat* étant de retour chès lui trouva d'abord à dire la lettre secrette; ce qui l'obligea de retourner sur ses pas chès Monsieur le Pensionnaire, à qui il demanda, s'il lui avoit remis une telle lettre, & Monsieur *de Witt* lui ayant répondu qu'oui, il changea de couleur & pâlit. Il sollicita fort & avec beaucoup de circonstances pour la ravoir; mais Monsieur *de Witt* lui dit que sa charge ne lui permettoit pas de la rendre, & qu'il étoit obligé de la remettre aux Conseillers Députez; ce qu'il fit tout-aussi-tôt.

Il est emprisonné. Leurs Nobles & Grandes Puissances envoyerent chercher *Buat* dans le même temps, & après l'avoir examiné ils le firent mettre en prison. Ils l'obligerent aussi de donner la clef de son cabinet, où l'on trouva le projet d'une

ne lettre qu'il avoit fait écrire par sa femme à *Arlington* Secretaire du Roi d'Angleterre au mois de Mars dernier, & dans laquelle il parloit beaucoup *de son petit maître & d'un grand parti pour la paix & par consequent pour son petit maître, qui l'emporte de haute lutte sur l'autre parti, qui a toûjours regné par ci-devant*; ajoûtant à cela, *que quand la paix seroit faite, le Roi seroit le plus grand Roi du monde*; il y avoit outre cela plusieurs autres choses, auxquelles on ne pouvoit donner d'autre sens, sinon que le Roi d'Angleterre dirigeroit cet Etat selon sa volonté par le moyen du Prince & de ceux qui étoient bien intentionnez pour lui, ainsi qu'il les appelloit. Le Sieur *Buat* avoit écrit cette lettre dans un temps, que les villes étoient dans le plus grand mouvement pour conferer à son Altesse les emplois les plus considerables du pays, & il unissoit ensemble les interêts du Roi, du jeune Prince, & de ses créatures, appellant ces derniers *honnêtes gens & bons amis*, & donnant aux bons compatriotes le nom *de gens du gouvernement & de faction.* Ce qui étoit d'une très mauvaise

Lettre secrette que l'on trouve dans son cabinet.

Son imprudence.

vaise consequence dans un temps si dangereux, d'autant plus que *Buat* étoit fort imprudent en revelant les secrets à un chacun; en voici un exemple : sortant un jour de l'Eglise, où le Pasteur avoit parlé de l'injustice que le Roi d'Angleterre nous faisoit, il dit publiquement en présence de beaucoup de personnes, *que ce Ministre est mal informé de l'affaire : car le Roi souhaite la paix avec impatience; je l'ai même dans ma poche.* Après quoi il montra plusieurs lettres; ce qui obligeoit quelques uns de ses amis de l'avertir souvent, de ne parler pas si ouvertement de choses si importantes; qu'il accusoit par-là le Gouvernement, non seulement de lenteur, mais aussi de mauvaise volonté; qu'il valoit mieux se défaire d'un emploi dont il n'étoit pas capable, ou que sans cela il tomberoit dans la disgrace des Etats. Mais *Buat* méprisoit ces bons conseils & continuoit dans sa mauvaise conduite, tramant sous main pour faire parvenir le Prince à son but, jusque là que quelques Théologiens imprudens, & entre autres un nommé *Simonides*, osoient dire en chaire, que Dieu

Avis que ses amis lui donnent.

Il les méprise.

Dieu ne cesseroit point de punir le païs, tant qu'on seroit ingrat envers la maison d'*Orange*; de sorte que lui, & *Kievit* Conseiller Député, Directeur de la Compagnie des Indes Orientales, & beau-frére de *Tromp*, avec *vander Horst*, qui avoit été aussi Conseiller Député, (& chès qui le jeune Prince avoit été peu de temps auparavant regalé à Roterdam) brasserent de très mauvaises affaires, qui troublerent beaucoup les provinces & les villes. Il continuë avec Kievit dans ses desseins pernicieux.

Buat étant prisonnier, les autres se sauverent par la fuite: cependant la province de Zelande & l'Electeur de Brandebourg, qui faisoient paroître le plus de zele pour les interêts du Prince, solliciterent fortement pour qu'on ne le fît pas mourir: mais si leurs Nobles & Grandes Puissances avoient laissé impunie une chose de cette nature, ils auroient couru danger d'être détruits eux-mêmes, & auroient donné à la populace furieuse un couteau en la main pour les égorger; c'est pour cela qu'on prononça contre lui la sentence suivante, dans laquelle on peut voir qu'on ne l'a pas puni injustement, ainsi que quel- On sollicite pour lui sauver la vie.

ques

ques gens mal intentionnez le publioient.

Sentence prononcée & executée contre lui.

Henry de Fleury de Culan sieur de Buat &c. etant convaincu & ayant confessé d'avoir entretenu des correspondances pernicieuses avec les ennemis de l'Etat, ainsi que cela se peut voir plus au long dans sa sentence, la Cour de Justice se tenant à la Haye a condamné le prisonnier à être conduit au lieu où on a accoûtumé de faire justice, & à avoir là la tête tranchée; ce qui a été executé le 11.me *d'Octobre* 1666.

On arrête quelques autres personnes.

On prit aussi dans le même temps à Delft un certain *Docteur* nommé *Makdouwel*, & à Roterdam le Commis de *Kievit* nommé *Molenaer*, avec un Ecossois, qui étoient coupables de semblables choses.

Dispute entre de Ruiter & Tromp.

2. Cependant il s'éleva une grande dispute entre le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & *Tromp*. Le prémier aprés son arrivée aux Wielingues s'étoit déja plaint (comme nous avons dit) de la conduite du dernier à leurs Hautes Puissances,

sances, & ensuite à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & à Messieurs les autres Commissaires. Leurs Nobles & Grandes Puissances se trouvant fort embarrassez de ce different, & craignant les mauvaises suites, qu'il pourroit avoir, ordonnerent à quelques Membres de l'Assemblée d'examiner serieusement cette affaire & d'en donner leur avis à leurs Nobles & Grandes Puissances. Ensuite dequoi Monsieur *de Witt* proposa à l'Assemblée des Etats de Hollande le 19.me d'Août, que pour le bien du pays & pour empêcher de fâcheuses suites *on fit revenir* Tromp *de la flotte, qu'il ne s'accordoit point avec le Lieutenant-Amiral* de Ruiter; *qu'il étoit necessaire pour le service de l'Etat, que l'un des deux fût privé de son emploi; que* Tromp *n'étoit pas à comparer à* de Ruiter; *que la commission de* Tromp *n'étoit que pour un temps, & jusqu'à ce qu'on la lui redemandât; qu'il falloit lui ôter sa charge, & élire un autre Lieutenant-Amiral à sa place; que tous les Membres de l'Assemblée devoient être unis en cela, secrets, & fermes; & que cela étoit très necessaire.* Cela fut approuvé

à

à la pluralité des voix, & on résolut qu'on retireroit la commission de Lieutenant-Amiral de Hollande & de West-Frise sous le ressort de l'Amirauté d'Amsterdam, qui n'avoit été donnée à Monsieur *Tromp* que par provision & jusques à ce qu'elle lui fût redemandée par leurs Nobles & Grandes Puissances, & qu'on procederoit au plûtôt à remplir cette place par un Officier de courage & d'experience.

Tromp vient à la Haye pour se justifier.

3. Selon l'ordre des Etats Monsieur *Tromp* vint à la Haye le 23.me du même mois, & alla d'abord chès Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*. Il lui dit *qu'il étoit prêt à donner toute sorte de satisfaction à Monsieur* de Ruiter, *& à confesser les fautes qu'il avoit commises contre lui & contre le gouvernement, & que si on ne vouloit pas lui confier un pavillon ou une escadre, il seroit content de combattre en qualité de second de Monsieur* de Ruiter, *aimant mieux présentement aller en mer comme Capitaine, & qu'il se comporteroit en homme d'honneur.* Ce que Monsieur *de Witt* rapporta à leurs Nobles & Grandes Puissances le 24.me du même mois; sur quoi on délibera

meu-

meurement. Mais leurs Nobles & Grandes Puissances persisterent dans leur résolution, & furent d'avis que *Tromp* devoit être démis de sa charge, qu'il falloit le lui notifier & ajoûter, *qu'il demeurât par provision à la Haye, sans aller ni écrire à la flotte, sur peine d'être déclaré coupable de sedition*; ce qui fut arrêté à la pluralité des voix. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* lui dit, *que les Etats de Hollande avoient trouvé bon de le démettre de sa charge, & qu'il le prioit de vouloir lui remettre sa commission entre les mains*. Monsieur *Tromp* répondit, *qu'il remercioit leurs Nobles & Grandes Puissances pour les bienfaits qu'il en avoit reçû, & qu'il étoit prêt de rendre sa commission avec une parfaite obéïssance*. Ensuite Monsieur *de Witt* lui dit, qu'il falloit qu'il promît de ne point sortir de la Haye sans ordre des Etats de Hollande; ce qu'il fit avec beaucoup de respect. Mais il pria Monsieur *de Witt*, qu'on lui permît, après avoir demeuré cinq ou six jours à la Haye, d'aller faire un tour à sa maison de campagne à Graveland; il demanda aussi qu'il plût à leurs No-

Il est démis de sa charge.

Il se soumet aux ordres qu'on lui donne.

Qu'est-ce qu'il demande?

bles & Grandes Puissances de lui faire donner un écrit, dans lequel ils déclarassent qu'on ne l'avoit point démis de son emploi pour quelques mauvaises actions ou quelques fautes qu'il eût faites, mais pour d'autres raisons, qui avoient porté leurs Nobles & Grandes Puissances à cela.

Qu'est-ce qu'on lui accorde? Pour ce qui est de son voyage à Graveland, il lui fut accordé après avoir pris bien des précautions; mais l'autre chose qu'il avoit demandée fut differée après une meure déliberation, jusqu'à ce qu'on eût pris une résolution plus particuliere là-dessus.

Monsieur de Guent est élû à sa place. Ensuite dequoi on élût à sa place le 24.me d'Août Monsieur *Guillaume Joseph de Guent* Colonel du Regiment de marine, pour Lieutenant-Amiral du College de l'Amirauté d'Amsterdam. Ce Seigneur étant venu dans l'Assemblée des Etats de Hollande, remercia avec beaucoup de civilité leurs Nobles & Grandes Puissances de l'honneur qu'ils lui faisoient, & il témoigna qu'il souhaiteroit bien être excusé de cet emploi, parce qu'il n'avoit pas encore été long temps en mer,

mer, que son dessein n'avoit jamais été de servir toûjours sur les vaisseaux, & que par consequent il ne pouvoit pas avoir une connoissance parfaite de la navigation; de sorte que se trouvant fort embarrassé & se sentant incapable de commander l'escadre d'un pavillon, il prioit très humblement leurs Nobles & Grandes Puissances de pourvoir quelque autre de cet emploi. Après que les Etats de Hollande eurent déliberé là-dessus, ils résolurent qu'on exhorteroit encore Monsieur *de Guent*, & s'il étoit necessaire qu'on lui ordonneroit d'accepter sans delai cette commission pour le service du pays; & ainsi étant obligé par obéissance d'acquiescer à la résolution de l'Etat, il prêta le serment de Lieutenant-Amiral dans l'Assemblée des Etats de Hollande.

Il veut s'en excuser.

Il est obligé de l'accepter.

4. Monsieur le Conseiller Pension-naire *de Witt* & Messieurs *de Vryberghe*, *vander Hoolk*, *Can*, *Cooverden*, & *Gerlacius*, qui avoient été aux Wielingues en qualité de Commissaires de leurs Hautes Puissances pour avancer le depart de la flotte, rapporterent

Monsieur de Witt fait rapport de l'état de la flotte & de sa négociation avec

le Comte d'Estrades.

le 9.me de Septembre dans l'Assemblée des Etats Généraux, que la flotte s'étoit mise en mer forte de soixante & dix-neuf vaisseaux de guerre ou frégates & de vingt-six ou vingt-sept brûlots; ils firent aussi rapport de ce qu'ils avoient négocié avec le Comte *d'Estrades* & le Marquis *de Bellefonds*. Sur quoi ayant été déliberé, leurs Hautes Puissances approuverent la négociation de Messieurs lesdits Commissaires, & les remercierent très obligeamment de leur rapport, de leur diligence, de leur zele, de leur bonne conduite, & de leur peine.

Monsieur Nieupoort vient à la Haye, & pourquoi.

5. Le 21.me du même mois le Secretaire *Nieupoort* arriva à la Haye. Monsieur *de Ruiter* l'y avoit envoyé pour faire à leurs Hautes Puissances un rapport fort circonstancié de tout ce qui lui étoit arrivé; ce qu'il fit aussi. Là-dessus on pria Monsieur *de Witt* & Messieurs les autres Commissaires pour les affaires secrettes de la flotte de dresser un project plus particulier pour servir d'ordre à l'Amiral *de Ruiter* & aux autres Commandans de la flotte.

6. Le

6. Le 26.me de Septembre leurs Hautes Puissances reçûrent des nouvelles certaines du terrible incendie de Londres, & aussi que la flotte Françoise approchoit pour se joindre à celle de Hollande. On résolut d'abord d'envoyer un exprès à Monsieur *de Ruiter* & au Duc *de Beaufort* avec ordre de tenir encore la mer, s'ils étoient en état d'entreprendre quelque chose, & de se joindre au plûtôt, parce que la perte considerable, que les Anglois venoient de faire par cet incendie, pourroit bien causer quelque grand changement.

Incendie de Londres.

Ordres qu'on donne à de Ruiter.

7. Le lendemain on pria les Etats des provinces de Zelande & de Frise d'élire chacun une personne d'entre eux pour envoyer au plûtôt & sans aucun delai avec Monsieur le Conseiller Pensionnaire à la flotte, pour mettre en execution ce qui avoit été arrêté le jour précedent dans l'Assemblée de leurs Hautes Puissances sur la nouvelle qu'on avoit reçû de l'incendie de Londres & de l'approche de la flotte Françoise pour se joindre à la nôtre; & les Etats Généraux déclaroient

De quoi sont priez les Etats de Zelande & de Frise?

roient en même temps, que comme la chose ne souffroit point de retardement, ils agréeroient ce que ces Messieurs feroient. On trouva bon aussi d'en informer Monsieur *de Witt* & de lui donner une lettre de créance pour le Duc *de Beaufort*, dans laquelle on laisseroit un vuide pour y inserer les noms des deux autres Commissaires, qui devoient être élûs; mais après une plus mûre déliberation on résolut de retirer l'ordre des deux autres Commissaires, que les provinces de Zelande & de Frise devoient élire, & d'envoyer Monsieur le Conseiller Pensionnaire seul.

Lettre de créance donnée à Monsieur de Witt.

Il se rend sur la flotte.

8. Après que Monsieur *de Witt* se fut informé de l'état de la flotte, & à quelle hauteur elle étoit, au Capitaine de la fregate nommée *le jeune Prince à cheval*, qui avoit apporté la nouvelle, dont on vient de parler, à leurs Hautes Puissances, il fit toutes les diligences possibles pour joindre la flotte, partit incessamment avec la même fregate, & arriva le 29.me de Septembre à bord du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, qu'il trouva attaqué d'une

d'une violente fievre. La flotte n'avoit pas pû avancer beaucoup à cause des vents foibles & contraires de Sud-Ouest. Cependant Monsieur *de Witt* ne laissoit pas de travailler continuellement avec *de Ruiter* tant pour la jonction des flottes, que pour les autres choses necessaires.

Monsieur *de Witt* reçût en ce temps-là une lettre du Comte *de Charost* Gouverneur de Calais dattée du 30.^me de ce mois, dans laquelle ce Comte marquoit, que la flotte Françoise sous le Duc *de Beaufort* étoit retournée à Brest, où elle avoit mouillé, après s'être avancée jusque devant Dieppe. Avis qu'il reçoit.

9. Le 2. du mois d'Octobre le Conseil de guerre résolut, que puisque l'Amiral *de Ruiter* se trouvoit tous les jours plus mal, & par consequent qu'il ne pouvoit rendre aucun service à la flotte, mais qu'au contraire par les incommoditez, qu'il souffroit, sa maladie pourroit augmenter au grand préjudice de l'Etat, on le transporteroit hors de la flotte ; & après qu'il eût pris congé de Monsieur *de Witt*, Monsieur de Ruiter quitte la flotte à cause de ses indispositions.

qui ordonna que tous les vaisseaux de la flotte tireroient quelques coups de canon pour lui faire honneur, il fut porté le 3.me du même mois. sur la fregate nommée *Schiedam*, qui étoit une des meilleures, accompagné de son fils Monsieur *Enguel de Ruiter*, & il arriva à Amsterdam le 5.me de ce mois.

Monsieur de Witt se charge de la conduite de la flotte.

10. Après que l'Amiral *de Ruiter* fût parti, Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* se chargea de la conduite de la flotte, & pria le Lieutenant-Amiral *van Nes* de venir sur son bord, pour lui aider en la place de Monsieur *de Ruiter* à prendre les mesures necessaires. Il donnoit les ordres avec tant de capacité & de douceur, qu'il étoit presque adoré de tous par sa bonne conduite & la maniere honnête avec laquelle il parloit à un chacun. Il acquit beaucoup de gloire en partageant la flotte, afin d'être en état de bien recevoir les ennemis & de les aborder en cas qu'on les rencontrât. Son dessein étoit d'entrer dans la Manche pour se joindre, s'il étoit possible, avec la flotte Françoise, dont

on

[illegible]n n'avoit aucune nouvelle certaine, [illegible] pour chercher les Anglois.

On se mit à la voile avec la descente de la marée, mais on n'avançoit pas beaucoup à cause des vents d'Ouest & de Sud-Ouest, qui souffloient continuellement. Mais le 5.me du mois la flotte Hollandoise étant à la voile environ à neuf milles à l'Orient du *Nord-Forland*, Monsieur *de Witt* vid au-dessous du vent la flotte Angloise, forte d'environ soixante voiles, & mit tout en œuvre pour l'engager au combat ce jour-là même, ou le matin du jour suivant; mais les Anglois revirerent, & la nuit la flotte des Etats fut assaillie d'une rude tempête du côté du Sud-Ouest; c'est une chose remarquable, que Monsieur *de Witt* fut empêché par le Ciel de retourner dans sa patrie victorieux des ennemis pour la récompense de sa peine & de ses travaux. Cette tempête sépara de la flotte quantité de vaisseaux, entre autres le Lieutenant-Amiral *Bankert*, les Vice-Amiraux *Evertsen* & *Enno Doedes Star*, & d'autres hauts Officiers & Capitaines de leurs escadres.

Il met à la voile.

Il tâche d'engager le combat.

Il est accueilli d'une rude tempête.

Il vient jetter l'ancre devant la Meuse.

Le gros de la flotte vint le lendemain à midi jetter l'ancre devant la Meuse environ huit lieuës en mer, de crainte qu'elle ne fut emportée vers le Nord par la violence du vent.

Qu'est-ce qu'il écrit aux Etats Généraux?

Monsieur *de Witt* écrivit de là à leurs Hautes Puissances, qu'ils demeuroient arrêtez par les vents d'Oüest, qui continuoient à être fort violens, qu'il ne pouvoit point encore sçavoir le dommage qu'avoient souffert les vaisseaux par la tempête, mais que pour le sien, *les sept Provinces*, n'avoit eu qu'une petite ouverture dans le derriere; que deux vaisseaux avoient été emportez de dessus leurs ancres, dont l'un s'étoit si fort éloigné, qu'on ne pouvoit connoître lequel c'étoit, & qu'on croyoit, que l'autre étoit le navire neuf nommé *le Deventer* de l'Amirauté d'Amsterdam, & commandé par le Capitaine *Jacob Andriesz. Swart*; que ces deux vaisseaux étoient sortis de la flotte autant qu'on le pouvoit voir, & apparemment étoient entrez en quelque port de ces provinces; qu'ainsi il falloit examiner si ces deux navires, & sur-tout *le Deventer*, avoient été si fort

fort endommagez, qu'il leur fallût abandonner la mer.

Ensuite Monsieur *de Witt* laisse au jugement de leurs Hautes Puissances, s'il n'est pas absolument necessaire d'ordonner à tous les Colleges des Amirautez de faire faire par les Avocats Fiscaux & des Commissaires zelez une recherche exacte de tous les vaisseaux qui sont de leur ressort, qui pourroient rentrer dans leurs ports, pour sçavoir s'ils avoient été contraints d'abandonner la flotte; & qu'en cas qu'on trouvât le contraire, on procedât contre les Capitaines pour les punir selon leurs merites, ou bien qu'on envoyât à la flotte les informations faites contre eux pour y être jugez selon les loix & les coûtumes du pays; que comme on manquoit de beaucoup de choses, il étoit d'une necessité absoluë qu'on exhortât les Colleges des Amirautez d'envoyer au plûtôt ce qui étoit necessaire. Qu'est-ce qu'il leur propose?

Monsieur *de Witt* ajoûtoit, que depuis sa derniere lettre le Lieutenant-Amiral *van Meppelen* & quelques autres vaisseaux s'étoient joints à la flotte, & que du haut de la hune on pou- Qu'est-ce qu'il leur fait sçavoir?

voit compter soixante-deux ou soixante-trois voiles ; de sorte que quand le Lieutenant-Amiral *Bankert* avec les vaisseaux de son escadre seroit arrivé, il ne manqueroit presque point de vaisseaux ; que pour cet effet il avoit envoyé deux jours auparavant, & ce jour-là même, une galiote pour chercher ledit Lieutenant-Amiral, qu'il croyoit être à l'ancre au-dessus du vent, ou bien avoir été emporté vers le Nord par la violence du vent. Que pour lui, il lui avoit été impossible à cause de la tempête de lever l'ancre & de se mettre à la voile ; qu'aussi-tôt que tous les vaisseaux seroient joints à la flotte, il avoit résolu d'aller vers les côtes d'Angleterre, & de chercher les ennemis, à moins qu'il ne se trouvât dans la flotte plus de malades, & qu'il n'y manquât plus de choses necessaires, qu'on n'en avoit trouvé dans la derniere revûë ; mais que le gros temps, le manque de biere, la corruption qui s'étoit mise à la viande & aux autres provisions, & de semblables accidens pourroient bien avoir fait du mal.

11. Quoi-

11. Quoique Monsieur *de Witt* se donnât beaucoup de peine & s'exposât à bien des dangers pour le service de la patrie au peril même de sa vie, les Députez de la province de Zelande avoient en son absence délivré dans l'Assemblée des Etats Généraux la résolution des Etats de leur province, dans laquelle ils déclaroient de persister dans leur résolution précedente au sujet des Députez qu'on devoit envoyer sur la flotte, & qu'ils desavouoient par conséquent tout ce qui avoit été fait en cela ; parce que de cette maniere l'autorité de tout l'Etat étoit confiée à une seule personne du gouvernement sans aucune limitation & sans aucun droit, lorsque la province de Hollande le trouvoit ainsi à propos & l'emportoit sur les autres; au-lieu qu'il y avoit plusieurs autres affaires importantes, qui malgré le consentement unanime des autres provinces demeuroient irrésoluës & sans qu'on en vint à une conclusion. Les autres provinces demanderent copie de cette résolution.

Résolution de la province de Zelande pour envoyer des Députez sur la flote.

Lettre de Monsieur de Witt à leurs Hautes Puissances, & sur quoi.

Le 10.me d'Octobre Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* écrivit encore à leurs Hautes Puissances, passant alors devant l'île de Schouwen environ à six lieuës en mer, „ que „ le 8.me de ce mois le gros temps „ sembloit vouloir s'appaiser, qu'ainsi „ ils avoient donné un signal, afin „ que les autres vaisseaux se préparassent à lever l'ancre, si le temps continuoit à devenir plus beau; mais „ que vers le soir le vent s'augmentant, ils avoient été obligez de demeurer à l'ancre jusques au lendemain au soir, que le vent se tournant du côté du Nord-Ouest, ils „ avoient tout disposé pour mettre à „ la voile le jour suivant à la pointe „ du jour; que le même soir il avoit „ donné signal aux autres vaisseaux „ pour se tenir prêts, lesquels s'étoient „ aussi mis à la voile de grand matin; qu'il avoit rassemblé sous le „ pavillon, autant qu'il avoit été possible, tous les vaisseaux qui étoient „ éloignez, qu'il avoit fait venir à „ son bord non seulement les hauts „ Officiers, mais aussi les Capitaines,

„ pour

pour sçavoir en quel état chacun se trouvoit, & qu'il avoit découvert
„ avec beaucoup de douleur, que plu-
„ sieurs vaisseaux manquoient de provi-
„ sions & sur-tout de biere & d'eau,
„ que d'autres n'en avoient que pour
„ trois ou quatre jours, & qu'ils avoient
„ à peine assés de vivres pour rentrer
„ dans les ports : mais que comme il
„ y en avoit d'autres qui étoient en-
„ core pourvûs pour le temps mar-
„ qué, c'est-à-dire, pour tout ce
„ mois, il ne pouvoit consentir que
„ les prémiers quittassent la mer pour
„ cette raison, & que de l'avis des
„ hauts Officiers il avoit envoyé à
„ bord de tous les vaisseaux pour don-
„ ner ordre que ceux qui avoient suf-
„ fisamment de vivres en fissent part
„ à ceux qui n'en avoient point, afin
„ qu'autant qu'il étoit possible chacun
„ demeurât sous les Colleges de l'A-
„ mirauté, dont ils dépendoient, ce
„ qui pourtant n'avoit pas tout-à-fait
„ bien réüssi ; mais que si le temps
„ permettoit qu'on executât cet or-
„ dre, il esperoit de mettre par-là la
„ flotte en état de pouvoir tenir la

„ mer

„ mer encore douze ou quinze jours,
„ sans y comprendre ce qu'on pou-
„ roit leur envoyer de terre. Mon-
„ sieur *de Witt* marquoit aussi, que
„ comme il étoit prêt d'envoyer ses
„ dépêches, il avoit reçû par un
„ *jacht* d'avis une lettre du Lieute-
„ nant-Amiral *Bankert* écrite le mê-
„ me jour, dans laquelle il l'informoit
„ qu'il étoit alors à la vûë de l'île de
„ Walcheren, & que le maître de la
„ galiote, qui avoit apporté la let-
„ tre, rapportoit que ledit Lieute-
„ nant-Amiral avoit auprès de lui
„ treize ou quatorze voiles, mais
„ qu'il ne sçavoit pas précisément
„ combien il y avoit de vaisseaux de
„ guerre, de brûlots, ou de flutes;
„ qu'il avoit écrit quatre lettres diffe-
„ rentes pour faire sçavoir au Lieute-
„ nant-Amiral *Bankert*, qu'il tâche-
„ roit de le joindre, mais que si cela
„ ne se pouvoit faire, il voulût bien
„ ou le venir joindre avec son esca-
„ dre, ou venir à sa rencontre; qu'il
„ ne doutoit pas qu'il ne reçût ce
„ même jour une ou peut-être plus
„ de ses lettres; de sorte qu'il espe-

„ roit

„ roit que toute la flotte seroit rassemblée le lendemain, & que par „ la distribution des vivres, dont il a „ passé, elle seroit en état de pouvoir encore faire voile vers les cô„ tes d'Angleterre, pour tâcher d'at„ taquer l'ennemi ou l'obliger à un „ combat.

Le même jour Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* écrivit aux Colleges respectifs des Amirautez, & aux Députez qu'ils avoient dans les ports, pour leur indiquer quel cours ils devoient faire prendre aux vaisseaux qu'ils envoyeroient chargez de vivres à la flotte, pour la pouvoir mieux rencontrer: qu'il étoit impossible de faire quelque chose, en cas que l'ordre de leurs Hautes Puissances au sujet de l'œconomie de la flotte ne fût pas mis en execution, parce que dans un si grand nombre de vaisseaux il pouvoit facilement arriver, que la biere commençât à se corrompre, que des cercles se rompissent, que la biere & l'eau s'écoulassent par-là, & d'autres semblables accidens, dont on ne pouvoit pas proprement donner la faute

Qu'est-ce qu'il écrit & représente aux Colleges des Amirautez & à leurs Députez?

aux

aux Capitaines, à qui le soin des vivres avoit été commis; que c'étoit pourtant une chose déplorable, honteuse, & préjudiciable pour l'Etat, que la plus grande partie de la flotte fût contrainte par-là d'abandonner la mer. Monsieur *de Witt* ajoûtoit à cela, qu'il avoit apporté tous les soins imaginables & fait toutes les diligences possibles pour tenir en mer, autant qu'il se pourroit faire, les vaisseaux tout le temps qui avoit été limité, & executer par-là les ordres de leurs Hautes Puissances contenus dans leur résolution prise le 21.me du mois précedent, que Dieu avoit donné pour cela un temps à souhait & favorable; qu'ayant pourvû les hauts Officiers des instructions & des autres choses necessaires, il avoit résolu, après avoir rassemblé tous les vaisseaux, de faire voile vers les côtes d'Angleterre pour hazarder un combat, mais que la saison étoit trop avancée, qu'il y avoit beaucoup de malades en plusieurs vaisseaux, que quelques uns manquoient de vivres, & qu'ils avoient assés à combattre contre les vents tempêtueux; de sorte que

avis des hauts Officiers on avoit
le 11.me d'Octobre de demeu-
jour le moins jusques au 13.me aux
environs des côtes de Flandres, pour
voir si l'ennemi, qui en étoit parti de-
puis peu, n'y retourneroit point, &
en ce cas-là entreprendre quelque cho-
se d'avantageux pour l'Etat avec la be-
nediction de Dieu; mais que si dans
ce temps-là on ne découvroit point
l'ennemi, on feroit retirer la flotte
dans les ports, excepté sept vaisseaux,
trois brûlots, & trois galiotes, qu'on
enverroit vers le Leith & vers d'autres
ports d'Ecosse sous la conduite du
Vice-Amiral *Enno Doedes Star*, pour
brûler autant qu'on pourroit les Capres
Ecossois, & reprendre les vaisseaux
Hollandois, qui avoient été conduits
dans ces ports, ou pour les ruiner a-
vec les autres vaisseaux Anglois; qu'il
laisseroit aussi en mer encore quatorze
vaisseaux & trois galiotes, qui croise-
roient jusques au commencement de
Novembre aux environs du *Doggers-
zand*, pour assûrer la navigation, dé-
fendre les vaisseaux marchands Hol-
landois & autres qui arriveroient, &
atta-

attaquer les Anglois; mais la pl
de partie de la flotte entra vers
Octobre dans les ports de Zela
dans la Meuse, & au Texel.

Il revient à la flotte, & il est remercié.

Monsieur le Conseiller Pensionnaire arriva en Goeree le 13.me du même mois sur le vaisseau *les sept Provinces*, avec le Lieutenant-Amiral *van Nes*, après avoir été remercié le jour précedent par tout le Conseil de guerre de la maniere qu'on peut voir dans leur résolution ci jointe.

Résolution du Conseil de guerre tenu sur la flotte.

Résolution du Conseil de guerre tenu sur la flotte de l'Etat, prise le Mardi au soir 12.me d'Octobre 1666. sur le vaisseau *les sept Provinces* étant alors à l'ancre à cinq ou six lieuës à l'Ouest quart de Nord-Ouest de Goeree, en présence des Lieutenans-Amiraux *van Nes*, *Bankert*, *van Guent*, & *Meppelen*, des Vice-Amiraux *de Liefde*, *Sweers*, *Evertsen*, & *Schram*, &

des Contre-Amiraux *Vlug* & *vander Zaan.*

13. *Le Conseil de guerre ayant consideré d'un côté les affaires difficiles & importantes, qui sont survenuës pendant cette expedition, & sur lesquelles il a fallu déliberer & résoudre, tant au sujet de la jonction de la flotte Françoise avec la nôtre, que des choses qui en dépendoient & qui étoient plûtôt du ressort des Politiques que des hommes de guerre, & ayant reflechi de l'autre côté sur le soulagement considerable, & sur les lumieres qu'ils ont reçû en cette occasion & en d'autres de Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *en qualité de Député & de Commissaire de leurs Hautes Puissances, il a résolu de remercier très humblement, comme il remercie par celle-ci, ledit Monsieur* de Witt *de tous les bons offices qu'il a rendus à la flotte pour le bien de l'Etat, le priant de vouloir supplier en leur nom leurs Hautes Puissances, qu'il leur plaise de continuer à envoyer sur la flotte quelques Membres de leur illustre Assemblée, qui ayent autant de lumieres, d'experience, & de bonne*

bonne intention pour les assister ... conseils.

Par ordonnance dudit Conse... guerre,

J. ANDRINGA.

Monsieur de Witt fait rapport de tout ce qui s'étoit passé sur la flotte, & il en est remercié.

14. Monsieur *de Witt* partit incessamment pour la Haye, où étant arrivé le 14.me du mois il fit à leurs Nobles & Grandes Puissances un rapport circonstancié de tout ce qui s'étoit passé sur la flotte pendant qu'il y avoit été; sur quoi il fut résolu, que pour lui témoigner, combien ses services étoient agréables à leurs Nobles & Grandes Puissances, on le remercieroit au nom des Etats de la maniere la plus honnête; ce qui se fit aussi. Messieurs les Etats Généraux furent aussi très satisfaits de la maniere dont il avoit conduit & commandé la flotte.

Il conclud l'alliance avec le Dannemarc.

Aussi-tôt que Monsieur *de Witt* fut arrivé, il travailla à avancer & à conclurre l'alliance entre le Roi de Dannemarc & leurs Hautes Puissances en vertu du plein-pouvoir qu'il en avoit reçû des Etats Généraux au commencement de cette année, & le 11.me Fe-

vrier

conclut un traité d'alliance dé-
vec le Dannemarc.

. Le Samedi 16.me d'Octobre Monsieur *de Witt* reçût nouvelle de Bremne, que les Mediateurs entre le Roi de Suede & cette ville avoient rompu leurs conferences; que le Roi la tenoit encore assiegée, & que les Princes de Lunebourg ne vouloient faire aucune démarche pour faire lever le siege, que prémierement l'alliance, à laquelle on donnoit le nom de *Quadruple*, ne fut concluë à la Haye. Ce qui obligea Monsieur *de Witt* à préparer avec beaucoup de diligence tout ce qui étoit necessaire pour cela, & le lendemain Messieurs *Clinguenberg*, *Roomswinkel*, *Copes*, & *Muller* furent assemblez chès lui jusqu'à neuf heures du soir pour avancer la conclusion de cette alliance; ils lûrent le projet qu'il en avoit fait, & après y avoir changé quelque petite chose, ils s'assemblerent pour la derniere fois le Lundi 25.me du même mois, & conclurent & signerent cette alliance avec les Ministres de Dannemarc, de Brandebourg, & de Lunebourg, & le lendemain Monsieur *de Witt* fut remercié

Quadruple alliance concluë & signée par ses soins.

par

par les Etats & par les Mi Puissances étrangeres, qui se t alors à la Haye, d'avoir execut chose si salutaire.

Ordres que les Etats de Hollande donnent pour faire observer le formulaire de prieres, qu'ils avoient établi.

16. Quelques Ministres s'étoient avisez d'introduire un nouveau formulaire de prieres, contraire à celui que les Etats de Hollande avoient prescrit dans l'année 1663. ce qui flattoit beaucoup les partisans du Prince, & qui avoit déja causé tant de troubles dans les Eglises, que leurs Nobles & Grandes Puissances se trouverent obligées d'y pourvoir & de prendre une résolution là-dessus, dans laquelle il étoit ordonné aux Magistrats des villes respectives de continuer à prendre soin, que ce formulaire prescrit par les Etats fût ponctuellement observé par les Ministres, & que s'ils découvroient que quelques uns d'entre eux manquassent à leur devoir en cela, ils le fissent sçavoir incontinent à leurs Nobles & Grandes Puissances, afin de retenir les gages de ces Ministres, comme dès-à-présent, en cas que cela arrivât, on avoit trouvé bon de retenir les gages de tels Ministres, jusques à ce que les Etats en eussent

…ſé autrement en leur faveur.

…our revenir au traité de paix …le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, leurs Hautes Puiſſances écrivirent le 25.me de Novembre une lettre fort étenduë à ſa Majeſté ſur ce ſujet, qu'ils communiquerent aux Miniſtres de France & de Dannemarc, & qu'ils mirent enſuite entre les mains de Meſſieurs *de Witt* & *Heukelom* pour en dire le contenu à Monſieur *Appelboom*, & pour le prier d'envoyer cette lettre avec les ſiennes aux Mediateurs en Angleterre, & que comme ſa Majeſté avoit nommé Londres pour le lieu du traité, il voulut excuſer leurs Hautes Puiſſances, qui ſouhaiteroient bien qu'il plût à ſa Majeſté d'envoyer ſes Ambaſſadeurs à Aix la Chapelle; & comme Monſieur *Appelboom* s'étoit trop avancé aux Mediateurs en Angleterre au ſujet du lieu où ſe devoit faire le traité, Monſieur *de Witt* lui délivra la lettre ſuivante.

Les Etats Généraux écrivent une longue lettre au Roi d'Angleterre, & ſur quoi.

MONSIEUR.

„ 18. Comme le Roi de la Grande Bretagne ſe fait un point d'hon-

Lettre de Monſieur de Witt

au sujet du lieu où l'on traiteroit avec l'Angleterre,

» neur de ce que les Eta
» raux ont réfusé jusques à
» d'envoyer leurs Ambassadeurs à
» dres pour y traiter de la paix, quoi-
» que cela soit arrivé du temps de
» *Cromwel*, vous pouvez dire à Mes-
» sieurs les Mediateurs, qu'il n'y a
» que la jalousie de l'engagement,
» que les Etats ont avec leurs Al-
» liez, qui ait empêché de le faire,
» comme cela a été déja répréfen-
» té fort au long, & enfin je croi
» que pour satisfaire à ce point d'hon-
» neur les Etats Généraux pour-
» roient bien se résoudre d'écrire au
» Roi de la Grande Bretagne, que
» cette considération, dont je viens
» de parler, est la seule raison qui
» les empêche de faire ce que sa Ma-
» jesté desire, & que sans cet enga-
» gement ils ne feroient aucune dif-
» ficulté d'envoyer leurs Ambassa-
» deurs à Londres, pourvû que Mes-
» sieurs les Mediateurs pûssent porter
» le Roi après cette honnêteté à dé-
» clarer par écrit, qu'il consent que
» l'on choisisse une ville neutre avec
» l'approbation des Rois de France &

» de

„ de Dannemarc. Et lorsque vous
„ aurez ordre de nous faire sçavoir la
„ volonté de sa Majesté, je m'enga-
„ ge de porter Messieurs les Etats
„ à écrire cette lettre dans les termes
„ les plus obligeans qu'on pourroit
„ souhaiter, afin qu'il ne manque rien
„ de nôtre côté pour avancer en tou-
„ te maniere tout ce qui peut contri-
„ buer au grand ouvrage de la paix.
„ C'est là le contenu de ce dont
„ Monsieur *Heukelom* & moi avons
„ déliberé avec vous dans nôtre der-
„ niere assemblée, & sur quoi vous
„ ferez tout ce que vous jugerez ne-
„ cessaire pour le bien de la paix. Je
„ suis, . .

MONSIEUR,

Vôtre très obéissant serviteur

JEAN DE WITT.

19. Messieurs les Mediateurs se plaignirent de la conduite que l'on tenoit ici au sujet des préparatifs à la paix, entre autres que les assûrances, que Monsieur *de Witt* donnoit, étoient oppo-

Sur quoi se plaignent les Mediateurs?

opposées à ce que Messieurs les Etats faisoient, puisqu'il écrivoit en termes douteux, *que leurs Hautes Puissances pourroient bien être portées à se résoudre d'écrire une lettre pleine de civilité au Roi, pourvû que sa Majesté consentît au choix d'une place neutre*, & il y avoit beaucoup de dispute sur ce choix. Les Etats Généraux avoient proposé la ville d'Aix la Chapelle, & le Roi de France avec l'approbation des Etats avoit offert la Cour de la Reine mére d'Angleterre à Paris, où l'on avoit déja commencé à s'assembler; mais l'Angleterre ne vouloit pas accepter cette place, de sorte que de toute cette année on ne pût venir à un commencement de traité pour cette paix si salutaire.

A quoi s'occupe Monsieur de Witt?

20. Monsieur *de Witt* employa le reste de l'année à la mediation entre la Suede & la ville de Breme, & à appaiser les differens, qu'il y avoit entre le Lunebourg & l'Oost-Frise, comme aussi à chercher les moyens de lever quatorze millions pour la Hollande, d'où on peut conclurre qu'il n'étoit jamais oisif, mais qu'au contraire il

il travailloit beaucoup non seulement pour le bien de sa patrie, mais aussi pour celui de plusieurs Puissances étrangeres.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

§. 1. *Résolution de l'Amirauté pour mettre en mer quarante-huit vaisseaux.* 2. *Monsieur* Corneille de Witt *est choisi pour aller sur la flotte.* 3. *Sa commission.* 4. *Il sort du Texel, & divise la flotte en trois escadres.* 5. *Lettre qu'il écrit aux Etats Généraux.* 6. *Lettre à son frére.* 7. *Il vient devant la Meuse, d'où il écrit à son frére.* 8. *Lettre aux Conseillers Députez de Hollande.* 9. *Lettre à son frére.* 10. *Il donne les ordres pour distribuer les Soldats sur la flotte.* 11. *Il assemble le Conseil de guerre.* 12. *Il apprend des nouvelles d'une flotte ennemie.* 13. *Sa lettre aux Etats Généraux.* 14. *Lettre à son frére.* 15. *Il fait voile vers les côtes d'Angleterre.* 16. *Lettre des Conseillers Députez.* 17. *La flotte vient devant*

vant le Konings-diep. 18. *Entreprise sur la riviere de Londres.* 19. *On envoye deux vaisseaux pour la sonder.* 20. *Detachement que l'on fait vers les rivieres de Chattam & de Rochester.* 21. *Lettre aux Etats-Généraux.* 22. *Expedition sur la riviere de Rochester.* 23. *Lettre à leurs Hautes Puissances.* 24. *Relation de cette glorieuse expedition envoyée à leurs Hautes Puissances.* 25. *Liste des vaisseaux Anglois pris ou brûlez.* 26. *Monsieur* de Guent *est envoyé vers Hitland.* 27. *Jour d'action de graces celebré sur la flotte.* 28. *Monsieur* Corneille de Witt *écrit à Monsieur* de Beaufort. 29. *Il écrit aussi à l'Amirauté de Roterdam.* 30. *La flotte descend la riviere de Londres.* 31. *Monsieur* de Guent *écrit à Monsieur* de Witt. 32. *Monsieur* de Witt *reçoit encore nouvelle de Monsieur* de Guent *& aussi de leurs Hautes Puissances.* 33. *Messieurs* de Ruiter *&* de Guent *viennent à bord de Monsieur* de Witt. 34. *Il écrit à leurs Hautes Puissances.* 35. *Il reçoit une lettre de leurs*

Hau-

Hautes Puiſſances. 36. *Réſolution de Meſſieurs* de Witt *&* de Ruiter. 37. *Il reçoit une lettre de leurs Hautes Puiſſances.* 38. Evertſen *reçoit ordre de ſe joindre à la flotte.* 39. De Ruiter *va avec la flotte vers le* Koningsdiep. 40. *Lettre du Conſeil de guerre à leurs Hautes Puiſſances.* 41. *Rapport d'un Capitaine.* 42. *La flotte fait voile vers* Graveſand. 43. *Rapport de quelques Meſſieurs Eſpagnols.* 44. *Le Comte* de Hoorn *joint la flotte.* 45. *Monſieur* de Witt *eſt remercié par les Etats de Hollande & par la ville de Dordrecht.* 46. *Il envoye à ſon frére la deſcription du* Koningsdiep. 47. *Deſcente ſur les côtes d'Angleterre.* 48. *Ordre de leurs Hautes Puiſſances à Monſieur* de Witt. 49. *La flotte eſt diviſée en deux.* 50. *Monſieur* de Witt *fait voile le long des côtes d'Angleterre.* 51. *Deux Colonels Anglois viennent à ſon bord.* 52 *Monſieur* de Witt *vient devant Low.* 53. *Il reçoit nouvelle de la paix.* 54. *Il reçoit une lettre de Monſieur* de Beaufort. 55. *Il prend congé du Conſeil de guerre, & il ſe retire.* 56. *Il arri-*

arrive à la Haye, & il fait rapport de son expedition à leurs Hautes Puissances, qui le remercient & lui font présent d'une coupe d'or. 57. *Il est reçu à Dordrecht avec beaucoup de joye.* 58. *Medailles frappées à son honneur.*

Résolution de l'Amirauté pour mettre en mer quarante-huit vaisseaux.

§. 1. MEssieurs les Députez de l'Amirauté avoient mis en déliberation au mois de Decembre de l'année derniere, combien de vaisseaux de guerre on équiperoit dans le mois de Mars, & ils avoient supputé combien ils coûteroient ; de sorte qu'on résolut de mettre en mer quarante-huit vaisseaux ou fregates de guerre, dont un tiers seroit depuis soixante jusqu'à soixante & dix pieces de canon, & de trois cens hommes d'équipage chacun, tant Matelots que Soldats ; l'autre tiers, depuis quarante jusques à cinquante pieces de canon, & deux cens hommes d'équipage ; & le dernier tiers, depuis trente jusques à quarante pieces de canon, & cent cinquante hommes d'équipage l'un portant l'autre ; qu'on joindroit à cette flotte douze fregates

à rames, depuis vingt jusques à soixante pieces de canon, & pourvûës d'un nombre suffisant de Matelots, & douze brûlots avec chacun vingt hommes; qu'on entretiendroit cette flotte huit mois; & qu'outre cela les Colleges de l'Amirauté équiperoient autant de vaisseaux, que leurs revenus le pourroient permettre, soit pour servir de convoi aux navires marchands Hollandois, soit pour joindre à la flotte, selon que le service du pays le requerroit; que de plus on mettroit en état d'aller en mer le reste des vaisseaux de guerre, afin qu'en cas que leurs Hautes Puissances en eussent besoin de davantage, ils fussent prêts au prémier ordre. Ce qui coûteroit, autant qu'on le peut supputer, pour le temps de huit mois la somme de trois millions cinq cens quarante mille six cens soixante-quatre florins.

Monsieur Corneille de Witt est choisi pour aller sur la flotte.

2. Les Etats de Hollande avoient proposé au mois d'Avril à leurs Hautes Puissances, s'il n'étoit pas necessaire d'envoyer cette année sur la flotte quelques personnes de courage & d'experience, comme cela s'étoit pratiqué les

les années 1665. & 1666. Sur quoi les Etats Généraux résolurent (malgré ce qui avoit été réprésenté par la Zelande l'année derniere) pour quelques raisons d'Etat & pour le bien public de faire encore la même chose, & les Etats de Hollande choisirent pour cela le 12.me de Mai Monsieur *Corneille de Witt*, comme on le peut voir par la résolution tant des Etats Généraux que des Etats de Hollande, & sa commission étoit conçûë en ces termes.

Sa commission.

„ 3. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, à tous ceux qui liront „ ou entendront lire ces présentes, salut. Sçavoir faisons, que comme „ nous ne jugeons pas moins necessaire cette année que les précedentes de 1665. & 1666. pour plusieurs raisons & considerations qui „ nous y engagent, que nôtre autorité soit réprésentée sur la flotte „ par quelque peu de personnes, à qui „ nous croyons que Dieu a donné la „ conduite & la fermeté necessaires „ pour cela, afin que par-là tout se „ fasse dans l'ordre & soit executé „ comme il faut; & que de plus,

„ outre

„ outre les commiſſions que nous a-
„ vons données aux Chefs & aux
„ Officiers, la neceſſité l'exige pour
„ l'éxécution de nos ordres & de nos
„ inſtructions. Il *eſt ainſi*, que nous
„ confiant ſur les bonnes qualitez, ſur
„ la ſageſſe, la prudence, la condui-
„ te, & la fermeté de Meſſieurs *Cor-*
„ *neille de Witt*, Bourguemaître regent
„ de la ville de Dordrecht & de.....
„ .... Dé-
„ putez reſpectifs dans nôtre Aſſem-
„ blée de la part des provinces de
„ Hollande, Zelande, & Friſe, nous
„ les avons députez & autoriſez, & leur
„ avons donné plein pouvoir, comme
„ nous les députons & autoriſons, &
„ leur donnons plein pouvoir par ces
„ préſentes, afin que tous enſemble,
„ ou un, ou quelques uns d'entre eux,
„ ſans être obligez d'en donner avis
„ à l'Etat, ils tâchent par toute ſorte
„ de moyens, après avoir pris l'avis &
„ oüi les conſiderations de nos Lieu-
„ tenans-Amiraux & autres Chefs,
„ de faciliter & d'effectuer la jonction
„ de nôtre flotte avec celle du Roi de
„ France, & de faire agir ces flottes

» au dommage de l'ennemi commun
» tant par mer que par terre, ſelon
» que l'occaſion & le temps le per-
» mettront. Comme auſſi pour ré-
» ſoudre & executer & faire executer
» ſelon l'occaſion & la nature des cho-
» ſes tout ce que l'on trouvera que
» le ſervice, la proſperité, & la ſû-
» reté de l'Etat & le dommage des
» ennemis exigeront; pour infliger &
» faire infliger les peines dûës à tous
» ceux qui ſeront trouvez coupables
» d'avoir manqué à leur devoir, de
» deſordre, de desobéïſſance, ou d'au-
» tres crimes, & faire obſerver en
» tout & par tout la diſcipline mili-
» taire : promettant d'approuver &
» de ratifier tout ce qu'eux enſemble,
» ou l'un, ou quelques uns d'entre
» eux auront fait & executé. Ordon-
» nons par conſequent à tous nos
» Lieutenans-Amiraux, Vice-Ami-
» raux, Contre-Amiraux, & autres,
» tant Officiers, que ſimples Mate-
» lots & Soldats qui ſont ſur nôtre
» flotte, de réconnoître en cette qua-
» lité nos dits Députez & Commiſ-
» ſaires, de les reſpecter, & de leur
» obéïr.

„ obeïr. Ainsi fait & arrêté dans l'Assemblée des Etats Généraux, à la Haye le 27.me de Mai 1667.

Etoit parafé,

A. B. DE PALLAND *Vt.*

Et au dessous par ordonnance desdits Seigneurs Etats étoit signé,

N. RUISCH.

4. Monsieur *Corneille de Witt* en vertu de cette résolution & de ces ordres partit de la Haye le 2. de Juin de bon matin pour se rendre au Texel, prenant sa route par Amsterdam, où il y avoit un *iacht* de Messieurs les Conseillers Députez de Hollande qui l'attendoit. Il s'y embarqua & fit voile en même temps, mais à cause des vents contraires il ne pût arriver que le 4.me au Texel, où il prit les mesures necessaires avec Messieurs les Députez des Etats Généraux qui s'y trouverent sur les moyens les plus efficaces pour son entreprise & pour executer les résolutions de leurs Hautes Puissances. Le Lundi 6.me de Juin à quatre heures du matin, le vent étant Nord- Il sort du Texel avec la flotte.

Nord-Nord-Est, Monsieur *de Witt* fit avertir par un signal tous les vaisseaux qui étoient prêts de lever l'ancre, avec lesquels il fit voile & [illegible] en pleine mer ce même jour avant midi sans aucun accident. Messieurs les Députez des Etats Généraux dressèrent d'abord les instructions pour Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* au sujet du commandement de la flotte, & les leur donnerent, après leur avoir souhaité toute sorte de bonheur & de bons succès & sur-tout la benediction de Dieu en tout ce qu'ils entreprendroient avec la flotte.

Instructions qui lui sont données.

Après quoi Monsieur *de Witt* fit venir tous les Capitaines à bord du vaisseau *les sept Provinces*, qu'il montoit, & leur demanda leur nom, & combien de Soldats chacun avoit sur son bord. On verra ce nombre dans la suite, lorsque les Soldats, que l'on attend de terre, seront distribuez sur la flotte. Le même jour il écrivit aux Conseillers Députez à l'Amirauté de Zelande & au Lieutenant-Amiral *Bankert*, que la flotte étoit entrée en mer ce jour-là, & qu'il plût à leurs Nobles

Qu'est-ce qu'il écrit aux Députez à l'Amirauté de Zelande?

bles

bles Puissances & au dit Lieutenant-Amiral de faire hâter le depart des vaisseaux de leur ressort, afin qu'ils pûssent se joindre à la flotte.

En même temps il divisa la flotte en trois escadres de cette sorte.

Il divise la flotte en trois escadres.

Partage de la flotte en trois escadres.

L'escadre de l'Amiral *de Ruiter* étoit composée de vingt-quatre vaisseaux & de cinq brûlots.

L'escadre du Lieutenant-Amiral *Bankert* étoit aussi composée de vingt-quatre vaisseaux & de quatre brûlots.

L'escadre du Lieutenant-Amiral *de Guent* étoit composée de vingt-six vaisseaux & de cinq brûlots.

Le lendemain Monsieur *de Witt* pria Monsieur *de Ruiter* de faire signal de lever l'ancre & de faire voile vers la Meuse, pour attendre là les Soldats & les provisions necessaires. Il écrivit le même jour une lettre aux Etats Généraux & une à son frére.

Il fait voile vers la Meuse.

A Mes-

A Messieurs les Etats Généraux.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Lettre de Monsieur de Witt aux Etats Généraux.

„ 5. Vos Hautes Puissances auront sans
„ doute appris par Messieurs leurs Dé-
„ putez pour les affaires de la marine
„ les soins qu'ils ont pris pour avan-
„ cer le depart de la flotte, & que
„ par leur diligence la plus grande
„ partie sortit hier du Texel & entra
„ en mer sans aucun accident. Le
„ Vice-Amiral *Zweers* montant le
„ vaisseau *l'Elephant*, & *Jean Gedeon*
„ *Verburg* montant le vaisseau *le Lion-*
„ *d'or*, étant tous deux du ressort du
„ College d'Amsterdam, se sont joints
„ aujourd'hui à la flotte, aussi bien
„ que le vaisseau *Caleb* du College de
„ West-Frise, & le vaisseau *Gorcum*
„ commandé par le Capitaine *Nan-*
„ *ning* du College de l'Amirauté de
„ Roterdam. Nous avons jugé à pro-
„ pos avec ce vent de Nord de lever
„ l'ancre, & de faire voile vers la
„ Meuse, pour attendre là les vais-
„ seaux chargez de troupes & de muni-

„ tions

„ tions de guerre, & nous avons é-
„ crit au Lieutenant-Amiral *Aylua*,
„ qui est encore à la rade avec les
„ vaisseaux de Frise devant le *Helder*,
„ lettre dont nous envoyons ici la
„ copie, afin qu'il puisse sçavoir en
„ arrivant où il pourra joindre la flot-
„ te. Nous finissons en priant Dieu
„ qu'il veuille benir de plus en plus
„ les personnes de vos Hautes Puis-
„ sances & leur illustre Gouverne-
„ ment, & sommes &c.

*A Monsieur le Conseiller Pension-
naire de Witt.*

MONSIEUR ET TRES
CHER FRERE

6. „ Je fus occupé hier tout l'après- Lettre de Monsieur de Witt à son frére.
„ midi à diviser la flotte en deux es-
„ cadres par l'avis du Lieutenant-A-
„ miral *de Ruiter*, qui sont formées de
„ la maniere que vous pouvez voir par
„ la copie que je vous en envoye.
„ Je n'ai pû encore former la troisie-
„ me escadre, qui sera pour la plûpart
„ composée des vaisseaux qui sont du

„ ressort des Colleges de Zelande &
„ de Frise, parce qu'ils ne se sont pas
„ encore rangez sous le pavillon. Je
„ trouve peu d'Officiers des Soldats
„ sur la flotte, mais je croi qu'ils sui-
„ vront ou avec les troupes, ou par
„ d'autres voyes. Je suis d'avis qu'on
„ punisse ceux qui n'ont pas obéï à
„ leurs Patentes, selon la grandeur de
„ leur faute, afin que le respect du
„ Gouvernement ne soit pas avili par-
„ mi les troupes. Nous eumes hier
„ à bord presque tous les Capitaines
„ des vaisseaux qui sont sous le pavil-
„ lon, mais je n'ai pas appris d'eux
„ qu'il y eût sur la flotte d'autres Ca-
„ pitaines du Regiment de la marine,
„ que *Jean de Witt*, *Laucourt*, *Maas*,
„ *Velsen*, *van Nispen*, *Arkel Steeland*,
„ *van de Vall*, & *Crabett*. Il y a aussi
„ plusieurs Lieutenans & Enseignes
„ absens, comme je remarque. J'ai
„ chargé Monsieur *de Guent* de m'in-
„ former exactement de tout cela, &
„ lorsqu'il l'aura fait, je ne manquerai
„ pas de vous en donner avis. Nous
„ attendrons avec impatience devant la
„ Meuse les troupes & les autres cho-

„ ses

„ ses necessaires, & alors vous pouvez
„ être assûré que nous ne négligerons
„ rien pour avancer nôtre voyage. Je
„ finis en vous assûrant que je suis,

MONSIEUR ET TRES CHER FRERE,

Vôtre très humble serviteur & très affectionné frére

CORNEILLE DE WITT.

Sur le vaisseau les sept Provinces *le 7.me de Juin* 1667.

7. Le soir Monsieur *de Witt* arriva devant la Meuse avec la flotte, & il notifia son arrivée au Lieutenant-Colonel *Beaumont* Commandeur de la Brille, le priant d'envoyer au plûtôt les troupes sur la flotte; après quoi il écrivit à son frére la lettre suivante. Il vient devant la Meuse, d'où il écrit à son frére.

MONSIEUR ET TRES CHER FRERE.

„ Nous écrivimes hier au soir une
„ lettre au Commandeur de la Brille
„ pour lui faire sçavoir nôtre arrivée
„ ici,

„ ici, & pour le prier d'envoyer au
„ plûtôt à la flotte les troupes & les
„ provisions qui ont été ordonnées,
„ ou en tout cas de nous faire sça-
„ voir, quand il jugeoit que ces trou-
„ pes & ces provisions pourroient être
„ prêtes & embarquées; mais jusques
„ ici nous n'avons point reçû de ré-
„ ponse. Nous avons aujourd'hui don-
„ né commission & les instructions
„ necessaires au Commandeur *vander*
„ *Zaan*, pour commander en cet-
„ te qualité sept vaisseaux, qui servi-
„ ront pour aller à la découverte
„ & pour donner la chasse aux vais-
„ seaux étrangers, dont on pourra
„ aussi se servir dans l'occasion; je
„ vous en enverrois bien la copie aussi
„ bien que de quelques autres choses,
„ mais les Clercs n'étant pas encore
„ arrivez, il est impossible de faire
„ écrire tout, d'autant plus que des
„ affaires, qui arrivent tous les jours,
„ doivent aller devant comme étant
„ plus pressées. Je suis &c.

En même temps il reçût une lettre de Messieurs *Eleman* & *Boxel*, tous deux Conseillers Deputez de Messieurs les Etats

Etats de Hollande & de West-Frise, écrite de la Brille, à laquelle il répondit incontinent de la maniere qui suit.

A Messieurs les Commissaires des Conseillers Deputez des Etats de Hollande & de West-Frise, à la Brille le 8.me de Juin 1667.

MESSIEURS.

„ 8. Je viens de recevoir tout-à-l'heure la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de la Brille à huit heures du matin, par laquelle j'apprens que vous n'avez fait embarquer qu'onze Compagnies de Soldats, faute de vaisseaux necessaires pour le transport des troupes. Mais si vous jugiez à propos d'y joindre encore quelques Compagnies & de les faire transporter à la flotte ou par quelques petites barques, ou par les galiotes, que nous envoyons pour cela, nous pourrions bien de l'avis de Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* les distribuer de telle sorte

Lettre aux Conseillers Députez de Hollande & de West-Frise.

„ sur

„ sur les vaisseaux de guerre, qu'ils y
„ seroient logez commodément. Nous
„ le jugeons d'autant plus necessaire,
„ que plusieurs Officiers & Soldats du
„ Regiment de marine ne sont pas
„ venus à la flotte, mais en cela com-
„ me en toute autre chose nous nous
„ soumettrons à vôtre sage direction.
„ Je suis,

MESSIEURS,

Vôtre très humble & très
obéïssant serviteur

CORNEILLE DE WITT.

Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* envoyerent aussi à tous les Capitaines le livre des signaux, sur lequel ils devoient se regler. Le lendemain on reçût quatre flutes chargées de Soldats pour la flotte, & on résolut de faire voile vers la rade de Schooneveld, mais le vent Nord-Ouest, qui étoit fort violent, empêcha d'executer le dessein qu'on avoit. Le 10.me de Juin Monsieur *de Witt* fit dresser, de l'avis de Monsieur *de Ruiter*, des instructions generales

rales pour tous les Capitaines, sur lesquelles ils devoient se regler.

Le même jour on lût & on envoya trois lettres, sçavoir une à Messieurs les Conseillers de l'Amirauté de Zelande, une à Messieurs les Etats Généraux, & la troisieme à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, qui étoit conçûë en ces termes.

MONSIEUR ET TRES CHER FRERE,

9. „ Le vent s'est renforcé de plus „ en plus depuis vôtre depart, de sorte „ que nous n'avons pû lever l'ancre „ qu'aujourd'hui de bon matin, & „ nous sommes arrivez heureusement „ sur les côtes de Zelande à Schooneveld. Un brûlot de Nord-Hollande nommé *le Figuier* a perdu trois „ ancres par la tempête, & nous l'avons envoyé à Flessingue avec un „ acte au Commissaire *Boerse*, pour „ lui fournir au plûtôt les ancres & „ les cables necessaires. Nous attendons avec beaucoup d'impatience „ les vaisseaux de Zelande, ou du „ moins d'en sçavoir des nouvelles; „ & Lettre à son frere.

„ & cependant nous continuerons à
„ donner les ordres requis autant
„ que faire se pourra, d'autant plus
„ que le gros temps a empêché les
„ Capitaines de venir à bord. Je finis
„ & suis &c.

A bord du vaisseau les sept Provinces
le 10.me *de Juin* 1667.

P. S. Monsieur *de Ruiter* vous assûre de ses très humbles services.

Il donne les ordres pour distribuer les Soldats sur la flotte.

10. En même temps Monsieur *Corneille de Witt* donna ses ordres aux Capitaines des troupes & aux autres Officiers pour la distribution de leurs Soldats sur les vaisseaux de guerre, & il trouva que la flotte étoit alors composée des vaisseaux suivans, sçavoir de la part de l'Amirauté de Roterdam, de quatorze vaisseaux de guerre, de deux fregates, de trois *iachts* d'avis, de quatre brûlots, & de quatre galiotes; de la part de l'Amirauté d'Amsterdam, de trente-deux vaisseaux de guerre, de quatre fregates, de quatre *iachts* d'avis, de huit brûlots, & de quatre galio-

ptes ; & de onze vaiſſeaux de re de la part de la Nord-Hollande, auxquels ils en devoient oindre encore ſix, qui n'étoient pas prêts.

Le vent s'étant tourné vers l'Oueſt-Sud-Oueſt, on réſolut de lever l'ancre & de faire voile vers la riviere de Londres, & pour cet effet on donna à tous les Capitaines & Commandeurs des *iachts* d'avis, des brûlots, & des autres vaiſſeaux un ordre concernant le lieu du rendez-vous, que chacun devoit obſerver exactement. Il réſout de faire voile vers la Tamise.

11. Le même jour Monſieur *Corneille de Witt* fit aſſembler le Conſeil de guerre au ſujet de quelques criminels parmi les troupes, où ſe trouverent préſens le Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, le Colonel *Dolman*, & les Capitaines *de la Noy*, *Hartman*, *Adrien de Guent*, *Jean de Witte*, & *Laucourt*, qui condamnerent quelques uns de ces criminels. Il aſſemble le Conſeil de guerre.

12. Le lendemain Monſieur *de Witt* étant à l'ancre devant *Blankenbourg* au Sud- Il apprend des nouvelles

d'une flotte ennemie.

Sud-Est sur Est de la flotte, il r
avis de Messieurs les Conseillers de
mirauté à Middelbourg, qu'on avoit
une flotte ennemie de seize ou dix
sept-vaisseaux à quatre ou cinq lieuës de l'île de May, & qu'elle faisoit voile avec un vent d'Est-Nord-Est vers l'Ouest-Nord-Ouest, & qu'elle étoit venuë mouiller devant le Leith en Ecosse, où on attendoit encore trente vaisseaux. Sur quoi ayant été déliberé, on trouva bon d'entendre l'avis du Lieutenant-Amiral *de Guent* & du Commandeur *vander Zaan*, touchant l'état de la baye & du havre du Leith, où ils avoient été peu de temps auparavant avec quelques vaisseaux de guerre, afin de prendre alors les résolutions qu'on jugeroit les plus convenables pour le service du pays & pour le dommage des ennemis.

Il fait voile vers la Tamise.

Environ onze heures le vent se tournant vers le Sud-Ouest & Sud-Ouest sur Sud, on résolut de lever l'ancre & de faire voile avec toute la diligence possible vers la Tamise; ce que Monsieur *de Wit* notifia à leurs Hau-

galiotes Puiſſances & à ſon frére par les guerres ſuivantes.

la-

A Meſſieurs les Etats Généraux, &, mutatis mutandis, *à Meſſieurs les Etats de Hollande, le* 14.me *de Juin* 1667.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

,, 13. La derniere lettre, que je me ,, ſuis donné l'honneur d'écrire à vos ,, Hautes Puiſſances, étoit dattée du ,, 12.me du courant. Le vent étoit hier ,, Oueſt-Sud-Oueſt & le temps aſ- ,, ſès beau, ce qui nous fit réſoudre ,, à lever l'ancre & à avancer nôtre ,, route autant qu'il ſeroit poſſible, ,, mais après avoir louvoyé pendant le ,, reflux nous avons trouvé que nous ,, n'avions avancé qu'une bonne de- ,, mi-lieuë, & nous avons été obli- ,, gez de rejetter l'ancre avant que la ,, marée montât, de ſorte que nous ,, ſommes préſentement devant Blan- ,, kenbourg, qui eſt au Sud ſur Eſt ,, de nous. Il y eut hier un grand ,, Conſeil de guerre ſur la flotte, au-

Sa lettre aux Etats Généraux.

E 2 ,, quel

„ quel assisterent les hauts Officiers de
„ la flotte & ceux des troupes de terre
„ pour faire le procès à quelques Mate-
„ lots & Soldats, qu'on a dénoncé &
„ qui ont été accusez par leurs Officiers
„ respectifs & par les Avocats Fiscaux
„ d'avoir commis plusieurs crimes,
„ contre lesquels on a procedé & on
„ a prononcé la sentence, telle que vos
„ Hautes Puissances pourront voir des
„ extraits respectifs du rolle dudit
„ Conseil de guerre, sous le *numero*
„ 1. que nous vous envoyons ci joints.
„ Comme les vaisseaux de Frise ne
„ sont pas encore arrivez à la flotte,
„ & qu'on ne peut pas aussi faire un
„ compte assûré sur ceux de Ze-
„ lande, nous avons été obligez de
„ changer la division de la flotte en
„ trois escadres, qu'on avoit projet-
„ tée ci-devant, de sorte que nous
„ l'avons partagée de la maniere que
„ vos Hautes Puissances verront par
„ la copie ci jointe *numero* 2. Ces trois
„ grandes escadres ont été encore di-
„ visées chacune en trois petites esca-
„ dres, dont nous n'avons pas voulu
„ manquer d'envoyer une copie sous
„ le

„ le *numero* 3. à vos Hautes Puiſſances pour les en informer.

„ Le vent eſt préſentement Oueſt-Sud-Oueſt, & par conſequent il y a peu d'apparence d'avancer nôtre route: cependant nous ne laiſſerons pas de lever l'ancre avec le reflux, & de mettre en œuvre tout ce qu'on pourra inventer pour avancer nôtre route. Je finis en priant Dieu qu'il lui plaiſe de benir de plus en plus l'illuſtre gouvernement de vos Hautes Puiſſances, & je ſuis &c.

A bord du vaiſſeau les ſept Provinces *étant à l'ancre le* 14.me *de Juin* 1667.

„ P. S. Monſieur le Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, ſçachant que j'informe de temps en temps vos Hautes Puiſſances de ce qui ſe paſſe, & n'ayant par conſequent rien à vous écrire, aſſûre par ma plume vos Hautes Puiſſances de ſes très humbles ſervices & de ſon profond reſpect.

37749

MONSIEUR ET TRES CHER FRERE.

Lettre à son frére.

14. „ Je vous ai écrit ma derniere
„ lettre le 12.me de ce mois, & depuis
„ ce temps-là je n'ai reçû aucune
„ lettre ni de Messieurs du Gouver-
„ nement ni de vous. Nos Maîtres de
„ galiotes, qui ont été à Nieuport,
„ rapportent que les François se sont
„ emparez de Mons. Nous allons nous
„ mettre à la voile tout-à-l'heure,
„ le vent étant devenu Sud-Ouest
„ sur Sud, de sorte que nous espe-
„ rons de nous en servir pour avan-
„ cer nôtre route. Je viens de rece-
„ voir le rapport qui a été fait à Mes-
„ sieurs de l'Amirauté de Zelande au
„ sujet des vaisseaux Anglois com-
„ mandez par *Jeremie Smit*, qui sont
„ entrez dans la riviere de Leith en
„ Ecosse, & qu'ils ont eu la bonté
„ de m'envoyer. Quoique les hauts
„ Officiers ayent là-dessus diverses
„ pensées, je n'ai pourtant pû con-
„ sentir à changer nôtre prémier des-
„ sein & l'expedition qui avoit été ré-
„ soluë, soit à cause que de sembla-
„ bles

„ bles rapports ſont ſouvent fort in-
„ certains ; ſoit en conſideration de
„ la convention qui a été arrêtée en-
„ tre Monſieur le Comte *d'Eſtrades* &
„ les Députez de leurs Hautes Puiſ-
„ ſances, & ſignée le 5.me de Mai
„ dernier ; mais ſur-tout à cauſe que
„ les Capitaines & les Pilotes les plus
„ experts nous aſſûrent que les vaiſ-
„ ſeaux peuvent monter ſi avant la
„ riviere de Leith, que nous ne pour-
„ rions les pourſuivre ſans avoir des
„ Pilotes experimentez de ce pays-là.
„ Nous reçûmes enfin hier au ſoir
„ la lettre de Meſſieurs de l'Amirau-
„ té de Zelande écrite le 11.me du
„ courant, dont je vous envoye la
„ copie ; j'y répondis auſſi-tôt que
„ je l'eus reçûë, comme vous le
„ verrez par la copie de ma réponſe,
„ que je vous envoye. Nous n'avons
„ point reçû de nouvelles plus parti-
„ culieres de Nieuport au ſujet de
„ l'empriſonnement du Sr. *Waverans.*
„ Comme le Secretaire *Andringa* a
„ été indiſpoſé, quoiqu'il ſe por-
„ te mieux préſentement, j'ai eu
„ beaucoup d'occupation pendant

„ quelques jours. Je suis, &c.

A bord du vaisseau les sept Provinces *faisant voile de devant Blankenbourg vers le Nord-Ouest le* 14.me *de Juin* 1667.

„ P. S. La flute, sur laquelle les „ Clercs ont été embarquez, „ n'est point encore arrivée, de „ sorte que nous sommes pri- „ vez jusques ici de ce secours.

Il fait voile vers les côtes d'Angleterre.

15. Le 15.me de ce mois Monsieur *Corneille de Witt* ayant fait jetter la sonde trouva qu'il y avoit quatorze brasses d'eau, & qu'il étoit environ à quatre ou cinq lieuës des côtes d'Angleterre en tirant vers la Tamise; mais le vent se renforça tellement, qu'entre trois & quatre heures on fut obligé de jetter l'ancre, & il s'éleva alors une si terrible tempête du côté du Sud-Ouest, que plusieurs vaisseaux furent emportez de dessus leurs ancres, sans qu'on pût sçavoir quels c'étoient, ni le nombre de ceux qui étoient demeurez sous le pavillon. Le lendemain la tempête étant un peu appaisée, on compta de la hune soixante-quatre vaisseaux

Il est accueilli d'une terrible tempête.

à

à trois mats, mais on ne pût encore remarquer quels vaisseaux avoient été dispersez par la tempête du jour précedent.

Vers le soir on fit signal à tous les Capitaines de l'escadre du Lieutenant-Amiral *de Ruiter* de venir à bord, & on leur demanda quel dommage ils avoient souffert; ils répondirent que tous les vaisseaux de leur escadre étoient encore sous le pavillon, sans être fort endommagez. Monsieur *de Witt* donna ordre aux autres Amiraux de faire la même chose pour pouvoir avertir les Députez de l'État de ce qu'ils avoient souffert.

Quels ordres il donne aux Officiers de la flotte?

Le 17.me de ce mois le vent étant Ouest sur Nord, & le temps beau, on résolut de lever l'ancre avec le reflux & de faire voile vers le *Konings-diep*. Monsieur *de Witt* manda auprès de lui les Colonels *de Guent* & *Dolman*, & il leur donna ordre de dresser une liste pour distribuer les Soldats & les Matelots de telle maniere sur les vaisseaux de guerre & autres vaisseaux de transport, qu'on pût les mettre à terre quand l'occasion s'en présenteroit, & s'en servir pour quel-

Pourquoi il mande les Colonels de Guent & Dolman?

que entreprise. Le Lieutenant-Amiral *van Nes* donna une liste de tous les Capitaines de son escadre, qui faisoit voir le dommage qu'ils avoient souffert dans la derniere tempête.

Le même jour les Députez des Etats sur la flotte reçûrent une lettre des Conseillers Députez de la province de Hollande conçûë en ces termes.

MESSIEURS.

Lettre des Conseillers Députez de Hollande aux Commissaires des Etats sur la flotte.

„ 16. On nous a communiqué une „ lettre, qui marque que plusieurs Of„ficiers, Soldats, & sur-tout divers „ Capitaines n'étoient pas encore ar„rivez à la flotte le 7.me de ce mois, „ dont nous sommes très mécontens. „ Et comme nous ne pouvons pas pré„sentement, sans préjudice du servi„ce du pays, faire comparoître ces „ Capitaines & autres Officiers de„vant nous pour leur infliger les pei„nes qu'on trouveroit qu'ils auroient „ meritées pour avoir manqué à leur „ devoir, nous avons jugé à propos „ de vous envoyer un memoire con„tenant la datte de l'ordre & des

„ pa-

„ Patentes qui leur ont été données
„ pour partir, & nous souhaitons
„ que vous poursuiviez tous ces Ca-
„ pitaines, qui seront trouvez en de-
„ faut, & que vous leur fassiez fai-
„ re leur procès devant le Conseil de
„ guerre, selon le reglement arrêté
„ pour cette fin par leurs Hautes Puis-
„ sances le 22.me d'Avril dernier, pour
„ les condamner à être cassez ou sus-
„ pendus, ou à des amendes pecu-
„ niaires, ou à d'autres peines, selon
„ l'exigence des cas. Vous nous en
„ donnerez avis, & vous nous en-
„ verrez une liste exacte tant des Of-
„ ficiers qui sont présens, que de ceux
„ qui contre toute attente seroient en-
„ core absens, afin que nous procedions
„ contre ces derniers selon que les cas
„ l'exigeront. C'est sur quoi nous nous
„ reposons, vous recommandant, Mes-
„ sieurs, à la grace de Dieu. Donné
„ à la Haye le 10.me de Juin 1667.
„ Il y avoit au bas,

Vos bons amis les Conseillers Députez des Etats de Hollande & de West-Frise.

Et plus bas, par ordonnance desdits Seigneurs, signé

HERB. DE BEAUMONT.

 17. Le

Monsieur de Witt vient avec la flotte devant le Konings-diep.

17. Le soir entre six & sept heures la flotte ayant mouillé devant le *Konings-diep*, on fit signal à tous ceux qui composoient le grand Conseil de guerre sur la flotte de venir à bord du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*. Monsieur *Corneille de Witt* en qualité de Député de leurs Hautes Puissances leur communiqua l'instruction dressée par leurs Hautes Puissances & remise entre ses mains & celles de Monsieur *de Ruiter* le 16.me de ce mois; sur quoi ayant été meurement déliberé, on trouva à-propos de demander là-dessus l'avis des hauts Officiers des troupes qui étoient présens, de sorte que la résolution fût differée jusques au lendemain, qu'on appointa lesdits Officiers à bord de Monsieur *de Ruiter*, après quoi cette Assemblée se sépara.

Entreprise sur la riviere de Londres.

18. Le Samedi 18.me de Juin les Officiers de la flotte & des troupes tinrent Conseil de guerre à quatre heures du matin; dans lequel on délibera comment on pourroit le plus efficacement executer cette instruction de leurs Hautes Puissances, & après une mûre déliberation on trouva bon & on arrêta, qu'on

qu'on choisiroit dix-sept des plus legers vaisseaux ou fregates, avec cinq *iachts* d'avis, quelques galiotes & chaloupes, pour faire voile le plûtôt qu'on pourroit vers le *Konings-diep*, & étant entrez dans la Tamise, faire toute la diligence possible pour joindre dix ou douze fregates Angloises de trente à quarante pieces de canon, & vingt vaisseaux marchands venant des Barbades, qui selon le rapport d'un Maître de navire de Norvege venant de Londres étoient le jour précedent dans le *Hoope* auprès de Gravesand, & si l'occasion se présentoit, de les attaquer & de les détruire, & d'examiner en même temps la profondeur de la riviere de Rochester, & le fort qu'on avoit bâti depuis peu à l'entrée de ladite riviere. Et pour cette expedition Monsieur *de Witt* de l'avis du Lieutenant-Amiral *de Ruiter* choisit quelques hauts Officiers de mer & de terre, & le commandement en chef fut donné au Lieutenant-Amiral *de Guent*, ayant sous lui le Vice-Amiral *de Liefde* & le Contre-Amiral *David Vlug*, qui reçûrent chacun en particulier leurs ordres

dres & leurs instructions par écrit. On résolut aussi d'envoyer quelque petit bâtiment pour sonder la profondeur du *Konings-diep* & pour avertir les Capitaines des vaisseaux de guerre.

Cependant on manda six vaisseaux de guerre de la Meuse avec un *iacht* d'avis & deux brûlots, & onze vaisseaux d'Amsterdam, quatre *iachts* d'avis, & deux brûlots pour être employez à une courte expedition, & on fit une liste pour la distribution des troupes sur les vaisseaux de guerre.

En vertu de la résolution prise le jour précedent, Monsieur *Corneille de Witt* en qualité de Député de leurs Hautes Puissances sur la flotte crut qu'il étoit de son devoir, & que c'étoit même l'intention de l'Etat, qu'il assistât en personne à cette expedition, afin de donner d'autant mieux les ordres necessaires pour l'execution de cette entreprise sur la Tamise. Pour cet effet il se mit à la pointe du jour à bord du vaisseau du Lieutenant-Amiral *de Guent* nommé *St. Agathe*, qui avoit été choisi pour porter le pavillon d'Amiral. Et envi-

environ à quatre heures du matin les vaisseaux & les petits bâtimens firent voile à la faveur du flux & du vent de Sud-Oueſt, ce qui les obligea de louvoyer pour entrer dans le *Konings-diep*; & la marée les ayant empêché d'avancer plus loin que vers les bancs du milieu, ils jetterent l'ancre. Mais après avoir demeuré là environ quatre heures, le vent ſe tourna vers le Nord-Eſt, de ſorte qu'on réſolut de lever l'ancre & de s'avancer ſans perdre temps vers le *Konings-diep* contre la marée. Le vent étant ſi favorable, Monſieur *de Witt* crut fermement de pouvoir joindre ce même ſoir les fregates & vaiſſeaux marchands, dont nous avons parlé, dans le *Hoope*, mais il plût à Dieu de faire ceſſer le vent vers le ſoir: de ſorte que le flux & l'eau qui étoit fort haute empêcherent qu'on ne pût avancer que juſqu'à *Hol-haven* éloigné de *Hoope* d'environ une heure & demi, & environ à moitié chemin de la riviere de Rocheſter & de Graveſand, où ils furent obligez par le reflux de s'arrêter & de donner par conſequent temps aux ennemis de s'enfuir

fuir avec leurs vaisseaux. C'est ce dont Monsieur *de Witt* donna avis le même jour au Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, & il envoya encore ce soir-là le Commandant *Jean Jansz.* avec son brûlot nommé *le Duc d'Iorck* sur la riviere de Chattam pour brûler les vaisseaux du Roi qui y étoient. Il ordonna aussi aux Capitaines *Jean Paulusz. van Guelder*, *Corneille Joostz. Smient*, & *Nicolas Nanning*, que quand le vaisseau qui portoit le pavillon auroit ancré sur la riviere, ils mouilleroient environ deux portées de canon au-dessus de lui, qu'ils prendroient exactement garde à tous les vaisseaux & brûlots des ennemis qui descendroient, & que s'ils appercevoient pendant la nuit quelques vaisseaux ennemis, ils éleveroient trois fois une lanterne sur la hune.

Le Lundi 20.me de Juin on résolut de lever l'ancre lorsque la marée commenceroit, & de descendre jusque devant la riviere de Rochester, & que quand on y seroit venu, les Capitaines *Brakel*, *Pierre Magnus*, & *Jean du Bois* s'avanceroient jusque sous le fort de *Charnesse*, qui étoit sur la pointe de ladite riviere,

re, que la plus grande partie de l'escadre suivroit; que ces trois Capitaines étant à la vûë du fort ils le canonneroient autant qu'il seroit possible; qu'on mettroit à terre environ huit cens hommes des troupes pour donner l'assaut à ce fort, s'en rendre maître s'il étoit possible, & le garder jusqu'à nouvel ordre; & afin de pouvoir executer cela heureusement, on leur ordonna, que quand ils verroient le pavillon rouge, & que les troupes seroient embarquées sur des chaloupes, ils s'avanceroient incontinent avec leurs vaisseaux vers ledit fort. Peu de temps après on prit trois Pêcheurs Anglois, qu'on mena devant Monsieur *de Witt*, qui donna ordre au Colonel *Dolman* de les examiner pour se servir de leur rapport dans l'occasion; voici ce qu'il en apprit.

„ Que le fort n'étoit presque qu'à
„ demi fait, mais qu'on y avoit bra-
„ qué quarante pieces de canon.

„ Qu'il y avoit sous ce fort un
„ vaisseau de guerre & cinq brûlots.

„ Que le fort s'appelloit *Charnesse*.

„ Qu'entre ce fort & Chattam il y
„ avoit

„ avoit trois autres forts nommez *Gil-*
„ *legem*, *Upnor-Castel*, & encore un
„ autre tout auprès de Chattam.
„ Que d'ici jusqu'à Londres il n'y
„ avoit que six ou sept vaisseaux de
„ guerre.
„ Qu'ils n'avoient pas encore en-
„ tendu parler de sedition, mais qu'il
„ y en auroit sans doute une alors.

Le 21.me Monsieur *de Witt* alla lui-même à terre pour examiner le fort de *Charnesse*, & il remarqua qu'il y avoit quinze canons de fer tirant chacun des boulets de dix-huit livres; il y vid aussi quantité de bois pour les vaisseaux de toute sorte de grosseur, comme des mats, des vergues, des perroquets, & d'autres materiaux pour une flotte, que les Capitaines estimerent pour le moins cinq cens mille livres; il y avoit aussi quelques tonneaux de poudre, du goudron, & de la poix, qu'on y gardoit pour l'équipage des vaisseaux. Il trouva, comme on avoit rapporté, que le fort n'étoit pas encore achevé, & les hauts Officiers des troupes étant venus à terre, on délibera, si on garderoit ce fort,

&

& si on le perfectionneroit, & si étant mis en état de défense, leurs Hautes Puissances pourroient bien le conserver; mais après ces déliberations on jugea que le plus sûr étoit de ruiner le fort & de brûler tous les materiaux & toutes les munitions qui y étoient, afin que les ennemis ne pûssent pas s'en servir; ce qui fut executé le même jour, excepté qu'on porta les canons sur les vaisseaux pour y être gardez jusqu'à nouvel ordre.

Le même jour Monsieur *de Witt* ordonna au Vice-Amiral *Enno Doedes Star* d'envoyer deux de ses brûlots sous le pavillon, afin qu'il donnât aux Capitaines les ordres qu'ils entendroient alors, & qu'il défendît aux hauts Officiers & autres de la flotte de ne laisser aller personne à terre sans une permission par écrit, si ce n'est pour proviander les Soldats de leurs vaisseaux qui étoient à terre; ce qui seroit payé de temps en temps par les Etats; parce que selon les apparences on transporteroit là aux environs des troupes du Roi, & que par consequent ceux qui iroient à terre cour-

courroient risque d'être massacrez par ces troupes

On envoye deux vaisseaux pour la sonder.

19. Le même jour après midi les Capitaines *Theodore de Munnick* & *Corneille Gerard Vos*, qu'on avoit envoyez pour reconnoître la riviere de Rochester, firent rapport de leur commission à Monsieur *de Witt*, sçavoir qu'ayant monté cette riviere environ deux lieuës, ils l'avoient trouvée fort profonde, de sorte que les vaisseaux du Lieutenant-Amiral *de Guent* pouvoient bien y entrer assés avant; qu'ils avoient vû un bon nombre de vaisseaux de guerre Anglois sans mats & sans voiles environ à deux lieuës du fort de *Charnesse*.

Detachement sur les rivieres de Chattam & de Rochester.

20. Sur quoi ayant été déliberé, Monsieur *de Witt* & Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Guent* résolurent d'envoyer les Capitaines *Thomas Tobiasz.*, *Nicolas Naalhout*, *Jean van Guelder*, & les Commandeurs des *iachts* d'avis *Corneille Gerard Vos*, *Laurent de Bruin*, *Theodore Munnick*, & *Jacob Philipsz.*, avec les Commandeurs des brûlots *Henri Mack* & *Jean van den Rhijn* pour entrer dans les

les rivieres de Chattam & de Rochester aussi avant que *Thomas Tobiasz.*, à qui le commandement de ces vaisseaux avoit été donné, leur ordonneroit, & pour brûler tous les vaisseaux ennemis qu'ils pourroient joindre. Il écrivit aussi au Vice-Amiral *Enno Doedes Star*, qu'il entrât dans la riviere avec les vaisseaux & les brûlots de son escadre & de celle du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, & qu'en cas que Monsieur *de Ruiter* fût arrivé, il voulût bien venir en personne pour aider à déliberer sur des affaires d'importance.

Monsieur *de Witt* reçût une lettre de leurs Hautes Puissances, qui le prioient de faire assembler le Conseil de guerre, pour prononcer la sentence contre les Officiers absens & autres, en vertu de la résolution des Etats Généraux des Provinces Unies, à laquelle il répondit en ces termes.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

21. „ Nous avons reçû la lettre, „ dont vos Hautes Puissances nous ont „ honoré, avec leur résolution, l'une & Lettre de Monsieur de Witt

aux Etats Généraux.

„ & l'autre dattée du 11.me de ce mois,
„ & contenant que c'est le bon-plaisir
„ de vos Hautes Puissances qu'on as-
„ semble le Conseil de guerre pour
„ proceder à la condamnation des Ca-
„ pitaines & Commandans des troupes
„ qui sont absens, selon le reglement
„ arrêté par vos Hautes Puissances,
„ & pour les punir soit par cassation,
„ suspension, amendes pecuniaires, ou
„ autres peines selon l'exigence des cas.
„ Nous sommes toûjours prêts d'obeïr
„ avec un profond respect aux ordres
„ de vos Hautes Puissances, mais nous
„ y trouvons, de même que les Mem-
„ bres du Conseil de guerre, cette
„ difficulté, qu'il est contraire à la
„ pratique & aux formalitez qui s'ob-
„ servent dans l'administration de la
„ justice dans l'étenduë des Provinces
„ Unies, autant que nous en avons de
„ connoissance, qu'on fit le procès &
„ qu'on infligeât des peines à des ab-
„ sens & à des personnes qu'on ne
„ peut entendre dans leurs défenses, à
„ moins qu'ils ne comparussent point
„ après avoir été dûement citez, &
„ qu'ils ne fussent convaincus par les

„ de-

defauts qu'on auroit obtenu contre eux. Ainsi nous prions très respectueusement vos Hautes Puissances de nous envoyer de nouveaux ordres de quelle maniere il leur plaît que „ nous procedions contre les Capitai„ nes & les Officiers absens : outre „ que les Membres du Conseil de guer„ re jugent qu'il n'est pas de leur res„ sort de prendre connoissance des „ fautes qui ont été commises à ter„ re & par des Officiers qui propre„ ment n'appartiennent pas à la mari„ ne, & que de tels doivent être „ poursuivis ou par-devant le grand „ Conseil de guerre de l'armée, ou „ par-devant Messieurs les Conseillers „ Députez & les Députez des Etats „ des provinces respectives, & rece„ voir là leur punition. Nous finis„ sons & sommes, &c.

A bord du vaisseau les sept Provinces *le* 21.me *de Juin* 1667.

22. Le Mecredi 22.me de Juin Monsieur *de Witt* partit avec la grande escadre de devant le fort de *Charnesse* & monta la riviere du côté de Rochester, avec

Expedition sur la riviere de Rochester.

avec un vent assès fort de Nord-Est qui étoit très favorable pour cela. Le Capitaine *Brakel* fut mis ce matin en arrêt pour avoir envoyé des gens à terre contre les ordres de Monsieur de *Witt*, mais sur les offres qu'il fit, qu'étant le dernier des vaisseaux il devanceroit tous les autres & accrocheroit un certain vaisseau Anglois, il fut relâché & renvoyé à son bord. Environ à midi Monsieur *de Witt* apperçût quelques gros vaisseaux ennemis, & après avoir donné ses ordres l'un après l'autre avec beaucoup de netteté pour les faire accrocher & brûler par quelques fregates & brûlots, le Capitaine *Brakel* pour executer sa promesse devança les autres vaisseaux, força la chaine que les Anglois avoient tendu au travers de la riviere, aborda le vaisseau Anglois & s'en rendit maître. Trois gros vaisseaux de guerre furent aussi brûlez, & le beau vaisseau *le Royal Charles* fut abandonné par les Anglois & pris par les Hollandois, après que le pavillon en eût été enlévé par *Thomas Tobiasz.* Capitaine d'une fregate nommée *le Protecteur* du College d'Am-

d'Amſterdam. Il y avoit auſſi un peu plus haut dans la riviere quatre gros vaiſſeaux de guerre, & on ordonna à quelques fregates & brûlots de les aller brûler; mais avant qu'ils le pûſſent executer, l'eau devint ſi baſſe, qu'ils toucherent tous, de ſorte qu'on fût obligé de differer cette expedition juſques au lendemain. On commanda pour cela les Capitaines *Naalhout*, *Pierre Nanning*, *Jacob Philips*, *Corneille Smient*, *Laurent de Bruin*, *Eland du Bois*, & *Jean Verboekelt*. Outre cela on donna ordre à *Jean Cuwenhove*, commandant le brûlot nommé *Delft*, de demeurer pendant l'expedition auprès du vaiſſeau du Lieutenant-Amiral *de Guent*, afin qu'en cas qu'on rencontrât quelque vaiſſeau ennemi on lui fit tout le dommage poſſible.

Monſieur *de Witt* ayant appris, que quelques Barons, Gentilshommes, & habitans de l'île de *Schepey* avoient de l'inclination pour ſe joindre aux forces des Etats, & de s'oppoſer aux procedures injuſtes du Roi d'Angleterre, ordonna, dans l'eſperance d'un bon ſuccès, au

Monſieur de Witt offre de ſecourir les habitans de l'île de Schepey.

au Capitaine des troupes *Jean de Lancourt*, à qui il donna plein pouvoir, d'aller trouver de sa part ces Gentilshommes & habitans de ladite île & de leur faire sçavoir ses bonnes intentions pour la défense & pour la protection de leur île.

Il écrivit alors & dépêcha incontinent la lettre suivante aux Etats Généraux.

A leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Sa lettre aux Etats Généraux.

23. „ La derniere lettre, que j'ai eu „ l'honneur d'écrire à vos Hautes Puis- „ sances, étoit dattée du 21.me de ce „ mois, dans laquelle je notifiois à „ vos Hautes Puissances la prise du „ fort de Charnesse. Il a plû à Dieu „ de benir aujourd'hui si abondamment „ les armes de l'Etat, que nous ne „ sçaurions jamais assès l'en remercier. „ Nous avions fait sonder hier la ri- „ viere de Rochester & de Chattam „ par quelques fregates & chaloupes

„ ar-

„ armées, qui la trouverent d'une tel-
„ le profondeur, que nous avons réso-
„ lu aujourd'hui d'y entrer avec l'esca-
„ dre du Lieutenant-Amiral *de Guent*,
„ en quoi Dieu nous a favorisez d'un
„ bon vent de Nord-Est. Nous nous
„ sommes mis à la voile ce matin à
„ six heures de devant Charnesse avec
„ l'aide de la marée, & environ à
„ midi nous avons rencontré plusieurs
„ gros vaisseaux de guerre Anglois à
„ l'ancre sur la riviere, sans perro-
„ quets & sans voiles, & ayant seu-
„ lement les grands mats & les prin-
„ cipaux cordages, qui cependant é-
„ toient bien pourvûs de bon canon
„ & d'équipage, & qui sembloient
„ d'abord se vouloir bien défendre;
„ mais après que quatre ou cinq ont
„ été brûlez, quelques uns de ces
„ vaisseaux ont été abandonnez &
„ sont tombez de cette maniere en-
„ tre nos mains & au pouvoir de vos
„ Hautes Puissances. Je ne puis pas
„ encore specifier quels vaisseaux ont
„ été brûlez, puisque nous ne ve-
„ nons que de faire cette expedition;
„ nous avons pris *le Royal Charles* mon-

„ té de cinquante pieces de canon de
„ fonte, & encore un autre vaisseau
„ aussi d'environ cinquante pieces.
„ y a un peu au-dessus de nous en-
„ core quatre gros vaisseaux ennemis,
„ & nous avons détaché quelques uns
„ de nos vaisseaux pour les prendre,
„ ne doutant point qu'ils ne tombent
„ aussi entre nos mains, car je croi
„ que les ennemis sont fort allarmez.
„ Les Anglois pour nous empêcher
„ d'executer nôtre entreprise & pour
„ nous fermer l'entrée de la riviere
„ avoient hier coulé à fond dix-sept
„ ou dix-huit vaisseaux, qui, à ce
„ qu'on nous dit, étoient pour la plû-
„ part des brûlots: mais ils n'avoient
„ pourtant pas si bien fermé la rivie-
„ re, que nous n'y soyons entrez avec
„ nos vaisseaux. Nous apporterons
„ tous les soins possibles pour emme-
„ ner avec nous ce vaisseau Royal &
„ les autres que nous pourrons con-
„ server, & de les envoyer dans les
„ ports de l'Etat, & nous attendrons
„ sur la Tamise ce qu'il plaira à vos
„ Hautes Puissances d'ordonner que
„ nous entreprenions avec la flotte,

„ ou

„ ou bien s'il leur plaît de nous en „ laisser la disposition. Nous rendons „ graces au Dieu Tout-Puissant de „ ce que par sa divine Providence il „ a bien voulu abbaisser l'orgueil de „ la nation Angloise par les armes „ glorieuses de vos Hautes Puissances; „ de sorte que nous ne doutons point „ que la paix ne se fasse au contentement de l'Etat; ou bien que cette „ nation ne soit tellement humiliée, „ que Dieu continuant à benir nos „ armes, nous n'aurons pas beaucoup „ à craindre de leur puissance; c'est „ ce dont nous le prions, & felicitons „ vos Hautes Puissances de cette glorieuse victoire. Je suis, &c.

A bord du vaisseau le Royal Charles *le 22.me de Juin 1667. après midi à deux heures sur la riviere de Chattam. Signé*

CORNEILLE DE WITT.

„ P. S. L'eau est si basse, que nous „ ne pourrons plus rien faire d'aujourd'hui, presque tous nos

 „ vaiſ-

„ vaisseaux touchant le fond, de
„ sorte que nous serons obligez
„ d'attendre la marée.

Ordres qu'il donne aux Officiers de la flotte.

Le lendemain matin à dix heures Monsieur *Corneille de Witt* fit venir les Commandeurs des cinq brûlots, & ordonna au Capitaine *Naalhout*, à qui il donna le commandement en chef, de s'avancer dans la riviere jusqu'aux vaisseaux de guerre Anglois, qu'on n'avoit pû joindre le jour précedent; pour les prendre ou les brûler selon la résolution qu'on en avoit prise. Il fit un très beau discours à ces Commandeurs pour les encourager & pour leur répréśenter leur devoir; lesquels après avoir pris congé de lui entrerent plus avant dans la riviere avec un vent de Nord-Est, & executerent fort heureusement cette entreprise, comme il paroît par la lettre ci jointe, dont on envoya des copies aux Amirautez de Roterdam, d'Amsterdam, & de Nord-Hollande.

A Messieurs les Etats Généraux, &c, mutatis mutandis, *à Messieurs les Etats de Hollande.*

HAUTS

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

25. „ Nous avons eu l'honneur de „ faire sçavoir hier à vos Hautes Puis- „ sances , comment il a plû à Dieu „ de benir considerablement les armes „ de vos Hautes Puissances. Depuis „ ce temps - là nous nous som- „ mes informez , autant que nous a- „ vons pû , des particularitez de ce „ qui s'est passé hier & aujourd'hui ; „ voici ce que nous en avons décou- „ vert. L'avant - garde de nos vais- „ seaux ayant canonné assès long temps „ ceux des ennemis, n'osant pas s'a- „ vancer plus près , à cause que la „ profondeur de la riviere , qui est „ fort étroite, ne pouvoit donner pas- „ sage qu'à un vaisseau à la fois ; mais „ le Capitaine *Brakel* de l'Amirau- „ té de Roterdam , qui étoit un des „ derniers , s'offrit à essayer de passer „ les autres, assûrant qu'il aborderoit „ le prémier vaisseau Anglois, qui é- „ toit une fregate de plus de quaran- „ te pieces de canon , prête à faire „ voile & bien pourvûë de tout, nom-

Sa lettre aux Etats Généraux, dans laquelle il fait la relation de cette glorieuse expedition.

„ mée *le Jonathan*, qui avoit servi à
„ la garde du fort de Charnessè & avoit
„ remonté la riviere, quoique le
„ Capitaine n'eût qu'une mechante
„ fregate, dont le canon étoit leger.
„ Comme nous lui en eumes don-
„ né la permission, il s'avança avec
„ beaucoup de courage sans tirer un
„ seul coup, quoique le vaisseau en-
„ nemi tirât continuellement sur lui,
„ jusques à ce qu'étant à la portée du
„ mousquet, autant que nous pûmes
„ voir, il lui lâcha une bordée, &
„ l'ayant incontinent accroché à la fa-
„ veur du vent, il s'en rendit maître
„ dans peu de temps, & n'eut dans cet-
„ te rencontre que trois blessez, dont
„ nous apprenons que deux sont morts.
„ Un de nos brûlots s'avança derriere
„ le Capitaine *Brakel*, qui aborda un
„ autre vaisseau Anglois monté de cin-
„ quante-deux pieces de canon, nom-
„ mé *St. Matthias*, & le brûla. Cela
„ causa une si grande consternation
„ parmi les ennemis, que tout l'équi-
„ page du vaisseau *le Royal Charles* l'a-
„ bandonna & sauta en partie dans
„ l'eau, de sorte qu'il fût pris sans
„ resi-

» resistance par des chaloupes; nous
» n'y trouvames que trente-deux pie-
» ces de canon de fonte, le plus gros
» en ayant été ôté, & on m'avoit hier
» mal informé lorsque j'écrivis à vos
» Hautes Puissances qu'il étoit monté
» de cinquante pieces de canon; car
» quoique je m'y fusse transporté, je
» ne m'étois pas donné le temps de
» le compter. Un brûlot s'avança vers
» le vaisseau nommé *Carolus Quintus*
» de soixante pieces de canon, &
» ayant mis le feu à la prouë & aux
» côtez, il fuma hier tout le jour &
» est sauté cette nuit. Le vaisseau
» nommé *le Château de Honninguen*,
» qui étoit auprès, ayant été aban-
» donné par les ennemis, a été pris
» par des chaloupes; il étoit monté
» de soixante & dix pieces la plûpart
» de fonte, mais dans la suite il a été
» brûlé sans qu'on en eût donné l'or-
» dre. Il y a eu encore un autre gros
» vaisseau brûlé, dont je n'ai pû ap-
» prendre le nom. Nous vîmes plus
» avant sur la riviere trois autres gros
» vaisseaux ennemis, que nous espe-
» rions de ruiner le même jour, mais

 » l'eau

„ l'eau étant si basse, que la plûpart
„ de nos vaisseaux touchoient le fond,
„ nous fûmes obligez de differer cet-
„ te execution.

„ Aujourd'hui le vent étant Nord-
„ Est & par consequent favorable, &
„ tous les brûlots s'étant joints à nous,
„ nous avons donné les ordres neces-
„ saires pour ruiner ces trois vaisseaux,
„ quoiqu'il y ait entre eux & nous
„ un fort nommé *Upnor-Castel*, tout
„ sur le bord de la riviere, qui est là
„ fort étroite, d'où on fait un feu
„ continuel avec de gros canon; non-
„ obstant cela, nôtre entreprise a si
„ bien reüssi, que ces trois vaisseaux
„ ont été abordez & brûlez à trois
„ heures après midi; c'étoient des
„ plus considerables vaisseaux de ce
„ Royaume, & nommez *le Royal*
„ *Londres*, *le Royal Jaques*, & *le Chêne*
„ *Royal*. Nous n'avons perdu jusques
„ ici tout au plus que cent cinquante
„ hommes tant sur les brûlots que sur
„ les vaisseaux de guerre; en quoi nous
„ remarquons visiblement la faveur &
„ la protection du Ciel. Nous descen-
„ drons cette riviere pour chercher

„ le

„ le gros de la flotte ennemie, qui
„ eſt ſur la Tamiſe, & comme le vent
„ eſt contraire pour deſcendre, & que
„ la riviere eſt ſi étroite qu'on n'y
„ ſçauroit même louvoyer, nous ne
„ pourrons nous ſervir de voiles qu'au-
„ tant qu'il eſt neceſſaire pour flot-
„ ter. Nous voudrions bien entrer
„ plus avant dans la riviere, mais ce-
„ la n'eſt pas poſſible, à cauſe que le
„ vent eſt contraire en quelques en-
„ droits.

„ Nous apprenons que tout le
„ Royaume eſt en allarme, & qu'on
„ aſſemble beaucoup de troupes; mais
„ avec l'aide de Dieu nous ne croyons
„ pas qu'elles puiſſent nous faire le
„ moindre mal.

„ Comme tous les brûlots, à l'ex-
„ ception de deux, nous ont ſervi
„ très avantageuſement, nous prions
„ vos Hautes Puiſſances de nous en
„ envoyer au plûtôt un bon nombre
„ d'autres, car dans l'occaſion ils
„ nous ſont d'un très grand uſage ſur
„ la riviere. Après la rencontre de
„ hier, Monſieur le Lieutenant-Ami-
„ ral *de Ruiter* eſt venu auprès de

„ nous; & a aidé à donner les ordres
„ pour ce qu'on a fait aujourd'hui.
„ Dieu soit loué de ce que cette ex-
„ pedition a si bien reüssi

„ La confusion du combat & le
„ grand feu nous fit prendre hier
„ pour des vaisseaux coulez à fond
„ quelques mats, que l'on avoit en-
„ foncé dans la riviere & qu'on avoit
„ attaché avec des chaines pour nous
„ empêcher d'approcher les vaisseaux
„ Anglois; mais ayant été mieux in-
„ formez dans la suite, nous avons
„ trouvé que pour fermer le passage
„ des rivieres on a coulé à fond le
„ vaisseau *le Marmeduk* allès grand
„ pour porter soixante pieces de ca-
„ non, une grosse flute, & encore
„ cinq vaisseaux, qu'on avoit préparé
„ pour servir de brûlots.

„ Tous les hauts Officiers ont fait
„ paroître beaucoup de zéle & de vi-
„ gilance à executer les ordres pour
„ cette expedition.

„ Le Lieutenant-Amiral *Aylua* ar-
„ riva hier 21.me du mois sur la Ta-
„ mise avec son escadre, de sorte que
„ la flotte a reçû par-là un renfort très
„ con-

„ confiderable. Nous n'avons plus rien „ à ajoûter que de prier Dieu qu'il „ veuille benir de plus en plus les „ perfonnes & le gouvernement de „ vos Hautes Puiffances. Je fuis, „ &c.

A bord du vaiffeau l'Agathe, *le* 23.me *de Juin 1667. la nuit à une heure & demi.*

Comme cette lettre & quelques autres fuffifent pour fervir de relation de cette expedition glorieufe, & qu'elles ont été écrites par Monfieur *Corneille de Witt* même, je m'en fuis fervi, & j'ai crû qu'il étoit inutile d'en faire une plus longue relation.

Le Vendredi fuivant, comme Monfieur *de Witt* defcendoit la riviere, il reçût une lettre du Lieutenant-Amiral *Bankert*, qui lui notifioit fon arrivée devant Harwich avec cinq gros vaiffeaux de guerre & cinq brûlots. Après quoi Monfieur *de Witt* voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce côté-là, il fe fit conduire à bord de

Il reçoit une lettre du Lieutenant-Amiral B[illegible]rt.

Monsieur *de Ruiter*, où on lui donna la liste suivante.

Liste des vaisseaux de guerre Anglois, qui ont été pris ou brûlez le 22.me & 23.me de Juin 1667.

Liste des vaisseaux Anglois pris ou brûlez par les Hollandois.

25. *Le Royal Charles* monté par l'Amiral *Monk* pris le 22.me vers le soir, & conservé jusqu'à cette heure, mais il n'y a que trente-deux pieces de canon.

Le Jonathan, qui est un vaisseau Hollandois, monté de quarante-quatre pieces de canon, pris le soir du 22.me par le Capitaine *Brakel*.

Le Carolus Quintus, aussi un vaisseau Hollandois, pris le 22.me mais ayant été abordé par deux brûlots, il a été brûlé le même soir.

Le Matthias, aussi un navire Hollandois, brûlé le même jour.

Le Château de Homminguen, aussi un navire Hollandois, brûlé le même jour.

Le Marmout, vaisseau tout neuf, qui montoit la riviere pour nous échapper.

Le 23.me après midi on a brûlé au-dessus d'*Upnor-Castel*

Le

Le Royal Jaques, Amiral du pavillon blanc.

Le Chêne Royal monté de quatre vingts pieces.

Le Royal Londres monté de quatre vingts pieces.

Les Anglois ont outre cela coulé à fond une belle fregate, avec une grosse flute, & cinq brûlots, & en ont fait échouër un autre.

26. Le lendemain Monsieur *de Witt* résolut de détacher le Lieutenant-Amiral *de Guent* avec seize vaisseaux de guerre & trois petites galiotes vers le Nord d'Angleterre, pour se rendre maître de l'île de Hitland & la reduire sous la puissance des Etats, & de là vers l'île de Fero pour s'informer des vaisseaux des Indes, qu'on attendoit, & en cas qu'il les rencontrât, de les escorter jusqu'en Hollande. Outre cela Monsieur *de Witt* donna ordre au Vice-Amiral *Corneille Evertsen* de croiser depuis Harwich jusqu'au pas de Calais avec une escadre de douze vaisseaux de guerre & de trois galiotes pour s'informer des navires neutres, qu'il pourroit rencontrer, où étoit la flotte des enne-

Ordres que Monsieur de Witt donne aux Vice-Amiraux de Guent & Evertsen & au Commandeur vander Zaan.

ennemis, de combien de vaisseaux elle étoit composée, & en quel état elle se trouvoit alors, & pour prendre garde aussi, si le nombre des vaisseaux Anglois dans Harwich sous le *Sud* & *Nort Forland* & aux dunes augmentoit ou diminuoit. Il ordonna aussi au Commandeur *Guillaume vander Zaan* de croiser avec sept vaisseaux de guerre entre le *Konings-diep* & Harwich, & en cas qu'une escadre plus nombreuse que la sienne vint pour l'attaquer, de se retirer avec ses vaisseaux sous le pavillon Amiral, & de tirer selon la coûtume toutes les heures un coup de canon pour en donner avis, jusques à ce qu'il fût à la vûë de nôtre flotte.

Jour d'action de graces celebré sur la flotte.

27. Le Dimanche 26.me de Juin Monsieur *de Witt* fit celebrer sur tous les vaisseaux de la flotte un jour d'action de graces & de prieres pour remercier Dieu de la glorieuse victoire remportée par sa benediction sur les ennemis de l'Etat.

Monsieur de Witt écrit à Monsieur de Beaufort.

28. Le lendemain Monsieur *de Witt* écrivit en François à Monsieur le Duc *de Beaufort* & à Monsieur *de Clarges* à Calais pour les informer de l'expedition

tion de nôtre flotte ſur les rivieres de Londres & de Chattam depuis le 19.me jusques au 23.me de ce mois. Il leur marquoit auſſi, qu'avant ce temps-là il avoit été auprès de Calais, & avoit attendu la flotte Françoiſe pour ſe joindre à elle, en vertu de la convention arrêtée entre ſa Majeſté & leurs Hautes Puiſſances le 15.me du courant. Mais quoiqu'on ſe donnât beaucoup de peine pour la jonction des deux flottes, elle ne ſe fit point de toute cette année.

29. Monſieur *de Witt* écrivit en même temps au College de l'Amirauté de Roterdam, qu'il enverroit le Capitaine *Brakel*, qui s'étoit ſi fort ſignalé dans la derniere rencontre, pour conduire les deux beaux vaiſſeaux, *le Royal Charles* & *le Jonathan*; & qu'il prioit ces Meſſieurs de vouloir le recompenſer de ſa bravoure, en lui donnant un des plus gros vaiſſeaux neufs, qui étoient déja équipez, & qu'il attendroit au plûtôt ſon retour, parce qu'il jugeoit que des Officiers de ſon caractere lui ſeroient fort utiles en peu de temps. Il les prioit auſſi de vou-

Il écrit auſſi à Meſſieurs de l'Amirauté de Roterdam.

vouloir bien faire équiper au plûtôt quelques brûlots.

Messieurs de Guent, Evertsen, & vander Zaan font voile vers le Konings-diep.

Le Lundi les escadres du Lieutenant-Amiral *de Guent*, du Vice-Amiral *Evertsen*, & du Contre-Amiral *vander Zaan* descendirent la riviere à la faveur du vent d'Est & avec un fort beau temps, & firent voile vers le milieu du *Konings-diep*.

On envoye chercher des rafraîchissemens dans l'île de Schepey.

Le lendemain Monsieur *de Witt* envoya de grand matin quatre cens cinquante hommes de l'équipage dans l'île de Schepey pour chercher des rafraîchissemens, qui retournerent le soir à bord. Ensuite il fit venir auprès de lui devant Quinenbourg le Vice-Amiral *Enno Doedes Star* avec les six vaisseaux qu'il avoit devant le fort de Charnesse, n'y laissant que deux des plus legers vaisseaux, qui devoient y rester jusques à nouvel ordre.

La flotte descend la riviere.

30. Monsieur *de Witt*, de l'avis unanime des Lieutenans-Amiraux *de Ruiter*, *Bankert*, *van Nes*, *Meppelen*, & *Aylua*, résolut de descendre la riviere avec la flotte dès le même soir à la faveur de la marée, & de faire voile pour sortir du *Konings-diep*, parce qu'on

cui

eut des avis certains, qu'on équipoit à Londres une grande quantité de brûlots, qui par un vent d'Ouest pourroient faire un très grand dommage à la flotte Hollandoise sur la riviere; & que de plus on ne pouvoit plus rien entreprendre pour le service de l'Etat sur cette riviere, à cause que les ennemis se mettant par-tout sous les armes, on ne pouvoit faire de descente sans un danger visible. Cela fut executé sur le champ, & on ne laissa qu'une escadre pour empêcher l'entrée ou la sortie de la riviere devant *Nord Forland*, *Soulsbay*, & *Olfernus*, ce qui étoit moins dangereux pour la flotte, & aussi incommode pour les ennemis.

31. Le 29.me de ce mois le Lieutenant-Amiral *de Guent* fit sçavoir à Monsieur *de Witt*, que le Vice-Amiral *de Liefde*, les Capitaines *de Wilde* & *Ruw* avec *le Royal Charles* pris sur les ennemis s'étoient embourbez au commencement du reflux, ce qui l'avoit obligé de mouiller pour les attendre, & que découvrant dans ou devant le port de Harwich environ vingt voiles,

Qu'est-ce que Monsieur de Guent fait sçavoir à Monsieur de Witt?

les, il avoit envoyé une fregate & deux *iachts* d'avis pour les reconnoître de plus près. Il demandoit aussi à Monsieur *de Witt*, s'il attaqueroit ces vaisseaux ; sur quoi Monsieur *de Witt* lui fit réponse, qu'il lui donnoit plein pouvoir de les aborder & de les détruire, selon qu'il le jugeroit à propos.

Qu'est-ce qu'il lui écrit ?

32. Le même jour Monsieur *de Witt* reçût encore une lettre du Lieutenant-Amiral *de Guent*, dans laquelle il lui marquoit qu'il avoit résolu de faire voile vers la pointe de Barel; qu'il avoit envoyé le Contre-Amiral *vander Zaan* avec son escadre devant *Olfernus*, pour fermer ce passage & pour reconnoître la place de plus près ; qu'il prioit Monsieur *de Witt* de lui envoyer tous les brûlots, dont il pourroit se passer ; ce qui lui fut accordé tout-aussi-tôt. Monsieur *de Ruiter* alla aussi avec une galiote à bord de Monsieur *de Guent* pour déliberer ensemble sur les moyens les plus propres pour attaquer les vaisseaux qui étoient dans le port de Harwich.

Monsieur de Witt reçoit

Monsieur *de Witt* reçût en même temps une lettre de leurs Hautes Puissances

sances, qui lui marquoient qu'on avoit envoyé à la flotte le Comte *de Horn* avec quelques compagnies de troupes, & qu'ils avoient ordonné d'équiper incessamment dix-huit brûlots, qu'on lui enverroit à la prémiere occasion, avec ordre de fermer le passage de la Manche. Que pour cet effet leurs Hautes Puissances avoient écrit le 27.me de ce mois à leur Ambassadeur Monsieur *van Beuninguen* de prier le Roi de France, que puisque l'entrée de la Tamise étoit fermée par nos vaisseaux, il plût à sa Majesté d'envoyer une bonne partie de la flotte de Monsieur *de Beaufort* à l'entrée de la Manche pour en empêcher avec nos vaisseaux le passage aux Anglois, mais il ne vint aucun vaisseau François; ainsi Monsieur *de Witt*, de l'avis du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, s'étendit avec la flotte depuis Harwich jusque devant *le Konings-diep*, & de là jusqu'à *Nord Forland* & *Marigats*; de sorte que par-là l'entrée de la Tamise fût suffisamment fermée.

une lettre des Etats Généraux, & sur quoi.

33. Le Vendredi 1. de Juillet à trois heures du matin, Messieurs les Lieute-

Messieurs de Ruiter & de

Guent viennent à bord de Monsieur de Witt.

Lieutenans-Amiraux *de Ruiter* & *de Guent*, avec les Vice-Amiraux *de Liefde* & *Evertsen*, vinrent trouver Monsieur *de Witt* sur son bord pour lui dire, qu'ayant été reconnoître Harwich, & le fort qui est auprès, & aussi les vaisseaux qui étoient dans ce port, ils avoient trouvé que tous les vaisseaux Anglois, qu'ils s'étoient imaginez devoir être une prise considerable, n'étoient que des vaisseaux pour transporter du charbon; de sorte qu'ils avoient résolu unanimement de ne se pas donner beaucoup de peine pour les attaquer, n'ayant que peu de brûlots de reste dans la flotte. Monsieur *de Witt* informa ensuite leurs Hautes Puissances par une lettre qu'il leur écrivit de l'état dans lequel se trouvoit la flotte.

Qu'est-ce que Monsieur de Witt demande aux Etats Généraux?

34. Monsieur *de Witt* répondit aussi à la lettre de leurs Hautes Puissances du 22.me de Juin touchant la recherche qu'on devoit faire des provisions, & pria en même temps leurs Hautes Puissances qu'il leur plût d'envoyer au plûtôt à la flotte le Commandeur *la Roche* avec les vaisseaux qu'il

qu'il commandoit & qui depuis quelques jours étoit arrivé de Dannemarc au Texel avec *Anske Fokkens* & *Brederode*, afin qu'on pût être en état d'envoyer encore une escadre pour se joindre à la flotte Françoise & faire tout le dommage possible à l'ennemi.

35. Le Dimanche 3.me de Juillet Monsieur *de Witt* reçût une lettre de leurs Hautes Puissances, par laquelle ils lui notifioient que le 6.me de ce mois on celebreroit dans toute l'étenduë des Provinces Unies un jour d'action de graces & de prieres pour remercier Dieu de la grande victoire remportée par la flotte sur les ennemis. Sur quoi ayant été déliberé, il donna ordre de faire la même chose sur la flotte, & qu'en témoignage de rejouïssance le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* feroit treize décharges de tout son canon, les autres Lieutenans-Amiraux onze, les Vice-Amiraux neuf, les Contre-Amiraux sept, & les Capitaines particuliers cinq. Il reçoit une lettre de ces Messieurs.

Le Capitaine *Nanning* ayant envoyé à Monsieur *de Witt* un petit vaisseau qu'il avoit pris, dans lequel il y avoit douze chevaux, dont l'Empereur faisoit Il en use honnêtement envers le Maître

d'un petit bâtiment.

ſoit préſent au Roi d'Angleterre, & qui n'étoit pas pourvû de paſſeport en forme, Monſieur *de Witt* eut l'honnêteté d'accorder à ce Maître de navire un bon paſſeport & lui laiſſa continuer ſon voyage.

Réſolution de Meſſieurs de Witt & de Ruiter.

36. Le 4.me du même mois Monſieur *de Witt* délibera avec Monſieur *de Ruiter*, ſi on ne pourroit point ou avec toute la flotte ou avec une partie remporter encore quelque avantage ſur les ennemis. Sur quoi il fut réſolu d'envoyer, ſous le commandement du Lieutenant-Amiral *van Nes*, du Vice-Amiral *Schram*, & du Contre-Amiral *vander Zaan*, une eſcadre de quatorze vaiſſeaux de guerre à Boſton, pour y mettre à terre des troupes ſous le Colonel *Dolman*, & ſelon la conſtitution du lieu faire aux ennemis tout le dommage qu'on pourroit.

Monſieur de Witt reçoit une lettre de Etats Généraux, & ſur quoi.

37. Le lendemain Monſieur *de Witt* reçût encore une lettre de leurs Hautes Puiſſances, qui lui marquoient qu'ils avoient appris par ſa lettre du 30.me de Juin, qu'il avoit deſcendu la riviere de la Tamiſe avec la flotte; que la

la victoire remportée sur les ennemis avoit causé une si grande consternation en Angleterre, que le Roi souhaitoit plus que jamais que la paix se fit à Breda: mais que si on abandonnoit la riviere, cela donneroit peut-être du courage aux ennemis & retarderoit les négociations de paix; que leurs Hautes Puissances jugeoient qu'il étoit de leur interêt & de leur honneur de tenir secrette leur sortie de la riviere, ou bien de publier qu'on n'en est sorti que pour entreprendre quelque chose de plus considerable; qu'il y avoit devant Harwich dix-sept ou dix-huit vaisseaux, & que leurs Hautes Puissances ne doutoient pas qu'il n'y envoyât ou qu'il n'y eût déja envoyé une bonne escadre avec quelques brûlots pour détruire ou pour prendre ces vaisseaux, & pour brûler l'arsenal que le Roi y a, & qu'en cas que cela ne réüssît pas, il voulût bien rentrer dans la Tamise & s'avancer jusque devant Gravesand, & même plus avant, s'il étoit possible, laissans pourtant le tout à sa bonne conduite. Ce qui ayant été mis en délibcration, on

résolut d'assembler tous les hauts Officiers sur le vaisseau où étoit Monsieur *de Witt*, afin d'executer le bon-plaisir de leurs Hautes Puissances en levant l'ancre & rentrant dans la Tamise; ce qu'il notifia aux dits Seigneurs par une lettre.

Il reçoit une autre lettre de ces mêmes Messieurs.

Il reçût encore une lettre de leurs Hautes Puissances, dans laquelle il y avoit un extrait de la résolution qu'ils avoient prise pour remercier de la maniere la plus honnête les Députez sur la flotte & les Lieutenans-Amiraux *de Ruiter* & *de Guent* de leur diligence & de leur zele, & pour les prier de vouloir continuer. Ils accordoient aussi une récompense considerable au Capitaine *Brakel* & à ses Matelots, & ils le récommandoient fortement au College de l'Amirauté de Roterdam.

Ordres que reçoivent les Vice-Amiraux Evertsen & Star.

38. Cette lettre ayant été lûë, Monsieur *de Witt*, de l'avis du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, envoya ordre au Vice-Amiral *Corneille Evertsen* de se joindre au plûtôt à la flotte avec ses vaisseaux, & au Vice-Amiral *Enno Doedes Star* de faire voile sans per-

perdre temps avec son escadre entre Harwich & le *Konings-diep* pour prendre langue & causer du dommage à l'ennemi, & qu'en cas qu'il fût attaqué par une force majeure, il eût à se retirer vers la flotte sur la Tamise, où on avoit résolu de rentrer.

39. Le 6.me de Juillet Monsieur *de Witt* fit lever l'ancre dès le matin, faisant voile par un vent d'Est-Nord-Est vers le *Konings-diep* avec une flotte de trente vaisseaux de guerre, & il vint mouiller après midi un peu au-dessus du fort de Charnesse, où il assembla le grand Conseil de guerre à cinq heures du soir pour déliberer comment on pourroit monter la riviere, & il fut résolu d'examiner soigneusement le fond & la profondeur de la Tamise; ce qui ayant été executé, on trouva que les gros vaisseaux ne pouvoient avancer que jusques aux fours à chaux, qui étoient un peu au-dessus de Gravesand; de sorte que le Conseil de guerre résolut, que le Lieutenant-Amiral *Bankert*, le Vice-Amiral *Sweers*, & le Contre-Amiral *Vlug* entreroient dans la riviere de Grave-

La flotte fait voile vers le Konings-diep.

Résolution prise par le Conseil de guerre.

sand avec une escadre de seize vaisseaux, & que s'ils ne rencontroient point d'ennemis, ils demeureroient auprès des fours à chaux, mais qu'en cas qu'ils trouvassent quelques gros vaisseaux Anglois dans le *Hoope* ou au-dessus de Gravesand, ils les poursuivroient, & passeroient même les châteaux de Gravesand, s'il étoit possible, pour prendre ou détruire ces vaisseaux, mais qu'ils ne monteroient pas plus haut qu'aux environs des fours à chaux. On résolut aussi d'écrire la lettre suivante à leurs Hautes Puissances.

A Messieurs les Etats Généraux.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Lettre des Députez sur la flotte à Messieurs les Etats Généraux.

40. „ Messieurs les Députez de vos „ Hautes Puissances sur la flotte ont „ communiqué au Conseil de guerre „ la lettre de vos Hautes Puissances du „ 3.^me ce mois, & quoiqu'après la „ lecture nous ayons résolu sans hésiter de lever l'ancre & de rentrer „ dans la riviere de Londres, cependant

„ dant après y avoir pensé plus mû-
„ rement & consideré que les enne-
„ mis ont vingt-six vaisseaux dans la
„ Manche, & encore une autre esca-
„ dre vers le Nord, qui sans doute
„ tâcheront de se joindre & de nous
„ chercher, nous nous trouvons obli-
„ gez de remontrer à vos Hautes Puis-
„ sances, que nous ne pouvons pas
„ bien entrer dans la riviere de Lon-
„ dres avec toute la flotte, mais qu'il
„ faut necessairement que nous lais-
„ sions hors de son embouchûre une
„ escadre pour croiser sur les vaisseaux
„ qui partent & qui arrivent, & pour
„ observer les ennemis: laquelle esca-
„ dre ne pouvant pas être assès forte
„ pour s'opposer aux Anglois en cas
„ qu'elle fût attaquée, & étant obli-
„ gée de se retirer vers le gros de la
„ flotte par des endroits plus connus
„ aux ennemis qu'à elle, courroit ris-
„ que de souffrir quelque affront de
„ la part des Anglois, (ce que le
„ Conseil de guerre tâche de préve-
„ nir selon son devoir) nous croyons
„ avec tout le respect dû à vos Hau-
„ tes Puissances, qu'en fermant l'en-

„ trée de la riviere hors de son embou-
„ chûre & qu'en tenant toute la flotte
„ unie nous rendrons un service plus
„ certain à vos Hautes Puissances, &
„ nous incommoderons plus les enne-
„ mis dans leur commerce. Mais si
„ vos Hautes Puissances persistent à
„ vouloir que nous executions les or-
„ dres qu'elles nous ont donné dans
„ leur lettre, nous jugeons qu'il est
„ absolument necessaire qu'on envoye
„ à la flotte les vaisseaux de guerre &
„ les brûlots tant François que Hol-
„ landois, qui sont déja équipez au
„ Texel & dans les autres ports de la
„ Républiqne, ou que l'on pourroit
„ encore équiper, afin que la flotte
„ étant ainsi fortifiée, elle puisse être
„ en état de défense soit dedans soit
„ dehors la riviere, & de repousser
„ les attaques des ennemis. Nous fi-
„ nissons en priant Dieu qu'il lui plaise
„ benir de plus en plus les personnes
„ & l'illustre gouvernement de vos
„ Hautes Puissances.

A bord du vaisseau les sept Provinces *faisant voile devant le* Konings-diep *vers la Tamise, avec un vent de Nord-Est sur Est le* 6.me *de Juillet* 1667.

41. Le

41. Le même jour le Capitaine d'une fregate d'Ostende, qui avoit eu permission de passer par nôtre flotte, rapporta qu'il avoit vû huit jours auparavant quinze brûlots à Londres, qui étoient tous prêts, mais qu'on ne sçavoit pas quel cours ils prendroient; que le 29.me du mois passé avant son arrivée à Walleis on avoit coulé à fond huit ou dix gros vaisseaux, entre lesquels étoient *le Phenix* & *la Maison de Zwieten*, qui avoient été pris ci-devant sur la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales; ce que les Anglois avoient fait pour empêcher à nôtre flotte l'entrée de la riviere. Rapport du Capitaine d'une fregate d'Ostende.

42. Le lendemain de grand matin le Lieutenant-Amiral *Bankert* leva l'ancre avec son escadre, & entra par un vent de Nord-Est dans la riviere, & s'avança jusque devant Gravesand; Monsieur *de Witt* le suivit avec la plus grande partie de la flotte, qui à la faveur de ce bon vent y arriva en peu de temps. Le dit Lieutenant-Amiral mouilla à une portée de canon de là. Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* vinrent à bord dudit Lieutenant-Amiral La flotte fait voile vers Gravesand.

ral *Bankert* pour consulter ensemble, s'ils entreroient plus avant dans la riviere.

Rapport de quelques Messieurs Espagnols.

43. Cependant il arriva aussi sur le même vaisseau quelques Messieurs Espagnols, qui confirmerent le rapport du Capitaine d'Ostende sus mentionné, & ajoûterent qu'on avoit dressé à Gravesand une batterie de cinquante pieces de canon, & que la riviere étoit tellement fermée auprès de Walleis par les vaisseaux qu'on avoit coulé à fond, qu'une fregate, qui ne tiroit que huit ou dix pieds d'eau, n'y pourroit passer que par le moyen des ancres qu'elle jetteroit. Monsieur *de Witt* ayant mûrement pesé tout cela résolut de faire descendre la riviere à la flotte, & de mouiller devant Quinenbourg, puisqu'en entrant plus avant il ne pouvoit rendre aucun service aux Etats, & qu'au contraire les vaisseaux & l'équipage souffriroient beaucoup du canon de Gravesand. Il invita ensuite ces Messieurs à diner, & s'informa d'eux plus particulierement de la contenance que tenoient les Anglois; ils répondirent qu'ils étoient fort consternez & sur-

ſur-tout à Londres, ce qui avoit obligé le Roi de convoquer au plûtôt le Parlement.

Après que ces Meſſieurs eurent pris congé de Monſieur *de Witt*, il écrivit à leurs Hautes Puiſſances, que les dix-ſept ou dix-huit vaiſſeaux, qui étoient devant Harwich & qu'on lui avoit dit être des navires de guerre, n'étoient en effet que des vaiſſeaux pour tranſporter du charbon, & par conſequent qu'ils ne meritoient pas qu'on ſe donnât beaucoup de peine pour les prendre. Il ordonna enſuite qu'on diſtribueroit bien la flotte pour fermer l'entrée de la riviere, que pour cet effet le Vice-Amiral *Corneille Evertſen* ſe joindroit avec tous les Capitaines, qui depuis le 25.me de Juin étoient ſous ſon commandement, à l'eſcadre du Vice-Amiral *Star* entre Harwich & le *Konings-diep*, & qu'ils poſtaſſent leurs vaiſſeaux de telle ſorte que l'ennemi en reçût un grand dommage, & qu'on lui empêchât l'entrée & la ſortie de la riviere.

Qu'eſt-ce que Monſieur de Witt écrit à leurs Hautes-Puiſſances?

44. Cependant Monſieur le Comte *de Hoorn* arriva à la flotte avec huit

Le Comte de Hoorn

joint la flotte. compagnies de troupes, ayant avec lui trois grosses flutes chargées de trois cens barriques d'eau & d'autres provisions, qui vinrent fort à propos, parce que la boisson manquoit & qu'on en avoit un extreme besoin.

Monsieur de Witt est remercié. 45. Le lendemain Monsieur *de Witt* reçût une lettre de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, dans laquelle ils le remercioient par provision de ses expeditions glorieuses. Les Magistrats de Dordrecht l'en remercierent aussi, & en son absence ils l'élûrent encore Bourguemaître de leur ville.

Il envoye à son frére la description du Konings-diep. 46. Le même jour il envoya à son frére le Conseiller Pensionnaire un plan exact du *Konings-diep*, & il lui écrivit que Monsieur *de Ruiter* croyoit les ports de Portsmouth & de Pleymouth absolument imprenables, mais qu'on pourroit bien prendre & piller quelques petites villes situées sur la Manche; qu'il seroit aussi facile de brûler plusieurs villages sur la riviere & en emporter un grand butin, mais qu'on avoit jugé que cela seroit préjudiciable,

ble, par les avis qu'il recevoit que la civilité dont il avoit usé avoit donné aux peuples beaucoup d'inclination pour les Etats, & de l'aversion pour le Roi; qu'il avoit aussi parlé plusieurs fois à Monsieur *de Ruiter* de former une entreprise sur la ville d'Edinbourg, mais que ce Lieutenant-Amiral regardoit cela comme une affaire ridicule, &c. En même temps il fit venir auprès de lui les Officiers des troupes, & résolut, de l'avis de Monsieur *de Ruiter*, d'envoyer le Colonel *Dolman* avec mille hommes à *Langwardfort*, situé sur la baye de Harwich, pour se rendre maître de ce fort, en quoi il seroit soutenu par le Contre-Amiral *David Vlug* & par les Capitaines *Swart* & *Lus* avec quatre cens Matelots & les munitions necessaires, & pour cet effet on rassembla tous les esquifs & toutes les chaloupes qu'il falloit pour transporter les troupes à terre le lendemain.

Qu'est ce qu'il lui fait sçavoir?

Le même jour Monsieur *de Witt* fit lever l'ancre & fit voile avec la plus grande partie de la flotte de devant Quineubourg vers Harwich, & ordonna

Il fait voile vers Harwich

 na

na au Vice-Amiral *Corneille Evertsen* de partir à la faveur de la marée avec onze vaisseaux de guerre, un *iacht* d'avis, & deux brûlots, pour entrer dans l'embouchûre de Basal, qui est un peu hors de la portée du canon de Harwich, d'y demeurer jusques à ce que les Soldats & les Matelots avec leurs Officiers eussent mis pied à terre, & d'attaquer alors ce fort avec toute la vigueur possible. Mais le 11.me de Juillet le vent leur fut contraire, & se tourna tout-à-fait vers le Nord-Ouest, ce qui fit résoudre Monsieur *de Witt* de tourner vers Orfordnes à la faveur du reflux & de s'éloigner de Harwich le long des côtes, donnant ordre au Vice-Amiral *Star* de croiser avec ses vaisseaux devant le *Konings-diep* pendant ce mouvement qu'il feroit. Il arriva après midi à la hauteur d'Orfordnes, & alors le vent se changea en Sud-Ouest, & étoit ainsi contraire pour passer au travers des bancs de sable; de sorte qu'on fût obligé de mouiller là. Monsieur *de Witt* manda tous les hauts Officiers & Capitaines sur son bord, pour leur donner les

les ordres qu'on avoit arrêté le jour précedent pour ruiner le fort de Harwich.

Descente sur les côtes d'Angleterre.

47. Le lendemain à la pointe du jour le vent étant à-peu-près Nord, la flotte se mit à la voile, s'approcha à six heures jusque dans le * *Vuurboet* près d'Orfordnes, & s'avança autant qu'elle pût du fort de Harwich. L'escadre du Vice-Amiral *Evertsen* fut partagée en deux, & on ordonna au Contre-Amiral *van Nes* d'entrer avec six vaisseaux jusque devant le fort & de le canonner vigoureusement; il étoit suivi de près par toutes les troupes dans des esquifs, des chaloupes, & des galiotes, qui ayant été mises à terre, marcherent en bon ordre. Monsieur *de Wit* voyant qu'*Evertsen* demeuroit si loin de la côte, & que les vaisseaux sous le commandement de *van Nes* n'entroient point dans l'embouchûre de Basal, résolut d'aller avec les Lieutenans-Amiraux *de Ruiter* & *Aylua* à bord de quelqu'un de ces vaisseaux pour les faire plus avancer. Lorsqu'ils y furent arrivez, ils trouverent que les vaisseaux d'*Evert-*

* C'est un mot Anglois, qui signifie l'endroit où l'on allume des feux pour donner signal.

sen ne pouvoient approcher plus près de la côte à cause du peu de profondeur de l'eau, & qu'à peine le canon pouvoit-il porter jusques au fort de Harwich. De là ils allerent à bord du vaisseau de Monsieur *van Nes*, sur lequel étoit le Pilote nommé *Marten Ris*, Lieutenant de Monsieur *de Ruiter*, qui avoit souvent fait le trajet jusqu'à Harwich, lequel dit que toutes les marques avoient été ôtées, & que les arbres même avoient été abbattus, de sorte qu'il ne lui étoit pas bien possible de trouver cette embouchûre, qui étoit fort étroite ; sur quoi on résolut de faire sonder la profondeur par des chaloupes, mais la marée s'étant retirée, il eût été impossible à cause du temps calme d'entrer dans l'embouchûre, quand même on auroit pû la sonder. Ce qui fit prendre la résolution à Monsieur *de Wit*, puisqu'il n'y avoit point d'autre moyen, de faire avancer les vaisseaux aussi près de la côte qu'on pourroit, & on trouva qu'on ne pouvoit approcher du dit fort qu'à une demi-portée de canon, de sorte qu'étant trop éloignez, leur artille-

tillerie ne feroit pas beaucoup de mal. On ne laissa pas pourtant de tirer sur le fort, à quoi ceux du fort répondirent vigoureusement, & Monsieur *de Witt* eut le courage au milieu de tout ce feu d'aller à terre avec Monsieur *de Ruiter*, où il trouva les troupes rangées en bon ordre, attendant pour agir que les vaisseaux fussent entrez dans l'embouchûre. Mais quand on lui eût représenté que les vaisseaux à cause de leur grosseur ne pouvoient y entrer, on résolut que sans perdre temps les troupes attaqueroient le fort du côté de la terre. Les hauts Officiers jugerent pourtant à propos de laisser Monsieur le Comte *de Hoorn* avec un bon nombre de troupes dans un certain poste, non seulement pour la garde des chaloupes, mais aussi pour empêcher qu'il ne vint de Cavalerie pour attaquer par derriere ces troupes. Là-dessus ces troupes marcherent en bon ordre vers le fort sous le commandement du Colonel *Dolman*, étant suivies de Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* jusques à la portée du mousquet. Lorsqu'elles furent arrivées

rivées sous le fort, on fit marcher les Matelots devant, ayant des échelles pour l'assaut & des sabres ou haches d'armes; mais les ennemis faisoient un feu si terrible de leur canon & surtout de dessus une galiote, qui étoit entrée dans l'embouchûre, que les Matelots épouvantez jetterent les échelles & demeurerent derriere une hauteur. Les Officiers ayant examiné de plus près le fort, jugerent qu'il n'y avoit pas d'apparence de s'en rendre maitre, de sorte que les Soldats & les Matelots se retirerent en bon ordre. Cependant les Anglois sous le commandement du Comte *de Suffolk* attaquerent avec quelque Cavalerie & Infanterie les troupes qu'on avoit laissées pour l'arriere-garde sous le Comte *de Hoorn*. Le combat dura long temps & fut opiniâtre de part & d'autre, mais le Comte *de Hoorn* défendit si bien ce poste, que les Anglois furent obligez de se retirer après le coucher du soleil, ensuite de quoi les Soldats & Matelots Hollandois se retirerent en bon ordre dans leurs chaloupes & revinrent à bord de leurs

vais-

vaisseaux. Monsieur *de Witt* acquit beaucoup de gloire dans cette occasion, quoique cette entreprise, qu'il avoit formée, & pour l'execution de laquelle il avoit fait paroître tant de courage & s'étoit si fort exposé, eût échoué sans perdre pourtant beaucoup de monde. On trouva que le fort étoit plus considerable qu'on ne s'étoit imaginé, & que de plus les Anglois avoient coulé à fond quatre vaisseaux dans la riviere de Harwich pour en fermer l'entrée aux Hollandois. Les troupes, que les ennemis n'avoient pû empêcher de mettre pied à terre, consistoient en mille soixante & quatorze Soldats & quatre cens Matelots.

De là Monsieur *de Witt* monta plus haut avec la flotte vers la riviere de Londres pour la tenir fermée de tous côtez. Monsieur *de Ruiter* lui présenta alors une lettre, dans laquelle il sembloit que leurs Hautes Puissances n'étoient pas satisfaites de ce que le Conseil de guerre avoit arrêté l'execution de la résolution d'entrer & de monter dans la riviere de Londres. Monsieur

ſieur *de Witt* vid bien que le Secretaire *Andringa* avoit mal compris & mal couché par écrit le ſentiment du Conſeil de guerre, & il ſe trouva obligé d'en écrire fort ſincerement à leurs Hautes Puiſſances, les aſſûrant qu'auſſitôt qu'ils avoient eu reçû les ordres de leurs Hautes Puiſſances, lui & tout le Conſeil de guerre s'étoient mis en état de les executer.

Avis & ordre que leurs Hautes Puiſſances donnent à Monſieur de Witt.

48. Monſieur *de Witt* reçût auſſi une lettre de Meſſieurs les Etats Généraux, qui lui marquoient que par la benediction de Dieu dans la derniere conference tenuë à Breda le 10.me de Juillet on avoit accommodé les differens entre les Rois de France & de Dannemarc & ceux de leurs Hautes Puiſſances avec le Roi d'Angleterre, autant que la commiſſion & les inſtructions des Miniſtres de ſa Majeſté l'ont pû permettre, & que Monſieur *Coventry* étoit allé pour cet effet en Angleterre pour faire ſigner cet accommodement au Roi. Leurs Hautes Puiſſances confirmerent la même choſe dans une autre lettre, qu'ils écrivirent le lendemain ; à quoi ils ajoûtoient

toient, que bien-que cela ſemblât être un acheminement à la paix, il ne laiſſât pas de continuer à cauſer autant de dommage à l'ennemi qu'il ſeroit poſſible, comme il avoit fait juſques ici avec tant de gloire & de vigueur; qu'il n'ajoûtât point foi aux nouvelles qu'on pourroit lui porter de la concluſion de la paix, de quelque endroit & de quelque perſonne que ces nouvelles pûſſent venir, juſques à ce que cela lui fût notifié par leurs Hautes Puiſſances.

Mais comme j'ai deſtiné ce chapitre à décrire les expeditions faites par Monſieur *Corneille de Witt*, qui après Dieu n'a pas moins contribué par ſon grand courage & par ſes actions heroïques, que Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *Jean de Witt* ſon frére par ſon aſſiduité & par ſa politique incomparable, à porter le Roi d'Angleterre à faire la paix, je renvoye au chapitre ſuivant les traitez qui ſe ſont faits par les ſoins de Monſieur *Jean de Witt*, pour ne point embarraſſer le Lecteur en joignant enſemble des choſes ſi differentes.

49. Le

La flotte est divisée en deux.

49. Le même jour on divisa la flotte en deux comme elle faisoit voile devant le *Konings-diep*. Le Lieutenant-Amiral *van Nes* reçût ordre de tenir la riviere de Londres fermée avec vingt-huit vaisseaux de guerre & trois *iachts* d'avis, pendant que Monsieur *de Ruiter* avec le gros de la flotte entreroit dans la Manche, pour prendre ou ruiner tous les vaisseaux ennemis qu'il rencontreroit, & pour faire tout le dommage possible aux Anglois sur les côtes & dans les havres de la Manche. On ordonna aussi au Vice-Amiral *Star* de se tenir où il étoit avec ses vaisseaux, & au Vice-Amiral *Evertsen* & au Commandeur *Guillaume vander Zaan* de joindre au plûtôt la flotte avec leurs escadres.

Monsieur de Witt fait voile le long des côtes d'Angleterre.

50. Le 17.me de Juillet, le vent étant contraire, le gros de la flotte ne pût avancer que jusqu'à la vûë de *Nord Forland*. Le lendemain, le vent continuant à être contraire, Monsieur *de Witt* vint mouiller à vingt brasses d'eau, ayant le château de Douvres au Nord sur Est à une lieuë de lui.

La

La nuit le vent ſe tourna vers le Nord-Nord-Oueſt, de ſorte que s'étant mis à la voile, il fit cours vers le Sud-Oueſt ſur Oueſt, le vent s'augmentant peu-à-peu. Le Mardi 29.me de Juillet il louvoya juſques à la hauteur des *Singels*, & n'arriva que le jour ſuivant vis-à-vis de Fierly à vingt-trois braſſes d'eau, où il reçût avis d'un Capre de Fleſſingue, nommé *Herman Beets*, qu'il avoit été cinq jours en compagnie de quarante-huit vaiſſeaux marchands Anglois, eſcortez par un navire de guerre, leſquels il avoit rencontré à dix lieuës de Heyſant, & qu'ils étoient tous entrez le 18.me à l'Oueſt de l'île de Wight. Sur quoi ayant été déliberé, on réſolut d'envoyer le Vice-Amiral *Corneille Evertſen* avec neuf vaiſſeaux de guerre, quatre *iachts* d'avis, trois brûlots, & quatre galiotes pour les chercher & les attaquer, & que la plus groſſe eſcadre le ſuivroit le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Mais à cauſe du calme il ne pût arriver que le 23.me aux environs de Portsmouth, où il découvrit

vrit qu'il n'y avoit aucun vaiſſeau marchand, mais quatorze ou quinze navires de guerre. Et comme le havre étoit derriere un banc de ſable, ſur lequel on avoit planté beaucoup de canon, que l'entrée du havre étoit fort étroite, & qu'enfin il falloit paſſer entre ces ſables & la ville, qui étoit bien pourvûë de canon chargé à cartouches, on ne trouva pas à propos de rien entreprendre. On conjectura que les vaiſſeaux marchands avoient fait voile vers Pleymouth à la faveur du vent d'Eſt, & Monſieur *de Witt* réſolut de partir de Wight & de faire route vers Pleymouth, dans l'eſperance de rencontrer en chemin, ou à la ſortie de la Manche, quelques vaiſſeaux qu'on diſoit être attendus tous les jours du Détroit. Mais étant arrivé devant Pleymouth il apprit d'un Pêcheur de Stoonhuis que huit jours auparavant quarante vaiſſeaux Anglois venant du Détroit avoient paſſé devant cette ville, faiſant voile vers l'Eſt, & qu'il croyoit qu'ils étoient entrez dans le port de Dartmouth le Mecredi 20.me de ce mois. Il n'y

avoit

avoit dans le havre de Pleymouth que six ou sept vaisseaux bien gardez par deux grands forts, & l'entrée du havre entre les dits forts & les rochers étoit si étroite, qu'il n'y avoit pas d'apparence de rien entreprendre contre eux, & ainsi on résolut de faire voile vers Dartmouth.

Monsieur *de Witt* y arriva avec la flotte le 28.me à huit heures, & il s'avança jusques à la portée du canon. Il découvrit que l'entrée du havre étoit entre de fort hauts rochers, & tellement située qu'on la pouvoit fermer avec une chaîne de fer tenduë depuis un côté jusques à l'autre, ayant derriere de fort hautes montagnes, de sorte qu'approchant de l'embouchûre on ne pouvoit pas voir les vaisseaux qui étoient dans le havre. Lorsque Monsieur *de Witt* y arriva, il trouva effectivement que l'entrée du port étoit fermée avec une grosse chaîne de fer tenduë depuis un des forts jusques à l'autre, & soutenuë par deux esquifs. Outre ces forts, il y avoit à l'entrée une batterie bien pourvûë de canon sur une platte-forme.

me. Le vent étant alors Nord-Est sur Nord, il étoit impossible d'entrer dans l'embouchûre, & de plus tous les Pilotes, qui connoissoient ce havre, disoient unanimement qu'on n'y pouvoit jamais entrer à la voile, à cause des tourbillons de vent qui venoient des montagnes, & qu'il falloit toûjours y tirer par force les vaisseaux en les accrochant avec des ancres ou avec des cables, qui étoient tirez par des esquifs. On pouvoit voir sur les montagnes beaucoup de troupes rangées en bataille, tant de Cavalerie que d'Infanterie, & trois compagnies d'Infanterie dans un des forts. Monsieur *de Witt* ne laissa pas de s'approcher devant le havre avec son vaisseau jusque sous le canon, mais l'ennemi ne tira pas, soit qu'il voulût l'attirer dedans, ou qu'il attendît qu'il fût plus près. Mais il vira bord tout-aussi-tôt, n'ayant vû qu'un gros vaisseau tout auprès de la chaîne, apparemment pour la garder aussi-bien que les forts. La flotte se retira ensuite en louvoyant jusque vis à vis de Torbay, où elle mouilla.

Le

Le même jour Monsieur *de Witt* donna ordre à trois fregates d'aller sonder ce havre, & s'étant embarqué lui-même dans une, il y alla avec un vent foible d'Est-Sud-Est, & comme on se fut avancé jusque sous la côte, on se mit dans des chaloupes & on vint tout près de terre. Les Anglois faisoient de toutes parts des décharges de leur mousqueterie, mais Monsieur *de Witt* sans craindre le danger s'avança jusque devant le havre de Torbay, où les Anglois étoient assemblez & faisoient des cris terribles, en attendant que les fregates, qui commençoient à faire jouër leur canon, fussent plus près; il alla à la rame jusqu'au mole du port; où il y avoit deux vaisseaux marchands, auxquels il fit mettre le feu: les habitans du village s'enfuirent dans les montagnes, quoiqu'on ne fit aucun dommage à leurs maisons. Monsieur *de Witt* revint à bord vers le midi, & ayant fait le signal de mettre à la voile, il prit son cours vers le Nord-Est pour aller chercher ailleurs les vaisseaux Anglois, & vint mouiller le

lendemain aux environs de Portland.

Le 3.me d'Août Monsieur *de Witt* étant près de Bevesier reçût nouvelle que le Capitaine *Swart* avec sept vaisseaux de guerre, huit brûlots, & douze vaisseaux de transport chargez de provisions étoit parti de devant la Tamise le 30.me du mois passé avec ordre de le venir chercher dans la Manche; sur quoi ce Capitaine tourna vers le Nord-Ouest pour aller à la rencontre de cette escadre. Ce renfort avoit été envoyé à Monsieur *de Witt* par ordre des Etats Généraux, parce qu'on sçavoit de bonne part que les ennemis assembloient beaucoup de vaisseaux vers l'Ouest, à Pleymouth & aux environs.

Ledit Capitaine *Swart* se joignit à la flotte le 5.me du mois, & alors on fit voile vers l'Ouest, dans la pensée d'avancer jusques aux Sorlingues & de faire aux ennemis autant de dommage qu'on pourroit. Il fut aussi arrêté que quelques vaisseaux des meilleurs voiliers & des fregates les plus legeres feroient voile le long des côtes d'Angleterre, pour tâcher de prendre quel-

quelques bâtimens aux ennemis, & par ce moyen apprendre des nouvelles de leurs vaisseaux de guerre, ou des vaisseaux marchands, qui étoient arrivez ou qu'on attendoit. Le jour suivant la mer fut fort agitée, & Monsieur *de Witt* fit voile vers l'Ouest.

51. Le 10.me de ce mois Monsieur *de Witt* étant venu avec la flotte devant Pleymouth, vid sortir du port une chaloupe, sur laquelle il y avoit un pavillon blanc en signe de paix; deux Colonels nommez *Jean Tralune* & *Spars* accompagnez de deux Gentilshommes étoient dans cette chaloupe. Lorsqu'ils furent à côté du vaisseau de Monsieur *de Witt*, il les pria de venir à son bord, ce qu'ils firent, & il les conduisit dans sa chambre, & après beaucoup de complimens de part & d'autre ils lui dirent avec de grands témoignages d'amitié, que la paix entre le Roi & les Etats étoit entierement concluë. Monsieur *de Witt* les ayant prié de s'asseoir leur fit présenter quelques fruits & se plaça avec Monsieur *de Ruiter* au haut bout de la table. Après avoir demeuré deux

Deux Colonels Anglois viennent à son bord.

deux heures sur le vaisseau, ils se retirerent, & on les fit saluer de quelques coups de canon, à quoi ils répondirent lorsqu'ils furent arrivez à Pleymouth. Monsieur *de Wit* ne faisant pas grand cas de cette nouvelle de la paix, parce qu'elle venoit de la part des ennemis, résolut de faire voile vers la pointe d'Angleterre, vers le Cap Lezard & les îles Sorlingues, dans l'esperance de trouver & de prendre quelques vaisseaux Anglois. Le lendemain matin on leva l'ancre, & vers le soir il arriva dans la flotte une quaiche Angloise, sur laquelle étoit arboré un grand pavillon blanc; un des Gentilshommes, qui le jour précedent étoient venus voir Monsieur *de Witt* avec les deux Colonels, en étant sorti vint à son bord pour le saluer encore de la part de ces Messieurs, & fit présent à Monsieur *de Ruiter* de quelques viandes fraîches & de deux paniers de fruit. Monsieur *de Ruiter* reçût ce présent avec beaucoup de remercimens, & par ordre de Monsieur *de Witt* il fit donner par son Maître d'hôtel *Knobbert* vingt du-
cats

cats au Capitaine de la quaiche; après quoi ce Gentilhomme se retira, & Monsieur *de Witt* poursuivit son voyage.

Le lendemain Monsieur *de Witt* fit sçavoir à leurs Hautes Puissances, que deux Capres de Zelande étoient arrivez à la flotte, venant du Détroit & ayant avec eux quatre prises fort considerables, dont trois étoient chargées d'huile, & qu'il avoit ordonné aux Capitaines *Berkhout*, *Kerseboom*, *Blom*, & *Broeder* de conduire en Hollande les vaisseaux vuides qui avoient apporté des munitions de bouche, & les deux Capres se servirent de cette occasion pour emmener leurs prises. Qu'est-ce que Monsieur de Witt fait sçavoir aux Etats Généraux?

On fut informé le 14.me que quatre gros vaisseaux de guerre étoient entrez dans les Sorlingues, & qu'on y attendoit environ vingt navires chargez de laine. Sur cet avis on résolut d'y aller sans perdre temps, mais quand on y fut venu, on trouva qu'il n'y avoit qu'un vieux vaisseau sans beaupré, qui étoit sous le château, de sorte qu'on ne crut pas qu'il valût la peine de rien entreprendre. De quoi est-il informé?

Ensuite on trouva à propos de partager la flotte en trois & de croiser pendant quelques jours au Sud & à l'Ouest des Sorlingues.

Monsieur d'Estival vient auprès de la flotte Hollandoise.

Ce fut dans ce temps-là que Monsieur *d'Estival*, Capitaine d'un vaisseau François vint auprès de la flotte Hollandoise pour parler à Monsieur *de Witt*, qui le fit saluer par treize coups de canon, auxquels il répondit avec neuf, & s'étant approché de Monsieur *de Witt* il lui dit qu'il étoit bien fâché de ce que la flotte Françoise ne pouvoit se joindre à celle de l'Etat, mais que le Roi son Maître n'avoit point encore donné d'ordre pour cela à Monsieur le Duc *de Beaufort*.

Qu'est-ce que Monsieur de Witt apprend d'un Capre de Flessingue?

Le 22.me Monsieur *de Witt* apprit par *Corneille Allert* Capitaine d'un Capre de Flessingue, qu'il avoit vû aux environs du *Doodemans-hoofd* trente-six vaisseaux Anglois faisant voile le long de la côte vers l'Est; ce qui lui fit prendre la résolution de les aller chercher avec toute la flotte, mais il en fut empêché par une rude tempête, dont il fut battu, & qui endommagea

magea beaucoup de ſes vaiſſeaux.

Le 24.me Monſieur *de Witt* vint mouiller avec toute ſa flotte devant Pleymouth, & le Capitaine *Swart* amena à ſon bord deux Pêcheurs Anglois, qui rapporterent que Lundi dernier 22.me de ce mois il étoit entré dans le port de Pleymouth ſix vaiſſeaux venant de Virginie, qui en étoient partis en compagnie de quarante-trois autres, leſquels étant avertis d'éviter les Hollandois tâcheroient d'entrer dans divers ports, & que quelques uns de ces mêmes vaiſſeaux avoient déja fait voile vers Pleymouth, Stoonhuis, Briſtol, & Foye, de ſorte qu'on réſolut de lever l'ancre tout-auſſi-tôt & de remettre à la voile.

Il vient mouiller devant Pleymouth.

Quel avis il reçoit?

52. Le lendemain vers les neuf heures Monſieur *de Witt* arriva avec la flotte devant Foye, & vint mouiller environ à une portée de canon de l'entrée du port. Il ſe mit dans une galiote avec Monſieur *de Ruiter*, le Contre-Amiral *van Nes*, & les Capitaines *Knoppert* & *Jean de Witte* pour reconnoître la ſituation de ce port, & s'étant approchez de là en

Il vient mouiller devant Foye.

louvoyant ils virent qu'il y avoit d'un côté un petit fort ou vieille tour, & de l'autre côté un autre fort avec cinq pieces de canon, dont on tira vigoureusement sur la galiote, lorsqu'elle parut devant le havre. Ils y virent plus de vingt vaisseaux chargez tant flutes que pinasses, qu'ils prirent pour les vaisseaux de Virginie. On fit aussi un grand feu de la mousqueterie de dessus les montagnes & du havre, sans pourtant blesser personne, quoique les cordages & les voiles de la galiote en furent fort endommagez. Ce havre étoit environné par derriere & aux deux côtez de hautes montagnes.

Il s'approche pour reconnoître le port.

Après avoir déliberé sur ce qu'on devoit faire, on jugea qu'il n'étoit pas possible d'entrer dans le havre à cause du vent de Nord & de Nord-Ouest & du temps inconstant & orageux qu'il faisoit alors; & que quand même on y pourroit entrer, on auroit bien de la peine à en sortir sans s'exposer visiblement à échouer sur la côte ou à heurter contre les rochers, d'autant plus que ce havre étoit fort étroit & n'avoit

Il ne trouve pas à propos d'y faire entrer des vaisseaux de guerre.

n'avoit que douze pieds de profondeur quand la mer étoit basse. On ne trouva donc pas à propos d'y faire entrer des vaisseaux de guerre, mais on résolut de faire attaquer par des brûlots les bâtimens qui y étoient.

Ainsi Monsieur *de Witt* de l'avis de Monsieur *de Ruiter* ordonna aux Capitaines *Nanning Brederode*, *Anske Fockes*, & *Verboeckelt* de s'avancer avec leurs fregates aussi près qu'ils pourroient du fort & de le canonner, pendant que les Commandeurs *Koestart*, *Meerman*, *Molle*, & encore un autre s'approcheroient avec leurs brûlots à la faveur du canon pour aborder ces vaisseaux de Virginie & les brûler. Ces fregates s'étant mises à la voile pour se rendre au lieu marqué, virent bien que le vent étoit trop du côté du Nord & trop foible, & qu'on ne pouvoit pas bien atteindre l'endroit où elles devoient aller à cause des vents qui sortoient des montagnes: il n'y eut que le Capitaine *Brederode* qui y pût parvenir, les trois autres étant demeurez beaucoup au dessous, de sorte que Monsieur *de Witt* résolut de re-

Il y envoye des fregates & des brûlots.

retenir les brûlots, pour ne les pas hazarder & les perdre inutilement, ce qui seroit infailliblement arrivé.

Il abandonne cette entreprise.

On fut obligé d'attendre pour executer cette entreprise un vent plus favorable, quoiqu'on vid bien qu'il falloit se hâter, & que la diligence étoit fort necessaire dans cette occasion, parce que les ennemis se renforçoient considerablement par le monde qu'ils recevoient de temps en temps, qu'ils travailloient sans relâche à se mettre en état de défense, que pour cet effet ils avoient planté plus de canon sur leurs côtes dans les endroits les plus propres, & qu'ils avoient fermé l'entrée du havre avec de petits bâtimens & des cables; c'est pour cela que Monsieur *de Witt* promit cent ducatons aux Matelots des chaloupes, qui, quand on le jugeroit à propos, couperoient ces cables; mais le lendemain il résolut d'abandonner cette entreprise & de retourner vers le Cap Lezard, pour y croiser encore quelques jours avec sa flotte, qu'il partagea en trois. Il reçût en même temps une lettre du Prince *Maurice de Nassau*,

fen, qui le felicitoit de son heureuse campagne.

53. Le 1.me de Septembre Monsieur *de Witt* reçût une lettre de leurs Hautes Puissances, qui lui apprenoient l'agréable nouvelle que l'échange de la ratification de la paix avoit été fait à Breda le 24.me d'Août & que la paix y avoit été publiée le même jour, & qu'en vertu de l'article VII. du traité de paix toutes hostilitez devoient cesser dans la Manche & dans la mer du Nord après le 5.me de Septembre, & depuis l'entrée de la Manche jusques au Cap. St. Vincent, après le 5.me d'Octobre, & depuis ce Cap jusques à la ligne équinoctiale après le 5.me de Novembre nouveau stile, au-delà de la ligne & dans tout le reste du monde habitable après le 24.me d'Avril de l'année suivante 1668. Qu'ainsi Monsieur *de Witt* voulût bien se regler là-dessus & demeurer encore quelques jours pour croiser dans la Manche & hors de la Manche jusqu'à nouvel ordre. Peu de temps après Monsieur *de Witt* reçût la résolution de leurs Hautes Puissan-

Il reçoit nouvelle de la conclusion de la paix.

ces, par laquelle on lui permettoit de retourner en Hollande, & on ordonnoit à Monsieur *de Ruiter* de croiser encore quelques jours avec la flotte vers la sortie de la Manche.

On lui rend une lettre de Monsieur de Beaufort.

54. Le 2. du même mois le Capitaine *Evert van Guelder* accompagné des Capitaines des Capres avec huit riches prises arriva de Brest à la flotte, & il rendit à Monsieur *de Witt* une lettre du Duc *de Beaufort* Amiral de France, par laquelle il faisoit sçavoir l'ordre que le Roi son Maître lui avoit donné de se joindre à la flotte des Etats, mais que comme Monsieur *Coventry* étoit arrivé avec la ratification de la paix faite à Breda, il croyoit que cela n'étoit plus necessaire, ce qui assûrément étoit une très mauvaise excuse.

Il s'embarque pour retourner en Hollande, & il prend congé du Conseil de Guerre.

55. Le même jour Monsieur *de Witt* rentra dans la Manche, & résolut de s'embarquer le 7. sur le vaisseau le *Deventer* commandé par le Lieutenant-Colonel *Palm* pour s'en retourner en Hollande en vertu de la résolution de leurs Hautes Puissances. Mais avant que de partir il fit assembler le Con-

Confeil de guerre fur fon bord & leur notifia fon depart. Ils le remercierent tous des bons offices qu'il avoit rendus fur la flotte pendant la campagne. Là-deffus Monfieur *de Witt* ayant pris congé d'eux, fe fit conduire dans une chaloupe fur le *Deventer*, où les Lieûtenans-Amiraux *de Ruiter* & *Bankert* l'étant venus voir, le remercierent encore en leur particulier & le prierent de faire rapport de tout ce qui s'étoit paffé à leurs Hautes Puiffances & de les affûrer de leur refpect & de leur zele.

Ces deux Meffieurs s'étant retirez vers le foir, Monfieur *de Witt* fit donner le fignal pour lever l'ancre & pour continuer fon voyage; mais à caufe du calme il ne pût partir qu'à dix heures du foir & encore n'avança-t-il pas beaucoup par le peu de vent qu'il faifoit, de forte qu'ayant affès de peine pour furmonter le courant, il n'arriva que le Lundi matin à la hauteur de la Meufe environ à quatre lieuës de terre. Il fit tirer quelques coups de canon afin qu'il vint des chaloupes pour le mettre à terre;

Il fait lever l'ancre & il continuë fon voyage.

Il arrive à la Haye. il s'embarqua dans la chaloupe des Pilotes de la Brille, mit pied à terre le soir à sept heures à *Maesland-Sluis*, & arriva heureusement & en bonne santé à la Haye à minuit.

Il fait rapport de son expedition aux Etats Generaux. 56. Le lendemain de son arrivée il fut visité de beaucoup de Ministres étrangers, qui vinrent le feliciter sur son heureux retour; après quoi il se rendit a l'Assemblée des Etats Généraux, & leur fit un rapport verbal de tout ce qui s'étoit passé pendant son sejour sur la flotte. Sur quoi leurs Hautes Puissances prirent la résolution suivante.

Extrait du Registre des Résolutions de leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies, le Mardi 13.me *de Septembre* 1667.

Résolution des Etats Généraux pour l'en remercier. „ Monsieur *Corneille de Witt* ayant „ été Député & Commissaire de leurs „ Hautes Puissances sur la flotte a „ fait un rapport sommaire de ce qui „ s'est passé dans la derniere expedi„ tion. Sur quoi ayant été déliberé, „ leurs Hautes Puissances ont remer-

„ cié

„ cié ledit Monsieur *de Witt* de sa
„ peine, de son zele pour la patrie,
„ de sa bonne conduite, du courage
„ qu'il a témoigné, & des soins qu'il
„ a pris nuit & jour pour l'execution
„ des ordres de leurs Hautes Puissances
„ & pour le service de l'Etat, autant
„ que cela a pû se faire humainement
„ & par la permission de Dieu,
„ déclarans en être entierement satisfaits.

Paraphé

A.B. D'ASPEREN.

Et au dessous il y avoit, ceci s'accorde avec ledit Regisitre, & étoit signé

N. RUISCH.

57. C'est ainsi que Monsieur *de Witt* revint chès lui tout couvert de gloire, ayant été, après Dieu, l'instrument le plus efficace pour obtenir une paix si glorieuse & si avantageuse aux Provinces Unies. Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, leurs Nobles & Grandes Puissances Mes-

Ils songent à lui faire quelque present.

Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, & les Magistrats de la ville de Dordrecht penserent comment ils pourroient reconnoître de si grands services. La plûpart des Membres de l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise étoient d'avis de lui faire présent de la Seigneurie de *Spijkenisse*, mais il les en remercia par un mouvement de generosité; il y avoit d'un autre côté quelques Messieurs de Nord-Hollande, qui pour des raisons d'Etat n'étoient pas tout-à-fait de ce sentiment, de sorte que la chose en demeura là.

Ils lui donnent une coupe d'or.

Cependant on fit faire pour lui & pour Monsieur *de Ruiter* deux coupes d'or de la valeur de cinq mille francs chacune, dont on leur fit présent. Il y avoit gravé tout-autour la prise du fort de Charnesse, & les vaisseaux Anglois pris ou brûlez auprès de Chattam y étoient aussi répréséntez en émail. Le pied en étoit ciselé avec des figures de fleurs, & sur le couvercle étoit répréſenté le Lion rouge signi-

fiant les armes de Hollande ; & on les leur donna non pas tant pour être une récompense que pour servir de monument dans leur famille & pour leur postérité.

Lorsque Monsieur *de Witt* vint à Dordrecht, il y fut reçû avec de grandes acclamations de joye de la part de tous les plus apparens de la ville & du plus bas peuple, en qualité de seul Commissaire de leurs Hautes Puissances & de Commandant en chef de la flotte de l'Etat, quoique toutes les lettres & résolutions qu'on lui envoyoit fussent addressées aux Députez de leurs Hautes Puissances qui étoient sur leur flotte. On tira aussi le canon, & les Bourgeois s'étant mis sous les armes firent des décharges de leur mousqueterie ; il marchoit en habit de ceremonie entre les deux Bourguemaîtres, & il étoit suivi de la plûpart des Magistrats & des gens considerables de la ville. Il est très bien reçû à Dordrecht.

Les Poëtes les plus celebres du pays firent aussi plusieurs poëmes sur cette glorieuse expedition de mer ; comme le *Belgium Gloriosum*, composé en La- Eloges en vers composez en memoire

tin

tin par le sçavant & ingenieux *Jean Lydius*: *le Lion Marin*, *le Feu de joye*, & *la Colomne de paix des Pays-Bas libres*, composez en Flamand par l'incomparable Poëte *Joost van Vondel*: *Bellone dans les Fers* par le subtil *J. Antonides* : *la Bien-venuë de Dordrecht* par le sçavant *J. Oudaen*, &c.

vr de son expedition.

Medailles frappées à son honneur.

58. On frappa à Amsterdam & ailleurs plusieurs medailles à l'honneur de Monsieur *de Witt* & à la memoire de la paix, qu'on peut voir ailleurs. Mais *de la Neuville* Historien François dit qu'il y en avoit une entre autres, sur laquelle étoit représentée d'un côté la Hollande s'appuyant sur un trophée, & que de l'autre côté il y avoit ces paroles : *Que dans cette occasion elle avoit rétabli & confirmé les loix, réformé & changé la Religion, assisté, protegé, & réconcilié les Rois, redonné la liberté aux mers, fait une paix glorieuse par la force des armes, & rétabli le repos de toute l'Europe.* Ce qui avoit souvent été reproché aux Ambassadeurs des Etats à Paris, & sur-tout à Monsieur *Pierre de Groot*, & qu'on en avoit brisé les estampes deux ans après

Je ne sçai si cela est vrai, parce que je n'ai jamais vû cette medaille, & je reçois cela comme venant d'un Ecrivain François, qui paroit passionné en plusieurs occasions.

Le Professeur *van Thienen* fit à Leide un discours fort éloquent & fort sçavant à l'honneur de la glorieuse & heureuse expedition de Monsieur *de Witt*, dont il dit, *que par-là les habitans des Provinces Unies avoient contraint l'ennemi à faire une paix, que le Roi d'Angleterre avoit toûjours rejetté avec beaucoup de fierté, à restituer les nouvelles conquêtes qu'il avoit faites en Afrique & en Amerique, & à rénoncer à ses prétensions au sujet du pavillon & à d'autres privileges, qu'il s'étoit attribué dans les quatre mers.*

Le Professeur van Thienen fait un beau discours sur les grands exploits de Monsieur de Witt.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§. 1. *Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *reçoit une lettre de Monsieur* Coyet, *& sur quoi. De quoi est-il prié? Sa réponse à la lettre de Mon-*

Monsieur Coyet. *Qu'est-ce que Monsieur* Coyet *y répond?* 2. *Quels bruits on publie contre Monsieur* de Witt? *Lettre de Monsieur* Coyet *là-dessus.* 3. *Monsieur* de Witt *communique ces deux lettres aux Etats de Hollande. Le Roi d'Angleterre écrit une lettre aux Etats Généraux, & sur quoi. La ville de Breda est choisie pour y traiter de la paix.* 4. *Monsieur* de Witt *répond à une lettre de Monsieur* Coyet, *& sur quoi.* 5. *Négociations de paix commencées à Breda. Paix concluë & ratifiée. Monsieur* de Witt *est remercié là-dessus.* 6. *Le Roi d'Angleterre fait de grandes promesses aux Hollandois, mais il les oublie bientôt.* 7. *Differens entre la Hollande & la Suede, & sur quoi. Accord fait & signé entre elles. Les Commissaires en font rapport, & ils en sont remerciez avec beaucoup de civilité.* 8. *Les Etats de Zelande font éclatter leur mécontentement contre les Etats de Hollande, & sur quoi. Quelle résolution ils prennent? Qu'est ce qu'ils demandent en faveur du Prince d'*Orange?

ge? 9. *Qu'est-ce que les Etats de Hollande proposent ?* 10. *Quel est l'avis des Etats de Frise sur la création des Officiers Généraux ?* 11. *Les Etats de Hollande se déclarent là-dessus. Qu'est-ce qu'ils résolvent au sujet de la charge de* Stadhouder? *A quoi est-ce qu'ils consentent ? Grande consternation parmi les Partisans du Prince. Les Etats de Hollande persistent dans leur résolution sur les grandes charges de la République. Ils font une résolution ferme & absoluë là-dessus.* 12. *Projet touchant les grands emplois de l'Etat.* 13. *Les Etats de Hollande font un serment pour anéantir la charge de* Stadhouder. *Ils députent quelques uns d'entre eux pour faire faire ce serment aux Magistrats des villes en corps. Motifs qui les obligent à cela.* 14. *Edit perpetuel & Loi éternelle pour le maintien de la liberté & pour la conservation de l'union & du repos de la province de Hollande.* 15. *Reglement des Etats de Hollande pour maintenir l'extinction de la charge de* Stadhouder. 16. *Reflexions d'un certain*

certain Auteur sur le gouvernement présent de Hollande. 17. Remarques & observations du même Auteur sur le gouvernement des Républiques en général & sur celui de la République de Hollande en particulier. 18. Le Roi de France fait une irruption dans les Pays Bas Espagnols, & s'y rend maître de plusieurs places. L'Evêque de Strasbourg vient à la Haye, & pourquoi. 19. Le Roi de France fait écrire une lettre fort piquante contre les Etats Généraux. 20. Ces Etats font fortifier leurs frontieres. L'Ambassadeur d'Espagne leur demande un secours d'argent & de troupes.

Monsieur de Witt reçoit une lettre de Monsieur Coyet, & sur quoi.

§. 1. MOnsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* reçût le 8 me de Janvier 1667. une lettre de Monsieur *Coyet*, qui étoit un des Ambassadeurs extraordinaires de Suede à la Cour d'Angleterre, dans laquelle il lui rappelloit le souvenir de leur ancienne connoissance, & amitié, lorsqu'ils étudioient ensemble dans l'Academie de Leide, qu'il souhaitoit de renouveller & d'entretenir avec lui durant

durant cette nouvelle ambassade, & dans laquelle il lui déclaroit en même temps le desir sincere, que les Ambassadeurs extraordinaires de Suede avoient, d'aider de tout leur pouvoir à procurer & à conclurre une bonne & durable paix entre les Puissances, qui étoient en guerre. Il prioit encore dans sa lettre Monsieur le Conseiller Pensionnaire de vouloir donner un peu plus d'ouverture ou d'esperance, qu'en Hollande on se rendroit à des conditions raisonnables, & il l'assûroit que si on en donnoit avis assès tôt par une lettre civile & obligeante, de cette maniere il s'ensuivroit dans peu une bonne paix; & qu'autrement il pourroit arriver des changemens & des malheurs, auxquels on ne se seroit point attendu, d'autant plus que les Anglois faisoient des préparatifs de guerre tout extraordinaires.

Peu après Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Monsieur *van Ommeren* furent priez de faire avec l'approbation des Ambassadeurs de France & de Dannemarc un plan de la lettre que l'on demandoit que leurs Hau- De quoi est-il prié?

Hautes Puissances écrivissent à la Cour d'Angleterre ; ce qui ayant été fait & en même temps approuvé, on l'envoya au Roi d'Angleterre, & Monsieur *de Witt* y joignit la lettre suivante à Monsieur *Coyet*.

MONSIEUR.

Sa réponse à la lettre de Monsieur Coyet.

„ Vôtre lettre du 14.me du mois „ dernier ne m'a été renduë que le „ 8.me du courant, & dès que je l'ai „ eu reçûë, je me suis mis en état „ d'y répondre & de satisfaire, aussitôt qu'il m'a été possible, à ce que „ vôtre Excellence espere & souhaite „ qu'on fasse ; pour marque de cela „ nous vous envoyons ci jointe la lettre de Messieurs les Etats Généraux „ des Provinces Unies au Roi de la „ Grande Bretagne à cachet volant, „ écrite de la maniere que vôtre Excellence l'a souhaité, & nous vous „ récommandons, de même qu'à son „ Excellence Monsieur *Flemming*, la „ conclusion de la négociation, que „ l'on a entamé ; qu'en particulier il „ plaise au Roi de la Grande Bre- „ tagne

„ tagne de nommer un lieu propre
„ & commode pour la négociation, &
„ qui puiſſe auſſi être agréable aux Al-
„ liez de cette République. Je ne
„ doute point que vous n'ayiez déja
„ traité par lettres de cette affaire a-
„ vec leſdits Alliez & particulierement
„ avec le Roi de France, &
„ que vous ne continuiez à en trai-
„ ter à la prémiere occaſion qui s'of-
„ frira, ſi la choſe le requiert. L'in-
„ tention des Etats Généraux (ainſi
„ que j'ai été chargé de vous la noti-
„ fier) eſt, qu'on ne rende point au
„ Roi de la Grande Bretagne la let-
„ tre, qui vous eſt ici envoyée, que
„ prémierement vôtre Excellence ne
„ ſoit aſſûrée, que ladite lettre étant
„ renduë au Roi de la Grande Bre-
„ tagne, il ſoit prêt d'indiquer une
„ place, où l'on puiſſe traiter en tou-
„ te liberté, qui ne ſoit point ſous ſa
„ domination, & qui ſoit agréable à
„ nos ſuſdits Alliez. Davantage vos
„ Excellences pourront facilement re-
„ marquer & voir de cette maniere
„ d'agir des Etats Généraux des Pro-
„ vinces Unies & de tout ce qui a

„ été souvent proposé de leur part
„ au sujet des conditions de paix,
„ combien ils sont portez & dispo-
„ sez à rendre à la dignité Royale
„ l'honneur qui lui est dû, & qu'il
„ n'y aura rien de plus agréable pour
„ eux, que de pouvoir rétablir au
„ plus vîte & sous des conditions
„ honnêtes & raisonnables la paix
„ avec le Roi de la Grande Bretagne.
„ Comme donc les Etats Généraux
„ souhaitent cette paix veritablement
„ & de tout leur cœur, de même
„ ils témoignent avec joye leur re-
„ connoissance pour les soins & l'ap-
„ plication, avec laquelle vos Ex-
„ cellences ont travaillé à cet ou-
„ vrage. Pour ce qui me regarde,
„ je déclare aussi d'être infiniment
„ obligé à vôtre Excellence de la
„ peine & de l'empressement, qu'el-
„ le a apporté avec tant de since-
„ rité dans cette affaire, & de l'af-
„ fection particuliere, qu'elle m'a té-
„ moigné dans sa lettre, que je tâ-
„ cherai toûjours de meriter en pre-
„ nant les mêmes soins pour avancer
„ un ouvrage si pieux & si salutaire,
„ &

„ & en vous rendant tous les bons
„ offices, qui dépendront de moi,
„ comme étant & souhaitant d'être
„ toute ma vie

de vôtre Excellence

Le très humble serviteur

JEAN DE WITT.

A la Haye ce 13.me de Janvier 1667.

Monsieur *Coyet* répondit à cette lettre par une autre lettre, qu'il écrivit en Latin à Monsieur *de Witt*, dans laquelle il lui donnoit avis, que le Roi d'Angleterre étoit prêt à nommer la Haye même pour le lieu où l'on traiteroit de la paix, & à faire en même temps une suspension d'armes. Qu'est-ce que Monsieur Coyet y répond?

2. Comme dans ce temps-là on faisoit courir le bruit que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* étoit devenu fort suspect au Roi d'Angleterre, Monsieur *Coyet* trouva à propos d'écrire encore la lettre suivante à Monsieur *de Witt* pour tâcher de dissiper ces faux bruits; elle étoit conçûë en ces termes. Quels bruits on publie contre Monsieur de Witt?

MONSIEUR.

Lettre de Monsieur Coyet là-dessus.

„ Toutes les fois que sa Majesté le „ Roi de la Grande Bretagne parle „ de vous, (ce qui lui arrive souvent) „ il le fait toûjours avec une grande „ estime pour vôtre personne, & il „ a déclaré bien des fois qu'il faisoit „ un cas tout particulier de vos rares „ vertus & de vos excellentes qua- „ litez, & qu'elle ne souhaiteroit „ rien tant que de pouvoir réellement „ & de fait témoigner & faire con- „ noître les pensées avantageuses qu'el- „ le a de vous, vous assûrant qu'elle „ aura toûjours égard à vos avantages „ & à vôtre grandeur; vous estimant „ encore plus en ce que vous avez „ travaillé avec tant de vigueur pour „ la défense & la conservation de vô- „ tre patrie. J'espere de m'entretenir „ un jour avec vous là-dessus bouche „ à bouche, & c'est ce que je sou- „ haite passionnément, étant de tout „ mon cœur,

Monsieur,

Vôtre très humble serviteur

P. COYET.

3. Mon-

3. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* ne manqua point de communiquer à l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances ces deux lettres d'abord qu'il les eût reçûës, pour ne pas exciter contre lui la haine & la jalousie des envieux & des mal-intentionnez, qu'il auroit pû s'attirer, s'il eût retenu ces lettres pardevers lui.

Monsieur de Witt communique ces lettres aux Etats de Hollande.

Cependant le Roi d'Angleterre écrivit lui-même le 10.me de Fevrier une lettre à leurs Hautes Puissances, qui contenoit, que sa Majesté souhaitoit qu'on prît la Haye pour le lieu de la négociation, & dans laquelle en même temps on louoit extremement Monsieur *de Witt*, de sorte que ses envieux cherchoient à qui mieux mieux une nouvelle occasion pour le contrequarrer & lui ôter la gloire & les louanges qu'il meritoit, en depit de toutes les Puissances de l'Europe, qui ne cessoient de lui donner de grands éloges.

Le Roi d'Angleterre écrit une lettre aux Etats Généraux, & sur quoi.

Ces malins esprits s'y prirent de cette maniere pour détruire la réputation de Monsieur *de Witt*; ils divulguerent

Les ennemis de Monsieur de Witt

tâchent à détruire sa réputation. guerent qu'il étoit cause qu'on ne pouvoit faire aucun progrès dans la conclusion de la paix, parce qu'il avoit porté Messieurs les Etats de Hollande à réfuser au Roi d'Angleterre de prendre la Haye pour le lieu de la négociation, ce qui avoit extremement déplû à Messieurs les Mediateurs; mais ces gens-là échouerent encore dans leurs mechans desseins, lorsque sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne eût écrit le 18.me de Mars une lettre à leurs Hautes Puissances, dans laquelle il leur témoignoit d'être content du choix qu'ils avoient fait de la ville de Breda pour le lieu de la négociation, & que ses Ambassadeurs le Baron *Hollis* & Monsieur *Henri Coventry* avoient déja ordre de se tenir prêts à partir, afin que, dès que leurs Hautes Puissances envoyeroient les passeports necessaires, ils passassent la mer & se rendissent dans ladite ville pour y travailler au traité d'accommodement & pour conclurre une affaire si salutaire & si avantageuse aux deux nations.

La ville de Breda est choisie pour y traiter de la paix.

4. Mon-

4. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* recrivit le 4.me du courant une lettrè en Latin pour réponse à celle de Monsieur l'Ambassadeur *Coyet* du 7.me de Fevrier dernier, dans laquelle il lui faisoit entendre, que pour des raisons d'Etat on ne pouvoit point accorder la suspension d'armes, que Messieurs les Mediateurs avoient demandé pour le Roi de la Grande Bretagne à leurs Hautes Puissances. Monsieur de Witt répond à une lettre de Monsieur Coyet, & sur quoi.

5. Enfin après qu'on eût tenu quelques assemblées & conferences, les Mediateurs François Monsieur le Comte *d'Estrades* & Monsieur *Courtin* conjointement avec les Mediateurs Danois Messieurs *Clinguenberg* & *Charisius* firent le 18.me de Mai à Breda un commencement de la négociation de paix, & Monsieur *de Witt* de son côté s'appliquoit avec tant de zele à procurer la paix, qu'il tenoit tous les jours à la Haye des assemblées & des conferences avec Messieurs les Commissaires députez pour cette bonne œuvre, jusqu'à ce qu'après bien de la peine, mais en peu de temps, la paix fut concluë à Breda le dernier jour du Négociations de paix, commencées à Breda. Paix concluë & ratifiée.

mois de Juillet, & la ratification s'en fit & fut échangée de part & d'autre le 24.me du mois d'Août ; sur quoi Monsieur *de Witt* fut remercié de ses soins & de ses peines avec de grands témoignages d'amitié par leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux & par leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise.

Monsieur de Witt est remercié là-dessus.

Le Roi d'Angleterre fait de grandes promesses aux Hollandois, mais il les oublie bientôt.

6. Ce fut là tout l'effet de la réconnoissance, que le Roi d'Angleterre dans son exil avoit promis si solemnellement aux Hollandois, lorsqu'il déclara en ces termes: *Qu'il ne croyoit pas pouvoir trouver plus de tendresse & d'amour dans le cœur de ses propres Sujets, qu'il en avoit trouvé dans celui des habitans de cet Etat.* Ce Roi oublia bientôt ce qu'il avoit promis & ne considera gueres, que la reception, qu'on lui avoit fait de même qu'à son frére, avoit coûté à Messieurs les Etats de Hollande plus de six *tonnes* d'or ou de six cens mille livres, outre ce qu'il en avoit encore coûté à leurs Hautes-Puissances Messieurs les Etats Généraux; & il ne se souvint gueres

res de ce qu'il avoit dit là-dessus à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*: *Que les Etats pouvoient être assurez de la constance de son amitié envers eux, & qu'il auroit autant à cœur l'interêt de leurs Sujets, que le sien propre.*

7. Dans cette même année l'Etat avoit eu quelques differens avec le Roi de Suede tant sur ce que la neutralité n'avoit pas été observée exactement & qu'on avoit transporté en Angleterre des marchandises de contre-bande, qu'au sujet de la proprieté de quelques places en Guinée & du négoce qui s'y faisoit, sur quoi il y avoit des disputes entre la Compagnie Suedoise d'Afrique & la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales. Pour ce sujet le Comte *de Dhona* arriva à la Haye au mois de Mars; & d'abord on députa Monsieur *Jean de Witt* & sept autres Messieurs pour entrer en conference avec ce Comte & avec Monsieur *Appelboom* Envoyé ordinaire de Suede. Après plusieurs assemblées & conferences on en vint finalement à un accord le 6me de Juillet sur les marchandises de contre-bande; & le

Differens entre la Hollande & la Suede, & sur quoi.

Accord fait & signé entre elles.

28.me du même mois, comme les Suedois craignirent que la paix ne fût tout d'un coup concluë avec l'Angleterre, ils se hâterent de conclurre; de sorte que tout fût accommodé, & l'accord fût signé, par lequel la Suede, moyennant cent quarante mille écus qu'elle devoit recevoir, promit de se desister de toute sorte de navigation dans lesdites places de Guinée.

Les Commissaires en font rapport, & ils en sont remerciez.

Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* conjointement avec Messieurs les autres Commissaires de leurs Hautes Puissances en firent rapport le 30.me du courant à leurs Hautes Puissances; sur quoi Monsieur *de Witt* & Messieurs les autres Commissaires furent remerciez avec beaucoup de civilité.

Les Etats de Zelande font éclatter leur mécontentement contre les Etats de Hollande.

8. Dans ce même temps Messieurs les Etats de Zelande firent éclatter leur mécontentement sur la conduite des Etats de Hollande en certaines affaires, & particulierement sur l'affaire du Capitaine de Cavalerie *Buat*, & sur les correspondances étrangeres, que la province de Hollande entretenoit séparément des autres provin-

ces, ainsi qu'il paroît d'un extrait des articles de leur convocation, que l'on peut lire dans l'Histoire d'*Aitzema liv.* XLVII. *pag.* 89. Ces mêmes Etats prirent aussi une résolution le 13.me d'Août, que (comme les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Suede aux négociations de paix à Breda insisterent fortement sur le rétablissement de *Kievit* & de *vander Horst*, & qu'ils recommanderent puissamment la veuve dudit *Buat*) l'on prieroit Messieurs les Etats de Hollande de revoquer la sentence qu'ils avoient prononcée contre *Kievit* & *vander Horst*, comme aussi la confiscation des biens dudit *Buat*. Mais les Etats de Hollande ne pûrent accorder cela, parce que le fait étoit d'une trop dangereuse consequence.

Quelle résolution ils prennent?

Leurs Nobles Puissances Messieurs les Etats de Zelande demanderent aussi le 26.me d'Août, que le Prince d'Orange, devant bientôt entrer dans sa dix-huitieme année & donnant tous les jours des preuves de sa capacité, de sa modestie, & de son esprit, fût élû & établi Capitaine & Amiral Gené-

Qu'est-ce qu'ils demandent en faveur du Prince d'Orange?

ral, ou qu'on le lui promît verbalement, ou que du moins il fût introduit dans le Conseil d'Etat avec le même honneur & sur le même pied, que son pére & son grand-pére y avoient été admis. Que l'on choisît le Prince *Maurice* pour *Veld-Maréchal*, le Comte *de Waldek* ou *de Dhona* pour second *Veld-Maréchal*, & Monsieur le *Rhingrave* pour Général de la Cavalerie.

Qu'est-ce que les Etats de Hollande proposent:

9. Mais comme Messieurs les Etats de Hollande proposerent, que desormais un Capitaine & Amiral Général ne pourroit point être *Stadhouder*, & qu'il falloit laisser à chaque province sa liberté sur l'élection; & comme il sembloit qu'ils vouloient, s'il étoit possible, abolir pour toûjours l'importante charge de *Stadhouder*, leurs Nobles Puissances jugeoient que ce seroit mettre des charges & des obligations de trop de consequence sur les Magistrats d'à présent.

Quel est l'avis des Etats de Frise sur la créa-

10. Messieurs les Etats de Frise furent d'avis, que l'on devoit établir deux *Veld-Maréchaux*, & choisir pour ces deux emplois Monsieur

le

le Prince *Maurice de Nassau* comme prémier *Veld-Marêchal*, & Monsieur *Wurts* comme second *Veld-Marêchal*; & que, sans parler de la charge de Général de la Cavalerie, il falloit faire deux Lieutenans Généraux, sçavoir Messieurs le *Rhingrave* & le Prince *de Tarente*, & Généraux de l'artillerie Monsieur *de Nordwyk*, &c. tion des Officiers Généraux?

11. Le 21.me de Juillet Messieurs les Etats de Hollande firent éclatter leur opinion touchant la promotion à ces grandes charges, sur quoi leurs Nobles & Grandes Puissances avoient été occupées pendant quelques mois tant entre eux-mêmes, qu'avec les Etats des autres provinces. Ensuite ils déclarerent aux Commissaires des affaires secrettes, que Monsieur le Prince *Maurice de Nassau* pouvoit être élû par leurs Hautes Puissances pour *Veld-Marêchal*, & Monsieur *Wurts*, ci-devant Général d'Infanterie au service de Dannemarc, pour second *Veld-Marêchal*. Les Etats de Hollande se déclarent là-dessus.

Ces mêmes Etats ajoûterent, qu'avec le consentement unanime des Alliez il pût être arrêté & approuvé par Qu'est-ce qu'ils résolvent au sujet

de la charge de Stadhouder?

une résolution uniforme de leurs Hautes Puissances, que celui qui sera établi dans un temps ou autre pour Capitaine ou Amiral Général, ou même qui sera revêtu de tous ces deux emplois, ou bien celui à qui l'on donnera sous quelque autre nom le commandement en chef des troupes de l'Etat par mer ou par terre, *ne pourra être ni demeurer* Stadhouder *de quelque province ou de plusieurs provinces.* Que pour mieux confirmer ce qui vient d'être dit, cela même sera expressément inseré dans les instructions tant pour le Capitaine Général que pour l'Amiral Général, & celui qui aura été établi dans ces charges s'obligera par serment, que non seulement il ne fera jamais directement ni indirectement de demande à l'encontre, beaucoup moins encore qu'il n'en formera jamais de dessein directement ni indirectement, mais qu'au contraire, s'il arrivoit contre toute attente que cela se fit par d'autres, il s'y opposera & résusera de prendre la charge de *Stadhouder*, qui pourroit lui être conferée un jour ou autre par quelques provinces.

De

De plus ils consentent qu'il soit donné séance à Monsieur le Prince d'*Orange* dans le Conseil d'Etat, pour y être instruit dans la connoissance necessaire des affaires de la guerre, des finances, & de la police, & qu'en cas que l'Etat vint à mettre quelque armée en campagne, le Prince d'*Orange* avec quelques Messieurs du Conseil d'Etat ou de l'Assemblée de leurs Hautes Puissances sera député à l'armée en qualité de Commissaire Politique, afin qu'ainsi il puisse d'autant mieux être capable pour remplir ces grandes charges par rapport aux troupes de l'Etat par mer & par terre, si l'Etat trouvoit à propos de les lui conferer dans la suite. A quoi est-ce qu'ils consentent?

Dès que cette résolution des Etats de Hollande sur lesdites charges parvint à la Cour du Prince & de sa grand-mére, & que ses partisans en furent informez, il y eut une grande consternation entre eux, puisque cela étoit bien different de ce qu'ils avoient fermement cru, qu'on devoit établir le Prince dans toutes les grandes & belles charges, que ses ancêtres Grande consternation parmi les partisans du Prince.

Les Etats de Hollande persistent dans leur résolution sur les charges de l'Etat.

cêtres avoient possedées. Cependant les Etats de Hollande persisterent dans leur résolution là-dessus, & dirent que les Etats des autres provinces pouvoient faire ce qui leur plairoit, mais qu'ils ne sçauroient souffrir un *Stadhouder*, qui fut Capitaine Général, donnant en même temps à connoître en termes couverts, qu'ils ne vouloient avoir personne qui eût une si grande autorité; que ce *Stadhouder*, pourroit encore faire ce qui avoit été fait en l'année 1650. devant Amsterdam & à Louvestein. *Vestigia terrebant*, *Le souvenir de ces choses les faisoit trembler*.

Ils font une résolution ferme & absoluë là dessus.

Leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise firent de leur avis sur lesdites charges une résolution ferme & absoluë, & Messieurs les Etats de Zelande firent aussi la même chose, sans changer de part & d'autre quoi que ce soit dans leur résolution. Cependant Monsieur *Ripperda* Seigneur de Buirse & Messieurs les autres Commissaires de leurs Hautes Puissances pour les affaires secrettes mirent par écrit le 21.me de Septembre un

pro-

projet ſur les deux prémiers articles, en ces termes.

Projet touchant les grandes charges ou les grands emplois de l'Etat.

„ 12. Que dès-à-préſent on don-„ nera ſéance à Monſieur le Prince „ d'*Orange* dans le Conſeil d'Etat, „ pour s'y inſtruire de la connoiſſan-„ ce des affaires de la guerre, de la „ police, & des finances; & s'il ar-„ rivoit que l'Etat mît quelque ar-„ mée en campagne, dans un tel cas „ Monſieur ledit Prince en qualité de „ Politique, ſoit comme Député à „ cela de la part dudit Conſeil ou „ autrement, ſe trouvera en campa-„ gne & aux déliberations des Dépu-„ tez ou Commiſſaires à l'armée de „ la part dudit Conſeil, afin que par-„ là il devienne de plus en plus ca-„ pable d'exercer la charge de Capi-„ taine Général par mer & par terre, „ s'il arrivoit que dans la ſuite l'Etat „ trouvât à propos de l'en pourvoir.

Projet touchant les grandes charges ou les grands emplois de l'Etat.

„ Que quand Monsieur ledit Prin-
„ ce aura atteint l'âge de vingt-trois
„ ans, alors il sera déliberé d'un com-
„ mun accord par tous les Alliez en
„ corps sur sa capacité pour remplir
„ lesdites grandes charges, & il sera
„ résolu si on pourroit & devroit les
„ conferer à son Altesse pour le bien
„ & l'avantage du pays. Que cepen-
„ dant on ne pourra élire qui que ce
„ soit pour *Stadhouder* de quelque pro-
„ vince ou de plusieurs provinces.

„ Et en cas que Monsieur ledit
„ Prince fût établi dans ledit temps
„ par tous les Alliez en corps Capi-
„ taine Général & Amiral, ou qu'au-
„ trement on lui conferât sous quel-
„ que autre titre le commandement
„ en chef des troupes par mer & par
„ terre, alors il sera résolu & ar-
„ rêté entre les Alliez par lesdites dé-
„ liberations, & avant qu'on procc-
„ de actuellement à l'élection, il sera
„ inseré dans son instruction, Qu'au-
„ cun Capitaine Général, ni Amiral,
„ ni quelque autre, à qui l'Etat don-
„ neroit le commandement en chef
„ des troupes par mer & par terre,

„ ne

„ ne pourra être *Stadhouder* de l'une „ ou de l'autre province, & que ce„ lui qui aura été élû s'obligera par „ serment de ne faire aucune deman„ de là-dessus directement ni indi„ rectement, beaucoup moins d'en „ former le dessein directement ni in„ directement; mais qu'au contraire, „ si cela se faisoit par quelque provin„ ce, il s'y opposera & réfusera d'ac„ cepter la charge de *Stadhouder*, s'il „ arrivoit qu'elle lui fût offerte un „ jour ou autre par quelqu'une des „ provinces.

„ Que si contre toute attente il ar„ rivoit que Monsieur ledit Prince ne „ fût point alors établi actuellement „ & du consentement unanime de tou„ tes les provinces en corps dans les„ dites grandes charges, comme on „ n'y peut proceder que d'un com„ mun accord, les provinces respecti„ ves auront le droit de déliberer sans „ contrainte & sans limitation sur „ l'élection du *Stadhouder*, & se con„ serveront la liberté qu'elles ont eu „ ci-devant.

13. Mess.

Les Etats de Hollande font un serment pour aneantir la charge de Stadhouder.

13. Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise ayant été informez, comment les Etats de Zelande avoient persisté jusqu'à trois fois dans leur prémier sentiment, ils résolurent entre autres choses le 21.me de Decembre de faire un serment pour anéantir la charge de *Stadhouder*, & se séparerent jusqu'au 10.me de Janvier, pour prendre alors une résolution sur la collation des grandes charges militaires, & pour en même temps faire approuver aux autres provinces l'extinction de la charge de *Stadhouder*, suivant la teneur du troisieme Article de l'Edit perpetuel.

Ils députent quelques uns d'entre eux pour faire faire ce serment aux Magistrats des villes en corps.

Ainsi pour faire faire le serment sur ladite résolution aux Magistrats des villes en corps, on y envoya Monsieur *van Maasdam* prémier Conseiller & Président de la Cour de Hollande & Membre du Corps de la Noblesse, Monsieur *Valkenier* Bourguemaître de la ville d'Amsterdam, & Monsieur *Languewaguen* Bourguemaître de la ville de Hoorn.

Motifs qui les obligent à cela.

Les principaux motifs, qui obligerent les Etats de Hollande à prendre cette résolution, furent la guerre qu'on

qu'on avoit avec l'Angleterre, & les mechans desseins qu'on avoit découvert des lettres du Capitaine de Cavalerie *Buat*, lesquelles donnoient à connoître, qu'il s'étoit formé un puissant parti, qui vouloit unir ensemble les interêts de l'Angleterre & du Prince dans ce pays. Le fameux Edit étoit conçû en ces termes.

Edit perpetuel & Loi éternelle pour le maintien de la liberté & pour la conservation de l'union & du repos de la province de Hollande.

Du Vendredi 5.me d'Août 1667.

„ 14. Les Etats de Hollande & de West-Frise étant assemblez solemnellement & ayant meurement déliberé & en même temps conferé avec les Nobles, de même qu'avec les Magistrats des Conseils respectifs, ont du consentement unanime de tous les Membres arrêté & conclu, comme ils arrêtent & concluent les Articles suivans, lesquels concernent un Edit perpetuel & une

Edit perpetuel pour le maintien de la liberté & pour la conservation de l'union & du repos de la province de Hollande.

„ une Loi éternelle pour la défense
„ de la liberté & pour la conserva-
„ tion de l'union & du repos public.

I.

„ Que la nomination & l'élection
„ de ceux qui entreront ci-après dans
„ le College des Nobles, de même
„ que la nomination & l'élection des
„ Bourguemaîtres, Conseillers, Eche-
„ vins, & autres charges qui regar-
„ dent la Magistrature des villes, se-
„ ront & demeureront au pouvoir des-
„ dits Nobles, comme aussi elles se-
„ ront deferées aux villes réspectives,
„ qui se trouveront revêtuës de ce
„ droit & pouvoir par les anciennes
„ coûtumes ou par des privileges &
„ octrois, qui leur ont déja été ac-
„ cordez, ou qui pourroient leur
„ être accordez dans la suite. En ce
„ cas elles jouïront librement de
„ toute la teneur de leurs privileges
„ conformément aux loix, sans que
„ lesdites nomination & élection aux
„ charges puissent être jamais confe-
„ rées & données à qui que ce soit
„ en tout ou en partie, au préjudice
„ desdites villes.

I I. Qu

I I.

„ Que pareillement les charges, „ offices, emplois, & benefices, qui „ sont à présent à la collation ou no- „ mination de Messieurs les Etats de „ Hollande & de West-Frise, leur „ demeureront, sans qu'il soit permis „ d'en disposer autrement; bien enten- „ du qu'on ne comprendra point ici „ les charges & les emplois militai- „ res, qui pourroient venir à vaquer „ durant la campagne ou expedition „ tant par mer que par terre, dont „ la disposition provisionelle, pour „ ce qui concerne leurs Nobles & „ Grandes Puissances, sera reglée sur „ le pied & selon l'ordre designé „ pour les principaux emplois, suivant „ qu'eux-mêmes le trouveront le plus „ convenable au bien & avantage du „ pays.

I I I.

„ Qu'outre cela leurs Nobles & „ Grandes Puissances non seulement „ ne se departiront jamais de cette „ résolution unanime, mais aussi qu'ils „ aideront de toute leur force à diri- „ ger l'affaire auprès de la Généralité

„ d'une

„ d'une telle maniere, qu'il puisse ê-
„ tre statué & arrêté par une résolu-
„ tion unanime & ferme de leurs
„ Hautes Puissances, afin que les au-
„ tres Alliez & Confederez étant bien
„ convaincus de l'importance de l'af-
„ faire agissent de concert avec leurs
„ Nobles & Grandes Puissances, &
„ prennent de même une résolution
„ unanime, stable, & uniforme, en
„ vertu de laquelle il soit arrêté que
„ celui ou ceux qui seront employez
„ un temps ou autre ou successive-
„ ment dans les charges de Capitaine
„ Général ou d'Amiral Général, ou
„ qui posséderont en même temps les
„ deux dites charges, ou bien ceux à
„ qui l'on pourroit donner sous quel-
„ que autre titre le commandement en
„ chef sur les troupes tant par mer
„ que par terre, ne pourra ou ne pour-
„ ront être ni demeurer *Stadhouder*
„ d'une province, ou de plusieurs
„ provinces ; & pour ce qui regarde
„ en particulier la province de Hol-
„ lande & de West-Frise, elle en-
„ tend que non seulement celui au-
„ quel on aura confié le commande-

„ ment

„ ment en chef des troupes de terre „ & de mer, mais aussi aucun autre ne pourra être fait *Stadhouder* de la- „ dite province; mais qu'au contrai- „ re ladite charge sera & demeurera „ entierement éteinte & anéantie; & „ il est recommandé à Messieurs les „ Conseillers Deputez dans les quar- „ tiers respectifs de mettre suivant „ leurs instructions les ordres neces- „ saires & d'employer la prudence re- „ quise dans les affaires qui survien- „ droient en l'absence de leurs No- „ bles & Grandes Puissances, & dans „ tout ce qui pourroit demander qu'on „ en disposât promptement.

I V.

„ Que pour rendre ferme & stable „ la résolution prise ci-dessus, & pour „ mettre d'ailleurs en repos de ce cô- „ té-là la Noblesse & les villes, il „ est à propos que tous ceux qui „ sont à présent admis dans la Cham- „ bre des Nobles, ou qui sont élûs „ parmi les Conseillers des villes, & „ ceux qui dans la suite pourroient „ encore être mis au nombre des No- bles ou élûs parmi les Conseillers

„ des villes, déclarent par serment
„ solemnel de maintenir religieuse-
„ ment & sincerement les susdits Ar-
„ ticles & de ne permettre en aucu-
„ ne maniere qu'il s'y fasse jamais
„ d'infraction, beaucoup moins en-
„ core qu'on fasse ou fasse faire un
„ temps ou autre de proposition qui
„ pût en quelque sorte y être con-
„ traire. De plus que le serment,
„ qui sera prêté par les Membres de
„ leurs Nobles & Grandes Puissan-
„ ces dans leur Assemblée, sera le
„ plus solemnel & le plus ample &
„ dans la meilleure forme qu'il se
„ pourra. Que d'ailleurs le Conseiller
„ Pensionnaire servant s'obligera pa-
„ reillement par serment d'observer &
„ de maintenir de tout son pouvoir tous
„ lesdits Articles, sans jamais y contre-
„ venir directement ni indirectement.

V.

„ Qu'enfin, pour plus grande sûre-
„ té des susdits Articles, ils seront ex-
„ pressément inserez & mentionnez
„ dans l'instruction tant du Capitaine
„ Général que de l'Amiral Général, &
„ celui qu'on pourroit élire à ces char-

„ ge

„ ges s'obligera par serment, non seu-
„ lement de n'y faire jamais de propo-
„ sition qui leur porte atteinte dire-
„ ctement ni indirectement, beau-
„ coup moins encore de faire rien
„ qui leur soit préjudiciable directe-
„ ment ni indirectement; mais au
„ contraire, si cela venoit à se faire
„ contre toute attente par d'autres,
„ de s'y opposer & de refuser absolu-
„ ment la charge de *Stadhouder*, s'il
„ arrivoit qu'elle lui fût offerte un
„ temps ou autre par quelqu'une des
„ provinces.

„ Et l'Edit sus-mentionné sera en-
„ voyé en forme d'Octroi & de Pri-
„ vilege perpetuel à Messieurs les No-
„ bles, comme aussi aux Bourgue-
„ maîtres & Conseillers des villes,
„ Membres de l'Assemblée de leurs
„ Nobles & Grandes Puissances, pour
„ le faire enregistrer dans leurs Regi-
„ stres respectifs, & de plus pour a-
„ voir soin que tous ceux, qui dans
„ la suite seront reçûs dans le Col-
„ lege des Nobles, ou qui seront
„ élûs Bourguemaîtres, & qui seront
„ admis au nombre des Conseillers,

„ avant leur admission dans ces char-
„ ges prêtent le serment selon le for-
„ mulaire , & de plus qu'ils ayent à
„ s'y conformer exactement. Davan-
„ tage l'Edit sus-mentionné sera en-
„ voyé de la même maniere aux deux
„ Cours de Justice, comme aussi aux
„ Officiers & Magistrats établis pour
„ la justice desdites Villes, avec ordre
„ qu'en administrant la justice ils ayent
„ à s'y regler ponctuellement comme
„ à *la principale Loi du pays pour la dé-*
„ *fense de la liberté*, & faite aussi pour
„ la conservation de l'union & de la
„ tranquillité publique, en vertu du
„ serment qu'ils ont fait en entrant
„ dans l'exercice de leurs offices &
„ emplois respectifs.

„ Ainsi fait & arrêté dans l'Assem-
„ blée de Messieurs lesdits Etats de
„ Hollande & de West-Frise, à la
„ Haye sous leur grand sceau, qui y
„ a été attaché, le 5.me d'Août 1667.

„ *Etoit paraphé*

JEAN DE WITT.

Et au dessous par ordonnance des Etats étoit signé

HERB. VAN BEAUMONT.

15. Pour

15. Pour maintenir cette extinction de la charge de *Stadhoudér* & pour prévenir toute sorte de mécontentemens & de divisions, leurs Nobles & Grandes Puissances firent le projet du Reglement suivant, qui fut envoyé au Grand Conseil & à la Cour de Hollande, pour expliquer leurs pensées là-dessus à la prémiere Assemblée de l'année prochaine. Voici ce Reglement.

Projet d'un Reglement pour maintenir l'extinction de la charge de Stadhouder.

I.

„ Que Messieurs les Nobles, les
„ Bourguemaîtres, & les Conseillers
„ des villes ont chacun le droit & la
„ liberté de dire leur avis, tel qu'ils
„ le trouveront à propos & selon les
„ mouvemens de leur conscience, sur
„ toutes les affaires, qui seront pro-
„ posées dans l'Assemblée.

I I.

„ Que Messieurs les Nobles pré-
„ sens dans l'Assemblée des Etats,
„ comme aussi les Députez des villes
„ respectives comparoissans dans l'As-
„ semblée, y compris les Pension-
„ naires & autres Ministres, peuvent
„ pareillement (sans s'opposer à l'E-
„ dit perpetuel, qui dans cet Article

„ & dans tous les suivans doit être
„ regardé comme une exception pe-
„ remptoire & perpetuelle) y rap-
„ porter avec une entiere liberté la
„ résolution de leurs Magistrats en
„ corps & l'appuyer de raisons, da-
„ vantage de dire leur avis sur tou-
„ tes les affaires mises en déliberation,
„ tel qu'ils s'en trouvent munis sui-
„ vant leur instruction générale &
„ qu'ils le jugent convenable, sans
„ être obligez d'en rendre compte à
„ personne autre qu'à Dieu.

III.

„ Qu'en outre tous ceux, qui ont
„ fait quelque chose par commission
„ dans les affaires de l'Etat, & qui
„ en ont parlé ou traité, ne seront
„ tenus d'en rendre compte qu'à leurs
„ Nobles & Grandes Puissances; &
„ par consequent qu'ils n'en pourront
„ être accusez devant aucun Juge.

IV.

„ Que ceux qui sont chargez par
„ leurs Nobles & Grandes Puissances
„ de donner quelque avis, peuvent
„ dire librement & sans limitation
„ leurs sentimens sur ce qu'ils jugent

„ eu

„ en bonne conſcience être expedient
„ pour la République, ſans être ad-
„ ſtreint dans cette occaſion à aucu-
„ ne réſolution des villes.

V.

„ Mais ſi quelqu'un, après avoir
„ donné ſon avis ſuivant ladite liber-
„ té, tâchoit de rendre inutile la con-
„ cluſion, qui avoit été formée regu-
„ lierement, quoique contre ſon a-
„ vis, par ceux qui l'avoient député,
„ ou d'entreprendre quelque choſe à
„ l'encontre par des voyes mal-hon-
„ nêtes; comme auſſi ſi quelqu'un,
„ au-lieu d'executer fidellement la
„ commiſſion ordinaire ou extraordi-
„ naire, dont il avoit été chargé par-
„ leurs Nobles & Grandes Puiſſances
„ ſelon l'ordre du Gouvernement,
„ entreprenoit en cette qualité des
„ choſes préjudiciables à la Républi-
„ que, qu'en ce cas-là un tel hom-
„ me ſera depoſé de ſon emploi, &
„ ſera mis en juſtice là-deſſus par-
„ devant la Cour, ou bien par-de-
„ vant les Echevins, auxquels la ju-
„ dicature appartiendra proprement,
„ ſans qu'il puiſſe être appellé en ju-

 „ ſtice

„ stice par-devant aucun autre Juge,
„ à moins que cela ne fût ordonné
„ par une résolution de leurs Nobles
„ & Grandes Puissances.

V I.

„ Tout cela sera notifié à tous les
„ Membres ayant séance dans l'Assemblée de leurs Nobles & Grandes Puissances, & il sera de même
„ notifié par écrit & en termes exprès
„ aux deux Cours de Justice de la
„ part des Souverains du pays, pour
„ s'y conformer ponctuellement; pour
„ cet effet ceci sera publié.

V I I.

„ Et parce qu'il peut survenir de
„ temps en temps des disputes sur la
„ jurisdiction entre l'une ou l'autre
„ desdites Cours & quelque ville,
„ qu'en ce cas-là sur l'exhibition d'un
„ tel privilege ou de la copie authentique il en sera statué par leurs Nobles & Grandes Puissances, & que
„ cependant l'affaire demeurera dans
„ l'état où elle est, sans faire aucune
„ innovation, ou sans en venir à aucune voye de fait.

„ Ladite Cour demeurant autre-
„ ment, hormis dans un tel cas, qua-
„ lifiée, autant qu'elle en a le droit
„ suivant l'instruction ou autre résolu-
„ tion prise par les Etats, pour juger
„ de l'application des privileges &
„ octrois entre les parties contendan-
„ tes ou qui sont en procès.

„ Mais comme les Etats de Hol-
„ lande & de West-Frise ne peu-
„ vent pas être convoquez pour une
„ telle cause, & que mêmes les No-
„ bles & les Députez présens ne pour-
„ roient pas bien être employez dans
„ de semblables décisions, pour ne
„ pas tomber d'un inconvenient dans
„ un plus grand, il faut que dès-à-
„ présent on députe du Corps de
„ leurs Nobles & Grandes Puissances
„ dix hommes entendus & bien ver-
„ sez dans la matiere des Privileges
„ & du Droit, afin qu'étant en nom-
„ bre complet, du moins au nombre
„ de sept présens, ils décident l'affai-
„ re au nom de leurs Nobles & Gran-
„ des Puissances, & conséquemment
„ ils notifient cela par écrit aux Cours
„ & aux villes où il sera besoin, pour-

„ vû que les villes s'obligent à exe-
„ cuter de telles décisions.

„ Et afin que de telles affaires ne
„ puissent être portées legerement par-
„ devant leurs Nobles & Grandes
„ Puissances, il faudra y mettre une
„ amende de deux cens livres comme
„ *in pœnam temere litigantium*, que les
„ deux parties plaidant ensemble met-
„ tront entre les mains du Receveur
„ des amendes, bien entendu que ce-
„ lui qui aura perdu sa cause payera
„ ladite amende, mais que celui qui
„ l'aura gagnée pourra la retirer d'en-
„ tre les mains dudit Receveur.

Reflexions d'un certain Auteur sur le gouvernement présent de Hollande.

16. Je ne sçaurois m'empêcher d'a-
joûter en ce lieu les reflexions d'un
certain Auteur, qui n'ont pas été in-
connuës à Monsieur le Conseiller Pen-
sionnaire *de Wit*. Cet Auteur com-
mence de cette maniere: „ Tout ce-
„ la devroit d'autant plus nous per-
„ suader, que l'Assemblée des Etats
„ de Hollande, les Régens subalter-
„ nes, & les personnes de la Magi-
„ strature dans cette République ayant
„ le pouvoir de disposer de tous les
„ emplois & benefices honorables &

„ pro-

„ profitables, & qui plus est n'ayant
„ rien à craindre de la part de leurs
„ propres troupes, mais pouvant à
„ présent les commander hardiment
„ & par-là se faire obéir à leurs au-
„ tres Sujets enclins à la sedition, ne
„ seroit du tout point d'humeur à se
„ donner un Chef, qu'ils n'auroient
„ pas moins à craindre que les Idola-
„ tres insensez *timent quod finxere, crai-
„ gnent ce qu'ils ont forgé*; & qu'ils de-
„ vroient adorer non seulement ce
„ Chef, mais aussi ses Courtisans fiers
„ & insolens, pour être élûs dans la
„ Magistrature d'un an & pour y être
„ continuez, ou pour obtenir des char-
„ ges & des benéfices pour leurs pa-
„ rens & amis: de sorte qu'il est en
„ toutes manieres croyable, que les
„ bons Hollandois (en vertu de leur
„ ancienne devise, *Liber revinciri Leo
„ pernegat*, *Le Lion, qui est une fois
„ devenu libre, ne veut point qu'on le re-
„ mette à l'attache*) aimeront mieux
„ au contraire hazarder leur vie &
„ leurs biens pour la conservation de
„ cette présente République.

Cet Auteur continuë & dit : „Cer-
„ tainement cette déclaration solem-
„ nelle & cette *Loi perpetuelle* de nos
„ legitimes Souverains, faite d'un
„ commun consentement de tous les
„ Membres de l'Assemblée & dans
„ une pleine & entiere liberté, sur
„ leurs propres résolutions concer-
„ nant la conservation de la liberté,
„ devroit être à un chacun & prin-
„ cipalement à nous Hollandois d'un
„ bien plus grand poids qu'aucune au-
„ tre déclaration faite par leurs No-
„ bles & Grandes Puissances, lorsque
„ dans les mauvais temps précedens
„ ils étoient contraints de flatter un
„ Chef, quoiqu'il les tyrannisât ; ou
„ que la déclaration du rédoutable
„ Empereur *Charles Quint*, qu'il fit
„ à son propre avantage & au préju-
„ dice des Flamans ; ou que le témoi-
„ gnage des étrangers, tel que celui
„ de *Gomez de Sylva* & du Cardinal
„ *Bentivoglio*, qui n'ont pû sentir, com-
„ bien ces souliers nous blessoient, &
„ quelle impossibilité c'étoit pour nous
„ de les rejetter, & qui ont encore moins

„ pû

„ pû ressentir, quel plaisir indicible
„ les Hollandois sages & vertueux,
„ soit Magistrats, soit Sujets, ont eu
„ de pouvoir danser en toute liberté,
„ & comme chante *Horace*,

— *nunc pede libero*
Pulsanda tellus: —

„ sans se trouver réduits, comme ci-
„ devant, à devoir parler, chanter, &
„ danser selon la fantaisie & la musi-
„ que d'un seul homme; & de se voir
„ au contraire dans une République,
„ où l'on peut librement dire son sen-
„ timent sur l'état heureux & floris-
„ sant du pays, & où vivant selon le
„ Droit & se conformant aux loix
„ du pays on n'a à craindre person-
„ ne, comme auparavant. Et de quel
„ esprit doivent être animez, par-
„ dessus tous les autres habitans, les
„ bons & pieux Magistrats (qui au-
„ trefois ne pouvoient parler en fa-
„ veur des privileges du pays, du le-
„ gitime gouvernement, & de la li-
„ berté, qu'en s'exposant au danger
„ d'être conduits à Louvestein *pede*

„ *ligato* comme prisonniers) de pou-
„ voir à présent s'acquitter sans crain-
„ te des devoirs de leur conscience
„ par rapport au bien & à l'avantage
„ du pays, & d'y pouvoir en même
„ temps avoir soin de leurs propres
„ interêts; c'est ce que tous ceux
„ qui ont dans leurs veines une seule
„ goutte de sang d'un bon Hollan-
„ dois, peuvent facilement concevoir
„ & sentir.

De sorte qu'il y auroit encore à examiner, si la République de Hollande ne periroit pas, faute d'avoir un illustre Chef *ad vitam*, par le moyen des querelles & des differens, qui peuvent survenir entre ses Membres, & qui, suivant que prétendent certaines gens, ne peuvent être terminez que par un tel illustre Chef. Sur quoi le même Auteur remarque,

Remarques & observations du même Auteur sur le gouvernement

„ 17. En prémier lieu, que toutes
„ les Républiques, sans en excepter
„ aucune, qui ont eu des Chefs *ad*
„ *vitam* revêtus de quelque autorité
„ considerable par rapport à la police
„ & sur tout par rapport aux trou-
„ pes du pays, ont été continuelle-
„ ment

„ ment sujettes à des querelles ou à „ des guerres civiles, & sont presque „ toutes tombées dans un Gouverne- „ ment Monarchique. Car ainsi en „ est-il allé de toutes les Républiques „ d'Italie, si ce n'est que plusieurs „ d'entre elles ont eu le bonheur de „ rejetter ledit Chef à la faveur des „ querelles & des seditions qu'on avoit „ excité dans leur pays, & de parve- „ nir à un meilleur Gouvernement Ré- „ publiquain, subsistant sans un tel „ Chef, qui suscitoit continuellement „ des querelles & des divisions. C'est „ ainsi qu'il en est arrivé à toutes les „ Républiques de l'Allemagne & à „ toutes les Républiques des Pays- „ Bas sous leurs Ducs, Comtes, Gou- „ verneurs, Evêques, ou Capitaines „ Généraux. Ce qui n'est pas étran- „ ge; car il y a long temps que la „ maxime politique des Chefs *Divide* „ *& impera* est connuë, & qu'ils em- „ ployent tout leur esprit & toute leur „ autorité pour causer des divisions „ dans leurs pays & pour pêcher ain- „ si en eau trouble d'une telle manie- „ re, qu'ils viennent à dominer sur „ tous les deux partis. „ En

des Républiques en général & sur celui de la République de Hollande en particulier.

„ En second lieu j'observe, que je ne
„ trouve aucun exemple d'une Répu-
„ blique sans Chef, qui soit jamais tom-
„ bée dans des querelles ou guerres
„ civiles longues & dommageables;
„ mais au contraire nous devons bien
„ remarquer, que les villes libres Im-
„ periales ou Républiques d'Allema-
„ gne ne se font jamais la guerre les
„ unes aux autres; & sur-tout devons
„ nous bien prendre garde, que les
„ Cantons Suisses unis ensemble pour
„ leur commune défense (ainsi que
„ nous Hollandois le sommes par l'U-
„ nion d'Utrecht) ont fort rarement
„ des querelles entre eux; & que tou-
„ tes les fois qu'il leur est arrivé de
„ prendre les armes les uns contre les
„ autres, ils ont été bientôt d'accord
„ par l'entremise des autres Cantons
„ desinteressez, sans repandre beau-
„ coup de sang & sans porter préju-
„ dice à leur République, laquelle a
„ subsisté environ quatre cens ans; ce
„ qui ne peut être attribué à aucune
„ autre cause qu'à celle-ci, sçavoir que
„ les parties, qui étoient en dispute, res-
„ sentant de part & d'autre les pertes,

„ qu'el-

„ qu'elles souffroient par la guerre,
„ n'étoient point contraintes par au-
„ cun Chef ou Capitaine Général à
„ continuer ces guerres dommagea-
„ bles; ainsi lesdits Cantons ont toû-
„ jours pris grand soin de n'élire au-
„ cun Chef ou Capitaine Général
„ pour commander sa vie durant tou-
„ tes les troupes de tous les Cantons;
„ & qui plus est, il n'y a jamais eu,
„ que je sçache, de Canton Suisse qui
„ ait trouvé bon d'établir un Général
„ perpetuel sur toutes ses propres trou-
„ pes, qu'il avoit mis en campagne,
„ mais toûjours pour l'expedition
„ qu'on devoit faire; quoique ces
„ Cantons s'étant soulevez contre leurs
„ Seigneurs de la maison d'Aûtriche
„ ayent été obligez à avoir & à sou-
„ tenir de longues guerres aussi bien
„ que nous Hollandois contre ces mê-
„ mes Seigneurs. Et pour ce qui re-
„ garde ces Provinces Unies, que le
„ Lecteur entende, s'il lui plait, nos
„ Souverains Messieurs les Etats de
„ Hollande & de West-Frise, après
„ avoir apporté plusieurs bonnes &
„ fortes raisons, conclurre de cette

ma-

„ maniere : *Tellement que leurs Nobles & Grandes Puissances croyent pouvoir conclurre fermement, qu'il n'y a presque jamais eu de different & de dissension dans ces pays, du moins de quelque grande importance, qui n'ait été excité à cause des Chefs & par les Chefs.*

„ En troisieme lieu je considere, „ que les villes de Hollande recevroient par les guerres, qu'elles se „ feroient entre elles, infiniment plus „ de dommage, que les Cantons Suisses, ou que des villes qui sont bien „ avant dans les terres & qui sont éloignées les unes des autres ; car „ toutes les villes de Hollande, qui „ sont situées bien avant dans le pays, „ sans en excepter presque aucune, „ subsistent par le négoce aussi bien „ que les villes maritimes, & la moindre ville maritime emporteroit le „ plus de butin sur une plus grande. „ Comme aussi il est assés clair, que „ la moindre ville de Hollande pourroit aisément & en peu de temps „ se fortifier si bien, qu'elle ne sçauroit être prise par la plus puissante ; „ & comme nos villes sont si près les

„ unes

„ unes des autres, toutes les terres &
„ les campagnes d'alentour seroient
„ d'abord ravagées & détruites pen-
„ dant la guerre, & tous les chemins
„ & canaux, par-où on iroit vers
„ les villes qui seroient en guerre, ou
„ dont on viendroit, deviendroient
„ si impraticables & si dangereux,
„ que tout le négoce cesseroit sur le
„ champ; c'est pourquoi les deux par-
„ tis, qui seroient en guerre, se lais-
„ seroient d'abord flechir par les au-
„ tres villes desinteressées pour choisir
„ la paix, qui leur seroit plus avanta-
„ geuse, au lieu d'une guerre si des-
„ avantageuse & si nuisible.

„ En quatrieme & dernier lieu je
„ remarque, que toutes les villes de
„ Hollande sont gouvernées par un
„ petit nombre de Conseillers ou de
„ * *Vroedschappen* perpetuels, & ad-
„ ministrées par des personnes qui ne
„ sont qu'un an dans la Magistratu-
„ re; & qu'un si petit nombre de per-
„ sonnes, & qui exercent la Magi-
„ stra-

* C'est un mot Flamand, qu'on ne sçauroit bien exprimer en François, & qui signifie *le Magistrat des villes en corps.*

„ ſtrature pour ſi peu de temps, ne
„ pourroient pas faire aux villes voi-
„ ſines de guerre violente & dom-
„ mageable ; & que ceux d'entre eux,
„ qui voudroient de gayeté de cœur
„ l'entretenir long temps, ſeroient
„ chaſſez du gouvernement par leurs
„ propres habitans, qui ne pourroient
„ pas ſouffrir des pertes, auxquelles on
„ les expoſeroit de propos déliberé,
„ ou du moins ils ſeroient dans la ſuite
„ exclus de la Magiſtrature par leurs
„ Collegues jaloux contre eux. Tou-
„ tefois je crois comme une choſe
„ certaine, qu'on ne ſçauroit appor-
„ ter aucun exemple, qui prouvât
„ qu'un petit nombre de Magiſtrats
„ Ariſtocratiques d'une ville ou d'une
„ République, qui ne ſubſiſte que
„ par le négoce, ayent jamais fait
„ de guerre offenſive pendant long
„ temps, ou ils ont tout à la fois été
„ cauſe de ce que leurs propres Su-
„ jets ſe ſoulevant pour cela même
„ les ont mis hors de la Régence.

„ Et ſuivant cela je conclurrai, non
„ ſeulement que la Hollande, pen-
„ dant qu'elle ſera République, ne
„ ſera

„ ſera nullement ſujette ni expoſée à „ des querelles inteſtines, qui ſoient „ longues & dommageables, beau- „ coup moins encore à des guerres „ civiles, comme les Républiques de „ Suiſſe & d'Allemagne; mais j'ajoû- „ terai à cela, que comme la maxime „ conſtante & veritable du Gouver- „ nement Monarchique c'eſt *Divide „ & impera*, de mettre & de fomen- „ ter les diviſions & les diſſenſions „ dans le Gouvernement & entre les „ Magiſtrats & les Sujets, pour dom- „ pter avec le temps un parti par le „ moyen de l'autre & pour dominer „ ainſi ſur tous les deux; de même la „ maxime veritable & toûjours ſalu- „ taire des Républiques eſt, *Concordiâ „ res parvæ creſcunt, Diſcordiâ maxima „ dilabuntur*, de mettre & d'entrete- „ nir l'union entre les Magiſtrats & „ par conſequent entre les Sujets par un „ doux & paiſible gouvernement, d'où „ dépendent le bonheur & la proſpe- „ rité de tous les habitans des Répu- „ bliques, au-lieu que par la diſcorde „ toutes les Républiques viennent à ſe „ détruire. Et partant je finirai cette

„ ma-

„ matiere en disant, qu'on a raison
„ de s'étonner, s'il y a jamais eu quel-
„ que homme intelligent qui ait crû,
„ que les Républiques devoient se
„ choisir un illustre & puissant Chef
„ *ad vitam* pour terminer par son
„ moyen plus facilement les querelles
„ & les disputes qui s'éleveroient en-
„ tre elles, puisqu'il paroît claire-
„ ment de ce que nous venons de di-
„ re, qu'il n'y a point de moyen plus
„ propre ni plus sûr pour causer dans
„ les Républiques des querelles con-
„ tinuelles & pour y allumer des guer-
„ res étrangeres & intestines, & pour
„ les faire ainsi tomber par la force
„ des armes dans un Gouvernement
„ Monarchique, qu'en créant & éta-
„ blissant un tel illustre Chef.

Le Roi de France fait une irruption dans les Pays-Bas Espagnols, & s'y rend maitre

18. Vers la fin du mois de Mai de l'année 1667. le Roi de France *Louis* XIV. prétextant le droit de son épouse *Marie Therese* fille de *Philippe* IV. Roi d'Espagne sur les Pays-Bas Espagnols, fit une irruption dans ces pays-là avec une puissante armée & s'y rendit maître de plusieurs places; ce qui parût fort étrange à Messieurs les

les Etats Généraux, d'autant plus que le Roi de France ne l'avoit fait notifier par son Ambassadeur à leurs Hautes Puissances que peu de temps avant qu'il se fut saisi de ces places; & quoique ce Roi meditât une entreprise, qu'il étoit obligé de faire sçavoir à leurs Hautes Puissances comme ses Alliez, il fit cependant paroître son mécontentement sur ce que leurs Hautes Puissances cherchoient à contracter quelque alliance avec les Princes d'Allemagne pour leur défense commune. de plusieurs places.

Pour cet effet l'Evêque de Strasbourg prémier Ministre de l'Electeur de Cologne vint à la Haye vers la fin de l'année, & proposa à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, que, puisque le Roi de France offroit de faire la paix avec l'Espagne en gardant les conquêtes qu'il avoit fait durant cette campagne, on devoit tâcher d'y porter l'Espagne, & en cas que cela ne reüssît point, il falloit alors faire une étroite alliance entre cet Etat & les Princes voisins de l'Empire pour se mettre à couvert de tout dommage. L'Evêque de Strasbourg vient à la Haye, & pourquoi.

19. Ce-

Le Roi de France fait écrire une lettre fort piquante contre les Etats Généraux.

19. Cependant comme cela ne fut notifié qu'à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, & non à leurs Hautes Puissances, on ne résolut rien là-dessus ; mais le Roi de France fit écrire à cette occasion une lettre fort piquante par Monsieur *de Lionne* à Monsieur le Comte *d'Estrades* Ambassadeur de sa Majesté auprès des Etats Généraux, dans laquelle il accusoit lesdits Etats d'une grande partialité, & laquelle on peut voir dans *Aitzema lib.* XLVII. *pag.* 328.

Ces Etats font fortifier leurs frontieres.

20. A l'occasion de cette piquante lettre & pour d'autres circonstances leurs Hautes Puissances se mirent à fortifier toutes leurs frontieres, afin de veiller soigneusement sur les entreprises du Roi de France. D'un autre côté l'Espagne étoit fort allarmée & se trouvoit dans une extreme necessité d'argent, c'est pourquoi l'Ambassadeur d'Espagne *Gamarra* demanda à emprunt de leurs Hautes Puissances un million de livres & un secours de douze mille hommes, & leur offrit pour ce secours d'hommes & d'argent de leur engager les villes de Bruges, d'O-

L'Ambassadeur d'Espagne leur demande un secours d'argent & de troupes.

d'Ostende, & de Damme, avec les forts de Ste. Isabelle & de St. Donaas; mais cette négociation ne reüssit point.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§. 1. *L'Edit perpetuel irrite fort les Etats de Zelande.* Montanus, *Historien passionné, & grand partisan de la maison* d'Orange. *Il parle avec mépris du présent fait à quelques Messieurs. Il est critiqué & réfuté.* 2. *Un autre Historien parle tout autrement. Un seul Magistrat refuse de faire le serment sur l'Edit perpetuel.* 3. *Qu'est-ce qu'un autre Auteur rapporte de l'état de la Hollande en ce temps-là?* 4. *Monsieur* Temple *arrive à la Haye en qualité d'Ambassadeur du Roi d'Angleterre.* 5. *La Triple Alliance est concluë entre l'Angleterre, la Suede, & la Hollande. Qu'est-ce que le Sieur* Aubery *ose avancer?* 6. *Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *propose aux Etats Generaux?* 7. *Les Cantons Suisses sont in-*

vitez à entrer dans la Triple Alliance. On réfuse d'y admettre le Ro d'Espagne. 8. Deux autres traitez faits entre l'Angleterre & la Hollande. 9. Monsieur de Witt *fait u grand regale au sujet de la Tripl Alliance. Monsieur le Prince d'O*range *& lui s'y donnent de grand témoignages d'amitié reciproque.* 10 *Les Etats Généraux envoyent de Députez en Zelande, & pourquoi Qu'est-ce que ces Députez répréstent fortement?* 11. *Monsieur l Prince d'*Orange *part à la dérobé pour Breda. Il se rend en Zelande où il est très bien reçû. Les Députez de Zirikzee réfusent de se conformer aux Etats de Zelande. On travaille fort secrettement à élever le Prince aux grandes charges de la République. Qu'est-ce que les Etats de Hollande & de West-Frise répréséntent là-dessus? Monsieur* de Zuilichem *prend les interêts dudit Prince. Les Etats de Hollande & d'Utrecht suppriment la charge de* Stadhouder. 12. *Qu'est-ce que les Etats de Hollande résolvent sur une certaine clause employée dans les*

les sentences? 13. *Monsieur* Temple. *s'entretient avec Monsieur* de Witt *sur l'avancement du Prince* d'Orange. *Quel est son sentiment là-dessus? Qu'est-ce qu'il proteste à Monsieur* de Witt *sur les sentimens du Roi d'Angleterre là-dessus?* 14. *Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *déclare à Monsieur* Temple *sur le même sujet?* 15. *Quelle résolution est prise par les Etats de Hollande à l'occasion du* Stadhouder? *Leur résolution excite de grands murmures dans les provinces de Zelande & de Frise.* 16. *Monsieur* de Witt *termine un grand different, qui étoit entre la Sud-Hollande & la Nord-Hollande. Il est continué dans sa charge. Les Etats de Hollande veulent lui faire un présent, qu'il refuse. Ils lui augmentent sa pension, & les Nobles lui font présent de quinze mille livres. Les bons & fidelles services, qu'il a rendu à sa patrie, sont fort exaltez par un certain Auteur.* 17. *Grandes brouilleries dans l'Overissel, & à quelle occasion. Le different est mis entre les mains de quelques Mes-*

 sieurs,

sieurs, qui le terminent. 18. *Le Conseil d'Etat veut empêcher la province de Hollande de congedier quelques troupes, & sur quel fondement. Qu'est-ce qu'il écrit aux Gouverneurs des places frontieres? Monsieur* de Witt *fait des plaintes là-dessus contre les Conseillers d'Etat. Il blâme la conduite de quelques Messieurs de Hollande sur le même sujet. Qu'est-ce qu'il rectifie, & que répresente-t-il aux provinces?* 19. *Les partisans du Prince dans les provinces de Frise & de Groningue tâchent de gagner la province de Gueldres.* 20. *Different au sujet de la dette faite par le Sieur* Hoefyser *terminé en faveur des Etats Généraux.*

L'Edit perpetuel irrite fort les Etats de Zelande.

§. 1. L'Edit perpetuel, que leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise avoient fait vers la fin de l'année précedente, irrita extremement les Etats de Zelande; ce que *A. Montanus* Ecrivain fort partial exprime en des termes injurieux & calomnieux contre les Souverains, & il

il raconte entre autres choses, que Messieurs de Zelande avoient fait une opposition à cet Edit, laquelle (comme dit *Aitzema*) fut imprimée & renduë publique, pour amuser ainsi un peu le menu peuple, qui ne voyoit pas plus loin que son nez. Après quoi ledit *Montanus* continuë de cette maniere: „ Qu'on ne prenoit aucun soin „ des biens du Prince d'*Orange*, que „ par-là ils décheoient beaucoup & „ que le Prince par son impuissance „ se trouvoit exposé aux duretez & „ aux violences de ceux, qui en „ l'opprimant jettoient les fondemens „ d'une avidité & d'une ambition in„ supportables; qu'un relâchement „ universel dans la Religion gagnoit „ le dessus, & en même temps l'A„ theïsme, l'erreur, l'idolatrie, & l'he„ resie; que les placards publiez & „ affichez contre les insolences des Pa„ pistes n'étoient propres qu'à épou„ vanter les petits enfans; que les „ Remontrans étant tombez dans le „ Socinianisme prenoient de grandes „ libertez; que la veritable Eglise se „ voyoit exposée à des écrits sanglans,

Montanus, Historien partial, & grand partisan de la maison d'Orange.

„ & qu'elle étoit de plus diffamée par
„ les Remontrans; qu'on faisoit gloi-
„ re d'avoir à la tête de ces écrits dif-
„ famatoires des octrois ou des per-
„ missions de l'Etat, même devant
„ ceux-là qui mettoient en doute les
„ veritez divines; qu'on exposoit en
„ vente tous ces écrits satyriques pour
„ donner de l'aversion aux peuples du
„ Prince d'*Orange*; que les Docteurs
„ & Pasteurs Remontrans infectez de
„ Socinianisme se vantoient par-tout,
„ d'avoir une connoissance particulie-
„ re des secrets de la Républiquе;
„ qu'au contraire les Orthodoxes dans
„ leurs consistoires, tours de prêches,
„ élections de Ministres, prieres pour
„ le jeune Prince d'*Orange*, & dans
„ d'autres choses semblables avoient
„ les mains liées; que par la lenteur
„ dans les jugemens les procès coû-
„ toient extremement & devenoient
„ comme immortels, pendant que les
„ plaideurs étoient mortels, & que le
„ plus puissant opprimoit le plus foi-
„ ble.

Il parle avec mépris du — Cet Auteur continuant sur le même ton parle avec mépris du présent qu'on avoit

avoit fait à ces trois hommes incomparables *Corneille de Witt*, *de Ruiter*, & *de Guent*, au sujet de cette grande & miraculeuse victoire, que l'on remporta l'année derniere, & il dit là-dessus, „ Qu'aucune coupe dorée, „ ou seigneurie, ou semblables présens „ ne coûtoient point trop pour récompenser ceux qu'on disoit avoir „ rendu quelque service à l'Etat; pendant que d'autres, qui meritoient „ des louanges ou des récompenses, „ ne pouvoient rien obtenir, & que „ le plus cruel ennemi de la maison „ d'*Orange* auroit bien mieux sçû dire, „ comment on parvenoit aux charges de l'armée, si une fin tragique „ n'avoit empêché qu'on le découvrit. — présent fait à quelques Messieurs.

Ainsi ce grand & rare Ecrivain en aura plus sçû lui seul qu'*Aitzema* & *Brand* parmi les Hollandois, que *de la Neuville*, *Wicquefort*, & *Sampson* parmi les François, que *Temple* parmi les Anglois, que *Raparini* parmi les Italiens, & que *Telliera* parmi les Espagnols, outre plusieurs autres Auteurs dignes de foi, qui n'ont jamais — Il est critiqué & réfuté.

 rien

rien dit ni écrit de semblable, mais qui ont dit tout le contraire & qui ont montré combien l'Etat étoit tranquille & florissant dans ce siecle d'or, parce qu'il n'étoit point gouverné par un *Stadhouder*, & parce que leurs Nobles & Grandes Puissances lui rendoient de grands & de signalez services, qui aux dépens de leurs propres interêts ont eu un soin continuel de ceux de leurs Sujets avec tant de tendresse, que les plus grands ennemis de l'Etat n'ont pû s'empêcher de leur donner là-dessus dans toutes les occasions des louanges extraordinaires & peu communes; pendant que ce seul Ecrivain, que nous venons de citer & qui est habitant originaire de ce pays, se méprend en ce point si vilainement & si lourdement.

Un autre Historien parle tout autrement

2. Mais entendons un peu ce que dit là-dessus un autre homme que celui-ci, & qui a écrit sans partialité la Vie de ce grand Capitaine *Guillaume* III. dernier Roi d'Angleterre & dernier *Stadhouder* de Hollande; voici comme il parle: „ Tous les Mem-„ bres de l'Assemblée des Etats de „ Hol-

„ Hollande & de West-Frise, &
„ mêmes les Magistrats de toutes les
„ villes de cette province, firent le
„ serment sur le fameux Edit perpe-
„ tuel, excepté un Monsieur dans la
„ petite ville d'Edam, alleguant pour
„ son excuse, *Qu'il étoit fort âgé &*
„ *sourd, qu'il ne pouvoit entendre le con-*
„ *tenu du serment, & qu'il aimoit mieux*
„ *rénoncer à sa charge que de le faire*, &
„ ainsi il étoit sorti du Conseil com-
„ me âgé, & non comme réfusant de
„ faire ledit serment. Que de plus il y
„ avoit une grande union dans la
„ Hollande, & qu'on avoit prêté ce
„ serment par-tout & en peu de temps,
„ sans trouver personne qui s'y opposât.

Un seul Magistrat réfuse de faire le serment sur l'Edit perpetuel.

3. Un autre Auteur digne de foi rapporte, que dans ce temps-là leurs Hautes Puissances s'étoient acquis un grand credit & une grande estime auprès de toutes les Têtes couronnées & Puissances de toute la Chrêtienté par le traité qu'ils avoient fait avec l'Angleterre & par la Triple Alliance concluë entre eux, l'Angleterre, & la Suede; à quoi il faut ajoûter, que ce qui rendit la République de Hollande encore

Qu'est-ce qu'un autre Auteur rapporte de l'état de la Hollande en ce temps-là?

plus considerable fut, qu'après avoir terminé la présente guerre & d'autres, qui avoient été rudes, qui avoient beaucoup coûté à l'Etat, & qui s'étoient suivies de si près pendant que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit été en charge, on trouva que la province de Hollande, qui devoit le plus payer de taxes, s'étoit acquittée d'environ deux millions de livres en déduction de ces grosses sommes, dont nous avons déja parlé & qu'on avoit emprunté du temps de *Guillaume* II. Prince d'*Orange* & de son pére *Frederic Henri*; que durant ce temps-là on avoit construit un nombre considerable de vaisseaux de guerre, entre lesquels il y en avoit plusieurs de la prémiere grandeur ou du prémier rang, qui étoient d'environ cent soixante pieds de long & de quarante-deux de large; qu'on avoit fait fondre quelques mille pieces de canon de fonte du plus gros, du second, & de moindre calibre; & que par-là on s'étoit rendu plus puissant & plus redoutable à toutes sortes d'ennemis. De là s'ensuivit un si grand bon-

bonheur dans la navigation & dans le négoce des habitans du pays, que depuis bien des annecs on n'avoit vécu dans des temps plus heureux. Dans quel état florissant se trouva la Hollande du temps que Monsieur *de Witt* fut en charge, on le vid par Amsterdam la plus grande & la plus belle ville de toute la province, que l'on aggrandit des deux tiers, sans qu'on pût remarquer que par-là les maisons & les fonds pour en bâtir vinssent à y diminuer de prix; & on y bâtit un si grand nombre de maisons, que le droit ou la taxe sur les marchandises, dont se servent les Maçons & les Charpentiers, fut affermée environ trente mille livres plus qu'elle n'avoit jamais été auparavant, quoique cette taxe fût montée d'an en an depuis qu'on étoit parvenu à ce Gouvernement Républiquain. On peut dire à-peu-près la même chose de Leide, de Dordrecht, & de plusieurs autres villes. Davantage la magnificence tant dans les superbes & beaux bâtimens, que dans les carrosses, chevaux, & autres choses qui marquent l'abondan-

ce, s'étoit si fort augmentée, qu'on ne pouvoit douter de l'état florissant de la République. Je sçai aussi de bonne part, que les Hollandois seuls avoient un nombre d'environ trente mille vaisseaux, tant grands que petits.

Monsieur Temple arrive à la Haye.

4. Au commencement de l'année 1668. le celebre Monsieur *Guillaume Temple* arriva à la Haye en qualité d'Ambassadeur du Roi d'Angleterre, & il délivra le 18.me de Janvier ses lettres de créance à leurs Hautes Puissances, dans lesquelles il les assûroit de la continuation de l'amitié du Roi son Maître, & leur déclaroit en même temps qu'il étoit absolument necessaire d'éteindre le feu de la guerre, qui étoit allumé entre les Couronnes de France & d'Espagne, pour le bien & l'avantage du Roi son Maître & des Etats des Provinces Unies.

Triple Alliance concluë.

5. Pour cet effet les Etats Généraux conclurent le 23.me de Janvier une alliance plus étroite avec l'Angleterre en y comprenant le Roi de Suede, à laquelle on donna le nom de *Triple Alliance*, & que *de la Neuville* appelle *funeste aux Hollandois*. Cette

alliance

alliance devoit servir pour arrêter les conquêtes du Roi de France pendant la guerre qu'il faisoit à l'Espagne au sujet du droit de succession que son épouse *Marie Therese* avoit sur les Pays-Bas Espagnols. Ce fut là-dessus que le Sieur *Aubery* Jurisconsulte François osa bien écrire, *Que le Roi de France en vertu des droits de son épouse avoit des prétensions legitimes non seulement sur les Pays-Bas Espagnols, mais aussi sur l'Empire d'Allemagne & sur la plus grande partie de l'Europe.*

Qu'est-ce que le Sieur Aubery osa avancer?

6. Dans ce temps-là Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, pour prévenir tous les malheurs qui pourroient arriver par la mort du jeune Roi d'Espagne, en cas que sa Majesté vint à mourir sans enfans legitimes, donna à penser à leurs Nobles & Grandes Puissances, s'il ne seroit pas absolument necessaire d'y pourvoir de bonne heure; ce qui ayant été mûrement examiné, Monsieur *de Witt* fut député par leurs Hautes Puissances pour consulter avec Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre & de Suede sur les moyens qu'ils pourroient trouver les

Qu'est-ce que Monsieur de Witt propose aux Etats Généraux?

plus propres à mettre l'Europe en sûreté. Ce grand Politique avoit déja bien prévû pour lors cette guerre onereuse & accablante, que nous avons été contraints de faire jusqu'à présent contre les prétensions injustes de la France.

Les Cantons Suisses sont invitez à entrer dans la Triple Alliance.

7. Environ ce même temps leurs Hautes Puissances trouverent à propos d'inviter aussi les treize Cantons Suisses à entrer dans la Triple Alliance, d'autant plus qu'ils étoient fort mécontens de la France. Le Roi d'Espagne demandant d'y avoir aussi part, on le lui réfusa par cette raison, que la France n'y étant point comprise, on ne pouvoit lui accorder d'y entrer sans déplaire à cette Couronne, mais on lui promit d'être garents de la paix qui étoit sur le point de se faire.

Deux autres traitez faits entre l'Angleterre & la Hollande.

8. Le même jour, que cette Triple Alliance fut concluë, le Roi d'Angleterre en fit une autre particuliere avec leurs Hautes Puissances. Ces deux traitez si importans furent projettez d'une maniere tout extraordinaire, avec un grand secret, & dans cinq jours de temps, & les articles en

furent

furent dreſſez & ſignez par les ſoins & l'application de Monſieur *Temple* & de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*. Il y eut encore un traité ſur les affaires de la marine & ſur le négoce, qui fut conclu le 17.me de Fevrier avec ce même Roi.

9. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* voulant témoigner ſa joye au ſujet de la Triple Alliance donna le 3.me de Fevrier un magnifique repas, auquel furent invitez Monſieur le Prince d'*Orange*, Monſieur le Prince *Maurice de Naſſau*, Monſieur *Temple*, & la plûpart des Miniſtres des Puiſſances étrangeres qui ſe trouvoient à la Haye, avec toutes les Dames. La danſe fut commencée par Monſieur le Prince d'*Orange*, & continuée par Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*, qui s'y diſtingua fort & qui remporta le prix de la danſe ſur la plûpart des aſſiſtans; tout cela dura juſqu'à la minuit, où Monſieur le Prince & Monſieur le Conſeiller Penſionnaire ſe donnerent pluſieurs fois de grands témoignages de leur amitié reciproque tant en paroles qu'en civilitez,

Monſieur de Witt fait un magnifique regale au ſujet de la Triple Alliance.

Monſieur le Prince d'Orange & lui s'y donnent de grands témoignages d'amitié.

litez, ce que quelques personnes de la compagnie regarderent avec étonnement & avec attention; cela parût sur-tout au sortir de la maison, lorsque Monsieur le Conseiller Pensionnaire accompagnant son Altesse jusqu'à son carrosse il demeura bien un quart d'heure devant le carrosse à raisonner & à discourir avec le Prince, qui en finissant lui dit, *Monsieur, je suis très persuadé de vôtre bonne affection envers moi, & je vous en témoignerai & à vos descendans ma réconnoissance dans toutes les occasions & aussi long temps que je vivrai.*

Les Etats Généraux envoyent des Députez en Zelande, & pourquoi.

10. Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux avoient enfin résolu d'envoyer en Zelande quelques Députez de leur Corps pour tâcher d'engager les Etats de cette province à séparer la charge de *Stadhouder* de celle de Capitaine & Amiral Général, vû que cette province étoit celle qui s'étoit le plus opposée à cela; de sorte que les Députez de leurs Hautes Puissances étant arrivez en Zelande firent le 4.me de Fevrier à leurs Nobles Puissances Messieurs les Etats de cette province

vince une déduction fort ample, dans laquelle ils réprésenterent le veritable interêt des provinces & en même temps celui du Prince d'*Orange*, demandant avec instance qu'ils voulussent ne plus faire difficulté de convenir sur ce point avec les quatre autres provinces, & par consequent de se ranger à la pluralité des voix, puisque Messieurs les Conseillers Députez de leurs Nobles Puissances avoient donné à connoître à leurs Hautes Puissances par un écrit du 8.me Decembre dernier, qu'on ne devoit pas contraindre le plus grand nombre des provinces à se conformer aux sentimens du plus petit nombre, mais plûtôt le plus petit nombre devoit suivre les sentimens du plus grand nombre. Davantage Messieurs les Députez firent voir que la pluralité des voix étoit de leur côté; que la Zelande seule s'opposoit à eux, vû que les provinces de Frise & de Groningue ayant déja un *Stadhouder* ne devoient point entrer dans ce different, bien-que pour certains égards on les y eût compris; qu'on avoit fait une députation au sujet de cette proposition

Qu'est-ce que ces Députez réprésentent fortement?

position vers ces dites deux provinces aussi bien que vers la Zelande; & la Hollande fit assès clairement entendre, que si les trois provinces, qui faisoient les difficiles, persistoient à réfuser de donner leur voix à ce qu'on leur avoit proposé, elles seroient cause que le Prince ne seroit point avancé, parce qu'on ne feroit rien là-dessus en Hollande sans ce consentement.

Monsieur le Prince d'Orange part à la dérobée pour Breda.

11. Environ ce temps-là Monsieur le Prince d'*Orange* partit à la dérobée pour Breda à l'insçû de leurs Nobles & Grandes Puissances ou de ses Tuteurs, pour éprouver, disoit-il, à la chasse quelques levriers & faucons, dont le Roi d'Angleterre son oncle lui avoit fait présent; mais sans s'y être arrêté long temps il se rendit à Middelbourg en Zelande, où il fut reçû par les Bourgeois, & l'on vid bien à toutes les circonstances, qu'on avoit déja tout préparé pour le faire prémier Noble de leur province, ainsi que Messieurs de Zelande firent le 7.me d'Août en dépit de Zirikzee, dont les Députez dirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais

Il se rend en Zelande, où il est très bien reçû,

mais cela n'empêcha pas qu'on ne passât outre.

On avoit commencé à travailler fort secretement à cette élevation du Prince, & on le continua en même temps pour lui faire obtenir dans la province de Hollande les grandes & éminentes charges de ses ancêtres par le moyen d'une remontrance, que son Altesse devoit être bientôt mise hors de tutelle & être son propre maître, laquelle fut prémierement délivrée par écrit à leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux, & ensuite à leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise. Ces derniers donnerent à entendre aux Conseillers du Prince, qu'il n'étoit point avantageux ni à son Altesse ni aux habitans de cette province, qu'il se servît déja du droit de majorité, parce que par-là il naîtroit une infinité de procès entre son Altesse & les habitans de Hollande, que pour cela il étoit plus avantageux à son Altesse de l'obtenir par la voye ordinaire & en demandant *veniam ætatis*. Mais Monsieur *de Zuilichem* répon-

On travaille fort secrettement à l'élever aux grandes charges de la République.

Qu'est-ce que les Etats de Hollande réprésentent là-dessus?

Monsieur de Zuilichem dé-

fend les interêts dudit Prince. poudit, que son Altesse étant Prince souverain d'Orange, en vertu de sa souveraineté il étoit majeur à sa dix-huitieme année; ce qui s'observoit par

Les Etats de Hollande & d'Utrecht suppriment la charge de Stadhouder. rapport à tous les Princes tels que son Altesse, & que par consequent il falloit que cela fut ainsi à son égard, comme cela se fit dans la suite. Néanmoins les Etats d'Utrecht aussi bien que ceux de Hollande supprimerent la charge de *Stadhouder*, ce qu'ils confirmerent par serment.

Qu'est-ce que les Etats de Hollande résolvent sur une clause employée dans les sentences? 12. Peu de temps auparavant les Etats de Hollande avoient résolu, qu'à l'avenir on ne se serviroit plus dans l'extension des sentences de cette clause, *faisant droit au nom & de la part du Magistrat & de la Jurisdiction de la Comté de Hollande & de West-Frise*; mais qu'on mettroit à la place cette autre clause, *faisant droit au nom & de la part de Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise*; que de même aucun Juge n'entreprendroit point d'inserer dans leurs sentences cette clause, *préferant grace à la rigueur de la justice.*

Monsieur Temple s'entre- 13. Dans le même temps que Monsieur *de Witt* s'entretenoit avec Monsieur

sieur *Temple* sur quelques affaires importantes, par occasion on vint à parler des affaires qui concernoient l'avancement du Prince d'*Orange*, & Monsieur *Temple* dit là-dessus à Monsieur *de Witt*: (ainsi que rapporte *Samson* dans son Histoire de *Guillaume* III. *Tom.* I. *Liv.* III. *pag.* 446. & suiv.) „ Que quoiqu'il y eût des personnes „ en Angleterre, mêmes entre ceux „ qui se piquoient le plus de Politi„ que, qui soutenoient que les An„ glois ne pouvoient prendre aucune „ mesure ferme & assûrée avec la „ Hollande vû la constitution présen„ te du Gouvernement, & qu'il é„ toit encore plus difficile de pouvoir „ avoir aucune confiance en Monsieur „ *de Witt* au sujet des affaires du Prin„ ce d'*Orange*; cependant il étoit d'un „ tout autre sentiment. Que bien„ que le Roi son Maître ne pût pas „ se dépouiller de la tendresse natu„ relle, qu'il avoit toûjours conser„ vée pour son neveu, il croyoit né„ anmoins ne pouvoir lui en donner „ de témoignage plus convaincant, „ qu'en lui insinuant, que le meilleur

tient avec Monsieur de Witt sur l'avancement du Prince.

Quel est son sentiment là-dessus?

„ ou

„ ou plûtôt l'unique moyen de le ren-
„ dre heureux étoit d'attendre sa for-
„ tune du bon-plaisir des Etats & de
„ leur en laisser entierement la con-
„ duite, sans chercher à s'élever par la
„ faction de quelques particuliers, ou
„ par les intrigues qu'il pourroit faire
„ avec les Etrangers ; puisqu'en re-
„ cherchant l'appui des Puissances
„ étrangeres il ne pouvoit pas man-
„ quer de se rendre suspect à sa pa-
„ trie, & qu'ainsi il reculeroit plus ses
„ affaires qu'il ne les avanceroit.

Qu'est-ce qu'il proteste à Monsieur de Witt sur les sentimens du Roi d'Angleterre là-dessus?

„ Monsieur *Temple* continuant toû-
„ jours sur le même ton qu'il avoit
„ commencé, protesta à Monsieur *de*
„ *Witt*, (selon le même Auteur là-
même *pag.* 447.) „ Que sa Majesté
„ Britannique étoit persuadée que les
„ Princes ne se font jamais plus de
„ mal à eux-mêmes, tant par rap-
„ port à la diminution de leur auto-
„ rité, qu'à plusieurs autres égards ;
„ qu'en voulant s'attribuer un pouvoir
„ trop excessif, ou qui est incompati-
„ ble avec le genie du peuple, ou a-
„ vec la constitution du gouverne-
„ ment, dont ils tiennent les rênes.
„ Qu'il

„ Qu'il sçavoit d'ailleurs, que sa Ma-
„ jesté étoit si juste & si raisonna-
„ ble, quequoiqu'elle ne pût pas s'em-
„ pêcher de récommander aux Etats
„ les interêts de son neveu en des ter-
„ mes qui leur donnoient assès à con-
„ noître, qu'elle leur auroit toûjours
„ beaucoup d'obligation de ce qu'ils
„ feroient en faveur de ce jeune Prin-
„ ce, elle ne leur demanderoit ce-
„ pendant jamais rien, ni à aucune
„ autre Puissance, qu'elle ne voulût
„ bien qu'on lui demandât à elle-
„ même en pareille occasion, & qu'il
„ ne croyoit pas, que ni les persua-
„ sions de son Conseil, ni l'inclination
„ de ses peuples, la portassent jamais
„ à changer de sentiment à cet égard.
„ Que naturellement les Anglois ai-
„ moient les Princes, qui cherchent
„ à affermir leur autorité en gagnant
„ le cœur de leurs Sujets, ce qu'ils ne
„ peuvent faire qu'en gouvernant con-
„ formément aux loix; & que puis-
„ qu'ils regardoient le Prince d'*Oran-
„ ge* comme pouvant un jour devenir
„ leur Roi, ils aimeroient sans doute
„ mieux lui voir tenir sa fortune du

„ bon-

„ bon-plaisir des Etats, & exercer
„ une autorité moderée, telle qu'ils
„ jugeoient la plus convenable & la
„ plus compatible avec la constitution
„ de leur gouvernement, que de le
„ voir d'humeur à aspirer à de certai-
„ nes choses, qui pourroient tendre
„ au renversement de leurs loix & de
„ leurs coûtumes:

Qu'est-ce que Monsieur de Wit declare à Monsieur Temple sur le même sujet?

„ 14. Monsieur *de Wit* parût tr[illegible]
„ content de ce que Monsieur *Temple*
„ venoit de lui dire de la disposition
„ où étoit le Roi de la Grande Bre-
„ tagne, & de ce que la nation An-
„ gloise pensoit sur le sujet du Prince
„ d'*Orange*, & ayant fait paroître beau-
„ coup de joye des sentimens équi-
„ tables où étoit sa Majesté, il dit à
„ Monsieur *Temple*: Que l'intention
„ des Etats étoit de faire le Prince
„ d'*Orange* Capitaine & Amiral Géné-
„ ral, & que dans cette vuë ils lui
„ auroient déja fait prendre séance
„ dans le Conseil d'Etat, pour le ren-
„ dre capable de remplir dignement
„ ces importans emplois, si quelques
„ provinces ne l'avoient empêché sous
„ prétexte de faire quelque chose de
„ plus

„ plus considerable pour ce Prince.
„ Qu'à la verité après un serieux examen on avoit trouvé, que ces grandes
„ charges étoient incompatibles avec
„ celle de *Stadhouder*, qui donne autant d'autorité dans le Gouvernement
„ Politique de l'Etat, que les autres
„ en donnent dans ce qui regarde les
„ affaires de la guerre; que vû le peu
„ d'étenduë de leur pays & le grand
„ nombre de troupes qu'ils sont obligez d'entretenir, c'étoit fait de leur
„ République, si une seule personne
„ possedoit en même temps toutes
„ ces charges. Qu'étant né dans un
„ Gouvernement Républicain, &
„ ayant prêté serment pour le maintien des loix, il ne pouvoit consentir à aucune chose qui tendît à
„ les abolir. Qu'il s'étonnoit que la
„ République eût pû subsister si long
„ temps au milieu des dangers, ausquels elle s'étoit vûë exposée par le
„ pouvoir excessif, qu'avoient eu ses
„ *Stadhouders*. Que si cet Etat avoit
„ conservé la liberté pendant un si
„ grand nombre d'années, il falloit
„ attribuer ce bonheur aux guerres

„ continuelles, que ces Provinces a-
„ voient été obligées de soutenir con-
„ tre les étrangers, ou à la grande
„ moderation des Princes, qui avoient
„ été revêtus de ces charges, parmi
„ lesquels il n'y en avoit aucun qui
„ eût songé à changer la forme du
„ Gouvernement, que le dernier, qui
„ peut-être n'y auroit pas pensé, si
„ ce dessein ne lui avoit été suggeré
„ par les François, qui avoient eu le
„ soin de son éducation, & par ses
„ compatriotes, qui lui inspiroient les
„ mêmes sentimens dans les conversa-
„ tions, qu'ils avoient avec lui. Mon-
„ sieur *de Witt* ajoûta, que si ce Prin-
„ ce avoit vécu, il auroit été le plus
„ habile homme de toute sa race. En-
„ suite il éleva bien haut les belles
„ qualitez du jeune Prince, & assûra
„ Monsieur *Temple* des bonnes dispo-
„ sitions, où étoient les Etats à son
„ égard, & du dessein qu'ils avoient
„ de faire pour lui tout ce qui ne se-
„ roit point incompatible avec la
„ constitution présente du Gouverne-
„ ment. Cette conference étant ainsi
finie, ces deux Messieurs se séparerent
fort contens l'un de l'autre. 15.

15. Environ ce temps-là les Etats de Hollande voyant que les Etats de Zelande agissoient avec tant d'ardeur pour l'avancement du Prince, & que contre leur gré ils avoient fait prendre séance dans l'Assemblée des Etats Généraux à Monsieur *d'Odyk*, prirent une résolution unanime de ne point souffrir, puisqu'ils avoient aboli la charge de *Stadhouder*, qu'un *Stadhouder* des autres provinces (si contre toute attente il arrivoit que quelqu'une d'entre elles procedât à une telle élection) prît séance dans le Conseil d'Etat, puisqu'il est notoire que les autres provinces n'y ont aucun droit legitime, & qu'il n'a été passé là-dessus aucune convention obligatoire, de sorte que leurs Nobles & Grandes Puissances ne sçauroient permettre cela sans blesser leur grandeur & leur autorité.

Quelle résolution est prise par les Etats de Hollande au sujet du Stadhouder?

Ce que les Etats de Hollande venoient de faire excita de grands murmures dans les provinces de Zelande & de Frise; de la prémiere desquelles Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* s'étoit déja plaint au com-

Leur résolution excite de grands murmures dans les provinces de

Zelande & de Frise. mencement de l'année 1668. „ sur ce „ qu'elle payoit très mal sa quote part, „ & qu'on agissoit tout comme si on „ vouloit jetter le fardeau sur la Hol- „ lande seule ; que si la province de „ Hollande s'étoit conduite comme „ les autres, elles se seroient toutes „ vûës dans l'impuissance & dans l'in- „ capacité de soutenir le poids de la „ guerre. Que la Hollande ne pou- „ voit plus supporter une telle charge; „ que *furor fit læsa sæpius patientia*, *que* „ *la patience poussée à bout se change en* „ *fureur*; & que le Conseil d'Etat de- „ voit être prié de songer à quelques „ moyens pour redresser cela.

Monsieur de Witt termine un grand different, qui étoit entre la Sud-Hollande & la Nord-Hollande. 16. Quelque temps après Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* termina un different fort considerable, qui avoit bien duré cent ans, & qui étoit survenu au sujet des frais communs entre la Sud-Hollande & la Nord-Hollande, dont la derniere avoit depuis long temps payé vingt & demi, & sur quoi elle se plaignoit d'être trop chargée. La prémiere alleguoit, qu'elle étoit prête de soulager en ceci l'autre, pourvû qu'elle vou-

voulût déclarer ses revenus & ses finances, ce qu'elle réfusa de faire, quoique l'on fût très assûré que ses fermes montoient bien à vingt-cinq, mais que les impôts mis sur les marchandises qui entroient dans son pays ou qui en sortoient, ne lui rapportoient pas autant qu'il lui en falloit pour payer les frais qu'elle étoit obligée de faire dans son propre pays; de sorte qu'elle devoit faire tous ses équipages par le moyen des subsides, & qu'outre cela elle demeuroit redevable d'environ douze *tonnes* d'or ou douze cens mille livres. Plusieurs Auteurs donnent de grandes louanges à Monsieur *de Witt* au sujet de cet accommodement, dont il s'étoit entremis, & qu'il avoit fait si heureusement.

Ce fut aussi dans ce temps-là que Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise considerant les bons & fidelles services, que Monsieur *de Witt* avoit rendu à l'Etat dans l'exercice de sa charge de Conseiller Pensionnaire pendant quinze ans, le prierent de continuer à l'exercer encore cinq ans; ce

Il est continué dans sa charge.

qu'il accepta de nouveau le 27.me de Juillet aux mêmes conditions qu'auparavant ; dont tous les Membres de l'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise furent si contens & si joyeux, d'autant plus qu'il avoit déclaré de vouloir resigner cette charge, que d'une commune voix pour réconnoître les services incomparables, qu'il avoit rendu à la Hollande, ils lui auroient fait présent de cent mille francs, s'il ne l'eût empêché par le moyen de Messieurs de Dordrecht, ne voulant pas être exposé aux grandes médisances, qu'on feroit contre lui. Sa pension annuelle n'étoit que de trois mille livres. Assûrément somme trop petite pour une charge si onéreuse & si penible. Ce qui ayant été mis en considération par leurs Nobles & Grandes Puissances, ils augmenteront sa pension annuelle jusqu'à sept mille livres, & Messieurs les Nobles lui firent présent, en qualité de leur Pensionnaire, de quinze mille livres.

Les Etats de Hollande veulent lui faire un présent, qu'il réfuse.

Ils lui augmentent sa pension, & les Nobles lui font présent de 15000. livres.

Un Auteur digne de foi rapporte là-dessus ce qui suit. „ Qu'aurons-„ nous tant à écrire des fidelles servi-„ ces de ce grand homme pour sa „ chere

Les bons & fidelles services, qu'il a rendu

„ chere patrie? Ils ont été très grands, sa patrie
„ & si je disois qu'il n'y en a point sont fort
„ qui puissent leur être comparez, je exaltez
„ trouverois assès d'exemples pour sou- par un certain
„ tenir ce que j'aurois avancé; en ef- Auteur.
„ fet pendant les quinze années qu'il
„ a été en charge il a rendu (non
„ sans avoir beaucoup à combattre
„ contre l'un ou contre l'autre, car
„ on ne l'attaqua pas moins dans les
„ affaires de la police que dans celles
„ de la guerre) à la Hollande un si
„ grand nombre d'heureux & signa-
„ lez services, tant dans les affaires
„ Ecclesiastiques que dans les affaires
„ d'Etat, tant par rapport à la liber-
„ té & à la grandeur de la Hollande
„ que sur-tout eu égard à ses reve-
„ nus, qu'on peut dire veritablement
„ qu'il lui a mis la couronne sur la
„ tête, & en particulier la couronne
„ de la concorde; & entre ces services
„ celui-là ne fut pas des moindres,
„ lorsqu'il fit l'accord au sujet de la
„ quote part dans les frais communs
„ entre la Sud-Hollande & la Nord-
„ Hollande, dont les démêlez avoient
„ duré depuis les prémiers troubles.

Grandes brouilleries dans l'Overissel, & à quelle occasion.

17. En l'année 1668. il y eut de grandes brouilleries dans la province d'Overissel, qui éclatterent beaucoup plus que celles de l'année 1657. ce que le Conseiller Pensionnaire fit sçavoir à leurs Nobles & Grandes Puissances. L'origine de ces brouilleries étoit venuë de ce que Monsieur *Roger de Haarsolte* Grand Baillif de Zalland avoit prétendu avancer son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* à la charge de *Stadhouder* de la même province, comme aussi de ce qu'on avoit dénoncé à Monsieur *de Palland* par sentence prononcée contre lui à Deventer, qu'il eut à se retirer de l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, & comme nonobstant cette sentence il se tenoit encore dans le territoire de leurs Nobles & Grandes Puissances & qu'il continuoit à assister à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, Messieurs de Deventer & de Campen demanderent à leurs Nobles & Grandes Puissances de vouloir leur prêter main forte dans cette affaire. Sur quoi Messieurs les Etats de Hollande trouverent bon de mettre le different entre les

Le different est mis entre les

les mains de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & de lui donner pour adjoints Monsieur *de Noortwyk* d'entre les Nobles & un Député de chacune des grandes villes, pour terminer, s'il étoit possible, les affaires à l'amiable; ce qui fut ajusté peu de temps après à la satisfaction des uns & des autres par l'entremise particuliere de Monsieur *de Witt*. mains de quelques Messieurs, qui le terminent.

18. Vers la fin de cette année le Conseil d'Etat voulut empêcher la province de Hollande de congedier vingt-sept compagnies de Soldats qui avoient servi sur la flotte, alleguant pour raison qu'aucune province ne peut licentier des troupes qui sont au service & à la paye de la Généralité; de sorte que leurs Hautes Puissances prierent Messieurs les Etats de Hollande de differer pour quelque-temps ce licentiement, jusques à ce que du consentement unanime de tous les Alliez on consultât là-dessus pour le bien & l'avantage du pays. Cependant le Conseil d'Etat écrivit aux Gouverneurs des villes frontieres, qu'au cas qu'il leur vint des ordres là-dessus de quel- Le Conseil d'Etat veut empêcher la province de Hollande de congedier quelques troupes, & sur quel fondement. Qu'est ce qu'il écrit aux Gouverneurs des villes

frontieres? que province sans qu'on y eut joint ceux de leurs Hautes. Puissances, ils les lui envoyassent incessamment, afin qu'on pût arrêter l'execution de ces ordres, &c.

Monsieur de Witt fait des plaintes là-dessus contre les Conseillers d'Etat. Là-dessus leurs Nobles & Grandes Puissances comparurent en corps, de même que tous les Conseillers d'Etat, à l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, où Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fit des plaintes très expresses de la part de la province de Hollande sur ce que les Conseillers avoient osé entreprendre, qui étoit d'avoir écrit aux Gouverneurs des places, où se pourroient trouver lesdites compagnies, que la Hollande avoit ordonné de congedier, d'empêcher que cela ne se fit & de ne point executer les ordres de cette province; que c'étoit une affaire de la même nature que celle de l'année 1650. laquelle fut suivie du siege d'Amsterdam & de l'emprisonnement des six Messieurs, qui furent conduits à Louvestein; qu'il sembloit que le Conseil d'Etat en vouloit aussi venir là, &c. blâmant aussi

Il blâme la con- ces Messieurs, qui avoient assisté dans ledit

ledit Conseil d'Etat de la part de la province de Hollande, pour avoir consenti à ce que ce Conseil avoit écrit aux Gouverneurs des places frontieres; mais ces Messieurs se défendoient en disant qu'ils n'étoient plus sous le serment particulier de la province, & qu'ils devoient suivre les ordres du Conseil d'Etat & leurs instructions. A quoi Monsieur *de Witt* répondit, que chaque province ne s'engageoit qu'autant que leur levée de deniers pourroit fournir; que la province de Frise avoit bien congedié l'année précedente quatre compagnies des troupes de marine sans en avoir donné le moindre avis au Conseil d'Etat; lequel ayant demandé d'avoir tout cela par écrit, on y consentit. Mais le Conseil d'Etat s'est excusé sur la résolution de leurs Hautes Puissances pour envoyer lesdits ordres aux Officiers & Commandans des troupes, „ & le malheur fut, que dans „ le temps, que cette résolution „ fut prise par Messieurs les Etats Généraux, il ne se trouva dans l'Assemblée qu'un seul Député de la

Suite de quelques Messieurs de Hollande sur le même sujet.

„ province de Hollande ; qui peut-
„ être étant assis près du feu, dor-
„ mant, ou ne faisant aucune atten-
„ tion à cela, ne pût point par con-
„ sequent s'y opposer. Messieurs les
„ Etats de Hollande ne pouvant souf-
„ frir cela se rendirent en corps le
„ lendemain à l'Assemblée de leurs
„ Hautes Puissances, & ils le rectifie-
„ rent par le moyen de l'habileté &
„ de l'éloquence de Monsieur le Con-
„ seiller Pensionnaire *de Witt*, qui re-
„ mit en mémoire à leurs Hautes
„ Puissances ce qui étoit arrivé dans
„ l'année 1650. & qui réprésenta aux
„ provinces leur partialité & leur
„ mauvaise humeur, dans laquelle el-
„ les avoient témoigné être lorsqu'el-
„ les donnerent plein pouvoir au Prin-
„ ce d'opprimer la province de Hol-
„ lande, & après l'avoir opprimée
„ d'en remercier ce Prince par de lâ-
„ ches flatteries ; à quoi il ajoûta,
„ qu'elles avoient oublié que par l'am-
„ nistie & l'abolition de ces chicanes
„ injustes & accablantes la province
„ de Hollande avoit été rétablie dans
„ son entiere & pleine liberté ; de
„ sorte

Qu'est-ce qu'il rectifie, & que représente-t-il aux provinces ?

„ sorte que ces circonstances, qui sem-
„ bloient favoriser le Prince, lui firent
„ beaucoup de mal, comme ayant
„ animé & rendu vigilante la Hol-
„ lande à se munir & à se défendre
„ à l'avenir contre de semblables op-
„ pressions.

19. Dans ce temps-là les partisans du Prince, qui faisoient le plus grand nombre dans les provinces de Frise & de Groningue & qui y avoient le plus d'autorité, mirent tout en œuvre pour attirer à eux la province de Gueldres & pour l'emporter ainsi sur la province de Hollande par la pluralité des voix; sur quoi ils écrivirent à ladite province deux lettres, dont l'une étoit dattée du 12.me de Decembre & l'autre du 19.me du même mois, & dans lesquelles ils attaquoient & censuroient la province de Hollande avec beaucoup de fiel & d'aigreur, mais plus en paroles que par de bonnes raisons; ce que leurs Nobles & Grandes Puissances laissérent passer sans rien dire jusqu'à une autre occasion plus favorable.

Les partisans du Prince dans les provinces de Frise & de Groningue tâchent de gagner la province de Gueldres.

Different au sujet de la dette faite par le Sieur Hoef-yser terminé en faveur des Etats Généraux.

20. Pour finir l'année 1668. je me contenterai d'ajoûter ici, que le different, dont il a été déja parlé, qui étoit entre leurs Hautes Puissances & l'Electeur de Brandebourg au sujet de la dette faite par le Sieur *Hoef-yser* Ministre de cet Electeur, & qui avoit occupé Monsieur *de Witt* pendant si long temps, fut terminé en vertu de la sentence prononcée par la Cour de Malines en faveur de Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

§. 1. *Plusieurs differens surviennent entre l'Angleterre & la Hollande.* 2. *Le prémier au sujet du passage libre des Anglois par les terres des Hollandois dans les Indes Orientales.* 3. *Le second sur ce que les Anglois prétendoient que les vaisseaux Hollandois baisseroient le pavillon devant leurs vaisseaux.* 4. *Le troisieme touchant l'affaire de Surinam.* 5. *Le Roi de France tâche de rompre la Triple Alliance, & comment. Il n'y peut reüssir.*

sir. 6. Messieurs de Witt *&* Temple *s'employent pour faire contenter le Roi de Suede. 7. Jalousie en Angleterre contre Monsieur* Temple. *La conduite du Roi d'Angleterre devient suspecte à Monsieur* de Witt. 8. *Assemblées & conferences secrettes de Monsieur* de Witt *avec Monsieur* Temple *sur une nouvelle, que debitoit Monsieur* de Puffendorf. 9. *Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *dit de l'affaire de Surinam? Il s'applique à la débrouiller.* 10. *On parle de faire quelque changement dans le Ministere en Hollande. Messieurs d'Amsterdam font un projet pour créer un nouveau Ministre sous le nom de Secretaire d'Etat. Ils destinent cét emploi à Monsieur* de Beuninguen. *Ce Monsieur devient grand partisan du Prince d'*Orange. *Grande prudence de Monsieur* de Witt. 11. *Les partisans du Prince travaillent à son avancement. On veut défendre le transport des marchandises de France en Hollande. Ce dessein cause beaucoup de trouble aux François. Le Roi de France regarde les Hollandois de très mau-*

mauvais œil, & pourquoi. 12. *Monsieur* de Witt *ne néglige rien pour porter l'Etat à entretenir la paix. Ses ennemis tâchent de le rendre odieux. Son grand zele pour sa patrie. Paroles du Prince à sa louange.* 13. *Les differens entre la Hollande & la Zelande se rénouvellent. Ils sont enfin terminez par les soins de Monsieur* de Witt. *Il en est remercié.* 14. *Different entre la France & la Hollande au sujet des postes. Accord fait là-dessus entre Monsieur* de Louvois *& Monsieur* Taxis. *Monsieur* de Louvois *le fait notifier aux Etats Généraux. Il est mis entre les mains de Messieurs* de Witt & de Beuninguen. *Qu'est-ce que dit Monsieur* de Beuninguen *à l'Envoyé, qui avoit apporté çet accord? Cet Envoyé se retire très mal satisfait. Monsieur* de Witt *envoye un homme à Messieurs d'Amsterdam pour sçavoir leur sentiment là-dessus. Qu'est-ce qu'il leur conseille?* 15. *Le different entre le Portugal & la Hollande est mis entre les mains de Monsieur* Temple. *Jugement de Mon-*

Monsieur Temple *prononcé là-dessus. Il est signé & ratifié au contentement des deux uns & des autres. Monsieur* Temple *en est remercié.*

§. 1. MAlgré la Triple Alliance concluë depuis peu, & toute la prudence, avec laquelle Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit agi pour procurer & entretenir une paix & amitié ferme & inviolable entre le Roi d'Angleterre & leurs Hautes Puissances & pour ôter tout sujet de brouilleries à l'avenir, il survint dans l'année 1669. plusieurs differens entre eux; c'est pour cela que Monsieur *Temple* étant revenu à la Haye l'automne dernier, & Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, qui avoit fait un tour à Amsterdam & y avoit sejourné pendant les fêtes de Noël, étant aussi de retour chés lui, ces deux grands Politiques continuerent leurs assemblées & leurs conferences, qu'ils tinrent presque tous les jours durant cette année, ainsi qu'on le peut voir plus amplement dans les Lettres de Monsieur *Temple*. Plusieurs differens survienent entre l'Angleterre & la Hollande.

2. Le

Le prémier au sujet du passage libre des Anglois par les terres des Hollandois dans les Indes Orientales.

2. Le prémier different, qui survint entre les Anglois & les Hollandois, fut au sujet du passage libre, que les Anglois prétendoient avoir dans les pays que les Hollandois possedoient aux Indes Orientales, ce qui appartenoit uniquement à la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales; & sur ce que les Anglois demandoient la démolition des forts, que les Hollandois avoient bâti dans ces pays-là, puisqu'il y avoit à présent une étroite alliance entre eux. Cette demande paroissant fort étrange à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, il remontra à Monsieur *Temple*: „ Que „ l'interêt des Anglois dans les Indes „ consistoit principalement dans leurs „ colonies, & que celui des Hollandois dans ces mêmes pays étoit dans „ les forts qu'ils avoient le long des „ côtes, comme aussi dans les alliances qu'ils avoient faites avec les naturels du pays pour pouvoir trafiquer avec eux. Que par rapport au „ prémier article l'avantage des Anglois étoit plus considerable que celui des Hollandois, & que par rap-

„ poi

„ port au second l'avantage des Hol-
„ landois étoit beaucoup plus grand
„ que celui des Anglois ; de telle sor-
„ te pourtant que, quoique ces deux
„ articles parûssent presque égaux de
„ part & d'autre, le dommage & la
„ perte seroit toute entiere du côté
„ des Hollandois, si dans le temps
„ que les Anglois leur défendoient
„ de négocier dans leurs colonies,
„ (ce qu'ils tenoient pour leur prin-
„ cipal avantage) les Hollandois ac-
„ cordoient aux Anglois de passer li-
„ brement devant leurs forts pour tra-
„ fiquer avec ces mêmes peuples, a-
„ vec lesquels les Hollandois ont aussi
„ fait des traitez de commerce, puis-
„ que c'est le plus grand profit qu'ils
„ tirent de ces pays. Monsieur *Tem-
ple* ayant entendu ces solides raisons,
fut suffisamment convaincu de l'inju-
stice de cette demande, & ne sçût
que répondre à ces raisons, étant con-
traint d'avouer qu'ils n'avoient pû ob-
tenir cela du temps même de *Crom-
vel* ; mais il en écrivit en Angleterre
pour avoir de nouvelles instructions là-
dessus de la part de sa Majesté le Roi
de la Grande Bretagne. 3. Le

Le second sur ce que les Anglois prétendoient que les vaisseaux Hollandois baisseroient le pavillon devant leurs vaisseaux.

3. Le second démêlé étoit sur ce que le Roi d'Angleterre vouloit, qu'une flotte entiere de vaisseaux Hollandois baissât le pavillon devant les vaisseaux Anglois, quand même elle n'en rencontreroit qu'un, parce que sa Majesté soutenoit fortement que l'empire des mers lui appartenoit de droit, (ce que *Cromvel* avoit commencé de demander) quoiqu'on eût mis très expressément dans le traité de paix fait à Breda, que toutes choses demeureroient sur l'ancien pied. Messieurs *Temple* & *de Wit* s'assemblerent plusieurs fois à cette occasion, „ & Monsieur *de Wit* souhaitoit (ainsi qu'on „ le peut voir dans le Tome II. des „ Lettres de Monsieur *Temple* pag. „ 58. & 59.) qu'on trouvât un expedient, qui pût regler cette affaire „ d'une maniere si claire & si assûrée, „ qu'il n'arrivât plus à l'avenir de dispute là-dessus ; & quoiqu'il eût „ trouvé cet expedient, cependant „ pour y réüssir plus facilement il pria „ Monsieur *Temple* de faire en sorte „ que les Anglois le missent sur le tapis, comme s'il venoit d'eux &

„ qu'il

„ qu'il n'y eût eu aucune part, parce „ qu'ordinairement tout ce qui vient „ du parti contraire est suspect, ou „ du moins il paroît toûjours méprisable. Cette affaire tenoit fort au „ cœur à Monsieur *de Witt*, & il souhaitoit avec passion de la voir bientôt terminée, parce qu'il étoit persuadé que les deux nations vivroient „ dans une parfaite intelligence ensemble, si on pouvoit leur ôter cette occasion de querelles. Monsieur „ *de Witt* ajoûtoit, qu'il n'avoit point „ encore parlé à personne des expediens qu'il avoit trouvez & des propositions qu'il avoit faites; qu'il „ sçavoit bien qu'il y auroit plusieurs „ personnes en Angleterre, qui ne „ les approuveroient pas, mais qu'il „ feroit tout son possible pour les faire agréer, ou bien que les Anglois „ voulussent proposer d'autres expediens qui fussent raisonnables, & „ qu'il ne doutoit point qu'on ne fit „ cesser par-là leur mesintelligence. Monsieur *Temple* manda tout ceci au Garde des Sceaux d'Angleterre pour avoir incessamment une réponse positive

tive là-dessus, mais on differa si long temps à lui répondre, qu'on ne parla plus de ce different durant toute l'année.

Le troisiéme touchant l'affaire de Surinam.

4. Le troisieme different venoit de ce que les habitans Anglois demandoient de pouvoir venir librement de Surinam dans leur patrie & de n'y être point arrêtez, comme aussi de pouvoir transporter leurs Esclaves, ce qui étoit contraire au traité, qui avoit été fait là-dessus avec les Hollandois, & le different fut d'autant plus grand, que le Major Anglois *Banister*, qui en venant de ce pays-là avoit été pris & mené en Zelande, ayant été relâché à la priere de Monsieur *Temple*, partit pour l'Angleterre, où étant arrivé il souffla aux oreilles du Roi beaucoup de bagatelles; ce qui irrita encore plus les esprits, de sorte que Monsieur *de Witt* eut encore bien de la peine dans cette affaire, mais sans avoir pû reüssir, puisque cet incident fut une des principales raisons dont le Roi d'Angleterre se servit pour déclarer la guerre à la Hollande.

5. Le

5. Le Roi de France voulant se venger sur les uns ou sur les autres au sujet de la conclusion de la Triple Alliance, tâcha d'abord par le moyen de son Ambassadeur d'engager Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* à négocier un traité d'alliance entre la France & la Hollande séparément de l'Angleterre & de la Suede, & pour cela le Roi de France promettoit de dédommager les Etats Généraux & de leur accorder des conditions avantageuses, pourvû qu'ils fissent leurs demandes sans la participation de ces deux Couronnes; à quoi l'Ambassadeur de France ajoûtoit, que par ce traité on ôteroit le soupçon & la crainte, que les Etats avoient eu à l'occasion de l'invasion que le Roi son Maître avoit fait en Flandres, & qu'en même temps on rétabliroit une mutuelle confiance entre eux. Mais Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* ayant déclaré ceci à Monsieur *Temple*, il lui dit qu'il avoit répondu là-dessus à l'Ambassadeur de France, *Que d'agir ainsi & de s'allier avec divers Etats, c'étoit une affaire odieuse & choquante,*

Le Roi de France tâche de rompre la Triple Alliance, & comment.

Il n'y peut reussir.

te, contraire à l'honneur de son Maître, ce qu'un Roi jeune, brave, & puissant ne peut jamais approuver; de sorte qu'on ne porteroit nullement les Etats à faire quelque traité séparément de l'Angleterre & de la Suede; & puisque les differens concernoient une même chose, qu'il vaudroit beaucoup mieux & qu'il seroit plus avantageux pour la France de contenter toutes les trois ensemble, que d'en contenter une seule.

Messieurs de Witt & Temple s'employent pour faire contenter le Roi de Suede.

6. Tout ceci n'empêcha pourtant pas Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* de consulter chaque jour avec Monsieur *Temple* pour trouver des expediens, par lesquels le Roi de Suede pût obtenir de l'Espagne les grosses sommes d'argent, qu'il avoit stipulé par la Triple Alliance que cette Couronne lui payeroit, comme aussi la garentie que l'Angleterre avoit promis de lui donner, laquelle fut fixée pour le 23.me de Mai.

Jalousie en Angleterre contre Monsieur Temple.

7. Toutes ces assemblées & conferences secrettes de Monsieur *de Witt* avec Monsieur *Temple* ne se firent point sans causer une grande jalousie contre Monsieur *Temple* de la part des Ministres

ſtres du Roi d'Angleterre & principalement de la part du Chevalier *Clifford*, parce qu'ils prétendoient que ce fidelle Ambaſſadeur terminât des affaires; qu'il trouvoit lui-même déraiſonnables; & ce ne fut pas ſans raiſon que dès lors la conduite du Roi d'Angleterre devint ſuſpecte à Monſieur *de Witt*, parce que quoiqu'on lui accordât tout ce qui étoit raiſonnable, & cela ſur des demandes ſi mal fondées & en particulier ſur celle de l'affaire de Surinam, le Roi faiſoit voir cependant dans toutes les occaſions ſon mécontentement.

La conduite du Roi d'Angleterre devient ſuſpecte à Monſieur de Witt.

8. Nonobſtant tout cela, Monſieur *de Witt* continua ſes aſſemblées & conferences ſecrettes avec Monſieur *Temple*, d'autant plus qu'il venoit d'apprendre une nouvelle toute extraordinaire de Monſieur *de Puffendorf* Agent du Roi de Suede en France, qui à ſon retour de Paris paſſa par la Haye pour de là ſe rendre en ſon pays. Monſieur *de Witt* vint donc chés Monſieur *Temple* pour lui faire part de cette nouvelle, & comme il n'avoit pas deſſein

Aſſemblées & conferences ſecrettes de Monſieur de Witt avec Monſieur

Temple sur une nouvelle, que debitoit Monsieur de Pufendorf.

de s'entretenir avec lui sur d'autre matiere, il lui dit qu'il lui rendoit cette visite en qualité d'ami, & non en qualité de Ministre ; après quoi s'étant assis tous deux, Monsieur le Conseiller Pensionnaire commença de cette maniere : (comme on le peut voir dans les *Lettres* de Monsieur *Temple* *Tom.* II. *pag.* 81. & suiv.) „ Monsieur *de Puffendorf*, qui a demeuré „ pendant quelque temps à la Cour „ de France depuis que nous avions „ pris nos mesures pour traiter la Triple Alliance & qu'en consequence „ de ces mesures nous avions commencé nos négociations avec l'Espagne, m'a assûré, que les Ministres „ de France s'étoient donné beaucoup „ de peine pour lui persuader que la „ Suede ne trouveroit jamais son „ compte dans la Triple Alliance : que „ l'Espagne n'accorderoit pas aux Suedois tout ce qu'ils prétendoient en „ obtenir par cette Alliance : & que „ la Hollande seule n'étoit pas capable de les soutenir dans les mesures „ qu'ils avoient pris avec tant de précipitation. Que pour faire voir à

„ Mon-

„ Monsieur *de Puffendorf* que ce qu'on
„ lui disoit étoit veritable, ces Mini-
„ stres lui avoient enfin déclaré, mais
„ en confidence & afin qu'il en in-
„ formât la Cour de Suede, & qu'el-
„ le en fît son profit, si elle le ju-
„ geoit à propos, que l'Angleterre
„ laisseroit indubitablement le Roi de
„ Suede dans la peine & dans l'em-
„ barras, & que cette Couronne a-
„ voit déja changé à l'égard des dé-
„ liberations qu'elle avoit prises de
„ concert avec la Hollande & la Sue-
„ de, quoiqu'elle ne jugeât pas à pro-
„ pos d'en faire encore rien paroître:
„ que ce secret étoit entre les mains
„ de peu de personnes, & qu'il n'y
„ en avoit pas beaucoup à la Cour de
„ France ni en celle d'Angleterre qui
„ le sçûssent. Que lorsqu'ils virent
„ que Monsieur *de Puffendorf* n'ajoû-
„ toit pas foi à cette histoire, & qu'il
„ soupçonnoit que c'étoit un artifice
„ de ces Ministres, qui avoient des-
„ sein de donner de l'ombrage à la
„ Cour de Suede pour l'engager à
„ faire le prémier faux pas, Mon-
„ sieur *de Turenne* à la fin lui avoit
N 2 „ mon-

„ montré une Lettre de Monsieur
„ *Colbert* Ambassadeur du Roi de Fran-
„ ce auprès du Roi d'Angleterre, dans
„ laquelle il faisoit le détail des heu-
„ reux succès qu'il avoit eu dans ses
„ négociations, & des bonnes dispo-
„ sitions où il avoit trouvé les prin-
„ cipaux Ministres de la Cour d'An-
„ gleterre; après quoi Monsieur *Col-*
„ *bert* ajoûtoit ces mots, *& je leur ai*
„ *enfin fait sentir toute l'étenduë de la li-*
„ *beralité de sa Majesté.*

„ Quoique Monsieur *Temple* trou-
„ vât cette nouvelle fort extraordinai-
„ re, que les circonstances qui l'ac-
„ compagnoient lui parûssent fort é-
„ tranges, & qu'il ne sçût qu'en pen-
„ ser, il crut pourtant que Monsieur
„ *de Witt* avoit vû à sa contenance
„ qu'il étoit innocent; car il fut aussi
„ peu déconcerté que lui; & il lui
„ répondit de la sorte: J'ai lieu d'ê-
„ tre fort surpris de ce que vous ve-
„ nez de me dire, mais je ne sçai si
„ nous avons bien raison l'un & l'au-
„ tre de nous arrêter à une pareille
„ nouvelle & d'en tirer aucune con-
„ sequence; qu'il pouvoit y avoir de

„ l'arti-

„ l'artifice de plusieurs côtez ; que
„ ceux qui l'avoient debitée pouvoient
„ avoir dessein de tromper ; que ceux
„ qui l'avoient entenduë pouvoient
„ aussi s'être laissez tromper ; que les
„ hommes étoient sujets à se mé-
„ prendre en donnant aux choses,
„ qu'ils entendoient dans la conver-
„ sation, un sens qui ne leur conve-
„ noit pas, & que souvent ils se
„ trompoient dans le récit qu'ils en
„ faisoient ; que Monsieur *Colbert* pou-
„ voit dire bien des choses pour faire
„ valoir ses services à la Cour de
„ France, & peut-être même beau-
„ coup plus qu'il n'en pensoit ; qu'il
„ se pouvoit fort bien faire que Mon-
„ sieur *de Puffendorf* se fut laissé pré-
„ venir en faveur de la France, &
„ qu'il y avoit apparence qu'il sou-
„ haitoit que son Maître entrât dans
„ les interêts de cette Couronne,
„ parce que cela seroit fort avanta-
„ geux aux Ministres Suedois ; que
„ du moins il ne disconviendroit pas
„ qu'il n'y eut bien de l'artifice dans
„ le procedé de la Cour de France,
„ de se servir de Monsieur *de Turenne*

 „ pour

„ pour donner cet avis à Monsieur
„ *de Puffendorf* & lui faire voir la Let-
„ tre de Monsieur *Colbert*, ce qui é-
„ toit plûtôt l'affaire d'un Secretaire
„ d'Etat, que celle d'un Général
„ d'armée; mais qu'il y avoit appa-
„ rence qu'on s'étoit mis dans l'esprit
„ que Monsieur *de Turenne* montrant
„ cette Lettre, & étant tout le pré-
„ mier persuadé que ce qu'elle conte-
„ noit étoit veritable, cela seroit cau-
„ se qu'on y ajoûteroit plus de foi à
„ la Cour de Suede, & qu'elle au-
„ roit plus d'effet; que je ne pouvois
„ lui dire autre chose là-dessus, mais
„ que je lui protestois sur ma foi &
„ sur mon honneur que je n'en sça-
„ vois rien, & que toutes les nou-
„ velles, que je recevois d'Angleter-
„ re, ne me donnoient pas lieu de
„ croire rien de semblable, ni qu'on
„ eut pris d'autres mesures que celles
„ dont j'étois instruit.

9. Monsieur le Conseiller Pension-
naire *de Witt* ne fut nullement satis-
fait de cette réponse, quoiqu'il fût
bien assûré que Monsieur *Temple* n'a-
voit aucune connoissance de ces cho-
ses;

ſes ; mais il lui fit aſſès voir par le moyen de ſa grande politique ce qu'il en devoit être, de ſorte qu'il lui dit en ſouriant ; „ Je vous aſſûre, Mon-
„ ſieur, que je viens de vous parler en
„ ami, & que ce que je vous ai dit
„ étoit ſeulement par maniere de con-
„ verſation ; je vous quitte pour vous
„ laiſſer en liberté de faire là-deſſus
„ telles reflexions qu'il vous plaira,
„ ou pour n'en point faire du tout ſi
„ vous le jugez plus à propos. Après quelque peu de paroles Monſieur *de Witt* continua à dire à Monſieur *Temple* : „ A mon égard, comme je tâ-
„ che d'aller toûjours au ſolide & par
„ le plus court chemin, je [illegible]ais,
„ qu'une ſeule reflexion, dont [illegible] ai
„ pourtant parlé à perſonne ; [illegible]eſt,
„ qu'après qu'on eût réſolu en Angle-
„ terre de vous envoyer ici en am-
„ baſſade pour cultiver nôtre amitié &
„ & affermir nos alliances, & pour
„ engager l'Empereur avec les princi-
„ paux Princes de l'Empire & l'Eſpa-
„ gne à les appuyer, je n'ai pû re-
„ marquer ſans étonnement, qu'on
„ vous a engagé depuis peu, par les

'de l'affaire de Surinam? „ ordres que la Cour vous a envoyez, „ dans une chicane, où il ne s'agit „ que de l'affaire de Surinam, qui „ n'est qu'une pure bagatelle : je „ suis surpris de vous la voir pour- „ suivre avec tant d'empressement, & „ entrer avec tant de chaleur, au „ sujet de ce que prétendent les Di- „ recteurs de nôtre Compagnie des „ Indes Orientales, dans des con- „ testations, qui conviendroient mieux „ à des Marchands qu'à des Mini- „ stres; & il semble que le Roi d'An- „ gleterre prenne cette affaire plus à „ cœur que celle qui concerne les in- „ terêts du public, & qu'on jugeoit „ si necéssaire au salut de l'Europe „ dans le temps que vous arrivâtes en „ Hollande.

Il s'applique à la débrouiller. Monsieur *de Witt* ayant ainsi fini la conversation se retira, & ne cessa de s'appliquer à débrouiller tout-à-fait cette affaire, qu'il avoit déja commencé à démêler, & il y fut d'autant plus engagé, lorsqu'il apprit que l'Evêque de Munster augmentoit ses troupes, qui étoient en garnison, de cinq à six mille hommes, & qu'il y in-

incorporoit plus de dix mille païsans, sous prétexte qu'en cas que les Hollandois, qui étoient alors en paix avec tout le monde, voulussent se venger de sa derniere entreprise, il pût être en état de se défendre. Mais la veritable raison étoit (quoiqu'il assûrât de vouloir entretenir religieusement l'alliance qu'il avoit fait avec les Hollandois) que le Roi de France tâchoit de nouveau à se servir de ce voisin rusé & artificieux pour les attaquer, & c'est pour cela qu'il lui fournissoit de grosses sommes d'argent.

10. Ce qui surprit extremement Monsieur *de Witt* fut d'apprendre, (ainsi que rapporte Monsieur *Temple* dans ses *Lettres Tom.* II. *pag.* 174. & suiv.) „ Qu'on parloit beaucoup de faire „ quelque changement dans le Mi„ nistere, & que le credit de quel„ ques uns de ceux qui y étoient „ pour lors commençoit à diminuer; „ mais tous ces bruits, disoit-on, „ n'étoient fondez que sur quelque „ tentative, que la ville d'Amster„ dam faisoit pour se tirer de pair

On parle de faire quelque changement dans le Ministere en Hollande.

 „ d'avec

„ d'avec les autres villes de Hollan-
„ de, alleguant pour justifier ses pré-
„ tensions, que puisqu'elle portoit
„ seule la moitié des impôts qui sont
„ mis sur la province de Hollande,
„ comme cette province paye la moi-
„ tié de tous ceux qui se levent dans
„ les sept provinces, il étoit bien ju-
„ ste qu'elle fût du moins en quelque
„ façon considerée dans sa province
„ comme la Hollande l'est dans la
„ République. Dans cette vûë les
„ Magistrats de cette ville s'étoient
„ opposez de toute leur force aux
„ villes de Leiden, de Dordrecht,
„ & de Roterdam, qui appuyées du
„ credit de Monsieur *de Witt* avoient
„ depuis plusieurs années prévalu dans
„ toutes les élections qui s'étoient fai-
„ tes. Cependant Messieurs d'Amster-
dam obtinrent en partie ce qu'ils sou-
haitoient, & ils disposerent de quel-
ques charges militaires, ce qu'ils n'a-
voient jamais fait auparavant, par-où
ils augmenterent beaucoup leur credit,
& comme ils s'étoient joints pour des
raisons d'Etat à ceux qui avoient à
cœur les interêts du Prince, „ ils fi-
„ rent

Messieurs d'Amsterdam font un projet

„ rent un projet de créer un nouveau „ Ministre sous le nom de Secretaire „ d'Etat, dont la fonction seroit de „ recevoir les lettres & les memoires „ des Ministres étrangers & d'avoir „ le soin de toutes les dépêches du „ dehors, sous prétexte de soulager „ en quelque sorte Monsieur *de Witt* „ dans ses grandes & penibles occu- „ pations, & le bruit couroit qu'on „ destinoit cet emploi à Monsieur *de* „ *Beuninguen* , qui sous main a eu „ beaucoup de part à toutes les réso- „ lutions & à tous les mouvemens „ de la ville d'Amsterdam. Ce Monsieur étant Député de cette ville, où il avoit une grande autorité, avoit été ci-devant un de ceux qui s'étoient opposez le plus fortement aux partisans du Prince, & qui pour certaines raisons ayant pris le parti contraire en étoit devenu un des plus ardens défenseurs.

pour créer un nouveau Ministre.

Monsieur de Beuninguen devient grand partisan du Prince d'Orange.

„ Monsieur *de Witt* (ajoûte Monsieur *Temple* là même *pag.* 176.) „ a agi dans toutes ces contestations „ avec beaucoup de prudence, & n'a „ point parû y avoir aucune part, se

Grande prudence de Monsieur de Witt.

„ contentant d'aller son train ordi-
„ naire sans se mêler dans toutes ces
„ intrigues; il a toûjours semblé qu'il
„ cherchoit à calmer les esprits & à
„ accommoder tous ces differens; de
„ sorte qu'on a sujet de croire que
„ cette conduite sage & prudente
„ jointe au besoin que l'on a de lui
„ fera qu'on aura toûjours beaucoup
„ d'égard pour lui, à moins qu'il
„ n'arrive quelque violente révolution
„ dans l'Etat, à quoi les affaires ne
„ paroissent pas disposées.

Les partisans du Prince travaillent à son avancement.

11. Les partisans du Prince fort joyeux & très contens de la conduite de Monsieur *de Beuninguen* travaillerent de tout leur pouvoir à l'avancement de son Altesse, dans la ferme croyance où ils étoient, qu'ayant de leur côté un si puissant appui ils ne pouvoient manquer de réüssir dans leur dessein, d'autant plus (ainsi que témoigne *Samson* dans son Histoire de *Guillaume* III. Tom. I. pag. 458.)
„ que ce qui avoit le plus contribué
„ à la division, qui paroissoit parmi
„ les Deputez des villes de Hollande,
„ étoit l'article de la défense des mar-

„ chandi-

„ chandises de France, & que Monsieur *de Beuningen* avec les autres Députez de la ville d'Amsterdam demandoient que cette défense s'étendît à toutes sortes de marchandises; mais la plûpart des autres villes s'y opposoient pour leur interêt particulier, sous prétexte qu'il y auroit du danger à prendre une semblable résolution, à moins que ce ne fût de concert avec l'Angleterre, & ce n'étoit pas sans raison que ces villes faisoient cette difficulté; non seulement il s'agissoit en cela de leur interêt par rapport à leur commerce, mais elles trouvoient qu'elles en avoient encore un bien plus considerable à menager la Cour de France dans la conjoncture du temps.

En effet ce dessein de Messieurs d'Amsterdam pour défendre toutes sortes de marchandises de France donna beaucoup de trouble & d'inquietude aux sujets de ce Royaume, & le Roi joignant à cela la Triple Alliance, dont il disoit que les Hollandois étoient les principaux auteurs, & par- — Le Roi de France regarde les Hollandois de très mauvais œil, & pourquoi.

par-où il avoit été obligé d'arrêter le progrès de ses armes dans les Pays-Bas Espagnols & de faire la paix avec l'Espagne, regarda dès lors les Hollandois de très mauvais œil, & cachant dans son cœur les ressentimens injustes qu'il avoit contre eux, il n'attendoit qu'une occasion favorable pour les faire éclatter.

Monsieur de Witt ne néglige rien pour porter l'Etat à entretenir la paix.

12. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* considérant bien toutes ces choses ne négligeoit rien pour porter l'Etat à entretenir la paix à quelque prix que ce fût, pour donner un peu de relâche aux provinces, qui étoient depuis long temps comme accablées sous le pesant fardeau de la guerre, & pour pouvoir s'opposer avec quelque raison aux partisans du Prince, puisqu'un Capitaine & Amiral Général en temps de paix ne pouvoit qu'être fort à charge à l'Etat, par-où son autorité étoit déja montée à son comble, nonobstant les oppositions qu'on y avoit fait, & ce grand Politique prévoyoit bien de loin où l'on en vouloit venir.

Sam-

Samson, qui passe pour un Historien digne d'être cru, rapporte ceci là-dessus dans son Histoire de Guillaume III. Tom. I. pag. 464. & suiv. Ses ennemis tâchent de le rendre odieux.

„ Les ennemis de Monsieur de Witt „ lui ont fait un crime de ses bonnes „ intentions; ils ont été assès injustes „ pour soutenir qu'il ne se proposoit „ pas tant le repos des peuples, que „ l'abbaissement de la maison d'Orange. „ Il n'est pas besoin de s'arrêter „ à réfuter une accusation si mal fon„ dée, il y a long temps qu'on a ren„ du justice à ce grand homme sur „ cette haine prétenduë, à laquelle „ on a tâché d'attribuer tous les ob„ stacles qu'il apportoit à l'élevation „ du Prince. S'il s'y opposoit, ce „ n'étoit point par un principe de res„ sentiment de ce que l'on avoit fait „ à son pére; il a fait voir dans tou„ te sa conduite qu'il étoit trop équi„ table & trop zelé pour sa patrie, „ pour vouloir s'opposer à l'aggran„ dissement d'un jeune Prince, qui „ n'étoit pas responsable des fausses „ démarches de Guillaume II. son pé„ re, s'il eût crû que cet aggran„ disse- Son grand zelo pour sa patrie

„ dissement n'étoit pas dangereux
„ pour la liberté publique, dont il a
„ toûjours été un des plus fermes ap-
„ puis. Le Prince lui-même étoit si
„ persuadé de cette verité, qu'il a dit
„ plusieurs fois en présence de per-
„ sonnes, qui n'ayant aucun interêt
„ à la chose meritent d'en être crûs,
„ *Qu'il ne doutoit point que l'intention
„ de Monsieur le Conseiller Pensionaire
„ ne fût bonne, & que quoiqu'il lui eût
„ été contraire, ce n'avoit jamais été par
„ un principe de haine pour sa personne,
„ mais parce qu'il apprehendoit que le
„ rétablissement de la charge de* Stad-
„ houder *ne fût préjudiciable à la Ré-
„ publique.*

Paroles du Prince à sa louange.

Les differens d'entre la Hollande & la Zelande se rénouvellent.

13. Parmi toutes ces affaires épineuses on vid se rénouveller les differens d'entre la Hollande & la Zelande, dont il a été déja parlé, & dont les Commissaires établis pour tâcher d'y mettre fin eurent le 29.me Mai de l'année 1669. leur prémiere assemblée à la Haye dans la grand' salle de leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, où Monsieur le Conseiller

ſeiller Penſionnaire *de Witt* prononça une très belle harangue, & il y travailla avec tant de force, que ces differens, qui n'avoient duré que trop long temps, furent enfin terminez par ſa grande application, & l'accord fut conclu le 6.me de Juin ſuivant au contentement de part & d'autre, & Monſieur le Conſeiller Penſionnaire fut remercié fort honnêtement par les uns & par les autres des Etats de ces provinces des ſoins & des peines qu'il s'étoit donné pendant long temps pour aider à mettre fin à cette affaire.

Ils ſont enfin terminez par les ſoins de Monſieur de Witt.

14. Dans cette même année l'Ambaſſadeur de France fut très mal ſatisfait de ce qui s'étoit paſſé au ſujet du different ſurvenu à l'occaſion des poſtes entre le Roi ſon Maître & les Etats de Hollande. C'étoient les François qui avoient trouvé à propos de changer ces poſtes & de leur faire traverſer toute la Flandre, de ſorte qu'en leur faiſant prendre ce detour on ne pût recevoir de quinze jours aucune lettre de Hollande en France ou de France en Hollande. Sur quoi Monſieur *de Louvois* Miniſtre de France

Different entre la France & la Hollande au ſujet des poſtes.

Accord fait là-deſſus

ce

entre Louvois & Taxis.

ce avoit fait un accord avec le Comte *Taxis* Miniſtre d'Eſpagne, à condition que les lettres venant de France paſſeroient par l'Ile au lieu de paſſer par Bruxelles, & que les lettres, qui venoient en Hollande, y ſeroient portées deux fois la ſemaine par les poſtillons François. Cet accord avoit été fait ſans en donner co[illegible]oiſſance aux Hollandois; & néa[illegible] Monſieur *de Louvois* dépêch[illegible]quelque temps après un certain Courier pour le notifier à leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux.

Monſieur de Louvois le fait notifier aux Etats Généraux.

Cet accord fut mis entre les mains de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* & de Monſieur *de Beuninguen*, qui furent importunez là-deſſus chaque jour par cet Envoyé en faiſant ſonner bien haut le credit & le pouvoir de Monſieur *de Louvois*. Monſieur *de Beuninguen* lui demanda à la fin : *Monſieur, eſt-ce la prémiere fois que vous avez été en Hollande? Le François répondit qu'oui. Fort bien, repliqua Monſieur* de Beuninguen; *ce pays eſt très beau, & les étrangers viennent tous les jours le voir par pure curioſité. Nos villes*

Qu'eſt-ce que dit Monſieur de Beuninguen à l'Envoyé, qui avoit apporté cet accord?

villes sont belles, & elles sont fort près les unes des autres, vous ferez bien de vous aller promener pendant quelques huit ou dix jours dans ces villes; car dans ce temps-là vous pourrez tout voir, & cependant nous pourrons recevoir la réponse de nos Marchands au sujet de vôtre députation. Le François se retira sur le champ sans parler beaucoup, & dit à ses amis que Monsieur *de Beuninguen* l'avoit envoyé pour aller se promener, & c'est ce qu'il prétendoit faire; que s'ils vouloient avoir leurs lettres, ils pouvoient les aller chercher, & là-dessus il partit. Cet Envoyé se retire très mal satisfait.

Comme Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* vid bien que les Marchands d'Amsterdam ne seroient point contens de ces nouveaux ordres de Monsieur *de Louvois* & qu'ils voudroient absolument avoir leurs lettres deux fois la semaine, il envoya un homme à ces Messieurs pour sçavoir qui souffroit le plus de dommage par cette interruption de lettres, ou les Marchands de Hollande, ou ceux de Paris; sur quoi ils répondirent que c'étoient ceux de Paris. Ainsi Monsieur Monsieur de Witt envoye un homme à Messieurs d'Amsterdam pour sçavoir leur sentiment là-dessus.

le

Qu'est-ce qu'il leur conseille?

le Conseiller Pensionnaire leur conseilla de demeurer en repos là-dessus & d'attendre comment la chose iroit ; ce qu'ils firent, & ainsi les lettres demeurerent quelque temps sans pouvoir être envoyées, par-où les François perdirent beaucoup au change.

Le different d'entre le Portugal & la Hollande est mis entre les mains de Monsieur Temple.

75. Outre cela le different d'entre le Portugal & l'Etat au sujet du payement de cette somme considerable, en quoi Monsieur de Witt avoit travaillé si long temps, fut mis entre les mains de Monsieur le Chevalier *Temple*, qui prononça là-dessus le jugement ci joint : Que les 250000. crusades, que le Portugal doit payer à la Hollande, seront assignez pendant l'espace de vingt ans sur les droits du sel de St. Hubes, à condition que les Hollandois seront obligez durant ce temps marqué d'aller charger tous les ans à St. Hubes autant de sel qu'ils en ont chargé dans un des dix ans passez ; & en cas qu'il arrivât que ces droits ne montassent point à la somme de 150000. crusades dans une desdites vingt années par le peu de debit qui se feroit du sel, le Portugal suppleera l'au-

Jugement de Monsieur Temple prononcé là-dessus.

l'année suivante à ce qui manque par le prix du sel, pourvû que ce qui manque n'aille pas au delà de 13000. crusades. Et si le Portugal trouve à propos d'acquitter quelque partie de cette dette par quelque autre moyen, la Hollande abbregera à proportion le temps marqué.

Ce jugement de Monsieur *Temple* fut signé & ratifié dans le mois d'Août de l'année [illegible]60. au contentement des uns & des autres, & Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fut prié de remercier au nom de leurs Hautes Puissances Monsieur *Temple* des soins & des peines qu'il avoit pris pour ajuster ce different, ce qu'il fit fort amplement & fort honnêtement. Il est signé & ratifié au contentement des uns & des autres.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

1. *Monsieur le Prince d'*Orange *se void prêt d'être avancé aux importantes charges de l'Etat. On veut séparer la charge de* Stadhouder *de celle de Capitaine & Amiral Général.*

ral. Les Etats Généraux résolvent d'introduire ledit Prince dans le Conseil d'Etat. 2. *Monsieur* de Witt *ajuste le different d'entre l'Espagne & la Suede.* 3. *Il est fort occupé sur l'introduction du Prince dans le Conseil d'Etat. Ce Prince est introduit dans les divers Conseils, où il prête le serment. Il prend sa premiere séance dans le Conseil d'Etat.* 4. *Monsieur* de Witt *part pour Groningue. Il termine un grand different qui étoit entre cette ville & les Etats du pays. On tâche de le traverser pendant son absence. Que dit là-dessus Monsieur* Temple? 5. *Monsieur* de Beuninguen *doit aller en Angleterre, & pourquoi. Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *pense du voyage de la Duchesse* d'Orleans *en Angleterre?* 6. *Avis que les Etats Généraux reçoivent des entreprises du Roi de France.* 7. *Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *déclare là-dessus à Monsieur* Temple? *Que répond Monsieur* Temple *à cela? Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *lui représente au sujet de la saisie de la Lorraine?*

8. *Il*

8. *Il est informé des grands préparatifs de mer, que le Roi de France faisoit. Qu'est-ce qu'il déclare là-dessus à Monsieur* Temple? 9. *Il est fort surpris du depart précipité de Monsieur* Temple, *& pourquoi.* 10. *Qu'est-ce qu'il rémarque dans les Ministres d'Angleterre? Qu'est-ce qu'il pense du voyage du Duc* de Buckingham *en France? De quoi prie-t-il Monsieur* Temple? 11. *Qu'est-ce qu'il dit à Monsieur* Temple *au sujet des alliances entre le Roi d'Angleterre & les Etats?* 12. *Qu'est-ce que Monsieur* Temple *répond là-dessus & proteste à Monsieur* de Witt? 13. *Qu'est-ce que Monsieur* de Witt *dit du voyage de Monsieur* Temple, *& de quoi le prie-t-il?* 14. *Qu'est-ce que Monsieur* Temple *écrit à Monsieur* de Witt? 15. *Lettre de Monsieur* de Witt *à Monsieur* Temple, *& sur quoi.* 16. *Les Etats Généraux s'appliquent à augmenter leurs troupes & à renforcer leurs garnisons. Ils font tenir prête leur flotte.* 17. *Le Veldmaréchal* Wurts *demande sa demission,*

sion, & pourquoi. Monsieur de Witt *trouve moyen de le contenter.* 18. *Monsieur le Prince d'*Orange *part pour l'Angleterre, & il donne un festin magnifique avant son depart.*

Le Prince d'Orange se void prêt d'être avancé aux importantes charges de l'Etat.

§. 1. SOn Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, & par consequent étant parvenu au temps préfix pour attendre son avancement de la part de Messieurs les Etats de Hollande, (auquel sa grand'-mére en vûë de son devoir avoit travaillé continuellement pendant si long temps par son esprit penetrant & par ses bons amis) fit tous ses efforts pour voir enfin l'accomplissement de ses desirs, differant pour cet effet jusques à ce que cela fût fait son voyage en Angleterre, où il avoit été invité de venir par le Roi.

On veut séparer la charge de Stadhouder de celle

Mais comme cet avancement ne pouvoit point encore se faire, parce que quatre des sept provinces, sçavoir Gueldres, Hollande, Utrecht, & Overissel, avoient pris une ferme résolu-

solution de séparer avant toutes choses la charge de *Stadhouder* de celle de Capitaine & Amiral Général, on avoit enfin porté les trois autres provinces à donner sur cela une déclaration par écrit à leurs Hautes Puissances; ensuite dequoi Messieurs les Etats Généraux résolurent le 28.me de Mars, après avoir consideré tout ce qui avoit été fait là-dessus auparavant, d'examiner de quelle maniere il faudroit se regler pour introduire Monsieur le Prince dans le Conseil d'Etat.

de Capitaine & Amiral Général.

Les Etats Généraux résolvent d'introduire le Prince dans le Conseil d'Etat.

2. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avoit ajusté dans ce mois le différent d'entre l'Espagne & la Suede au sujet des subsides, que l'Espagne devoit payer à la Suede; ce qui ayant été notifié à l'Ambassadeur d'Espagne, il envoya d'abord le projet d'accommodement à Bruxelles, & quelques jours après l'ayant reçû avec la signature, l'échange de la ratification se fit le 13.me d'Avril dans la maison de Monsieur *Temple* Ambassadeur d'Angleterre, en présence de Monsieur le Conseiller Pensionnaire

Monsieur de Witt ajuste le différent d'entre l'Espagne & la Suede.

naire *de Witt* & des Ministres d'Etat de Suede & d'Espagne.

Il est fort occupé sur l'introduction du Prince dans le Conseil d'Etat.

3. Cependant Monsieur *de Witt* étoit tous les jours fort occupé à l'occasion de l'introduction de Monsieur le Prince d'*Orange* dans le Conseil d'Etat, ayant été souvent assemblé là-dessus avec leurs Nobles & Grandes Puissances jusqu'à une heure après minuit; mais enfin Monsieur le Greffier *Ruysch* fut député, suivant la résolution de leurs Hautes Puissances, pour aller querir le Samedi 31.me de Mai vers les onze heures du matin son Altesse, & elle fut conduite de sa Cour sous les galeries à l'Assemblée, étant accompagnée de tous les Grands & Nobles de sa Cour, & ayant prêté dans l'Assemblée le serment, qui lui avoit été lû auparavant par ledit Monsieur *Ruysch*, elle fut reconduite par Messieurs *de Werkendam* & *Gokkinga* comme Députez à cela par leurs Hautes Puissances, & de là elle fut menée dans le Conseil d'Etat, où elle prêta aussi le serment. De là elle fut conduite par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* dans l'Assemblée

Ce Prince est introduit dans les Conseils, où il prête le serment.

de

de Messieurs les Conseillers Députez des Etats de Hollande, où on lui donna place à la table vis-à-vis de Messieurs de l'Assemblée.

Dans la suite Monsieur le Prince d'*Orange* prit le 2. de Juin de l'année 1670. sa premiere séance dans le Conseil d'Etat, Monsieur *de Zeventer* de la part de la Hollande & Monsieur *de Vrybergnen* de la part de la Zelande l'étant allez prendre comme Députez de ce Conseil, & son Altesse prenant sa place au haut bout de la table dans un fauteuil, où ses ancêtres avoient auparavant été assis. Il prend sa premiere séance dans le Conseil d'Etat.

4. Après que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fût venu feliciter là-dessus Monsieur le Prince, qui le reçût avec de grandes marques d'amitié, il partit le 3.me de Juin de la même année pour Groningue, où étant arrivé il s'appliqua à ajuster un grand different, qu'il y avoit entre cette ville & les Etats du pays, & par sa mediation il eut le bonheur de terminer ce different, qui sans cela auroit eu de très fâcheuses suites, ce qui l'obligea à y rester quinze jours. Monsieur de Witt part pour Groningue. Il y termine un grand different.

Néanmoins Monsieur *Valkenier* veut prouver d'ici, mais sans beaucoup de fondement, „ Qu'on employoit des „ gens d'autorité pour appaiser les „ dissensions, ou qu'on les mettoit „ finalement à la décision du grand „ Conseil de Hollande; tout com„ me si on avoit voulu établir à la „ Haye un Parlement Hollandois, „ auquel les autres provinces auroient „ été soumises.

On tâche de le traverser pendant son absence.

Dans le temps que Monsieur *de Witt* fut absent, quelques Messieurs de Hollande avoient commencé à le traverser, sous prétexte qu'en restant si long temps dans le Ministere il se rendoit le maître des affaires de l'Etat & qu'il disposoit des plus grands emplois en faveur de ses amis, non sans avoir des vûës cachées en faisant cela. A quoi Monsieur *Temple* dans le II. *Tome* de ses *Lettres pag.* 229. répond de la maniere suivante: „ Je „ crois que ce n'est pas là le fonds „ de l'affaire, & que ces crieries ne „ sont que les effets ordinaires de „ l'inconstance du peuple; c'est-à„ dire que cela procede de l'envie „ que

Que dit là-dessus Monsieur Temple?

„ que leurs Chefs ont de changer la „ ſcene, afin que ceux qui ont été „ long temps dans les emplois puiſ- „ ſent faire place à ceux qui ont été „ long temps ſans en avoir. Je ne „ crois pourtant pas qu'ils puiſſent ſi „ tôt reüſſir dans le deſſein qu'ils ont „ de lui nuire; tant à cauſe que ſes „ plus grands ennemis demeurent d'ac- „ cord de ſa capacité & ne peuvent „ diſconvenir qu'il ne ſoit fort utile à „ l'Etat, que parce qu'il ſera toûjours „ en ſon pouvoir de faire prendre un „ bon train aux affaires du Prince, „ qui eſt ce que le parti opposé pré- „ tend avoir en vûë.

Monſieur de Beuninguen doit aller en Angleterre, & pourquoi.

5. Monſieur le Conſeiller Penſionnaire *de Witt* étant de retour de Groningue, & étant ſuffiſamment inſtruit de toutes ces choſes, vint trouver dans le même temps Monſieur *Temple*, & ils raiſonnerent long temps enſemble ſur ces affaires, de même que ſur ce que Monſieur *de Beuninguen* devoit aller en ambaſſade auprès du Roi d'Angleterre, laquelle on diſoit ſe faire au ſujet des differens de la Compagnie des Indes Orientales, qui n'é-

toient point encore vuidez, mais le principal sujet de son ambassade étoit pour tâcher de découvrir les intrigues de Madame la Duchesse *d'Orleans*, sœur du Roi d'Angleterre, laquelle venoit d'y arriver de France, au grand étonnement de l'Etat & sur-tout de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, parce qu'il prévoyoit bien que cette Princesse tâcheroit de porter le Roi d'Angleterre son frére à faire séparément un traité d'alliance avec le Roi de France son beau-frére, ce que les Hollandois suivant leur ancienne candeur & probité avoient réfusé de faire.

Qu'est ce que Monsieur de Witt pense du voyage de la Duchesse d'Orleans en Angleterre?

6. Monsieur *de Witt* étoit d'autant plus confirmé dans cette pensée, „ Que les Etats (ainsi que rapporte „ Monsieur *Temple* dans ses *Lettres* „ *Tom.* II. *pag.* 199. & suiv.) a- „ voient reçû une lettre de France „ du 29. du passé, par laquelle on „ leur donnoit avis, que le Chevalier „ *de Fouville*, qu'on avoit fait partir „ secrettement de la Cour avant que „ de rompre le camp de St. Germain, „ s'étoit mis à la tête des troupes qui „ étoient

Avis que les Etats Généraux reçoivent des entreprises du Roi de France.

„ étoient en garnison sur les frontieres
„ de la Lorraine, qu'il étoit entré
„ dans ce pays & s'étoit emparé de
„ Nanci la ville capitale; que ces
„ peuples s'attendoient si peu à cette
„ entreprise, & qu'elle avoit été con-
„ duite avec tant de diligence & de
„ secret, qu'il avoit pris la Duchesse,
„ & qu'il s'en étoit fort peu fallu
„ qu'il ne se fût aussi saisi de la person-
„ ne du Duc; que ce Prince s'étant
„ sauvé s'étoit mis dans Bitsch petite
„ place, mais très forte, & que là il
„ assembloit le plus de forces qu'il
„ lui étoit possible pour se défendre.
„ Que le Marquis *de Crequi* ayant eu
„ ordre de partir de Paris en diligen-
„ ce & de se rendre en Lorraine avoit
„ reçû en chemin la nouvelle de ce
„ que le Duc de Lorraine faisoit, &
„ qu'il étoit retourné la porter à la
„ Cour, qu'il avoit eu ordre de re-
„ partir incessamment pour continuer
„ son voyage. Que l'armée Françoise,
„ qui avoit campé proche de St. Ger-
„ main, avoit marché du côté de
„ Peronne en Picardie sous le com-
„ mandement de Monsieur *de Vau-*

 „ *brun;*

„ *brun*; mais qu'on lui avoit envoyé
„ ordre de diviser les troupes en deux
„ corps, dont l'un iroit joindre le
„ Maréchal *de Crequi* en Lorraine,
„ & l'autre se tiendroit du côté de
„ Sedan, où il s'arrêteroit pour s'op-
„ poser aux entreprises, que l'on
„ pourroit faire du côté de la Flan-
„ dre ou du côté de la Hollande pour
„ faire diversion aux forces que les
„ François ont en Lorraine & pour ar-
„ rêter leurs progres en ce pays-là. «

Qu'est-ce que Monsieur de Witt déclare là-dessus à Monsieur Temple?

7. De toutes ces nouvelles si bien circonstanciées Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prit occasion de dire à Monsieur *Temple* là-même;
„ Que les Etats ayant fait attention
„ à ces nouvelles lui avoient ordonné
„ de les lui communiquer incontinent;
„ & que quoique les Etats crûssent
„ que cette affaire étoit d'une telle
„ importance, qu'elle meritoit bien
„ que tous les Membres de la Triple
„ Alliance s'y interéssassent, puisqu'el-
„ le pourroit entrainer après elle la
„ ruine des Pays-Bas Espagnols, dont
„ on s'étoit proposé d'assûrer la con-
„ servation en traitant ladite Alliance,
„ cepen-

„ cependant lesdits Etats ne pren-
„ droient ni ne pouvoient prendre au-
„ cune résolution là-dessus sans sça-
„ voir auparavant l'intention du Roi
„ son Maître, & sans être sûrs d'en
„ être vigoureusement secondez.

Monsieur *Temple* déclara à Monsieur *de Witt* que cette conduite du Roi de France lui paroissoit fort étrange aussi bien qu'à lui, & il lui protesta qu'il n'avoit aucune connoissance de tous ces actes d'hostilité, que les troupes de ce Prince avoient commencé de commettre. Après quoi Monsieur *de Witt* continua de parler & dit à Monsieur *Temple* là-même pag. 301. „ Considerez un peu, Mon-
„ sieur, l'importance de cette sai-
„ sie de la Lorraine, puisque cela
„ coupe entierement le Comté de
„ Bourgogne du reste des provinces
„ d'Espagne, & empêche toute la
„ communication, que les Pays-Bas
„ Espagnols avoient avec cette pro-
„ vince, & qu'elle se void aussi pri-
„ vée de celle des Suisses & de plu-
„ sieurs Princes Allemans; de sorte
„ qu'on pouvoit comparer la Lorrai-

Que répond Monsieu Temple à cela?

Qu'est-ce que Monsieur de Witt lui répresente au sujet de la saisie de la Lorraine?

„ ne à la citadelle d'une ville, qui
„ commande tout le reste. Il ajoûta
„ que par-là le Duché de Luxem-
„ bourg se voyoit aussi en quelque fa-
„ çon bloqué, & qu'il ne pouvoit
„ plus donner de secours aux autres
„ provinces des Pays-Bas Espagnols,
„ ni en recevoir. Que les François
„ mettroient bientôt le pied sur la
„ gorge aux Electeurs de Mayence
„ & de Treves, & que par conse-
„ quent quand le Roi de France com-
„ menceroit à attaquer la Flandre,
„ après s'être rendu maître de la Lor-
„ raine, le Comté de Bourgogne se-
„ roit à lui en une heure de temps,
„ aussi bien que la Flandre en peu de
„ jours; à moins qu'on ne fût mieux
„ préparé à recevoir les François, &
„ qu'on n'eût de plus grandes forces
„ à leur opposer qu'on ne pouvoit rai-
„ sonnablement se le promettre dans
„ la situation présente des affaires.

Il est informé des grands prépara-tifs de mer.

7. A quoi Monsieur *de Wit* ajoûta
& dit à Monsieur *Temple* pag. 302:
„ Qu'il avoit aussi eu avis par la mê-
„ me poste de tous les grands prépa-
„ ratifs de mer que les François fai-
„ soient,

„ soient, & de l'état où étoit leur „ flotte, dont il donna une liste exa-„ cte à cet Ambassadeur d'Angleter-„ re, qu'il promit d'envoyer encore „ ce même soir au Roi d'Angleterre, „ & il le pria en même temps de sup-„ plier sa Majesté qu'il lui plût de fai-„ re réponse incessamment, afin qu'ain-„ si ils pûssent agir de concert avec „ l'Angleterre; mais il ajoûta que sans „ cette condition ils seroient contraints „ de laisser agir le bon Dieu & de „ voir les François à leurs portes sans „ se remuer, puisqu'il sçavoit très „ bien qu'il n'y avoit que le Roi son „ Maître qui pût faire pancher la ba-„ lance du côté qu'il lui plairoit & „ qui pût se rendre l'arbitre de tou-„ tes les affaires de la Chrêtienté.

mer, que le Roi de France faisoit.

„ 8. Peu de temps après Monsieur „ *de Witt* ayant appris dans une con-„ ference, qu'il eut avec Monsieur „ *Temple* là-même pag. 305. 306. „ qu'il avoit reçû ordre de se rendre „ incessamment en Angleterre, en „ fut fort surpris, & sans doute que „ cela lui fit faire quelques reflexions, „ qui ne pouvoient pas être fort a-

Il est fort surpris du départ subit de Monsieur Temple, & pourquoi.

„ vantageuses aux Anglois; sur-tout
„ puisque cet ordre si peu attendu a-
„ voit été envoyé à Monsieur *Temple*
„ immediatement après l'invasion de
„ la Lorraine, & après tous les delais
„ & toutes les difficultez, que la Cour
„ d'Angleterre avoit fait naître pour é-
„ viter de recevoir l'Empereur dans la
„ garentie de la paix d'Aix-la-Cha-
„ pelle conjointement avec les Mem-
„ bres de la Triple Alliance; ce qu'el-
„ le avoit souhaité auparavant avec
„ tant de passion. Monsieur *de Witt* se
„ ressouvint en même temps de toutes
„ les instances, que le Roi d'Angle-
„ terre avoit fait depuis tant de mois,
„ sur une bagatelle, où il ne s'agissoit
„ que du transport des Anglois de
„ leur colonie de Surinam, que les
„ Hollandois prétendoient être deve-
„ nus leurs Sujets par les articles de
„ la capitulation; il se ressouvint en-
„ core des difficultez insurmontables,
„ dans lesquelles il disoit que la Cour
„ d'Angleterre avoit engagé les affai-
„ res entre les deux Compagnies des
„ Indes.

„ De

„ 9. De plus Monſieur *de Witt* ré-
„ marqua que les Miniſtres d'Angle-
„ terre avoient toûjours fait paroître
„ beaucoup de froideur dans toutes
„ leurs négociations depuis le voyage
„ de la Ducheſſe *d'Orleans* en Angle-
„ terre; & puis étant venu à parler de
„ celui que Monſienr le Duc *de Buc-*
„ *kingham* avoit fait depuis peu à Pa-
„ ris, il dit à Monſieur *Temple*, qu'il
„ ne pouvoit ſe mettre dans l'eſprit
„ que ce Seigneur eût entrepris ce
„ voyage pour voir ſeulement le pays,
„ ou pour apprendre la langue. A-
„ près quoi il pria Monſieur *Temple*
„ de lui dire de bonne foi & en a-
„ mi ce qu'il penſeroit de tout cela
„ mis enſemble, s'il étoit en ſa place:
„ car d'un côté il n'y avoit que trop
„ de circonſtances capables d'allarmer
„ un homme tant ſoit peu ſoupçon-
„ neux, & d'un autre côté il ne pou-
„ voit s'imaginer qu'il fût poſſible
„ qu'aucune Nation ou aucune Cour
„ voulût quitter un interêt ſi certain
„ & rénoncer à un point d'honneur
„ ſi conſiderable comme ſeroit celui
„ que le Roi d'Angleterre abandon-

Qu'eſt-ce qu'il remarque dans les Miniſtres d'Angleterre?

Qu'eſt-ce qu'il penſe du voyage du Duc de Buckingham en France?

„ neroit en rompant les traitez qu'il „ avoit fait avec les Etats Généraux „ pour en faire de nouveaux avec le „ Roi de France.

Qu'est-ce qu'il dit à Monsieur Temple au sujet des alliances entre le Roi d'Angleterre & les Etats?

10. A tout cela Monsieur *de Witt* ajoûta & dit à Monsieur *Temple* là-même pag. 307. 308. „ Vous sçavez, „ Monsieur mieux que personne de „ quelle maniere toutes choses se sont „ passées : comment sa Majesté le Roi „ d'Angleterre a engagé Messieurs „ les Etats à suivre les mesures qu'el„ le-même avoit prises, & les a „ obligez par ses persuasions de sacri„ fier au reste de la Chrêtienté l'an„ cienne amitié & alliançe, qui étoit „ établie depuis si long temps entre „ la France & cette République, „ quoique les Etats eussent pû alors „ obtenir de cette Couronne telles „ conditions qu'il leur auroit plû, „ en partageant les Pays-Bas Espa„ gnols avec elle de la maniere qu'eux„ mêmes l'auroient voulu. Monsieur „ n'ignore point aussi avec combien „ de fermeté & de constance les Etats „ ont observé depuis deux ans les trai„ tez faits avec sa Majesté, & com-

„ bien

„ bien j'ai contribué à l'affermissement
„ de cette amitié & union par la con-
„ fiance que les Etats avoient pris en
„ moi, & principalement moi qui
„ avois toûjours crû que vous étiez
„ persuadé qu'il s'agissoit de nôtre
„ interêt commun „ que vous étiez
„ instruit des veritables sentimens du
„ Roi vôtre Maître, & que vous ne
„ voudriez pas servir d'instrument
„ pour tromper ceux qui se confioient
„ en vous. Pour toutes ces raisons
„ Monsieur *de Witt* pria encore une
„ fois Monsieur *Temple* de lui dire
„ ce qu'il pensoit sur toutes ces affai-
„ res, & ce qu'il croyoit du voyage
„ qu'il avoit ordre de faire en Angle-
„ terre, qui ne manqueroit pas de sur-
„ prendre tout le monde ici; & qu'à
„ cause de cela il seroit bien aise d'en
„ informer les Etats, & de leur faire
„ recevoir cette nouvelle du mieux
„ qu'il lui seroit possible.

„ 11. Monsieur *Temple* répondit Qu'est-ce
„ là-dessus & protesta à Monsieur que Mon-
„ *de Witt* là-même pag. 308. 309. sieur
„ que les deux Secretaires d'Etat l'a- Temple
„ voient assûré dans toutes leurs dé- répond
là-dessus

„ pêches & pro-

teste à Monsieur de Witt?

„ pêches que sa Majesté étoit résoluë
„ de ne point se départir des mesu-
„ res qu'elle avoit prises, & d'observer
„ religieusement tout ce à quoi elle
„ s'étoit engagée par le traité qu'elle
„ avoit fait avec cet Etat ; & qu'à
„ l'égard du voyage qu'on lui ordon-
„ noit de faire avec tant de précipi-
„ tation, il ne sçavoit que ce qu'il
„ lui en avoit déja dit ; qu'il avoit
„ ordre de laisser sa famille en Hol-
„ lande, & que peut-être sa Majesté
„ avoit crû qu'il étoit necessaire qu'el-
„ le lui parlât pour s'informer plus
„ particulierement de plusieurs choses
„ qu'elle souhaite de sçavoir dans la
„ conjoncture présente, & après cela
„ le renvoyer incontinent, comme
„ Milord *Arlington* le lui marquoit
„ dans sa lettre ; qu'il vouloit bien lui
„ avouër qu'il avoit quelque penchant
„ à faire une partie des réflexions
„ qu'il avoit faites, mais que cepen-
„ dant il ne pouvoit pas croire qu'au-
„ cune Couronne voulût prendre des
„ mesures si contraires à son honneur,
„ à ses interêts, & à sa propre sûreté,
„ comme étoient celles dont Mon-
„ sieur

„ ſieur le Conſeiller Penſionnaire *de*
„ *Witt* ſoupçonnoit le Roi d'Angle-
„ terre ſon Maître. Que ſi jamais
„ cela arrivoit, il le prioit de ſe reſ-
„ ſouvenir de ce qu'il lui dit lorſqu'il
„ lui fit part des ſcrupules, qui l'em-
„ pêchoient de prendre confiance en
„ la Cour d'Angleterre, lorſqu'il étoit
„ queſtion de négocier la Triple Al-
„ liance; qu'il lui avoit dit pour lors
„ ce qu'il penſoit des diſpoſitions &
„ des réſolutions du Roi ſon Maître
„ & de celles de ſes Miniſtres: qu'il
„ ne pouvoit pas s'imaginer qu'ils pûſ-
„ ſent changer de meſures dans une
„ affaire où il s'agiſſoit d'un interêt
„ ſi viſible, & qui paroîtroit tel à
„ toute la nation: que cependant il
„ ne pouvoit répondre que pour lui-
„ même, & qu'il lui répondoit pour
„ ſon particulier; que ſi jamais pareil
„ changement arrivoit, il n'y auroit
„ aucune part: qu'il l'avoit dit à ſa
„ Majeſté auſſi bien qu'à lui, & que
„ Meſſieurs les Etats verroient par ſa
„ conduite qu'il n'a rien avancé que
„ ce qu'il étoit fermement réſolu de
„ tenir: qu'à préſent il n'avoit plus
„ rien

„ rien à dire, sinon qu'il falloit qu'il „ se disposât à partir pour l'Angle- „ terre : que s'il en revenoit, Mon- „ sieur *de Witt* en sçauroit davantage, „ & que par tout ce qu'il venoit de „ lui dire, il ne doutoit point qu'il „ n'en devinât encore plus, s'il ne „ revenoit pas en Hollande.

Qu'est-ce que Monsieur de Witt dit du voyage de Monsieur Temple, & de quoi le prie-t-il?

„ 12. Monsieur le Conseiller Pen- „ sionnaire *de Witt* répondit en sou- „ riant à Monsieur *Temple* là-même „ pag. 310. & lui dit qu'il avoit rai- „ son ; qu'en attendant il tâcheroit „ de se défaire lui-même & de gue- „ rir les autres de tous les soupçons, „ que son voyage pourroit faire naî- „ tre, & qu'il esperoit d'un autre „ côté que ce voyage seroit de quel- „ que utilité aux interêts des Anglois, „ puisqu'il répréſenteroit au Roi son „ Maître l'importance de l'invasion „ que les François ont fait en Lor- „ raine, & qu'il pourroit assûrer sa „ Majesté de la résolution où sont les „ Etats de ne point se départir des „ mesures, que sa Majesté jugera à „ propos de prendre dans cette gran- „ de conjoncture pour le bien de la „ cause commune.

13.

13. D'abord que Monsieur *Temple* fût arrivé à Londres, il ne manqua point d'écrire à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* la froide reception qu'on lui avoit fait, de même que les scandales qu'on avoit pris au sujet de certaines medailles frappées en Hollande, sur quoi sa Majesté paroissoit être fort sensible. Monsieur *de Witt* répondit là-dessus à Monsieur *Temple* en lui envoyant la lettre ci jointe, laquelle se trouve dans le *Tome* II. des *Lettres* de *Temple pag.* 373. & suiv.

Qu'est-ce que Monsieur Temple écrit à Monsieur de Witt?

MONSIEUR.

„ 14. J'ai reçû les deux lettres, „ que vôtre Excellence m'a fait l'hon- „ neur de m'écrire, dattées du 23.me „ & 30.me Septembre stile d'Angle- „ terre, au sujet du navire Anglois, „ que le Directeur, qui est de la part de „ la Compagnie des Indes Occidenta- „ les dans l'île de Curacao, a fait arrê- „ ter. Messieurs *Borcel* & *de Beunin-* „ *guen* en ont écrit en même temps „ à Messieurs les Etats Généraux, qui „ se

Lettre de Monsieur de Witt à Monsieur Temple, & sur quoi.

„ se trouvent fort disposez à ordonner sur ce sujet tout ce que la justice pourra souffrir être fait en la consideration du Roi de la Grande Bretagne. Mais comme Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne leur a présenté un memoire sur la même affaire, & qu'il importe sans doute pour le bien commun que l'on vuide cet incident par un concert amiable entre les interessez, & que du moins l'ordre & les regles de la justice ne permettent pas que l'on dispose dans une affaire sans avoir oüi celui ou ceux qui s'y croyent touchez; leurs Hautes Puissances ordonnent par cet ordinaire à Messieurs leurs Ministres, qui sont à Londres, de tâcher de porter l'affaire à un accommodement amiable entre les Ministres du Roi de la Grande Bretagne & Monsieur *de Molina* Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de sa Majesté. Je vous envoye, Monsieur, copie du memoire de l'Ambassadeur *de Guemarra*, afin que vous voyez que les Espagnols ne demeurent pas

„ d'accord

„ d'accord de tout ce que les autres
„ disent en leur faveur; mais cela
„ n'empêchera pas que Messieurs les
„ Etats ne fassent en la consideration
„ de sa Majesté tout ce qui se pourra
„ faire dans toute l'étenduë de la ju-
„ stice, comme en mon particulier
„ je contribuerai toûjours ce qui sera
„ de mon pouvoir à sa satisfaction,
„ & à ce qui pourra servir à mainte-
„ nir la bonne intelligence entre elle
„ & cet Etat. Pour cet effet je sou-
„ haiterois que de part & d'autre il
„ n'eût point parû de libelles, de
„ vers, de medailles, ou autres cho-
„ ses semblables qui eussent pû dé-
„ plaire, & particulierement que l'on
„ ne songeât plus aux accidens d'u-
„ ne guerre, dont la memoire de-
„ vroit être abolie à jamais; & j'a-
„ vouë volontiers qu'en ce pays l'on
„ se donne un peu trop de licence
„ dans de certaines choses, quoique
„ pourtant après une recherche très
„ exacte l'on n'ait point sçû trou-
„ ver que les libelles, dont on se
„ plaint par delà, ayent été impri-
„ mez

„ mez en cette province. Mais vous
„ sçavez aussi, Monsieur, qu'il y a
„ des maux épidemiques qui sont
„ sans remede, & que tout ce que
„ l'on y peut faire c'est d'adoucir
„ le mal, que l'on ne peut pas en-
„ tierement guerir. Vous, Mon-
„ sieur, & ceux qui vous ressem-
„ blent, vous étes au dessus de ce
„ que vous nommez fort bien *bagatel-*
„ *les*, & ne vous arrêtez qu'aux verita-
„ bles intentions de l'Etat, où le
„ Roi trouvera toûjours tout le re-
„ spect & tous les sentimens qu'il
„ pourra souhaiter.

„ Au reste, je m'en remets à ce
„ que lesdits Ministres de l'Etat vous
„ diront de plus sur les matieres
„ contenuës en vos susdites lettres.
„ Et pour ce qui est de moi, je
„ tiendrai à gloire de faire con-
„ noître au Roi, qu'après le ser-
„ vice, que je dois à ma patrie,
„ je m'employerai pour celui de sa
„ Majesté avec tout le zele imagi-
„ nable, sur-tout quand vous y
„ voudrez mêler le vôtre; puisque
c'est

„ c'eſt avec une inclination toute
„ Particuliere que je ſuis,

Monſieur,

de vôtre Excellence le très humble & très affectionné ſerviteur

JEAN DE WITT.

A la Haye le 21.me *d'Octobre* 1670.

25. Meſſieurs les Etats Généraux conſiderant les difficultez qu'on faiſoit naître dans la Cour d'Angleterre, s'appliquerent ſerieuſement, ſuivant ce que Monſieur *de Witt* leur avoit propoſé, pour ſe munir au plus vîte contre ces nouvelles difficultez, puiſqu'il fit voir clairement à leurs Hautes Puiſſances qu'il falloit mettre ſur pied cent mille hommes & lever un bon nombre de nouvelles troupes pour les incorporer dans les vieilles, & qu'il étoit neceſſaire de renforcer les garniſons de Maſtricht, d'Orſoy, de Burik, de Rhin-

Les Etats Généraux s'appliquent à augmenter leurs troupes & à renforcer leurs garniſons.

Rhinberg, & de pluſieurs autres villes.

Ils font tenir prête leur flotte.

Ces mêmes Etats, de l'avis de Monſieur *de Witt*, firent auſſi tenir prête leur flotte, qui n'étoit pas encore deſarmée, & y ajoûterent encore qu[illegible]s nouveaux vaiſſeaux, parce que le Roi d'Angleterre avoit demandé à ſon Parlement cinquante gros vaiſſeaux. C'étoit là l'effet de ſa bonne inclination, par-où il forma de concert avec ſa ſœur la Ducheſſe *d'Orleans* de pernicieux deſſeins contre les Hollandois, comme ils ne s'en apperçûrent que trop bientôt après.

Le Veld-maréchal Wurts demande ſa démiſſion, & pourquoi.

16. Dans ce même temps il ſurvint encore une difficulté au ſujet du Veld-maréchal *Wurts*, qui demandoit la démiſſion de ſa charge, ſous prétexte de vouloir quitter le ſervice & d'aller vivre dans la retraite; mais la veritable raiſon c'étoit qu'il étoit ſenſible ſur ce qu'on avoit diſpoſé en faveur d'un autre d'un important emploi, qu'il croyoit obtenir lui-même; de ſorte que les Etats travaillerent de tout leur pouvoir pour tâcher de le contenter, & pour cet effet ils lui envoyerent plu-

ſieurs

sieurs Députez, mais tout cela fut inutile. Enfin on lui envoya Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* avec trois autres Messieurs, qui sçût si bien menager l'affaire qu'il trouva moyen de le rendre parfaitement content. Monsieur de Witt trouve moyen de le contenter.

17. Environ ce temps-là Monsieur le Prince d'*Orange* partit pour l'Angleterre avec le Comte *d'Offery*, que le Roi d'Angleterre lui avoit dépêché avec cinquante Gentilshommes & six Trompettes pour l'accompagner dans son voyage, & avant son depart il traita magnifiquement dans le *Doele* de la Haye Monsieur *de Witt* & autres grands Seigneurs. Le festin fut accompagné d'un beau feu d'artifice, & l'on s'y divertit à danser au son des instrumens de Musique. Monsieur le Prince d'Orange part pour l'Angleterre, & il donne un festin magnifique avant son depart.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

§. 1. *Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *travaille à la levée des troupes & à l'équipage de la flotte.* 2. *Défense des eaux de vie de France.* 3. *Les Evêques de Cologne & de Munster favorisent la France.* 4. *Préparatifs de la France.* 5. *La France tâche de gagner le Roi de Suede.* 6. *Negociation de la France auprès du Roi d'Angleterre. Qu'est-ce qu'on ré-*

présente à ce Prince? 7. *Le Roi d'Angleterre reçoit six millions de la France. Il éloigne de la Cour plusieurs de ses Ministres. Qu'est-ce que le Duc* de Buckingham *négocie?* 8. *Rencontre d'un* jacht *du Roi d'Angleterre avec la flotte des Etats. Qu'est-ce que fait Monsieur* de Ruiter *dans cette occasion?* 9. *Monsieur* Boreel *ne penetre guéres dans les intrigues de la Cour d'Angleterre. Monsieur* de Groot *découvre le dessein de la France & de l'Angleterre.* 10. *Monsieur* Corneille de Witt *& Monsieur* d'Amerongucn *sont envoyez à Cologne.* 11. *Les Etats écrivent au Roi de France, qui leur répond en termes fiers. On tâche de donner toute sorte de satisfaction au Roi d'Angleterre.* 12. *Nouvelles impositions mises en Hollande.* 13. *La principale cause des malheurs arrivez en 1672.* 14. *Le Prince* d'Orange *revient d'Angleterre à la Haye. Il donne un repas magnifique.* 15. *Bruits répandus par les partisans du Prince.* 16. *Rémontrance des Etats de Hollande.* 17. *Alliance avec l'Empereur & l'Espagne.*

Monsieur le Conseiller Pension-

§. 1. DAns toutes ces confusions Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* faisoit paroître un zele

zele incomparable à pourvoir à tout ce qui étoit necessaire; & ayant représenté au mois de Novembre dernier que l'Etat devoit pour sa conservation assembler une armée de cent mille hommes, il insistoit là-dessus, & montroit que leurs Hautes Puissances pouvoient voir par toutes les circonstances, dont on a parlé, que le malheur de l'Etat étoit inévitable, si on ne travailloit à lever cette armée. Les provinces de Hollande & d'Utrecht furent les seules qui y prêterent l'oreille, & la derniere proposa même peu de temps après d'y ajoûter encore vingt mille hommes; & ce fut sur la proposition de cette province qu'on équipa aussi une flotte, composée de quarante-huit gros vaisseaux de guerre, dont vingt-quatre étoient montez depuis 60. jusques à 80. pieces de canon, & les autres depuis 30. jusques à 40. de douze fregates depuis 20. jusques à 30. pieces de canon, de six galiotes, & de quelques brûlots.

naire de Witt travaille à la levée des troupes & à l'équipage de la flotte.

2. Le 2.me de Janvier de l'an 1672. on fit publier sur la bourse d'Amsterdam une défense de faire entrer dans

Défense des eaux

de vie de France. le pays des eaux de vie de France & autres denrées. On défendit aussi de vendre aucune étoffe des manufactures Françoises, servant soit pour s'habiller, soit pour l'ornement des maisons, excepté quelques barracans. La France de son côté fit publier une défense, contre l'alliance de 1662. qu'on ne chargeroit point d'eaux de vie de France dans aucun vaisseau Hollandois sur peine de quinze cens florins d'amende. & de confiscation des marchandises. Outre cela le Roi mit une imposition de 24. florins sur chaque tonneau de hareng blanc, qui seroit porté en France par des vaisseaux Hollandois depuis le 1. d'Avril jusques au dernier de Juin; de 32. florins sur chacun de ceux qui entreroient depuis le 1. de Juillet jusques au dernier d'Août, & de 40. florins sur chacun de ceux qui seroient apportez après ce temps-là. De plus il mit une imposition de trente par cent sur les épiceries, que les Hollandois apporteroient en France tant par mer que par terre; sur quoi on lui représenta qu'il se faisoit tort de trois millions & demi par an.

3. Ce-

3. Cependant l'Evêque de Cologne étoit en dispute avec cette ville, & il se servit de cette occasion pour introduire les François sur ses terres, en quoi il fut trompé le plus lui-même dans la suite. Et quelques efforts que fit le Duc de Neubourg pour l'obliger d'empêcher aux François l'entrée dans son pays, il persista dans sa résolution, parce que le Roi de France l'avoit déja fait entrer dans ses interêts. L'Evêque de Munster faisoit aussi tous les jours de nouvelles levées & assembloit beaucoup de troupes, sous prétexte d'un different qu'il avoit avec les Ducs de Lunebourg; mais on pouvoit assés voir par la grande quantité de Louïs d'or, qui contre l'ordinaire rouloient dans son pays, à quelle fin ils y avoient été envoyez: on en employa beaucoup à Utrecht & à Amsterdam pour acheter des armes. Les Evêques de Cologne & de Munster favorisent la France.

4. Le Roi de France répandoit ses Louïs d'or presque par toute l'Europe pour lever des troupes. Et outre ces levées dans les pays étrangers, Messieurs *Pouange* & *Charpentier* Commis de Monsieur *de Louvois* distribuerent des Préparatifs de la France.

commissions pour lever cent quatre vingts & sept nouvelles Compagnies d'Infanterie. Il ne faisoit pas moins de préparatifs par mer, puisqu'il équipa 94. vaisseaux, sur lesquels il y avoit 5124. pieces de canon, 32870. hommes, & outre cela 46. vaisseaux chargez de munitions avec 2320. hommes, sans y comprendre ceux qui étoient à St. Malo, au Havre de Grace, & en d'autres ports, faisant en tout environ 250. vaisseaux.

La France tâche de gagner le Roi de Suede.

5. Monsieur *de Vaubrun* Ambassadeur de France à Stokholm travailla long temps pour exciter le Roi de Suede contre les Provinces Unies, mais ce fut inutilement; de sorte qu'il fut obligé de s'en retourner en France. Sa Majesté très Chrêtienne à la sollicitation de quelques Courtisans résolut de faire encore une tentative, & d'envoyer en Suede Monsieur *Courtin*, qui étant arrivé à Stokholm fit de grandes offres, promit au Roi une somme très considerable, & ajoûta qu'en cas que le Roi de France se rendît maître des Pays-Bas, il lui en cederoit une partie. Mais ce Prince ne se

laissa

laissa point ébranler, & il étoit extrémement surpris de ce que le Roi de France (qui avoit proposé auparavant aux Etats de rompre la Triple Alliance, lorsqu'il se seroit vengé avec eux de l'Angleterre, ce qui lui fut réfusé fort courageusement par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*) cherchoit présentement à l'exciter contre ses meilleurs & plus fidelles Alliez, qui l'avoient assisté & secouru en tant d'occasions. Cependant on se flattoit encore en France d'y pouvoir reüssir, & les flatteurs du Roi disoient, *qu'il étoit facile de mettre la Suede à la raison, si sa Majesté vouloit distribuer aux principaux Ministres & aux Grands du Royaume les Loüis d'or qu'il avoit offert au Roi, pour exciter au dedans du pays des seditions, des cabales, & des guerres civiles, ce qui donneroit tant d'occupation au Roi de Suede dans son propre pays, qu'il ne seroit pas en état d'arrêter les progrès & les victoires de la France.* Mais après y avoir pensé meurement on vid bien que cela ne reüssiroit pas si promptement & si facilement qu'on se l'étoit imaginé; de sorte que les Louïs d'or

ne furent pas de mise en Suede.

Négociation de la France auprès du Roi d'Angleterre.

6. Si le Roi de Suede ne se laissa pas éblouïr par les Louïs d'or de la France, ils eurent plus de force sur le cœur du Roi d'Angleterre par les correspondances de la Duchesse *d'Orleans* sa sœur soutenuë en cela par Monsieur *Colbert* Ambassadeur de France, qui faisoient croire au Roi tout ce qu'ils vouloient. On envoya donc à ce Ministre cent mille pistoles, dont il se servit avantageusement pour gagner ceux qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du Roi d'Angleterre. Les Seigneurs de la Cabale * en eurent la meilleure partie. Ils étoient connus pour les plus mortels ennemis des Provinces Unies, & *Charles* II. Roi de la Grande Bretagne content du nom de Roi leur laissoit tout gouverner à leur fantaisie, & sembloit n'avoir d'autres mouvemens que ceux que ces indignes Favoris lui inspiroient. La liberalité de sa Majesté très Chrêtienne produisit tout l'effet qu'elle en pouvoit attendre. Ces lâches Mini-

stres,

* *Clifford*, *Arlington*, *Buckingham*, *Ashley*, & *Lauderdale*.

ſtres, qui trahiſſoient leur patrie, & qui auroient encore trahi leur Maître, pourvû qu'ils y euſſent trouvé leur avantage, feignirent d'ajoûter foi à ce que le Miniſtre de France leur diſoit des inſtances, que les Etats avoient fait tant par Lettres que par leurs Ambaſſadeurs pour porter le Roi très Chrêtien à traiter avec eux une alliance afin d'attaquer conjointement l'Angleterre. Ils répréſentoient inceſſamment à ce Monarque, qu'il ne devoit plus avoir aucun menagement pour une République qui avoit conjuré ſa perte. Il ne faut point douter que cette prétenduë démarche, qu'on attribuë à leurs Hautes Puiſſances, ne fit une très forte impreſſion ſur l'eſprit du Roi *Charles*.

Après l'avoir ainſi animé, ils lui répréſenterent la facilité qu'il y avoit à ſe vengèr de la prétenduë mauvaiſe foi des Etats. *Vôtre Majeſté ne riſque rien*, lui diſoient ces indignes Miniſtres. *Ces Républicains ſe ſont rendus odieux à tous les Princes de l'Europe, il n'y en aura point qui s'oppoſe à vôtre entrepriſe. Les plus puiſſans ſe contenteront d'être* Qu'eſt-ce qu'on lui répréſente.

 ſpecta-

spectateurs de cette guerre, & verront même avec plaisir humilié l'orgueuil d'une République, qui semble vouloir braver les Têtes couronnées. L'Espagne bien loin de leur donner du secours, se rejouïra du malheur d'une nation, qu'elle considere toûjours comme des Sujets rébelles. Quand même l'Empereur auroit dessein de défendre les Provinces Unies, il n'osera jamais l'entreprendre dans la conjoncture fâcheuse où il se trouve; les grands armemens que fait l'Empire Ottoman, & la révolte de ses Sujets en Hongrie, lui donnent assés d'embarras pour l'empêcher de songer à d'autres affaires. La Cour de France par le moyen de son argent, & par la jalousie qu'elle aura soin d'entretenir entre les deux Couronnes du Nord, les engagera à demeurer neutres. La guerre entre la Turquie & la Pologne empêchera l'Electeur de Brandebourg de leur donner aucun secours; que sçait-on même s'il ne sera point bien aise de se servir de cette occasion pour recouvrer les villes du Duché de Cleves, qu'on lui retient depuis si long temps. L'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster ne demanderont pas mieux que d'entrer à main armée dans

les

les Provinces Unies. Seront-elles en état de résister à tant d'ennemis, qui les attaqueront de tous côtez, sur-tout dans un temps où les factions y régnent plus que jamais?

7. Le Roi d'Angleterre se laissant séduire par toutes ces considerations, accepta les offres de la France, mais il ne signa le traité qu'après avoir reçû l'argent qu'on lui avoit promis, consistant en six millions, outre trois cens mille écus qu'on lui devoit donner par mois pendant la guerre. Lorsqu'il eût reçû cet argent, il équipa avec beaucoup de diligence soixante vaisseaux de guerre, & éloigna de la Cour le Prince *Robert*, le Duc *d'Ormond*, le Lord Garde des Sceaux, le Secretaire *Trevor*, & quelques autres Membres du Conseil, qui lui avoient conseillé de ne pas abandonner le traité qu'il avoit conclu avec la Suede & les Etats Généraux, & auxquels on donnoit le nom de mal intentionnez. J'ai aussi appris de bonne part que le Duc *de Buckingham*, qui avoit été envoyé en France en qualité d'Ambassadeur, & dont Monsieur le Conseiller Pension-

Le Roi d'Angleterre reçoit six millions de la France.

Il éloigne de la Cour plusieurs de ses Ministres.

Qu'est-ce que le Duc de

Buckinghum négocie? sionnaire *de Witt* eut d'abord de mauvaises pensées, obtint que le Roi son Maître, outre l'argent promis & déja reçû, auroit pour lui la province de Zelande, & que le Roi de France auroit la Hollande & les autres provinces.

Rencontre d'un Jacht du Roi d'Angleterre avec la flotte des Etats. 8. Rien n'embarrassoit plus le Roi *Charles* que de trouver un prétexte apparent pour déclarer la guerre aux Provinces Unies, quoiqu'on lui eût déja inspiré beaucoup de ressentiment au sujet de la prétendue mauvaise foi de leurs Hautes Puissances. Il arriva sur ces entrefaites, qu'un *jacht* du Roi d'Angleterre nommé *le Merlin*, sortant de la Meuse & allant en Angleterre, passa au travers de la flotte Hollandoise, laquelle après avoir essuyé une rude tempête étoit à l'ancre à six ou sept lieuës de *Westkappel*. Monsieur *de Ruiter* étoit occupé à faire revirer son vaisseau lorsqu'il vid cet *jacht* avec un pavillon Anglois, qui le salua de quelques volées de canon, & auquel Monsieur *de Ruiter* ne pût répondre pour lors à cause de la situation de son vaisseau, qui étoit sur un côté; mais le Lieute-

nant-

nant-Amiral *de Guent*, auprès de qui passa cet *jacht*, y répondit par sept coups de canon, & aussi-tôt que le vaisseau du Lieutenant-Amiral *de Ruiter* fût redressé, il salua de neuf coups de canon le *jacht*, qui ne lui répondit point, mais fit deux décharges avec des boulets sur Monsieur *de Guent*, ce qui obligea ce dernier d'envoyer son Capitaine au *jacht* pour sçavoir la raison de cela, & ayant appris que c'étoit parce que Madame *Temple* étoit dans le *jacht*, & qu'il n'avoit pas mis le pavillon bas, il alla lui-même au *jacht* pour saluer Madame *Temple*, de qui il avoit reçû beaucoup d'honnêtetez à la Haye, & dit au Capitaine, *qu'il n'osoit entreprendre, sans un ordre exprès une chose aussi importante qu'étoit celle d'amener le pavillon pour un* jacht *du Roi & cela sur nos propres côtes, & que si sa Majesté Britannique croyoit que ce privilege lui appartînt, ce different devoit être décidé entre sa Majesté & les Etats-Généraux leurs Maîtres respectifs*, & prit ainsi congé honnêtement du Capitaine.

Qu'est-ce que fait Monsieur de Ruiter dans cette occasion?

Aussi-tôt que Monsieur *de Ruiter* eût appris cela, il fit assembler tous les hauts Officiers de la flotte pour sçavoir leur sentiment sur cette affaire, & ils jugerent tout aussi bien que lui, *qu'ils n'étoient point obligez de baisser le pavillon, puisque la flotte étoit alors sur nos propres côtes, & non dans la mer Britannique.* On dit en Hollande que cet *jacht* avoit été envoyé par quelques Seigneurs de la Cour pour chercher la flotte des Etats, afin qu'en cas qu'on ne voulût pas baisser le pavillon, on prît cela en Angleterre pour un prétexte d'affront, qui avoit été fait à sa Majesté, & qu'on l'ajoûtât aux raisons déja inventées, dont nous avons parlé. C'est ce que fit aussi le Roi *Charles*, croyant avoir assès de raisons pour justifier l'infraction de la paix.

Monsieur Boreel ne penetre gueres dans les intrigues de la Cour d'Angleterre.

9. Cependant le Roi d'Angleterre faisoit encore semblant d'avoir beaucoup d'inclination pour les Etats, jusque là que Monsieur *Boreel* nôtre Ambassadeur à Londres, qui penetroit peu dans le secret des affaires, écrivit plusieurs fois à leurs Hautes Puissances, que tout alloit encore as-

sès

ſés bien en Angleterre, que le Roi lui avoit dit, *qu'il ne manqueroit pas de ſecourir les Etats en vertu du traité qu'il avoit fait avec eux; qu'il tâcheroit de prévenir la guerre par ſa mediation, & que s'il n'y pouvoit pas reüſſir, il obſerveroit la promeſſe qu'il avoit fait de venir à leur ſecours avec quarante vaiſſeaux de guerre; qu'il n'étoit point engagé avec la France, & qu'il obſerveroit religieuſement le traité conclu avec les Etats; que les François avoient tâché d'en venir des complimens à un engagement, mais que le Roi n'avoit pas voulu y entendre, & que ſa Majeſté étoit réſoluë de perſeverer dans la Triple Alliance.* Mais Monſieur *de Groot*, qui étoit un grand Politique & en ce temps-là Ambaſſadeur de leurs Hautes Puiſſances à la Cour de France, avoit penetré dans tous les ſecrets, & avoit découvert à Monſieur *de Witt* dans pluſieurs Lettres le deſſein des deux Couronnes; ce que Monſieur *de Witt* fit ſçavoir incontinent aux Etats de Hollande, & prit occaſion de là de répréſenter encore aux Etats Généraux la neceſſité de la levée des troupes pour ſe mettre en état de défenſe.

Monſieur de Groot découvre les deſſeins de la France & de l'Angleterre.

10. Mon-

Monsieur Corneille de Witt & Monsieur d'Ameronguen sont envoyez à Cologne, & pour quel sujet.

10. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* répréſenta auſſi qu'il étoit nécessaire de députer quelques Messieurs à Cologne, pour voir si l'on pourroit mettre à la raison cet Evêque, auſſi bien que celui de Munster. Monsieur *Corneille de Witt* & Monsieur *d'Ameronguen* furent choisis pour cela, & y allerent dans un *jacht* des Etats. Etant arrivez là, ils répréſenterent fort clairement que ceux de Cologne seroient séduits par la France, comme il parût dans la suite, proposerent toutes les difficultez qu'on pouvoit imaginer, & leur firent des offres très avantageuſes, mais inutilement. Au contraire, ils apprirent que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Strasbourg faiſoient fortifier la ville de Nuys, où la France avoit fait faire de grands magaſins & des places d'armes, & menaçoient les Magiſtrats de Cologne, qu'ils ruineroient la ville, en cas qu'ils n'en fiſſent sortir le Colonel *Bamphielt* avec ses troupes; de sorte que Messieurs *de Witt* & *d'Ameronguen*, après avoir régalé les Magiſtrats de cette ville dans leur *jacht*, parti-

partirent de là fort mal satisfaits.

11. Cependant Monsieur *Downing* Ambassadeur d'Angleterre étoit arrivé à la Haye. On lui donnoit en Hollande le nom de *Messager de Job*, parce qu'auparavant il avoit déclaré la guerre aux Etats deux fois de suite. Dans toutes ces confusions Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* conseilla à leurs Hautes Puissances d'écrire au Roi de France en des termes les plus honnêtes & les plus civils qu'il se pourroit pour tâcher de le détourner des mauvais desseins qu'il avoit formé contre eux. Ce qu'ils firent aussi le 10.me de Decembre. Monsieur *de Groot* ayant reçû cette Lettre demanda plusieurs fois audience à sa Majesté, qu'il ne pût obtenir que le 4.me du mois suivant. En rendant la Lettre de leurs Hautes Puissances il insista fort pour sçavoir *à quel dessein sa Majesté faisoit de si grands préparatifs de guerre & contre qui ils étoient destinez.* A quoi le Roi répondit, *On ne le verra que le printemps.* Mais dans la réponse qu'il fit aux Etats deux jours après il témoigna assés sa passion vio-

Les Etats Généraux écrivent au Roi de France.

Le Roi de France leur répond en des termes fiers.

lente

lente en se servant d'expressions fort fieres.

On tâche de donner toute sorte de satisfaction au Roi d'Angleterre.

D'un autre côté on avoit ôté tous les monumens de la victoire remportée sur les Anglois en 1667. pour donner au Roi *Charles* toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. On ôta aussi la dorure de la poupe du vaisseau nommé *le Royal Charles*, & on ne lui laissa rien qui pût le distinguer des vaisseaux communs. Non contens de cela, on présenta de faire fondre les vases d'or, qui avoient été donnez à l'Amiral *de Ruiter*, au Lieutenant-Amiral *de Guent*, & à Monsieur *Corneille de Witt*, sur lesquels la fameuse expedition de Chattam étoit gravée, & on brisa les estampes de toutes les medailles qui avoient donné quelque mécontentement; mais avec tout cela on ne pût satisfaire le Roi d'Angleterre.

Nouvelles impositions mises en Hollande.

12. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* voyant que toutes les offres que l'on avoit fait étoient inutiles, travailla à augmenter les revenus du pays & à amasser de l'argent pour se mettre en état de défense. Les habitans de Hollande, qui possedoient

cinq

cinq mille florins de bien, & davantage, furent taxez à une certaine somme pour les impôts du vin. De toutes les obligations, qui étoient sur la Hollande & qui rapportoient quatre par cent, on en retint un sol par livre, de sorte que les proprietaires ne recevoient que trois florins seize sols pour la rente de cent livres; mais cela ne dura pas long temps. Les Etats de Hollande firent aussi publier que tous les tuteurs d'enfans orphelins pourroient acheter pour leurs pupilles des rentes à vie ou à fond perdu sur la province. On mit aussi des impôts sur les carrosses, chariots, chevaux, chaises, bateaux, & autres voitures. Enfin on introduisit le * *passagie-geld* ou argent de passage, d'où provint un revenu incroyable. Outre cela on défendit l'entrée des vins, du vinaigre, du canevas, du papier, & des châtaignes de France; ce qui causa un très grand dommage à ce Royaume.

Les

* Argent que les Voyageurs payent en partant de quelque ville, soit en chariot, soit en bateau, ou autrement, & qui fait cinq sols & demi par livre.

Les étrangers seront sans doute étonnez & regarderont comme impossible, que la province de Hollande puisse fournir elle seule plus que les autres six ensemble aux frais de la guerre, qui montent à une somme extraordinaire; car cette province est fort petite, ne contenant que quatre cens mille arpens de terre, dont les landes, les dunes, ou les terres couvertes d'eau, dont on a tiré de la tourbe, font une très grande partie. Cependant on compta l'année 1643. que ses revenus montoient à onze millions de livres, sans y comprendre les revenus particuliers des villes; mais ces revenus ont été fort augmentez depuis par le deux-centieme denier & par l'impôt des cheminées montant à six cens mille livres, & tout cela outre les accises & les taxes, qui ont multiplié dans la suite avec les habitans; de sorte que quelques personnes, qui en ont fait un calcul exact, soutiennent que la Hollande a contribué pour sa part dans cette année 1671. plus de seize millions, outre ce que les autres six provinces ont contribué chacune en particu-

ticulier. Et en cela on void la difference extreme qu'il y a entre ce temps-là & le temps de *Guillaume* I. lorsqu'on ne pouvoit rassembler quatre mille florins pour continuer le siege de Middelbourg, à moins qu'on ne promît de rendre cet argent au double après que la ville seroit prise; lorsqu'à faute de pouvoir trouver quatorze mille livres on fut obligé d'abandonner la ville de Haerlem à la violence des ennemis; & lorsque pour avoir quinze cens florins il fallut aller chercher les cloches de la Haye, & encore quitta-t-on cette somme aux Etats. Et ceux qui verront combien les revenus de cette province sont augmentez depuis l'année 1671. jusques à cette heure, auront encore plus de sujet de s'étonner.

13. Quoique ces grands préparatifs de deux puissans Rois contre cette République fussent capables de l'effrayer, on s'étoit assés mis en état de défense du côté de la mer; mais il n'en alloit pas ainsi du côté de la terre. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* fit alors tous ses efforts pour qu'on assemblât une

La cause principale des malheurs arrivez en 1672.

une armée, & qu'on fortifiât les villes frontieres; mais cela fut négligé par les propositions de quelques gens ambitieux & ennemis de la liberté de leur patrie, qui disoient qu'on ne pouvoit mettre une armée sur pied sans un Chef ou Capitaine Général, & que pour ce qui étoit de fortifier les villes, il y avoit assès de temps. Ces disputes continuerent & s'augmenterent si fort, que pour travailler à l'élection d'un Capitaine Général on négligea ce qu'il y avoit de plus necessaire & de plus essentiel; ce qui vrai-semblablement a été la principale cause de tous les malheurs arrivez à cette République l'année suivante 1672.

Le Prince d'Orange revient d'Angleterre à la Haye.

14. Sur ces entrefaites le Prince d'*Orange* revint d'Angleterre à la Haye. Son Altesse pendant son sejour à Londres avoit présenté au Bapteme une jeune Princesse d'*Yorck*, & avoit reçû de sa Majesté quarante mille livres *Sterling* en payement d'une partie de la dot de sa mére, le Roi lui demeurant encore redevable de cent deux mille livres *Sterling*, qui devoient être payées dans trois ans. Le 1. de Mai son Altesse donna

donna un repas magnifique à Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & à plusieurs Membres des Etats, & on avoit planté ce jour-là sur la Cour six Mais, où étoient attachées quelques sentences remarquables, parmi lesquelles il y en avoit qu'on expliquoit d'une maniere extraordinaire. Les bons Républicains & les Partisans du Prince les interpretoient chacun à son avantage.

Il donne un repas magnifique.

15. La mesintelligence entre ces deux partis éclatta enfin au bout de l'année, & les derniers insinuoient partout & en toutes occasions, *Que l'unique moyen de contenter les peuples, qui étoient très mécontents & commençoient à murmurer, étoit d'élever le Prince à la charge de Capitaine Général; que s'ils n'avoient pas encore fait paroître leur mécontentement, c'étoit parce qu'ils s'étoient toûjours flattez, qu'on le rétabliroit dans toutes les dignitez possedées par ses prédecesseurs; mais que s'ils voyoient aujourd'hui qu'on donnât la charge de Capitaine Général à quelque autre au préjudice du Prince, il étoit à craindre qu'ils ne se portassent à de fâcheuses extremitez & qu'ils n'en vinssent*

Bruits répandus par les Partisans du Prince.

nent à des seditions; qu'on avoit tiré du College de Leyden, le Prince Maurice *pour lui conferer cette dignité, que ce Prince n'avoit pas plus d'experience que son Altesse, & que néanmoins c'étoit à lui qu'on étoit redevable de l'affermissement de la précieuse liberté, dont nous jouissons; que quoiqu'on ne pût nier que l'experience ne fût très necessaire dans un emploi de cette nature, il falloit pourtant considerer qu'il s'agissoit principalement de mettre les troupes sous la conduite d'un Général, qui par son autorité fût capable de reünir les esprits, & dont la naissance fût telle, que tout le monde lui obéit sans aucune répugnance; que le seul nom d'*Orange *suffiroit pour inspirer le respect & pour conserver ou plûtôt rétablir tant parmi les Officiers que les Soldats, cette ancienne discipline, à laquelle nous étions redevables de tant d'heureux succès; que son Altesse possedoit toutes les qualitez qui servent à former les Heros; qu'on devoit tout se promettre d'un esprit si penetrant, d'un jugement si solide, & d'une si grande sagesse dans un âge si peu avancé; que sa docilité à recevoir les conseils qu'on lui donnoit lui tiendroit lieu d'experience, & que sa conduite*

duite dans ses affaires domestiques ne laissoit aucun lieu de douter qu'il en ait moins lorsqu'il s'agissa de rendre service à la République ; qu'enfin sa pieté & sa grande moderation, qui brilloient dans toutes ses actions, suffisoient pour nous mettre à couvert de la crainte que témoignoient quelques uns, qu'il n'abusât un jour de l'autorité qu'on lui auroit confiée.

16. Les Etats de Hollande n'ayant pas oublié le danger qu'avoit couru cette province de perdre sa précieuse liberté sous le *Stadhouderat* de *Guillaume* II. tâcherent à la conserver comme étant le gage le plus cher de la République, & vouloient employer au bien & au soulagement de leur province les sommes considerables, que son Altesse avoit reçû tous les ans, afin d'en payer les arrerages qu'elle devoit. Ces raisons étoient sans doute suffisantes pour empêcher l'élection d'un Capitaine Général & d'élever le Prince à cette dignité. Ils firent représenter par leurs Députez dans l'Assemblée des Etats Généraux, *Que le Prince étant encore mineur, la prudence ne permettoit pas qu'on lui confiât la con-* Remontrance des Etats de Hollande.

duite d'une armée, dans un âge où on laisse à peine aux particuliers la direction de leurs affaires domestiques; qu'il ne servoit de rien de dire qu'on lui donneroit de bons Lieutenans; car qui pourroit assûrer les Etats que son Altesse voulût suivre leurs conseils; que la jeunesse haïssoit tout ce qui sentoit la contrainte, & qu'il étoit à craindre que le Prince ne regardât ces Officiers experimentez comme autant de fâcheux Pédagogues, qu'on auroit mis auprès de lui pour veiller sur ses actions; qu'il ne se trouveroit que trop de flatteurs, qui pour s'insinuer dans son esprit ne manqueroient pas de lui persuader qu'il seroit honteux à un Prince de sa naissance de ne pouvoir agir sans la permission de ses inferieurs; qu'il étoit dangereux de donner le commandement des troupes à son Altesse, parce qu'il n'étoit pas croyable que le Prince eût oublié le rang que ses prédécesseurs avoient tenu dans la Republique; & qui pourroit assûrer les Etats que s'il avoit une fois les armes à la main, il ne s'en serviroit pas pour s'élever malgré eux au Stadhouderat, & s'ils n'auroient point à craindre en ce cas pour leur liberté. Que des quatre Princes qui avoient possedé les emplois, que

les

les Etats avoient jugé à propos de supprimer, il s'en étoit trouvé deux assés ambitieux pour avoir voulu changer la forme du gouvernement, & s'élever au-dessus de ceux dont ils tenoient leur autorité. Que Guillaume III. *n'avoit pas moins d'ambition que son pére & son grand oncle; qu'aimé du peuple & cheri des troupes, qui ont toûjours eu de la veneration pour le nom d'*Orange, *il seroit en état d'oser tout entreprendre. Que quoiqu'on limitât son autorité en le faisant Capitaine Général, il ne lui seroit pas difficile de l'étendre au-delà des bornes qu'on lui auroit prescrites, & qui seroit celui qui pourroit empêcher qu'il ne s'en servît pour se venger de l'injustice qu'il prétend qu'on lui a fait en le privant des dignitez dont ses ancêtres ont été revêtus. Qu'on ne dise point que ce Prince avoit trop de pieté & de moderation pour penser à une entreprise de cette nature; que quelque moderez que soient les Princes, ils succombent facilement à la tentation de se rendre absolus: que l'amour propre toûjours ingenieux à se flatter ne leur fournit que trop de raisons pour leur faire croire qu'il est plus avantageux à une nation de dépendre de la volonté d'un seul homme, que d'être gou-*

gouvernée par un certain nombre de Magistrats, dont les differens sentimens causent selon eux de très grands desordres dans un Etat. Qu'imbus de cette maxime, qui s'accommode parfaitement bien avec leur interêt particulier, ils commettent les plus grandes injustices sans aucun scrupule, & s'imaginent rendre service au peuple en le privant de sa liberté. Outre cela, il y avoit des personnes en Hollande, qui disoient, *Que sçait-on si l'orage, qui nous menace, n'est point un effet des intrigues, que le Prince a fait en Angleterre. La curiosité ni le desir de se faire payer de ce que le Roi d'Angleterre lui doit n'ont pas été le veritable motif qui a engagé son Altesse à faire ce voyage. Chagrin de se voir eloigné des emplois, qu'il croid lui être justement dûs,* Guillaume *a pris des liaisons avec son oncle, & ce Monarque ne demandera pas mieux que de contribuer à l'élevation de son neveu aux dépens de nôtre liberté. Seroit-t-il juste de donner à son Altesse la charge de Capitaine Général pour récompense des pratiques qu'il a fait contre nous.*

Qu'est-ce que Monsieur de

Quelque peine que se donnât Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* pour

pour détourner les partisans du Prince de leurs prétensions, en leur répré-sentant que cela étoit contraire aux veritables interêts de la liberté, que cela épargneroit une somme très considerable tous les ans, & qu'on ne devoit pas disputer là-dessus dans un temps aussi dangereux, mais travailler nuit & jour à se fortifier avec des troupes contre les malheurs qui nous menaçoient; toutes ces raisons furent inutiles. Witt représente aux partisans du Prince?

17. Monsieur *de Witt* ne laissa pas de continuer dans son zele & dans son application infatigable; de sorte que le 17.me de Decembre 1671. il conclut une alliance défensive & offensive avec les Ministres de l'Empereur & Dom *Emanuel François de Lyra* Ambassadeur d'Espagne, par où le lien d'amitié entre ces deux Puissances & les Etats Généraux fut serré étroitement. Il conclud une alliance avec l'Empereur & le Roi d'Espagne.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

§. 1. *Le Roi de France répond à une Lettre des Etats Généraux. Monsieur le*

Conseiller Pensionnaire de Witt *presse la levée des troupes. On ne peut donner de l'emploi à plusieurs Officiers, qui offrent leurs services.* 2. *Monsieur* de Witt *tâche de prévenir les partisans du Prince. Les Etats de Hollande prennent la résolution d'élire ce Prince Capitaine & Amiral Genéral.* 3. *Monsieur* Corneille de Witt *est envoyé à Bruxelles, & pourquoi. Il revient fort satisfait de son voyage.* 4. *L'Ambassadeur d'Angleterre confere avec les Députez de l'Etat sur l'affaire du pavillon. Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *fait un projet pour ajuster ce different. Il ne peut détourner le Roi d'Angleterre de continuer ses préparatifs.* 5. *Il présente un état de guerre. Les Etats Généraux prennent une résolution de mettre en mer une flotte considerable.* 6. *Monsieur* de Witt *reçoit une Lettre de Monsieur* de Ruiter, *& sur quoi.* 7. *Les Etats Généraux élevent le Prince à la charge de Capitaine & Amiral Général. Qu'est-ce que les partisans du Prince disent de son élection? Monsieur le Prince se rend*

rend à l'Assemblée des Etats Généraux. Il donne un regal magnifique à ces Messieurs. 8. *La France & l'Angleterre déclarent la guerre à la Hollande. Commission donnée à Monsieur Corneille* de Witt. *Monsieur* de Witt *part pour se rendre à la flotte. Monsieur* de Ruiter *se met en mer.* 9. *Ordre d'assembler la flotte & de la mettre en mer.* 10. *Messieurs* de Ruiter *&* de Witt *font signal de mettre à la voile. Ils trouvent que les vaisseaux peuvent sortir des ports. Ils y sont retenus par le vent contraire.* 11. *Monsieur* Corneille de Witt *passe sur le vaisseau de Monsieur* de Ruiter. *On prend la résolution d'entrer dans la Tamise. Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *se retire de la flotte.* 12. *De combien de vaisseaux est composée la flotte Hollandoise? De combien celle d'Angleterre? De combien celle de France? Ordres que Monsieur* Corneille de Witt *donne sur la flotte.* 13. *Quelle nouvelle reçoit-il? Le Lieutenant-Amiral* Bankert *arrive enfin à la flotte. Mon-*

sieur Corneille de Witt *reitere ses exhortations sur la flotte. Avis que donne le Capitaine* de Munnick. *Messieurs* de Witt *&* de Ruiter *résolvent d'aller chercher les Anglois.* 14. *Monsieur* de Witt *apprend la jonction des flottes Angloise & Françoise. Il est accueilli d'une rude tempête. Il fait assembler le Conseil de guerre, & pourquoi. De quoi informe-t-il les Etats Généraux, & de quoi les prie-t-il? Il fait voile vers la mer du Nord. Il continue sa route. Brouillard fort épais qui s'éleve.* 15. *La flotte arrive auprès du* Konings-diep. *Ordre qui est donné à Monsieur* de Guent. *Il poursuit les Anglois. Il juge à propos de se retirer. Qu'est-ce qu'il ordonne? Il rejoint la flotte. Qu'est-ce que Monsieur* Corneille de Witt *écrit à son frére? Que rapporte le Capitaine* Allemonde? *Messieurs* de Witt *&* de Ruiter *découvrent les flottes ennemies. Ils font tous leurs efforts pour gagner le vent. Ils tâchent de joindre la flotte ennemie.* 16. *Monsieur* de Witt *reçoit une Lettre de son frére. Il est battu*

battu de la tempête. Il s'avance vers le Nord-Vorland. 17. *Il examine l'état des provisions de la flotte. Quel avis reçoit-il, & quelle résolution prend-il? Il fait lever l'ancre, & vient à la vuë des ennemis.* 18. *Division des flottes Angloise & Françoise. La flotte Hollandoise se dispose à les attaquer. Elle engage le combat. Monsieur* de Witt *s'expose beaucoup. L'Amiral Anglois & l'Amiral Hollandois se canonnent vigoureusement. L'Amiral Anglois est fort maltraité. Le fils de Monsieur* de Ruiter *est blessé. Intrepidité de Monsieur* de Witt. 19. *Courage de trois Messieurs d'Amsterdam. L'un d'eux est tué. Les deux autres s'en retournent sains & saufs. Le Lieutenant-Amiral* van Nes *attaque le Vice-Amiral du pavillon rouge. Il canonne un autre gros vaisseau & il s'en rend maître. Les Anglois reprennent ce vaisseau. Action héroïque du Capitaine* Brakel *en attaquant* Montagu *Amiral du pavillon bleu. Monsieur* de Witt *lui envoye quelques vaisseaux pour le secourir. Le vaisseau de l'Amiral*

miral Montagu *est mis hors de combat. Il est brûlé. Cet Amiral perit miserablement, & il est fort regreté. Recompenses données à* van Rhyn *& à* van Ewyk. 20. *Monsieur* de Guent *est d'abord tué en se signalant. Son éloge. Sa naissance illustre Il avoit d'abord réfusé la charge de Lieutenant-Amiral, qu'il accepta pourtant. Il avoit remporté la celebre victoire de Chattam. Il est enterré dans la grande Eglise d'Utrecht. Perte des Anglois. Celle des Hollandois. Le Lieutenant-Amiral* Bankert *attaque l'escadre du pavillon blanc & la poursuit. Monsieur* de Ruiter *continué à se battre courageusement. Il empêche de mettre le feu à son vaisseau. Il envoye le vaisseau de* Brakel *en Zelande.* Van Nés *se signale. La nuit met fin au combat. Perte de part & d'autre. Messieurs* de Witt *&* de Ruiter *tâchent d'atteindre les Anglois Ordres qu'ils donnent.* 21. *Les Etats donnent la survivance des charges de Monsieur* de Witt *à son fils.* 22. *La flotte Hollandoise se retire* [illegible] *tes de Zelande. On tâche de ra-*

radouber les vaisseaux maltraitez. Messieurs de Witt *&* de Ruiter *sont remerciez.*

§. 1. LE Roi de France répondit le 6.me de Janvier à la Lettre de leurs Hautes Puissances écrite le 10.me du mois dernier, & il témoignoit assés par cette réponse l'injustice des grands préparatifs de guerre qu'il faisoit. Ce qui obligea Monsieur *de Witt* à répresenter sans cesse à l'Assemblée des Etats de Hollande la necessité qu'il y avoit de fortifier les villes frontieres & d'augmenter les troupes. Il se présenta pour cet effet le 15.me de Janvier quatre-vingts Colonels, cent Lieutenans-Colonels, cens six Majors, & un grand nombre de Capitaines, pour offrir leur service à l'Etat & pour obtenir de l'emploi; ce qu'on ne pût leur donner, parce que les partisans du Prince s'opiniâtroient à le faire élire auparavant Capitaine & Amiral Général, & parce que les bons Républicains s'opposoient à cette élection; de sorte que ces Officiers ayant dépensé la plus grande partie de leur bien, se mirent au service de la France &

Le Roi de France répond à une Lettre des Etats.

Monsieur de Witt presse la levée des troupes.

On ne peut donner de l'emploi à plusieurs Officiers, qui offrent leurs services.

de l'Evêque de Munster, ce qui nous causa un très grand préjudice.

Monsieur de Witt tâche de prévenir les partisans du Prince.

2. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prévoyant les fâcheuses suites de ces démarches violentes jugea qu'il étoit plus à propos de prévenir les partisans du Prince, que de voir entierement ruiner nôtre pays par les divisions intestines & par les guerres de dehors. Ce fut à quoi il s'occupa le 19.me du mois de Janvier dans l'Assemblée des Etats de Hollande jusques à dix heures du soir, mais à la fin on résolut d'élire le Prince d'*Orange* Capitaine & Amiral Général, laquelle résolution Monsieur *de Witt* fit enregistrer le lendemain au nom des Etats de Hollande dans l'Assemblée de leurs Hautes Puissances, & Messieurs les Nobles s'assemblerent aussi sur ce sujet l'après-midi.

Les Etats de Hollande prennent la résolution d'élire ce Prince Capitaine & Amiral Général.

Monsieur Corneille de Witt est envoyé à Bruxelles, & pourquoi.

3. Cependant on avoit nommé le 7.me de ce mois Monsieur *Corneille de Witt* pour aller en qualité d'Ambassadeur à Bruxelles & pour conferer avec le Comte *de Monterei* sur les conjonctures présentes, lequel ayant reçû ses instructions le même jour partit le len-

lendemain. Le 23.me du même mois leurs Hautes Puissances le nommerent aussi pour être leur Député à l'armée, avec Messieurs *Ripperda de Buerse*, *de Beverning*, *de Crommon*, *Schade*, *Vierse*, *Stoevelaer*, & *Gokkinga*. Ce qu'ayant appris, il hâta son depart de Bruxelles, & retourna à la Haye fort satisfait de son voyage.

Il revient fort satis ait de son voyage.

4. Monsieur *Downing* Ambassadeur d'Angleterre y étoit tous les jours en conference avec les Deputez de leurs Hautes Puissances au sujet des prétensions du Roi son Maître touchant le pavillon. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* répresenta au commencement du mois de Fevrier dans l'Assemblée des Etats de Hollande, qu'ayant pensé toute la nuit à cette affaire du pavillon, & que faisant reflexion qu'on insinueroit aux peuples d'Angleterre, que le Roi ne failoit nullement la guerre aux Etats pour complaire à la France, mais pour maintenir les privileges de la nation & le droit du pavillon, il avoit fait un projet pour ajuster ce different. Il le lût, & il contenoit : *Que leurs Hau-*

L'Ambassadeur d'Angleterre confere avec les Deputez de l'Etat sur l'affaire du pavillon.

Monsieur le Conseiller Pensionnaire de

Witt fait un projet pour ajuster ce different.

tes Puissances se fondant sur l'amitié du Roi d'Angleterre, & à condition que sa Majesté executât le cinquieme article de la Triple Alliance, & les secourût contre la France, en cas que cette Couronne leur fît la guerre, offroient & consentoient de bon cœur que tant leur flotte en général, que leurs vaisseaux en particulier baissassent le pavillon pour un seul vaisseau de guerre Anglois portant le pavillon Royal; mais que cela se feroit seulement pour témoigner au Roi l'estime & le respect qu'on avoit pour sa Majesté, & sans consequence ou sans préjudice à la navigation libre.

Il ne peut détourner le Roi d'Angleterre de continuer ses preparatifs.

Ce projet ayant été présenté aux Etats Généraux fut fort appreuvé, mais l'Ambassadeur *Downing* dit qu'on avoit attendu trop long temps à faire ces offres, & qu'il avoit ordre de se retirer; de sorte que Monsieur *de Witt* avec toutes les offices qu'il fit ne pût détourner le Roi d'Angleterre de continuer ses préparatifs. Ce qui fit juger que la résolution du Roi d'Angleterre de se joindre à la France avoit été prise quelques mois auparavant; & effectivement Monsieur *de Witt* apprit peu de temps après, que l'alliance en-

entre la France & l'Angleterre pour faire la guerre aux Etats avoit été concluë dès le 2. de Fevrier vieux stile.

5. Monsieur *de Witt* continuant à faire paroître son zele pour la patrie, délivra le 13.me de Fevrier dans l'Assemblée des Etats de Hollande une petition & état de guerre qu'il avoit dressé. Leurs Hautes Puissances avoient aussi pris une résolution le 4.me du même mois, sur la proposition que Monsieur *de Witt* leur avoit fait, de mettre une flotte en mer pour servir sept mois, qui devoit être composée de 48. gros vaisseaux de guerre, sçavoir 36. des plus grands, montez depuis 60. jusqu'à 80. pieces de canon, & ayant l'un portant l'autre chacun 320. Matelots & 80. Soldats, & encore 12. d'une moindre grandeur, ayant chacun 200. Matelots & 50. Soldats; outre cela 24. brûlots avec chacun 22. hommes d'équipage; 24. vaisseaux legers avec chacun 25. hommes; & 24. galiotes, qu'on loueroit pour servir de *jachts* d'avis, ou pour aller chercher de l'eau &c. & pour cet effet on devoit lever incessamment 11000. Matelots, en dé-

Il présente un état de guerre.

Les Etats Généraux prennent une résolution de mettre en mer une flotte considerable.

duction

duction du nombre qui seroit réquis en tout pour l'équipage de la flotte, laquelle pour l'espace de sept mois coûteroit 4776248 livres.

Monsieur de Witt reçoit une Lettre de Monsieur de Ruiter, & sur quoi.

6. Monsieur *de Witt* fit voir une diligence extraordinaire en pressant l'equipage de cette flotte; sur quoi Monsieur *de Ruiter* lui écrivit, qu'il étoit necessaire qu'on préparât prémierement les fregates, les brûlots, & les autres petits vaisseaux pour les mettre à la garde des embouchûres de la mer, afin de s'opposer aux efforts des ennemis, qui pourroient avec peu de vaisseaux attaquer nos gros vaisseaux devant Hellevoetsluis & le Vlieter avant qu'ils fussent armez, & les brûler ou les ruiner; qu'il le prioit qu'on écrivit aux Colleges respectifs des Amirautez de hâter autant qu'ils pourroient l'équipage des fregates, des brûlots, & des autres petits vaisseaux, de crainte qu'à faute de cela il ne nous arrivât quelque malheur. Ce que Monsieur *de Witt* executa tout-aussi-tôt.

Les Etats Generaux élevent le Prince à

7. Leurs Hautes Puissances voyant que les Etats de Hollande avoient fait enregistrer l'élection qu'ils avoient

voient faite du Prince d'*Orange*, mais que cela alloit fort lentement, résolurent unanimement d'élever ce Prince à la charge de Capitaine & d'Amiral Général avec de certaines limitations contenuës dans l'instruction qu'on lui donna; ce qui se fit le 25.^me de Fevrier avec beaucoup de pompe, après que son Altesse eût juré l'Edit perpetuel.

la charge de Capitaine & Amiral General.

Les restrictions faites à l'emploi confié à son Altesse avoient été dressées par Monsieur *de Witt* pour le maintien de la liberté, mais elles furent très mal expliquées par ses ennemis, qui étoient les partisans du Prince, & qui disoient : *Que peut-on attendre de son Altesse, lorsqu'elle aura ainsi les mains liées, si ce Prince réussit en executant ce qui aura été résolu à la pluralité des voix par les Députez de leurs Hautes Puissances, ces Députez en auront tout l'honneur; que si au contraire il a le malheur de ne pas réüssir, il en aura lui seul toute la honte, & on le rendra responsable de l'evenement, en lui imputant de n'avoir pas bien executé ce qui avoit été résolu par les Députez. C'est là le but* qu'une

Qu'est-ce que les partisans du Prince disent de son election?

qu'ont eu ceux qui ont été chargez du soin de dresser cette instruction. Ce n'est pas tant l'amour de la liberté qui les a fait agir, que le desir qu'ils ont de décrediter le Prince, & de lui faire perdre l'affection des peuples. Pour être persuadé qu'ils n'ont point eu d'autre vûë, il ne faut que jetter les yeux sur la clause qu'ils ont insérée dans cette instruction, qui porte en termes formels, qu'on ne pourra rien changer à aucun de ces articles, que du consentement unanime de toutes les provinces. *Cela ne veut-il pas dire d'une maniere bien claire, que la chose dépendra absolument de la Hollande, qui par son réfus empêchera que le Prince ne se trouve en état d'acquerir toute la gloire qu'il pourroit esperer, si on lui avoit laissé plus de pouvoir. Ils ont non seulement lié les mains à son Altesse, mais ils ont encore mis les autres provinces dans la necessité de se conformer entierement à cet égard au sentiment de celle de Hollande; puisque quelque envie qu'elles ayent de changer quelque chose à ces articles, & quelque persuadées qu'elles soient que ce changement seroit avantageux au public, elles ne pourront pourtant pas le faire, si les E-*

tats

tats de cette derniere province s'y opposent. Les bons Républicains répondirent à tout cela par de bonnes raisons, & quelques efforts que fissent les partisans du Prince, il n'y eut rien de changé.

Les Etats Généraux députerent Monsieur *Faguel* pour donner avis de leur résolution à Monsieur le Prince & pour le prier de se rendre dans leur Assemblée afin d'y recevoir sa Commission. Il y vint & fut placé dans un fauteuil de velours vis-à-vis du Président, & après avoir reçû sa Commission & répondu au discours de leurs Hautes Puissances, il se retira & fit faire les préparatifs necessaires pour donner un repas à tous les Membres des Etats en corps, & après que tout fut prêt, il les regala magnifiquement le 1. de Mars dans la grande salle de la Cour. Monsieur le Prince se rend à l'Assemblée des Etats Généraux. Il donne un regal magnifique à ces Messieurs.

8. Mais cette joye fut bientôt changée en crainte & en inquietude par les déclarations de guerre de la France & de l'Angleterre, dont la prémiere se fit le 6.me d'Avril, & la seconde le 7.me du même mois. Monsieur *de Groot* nôtre Ambassadeur à la Cour de La France & l'Angleterre declarent la guerre à la Hollande.

France fut obligé d'en partir, & étant venu de Paris à Bruxelles, de là il se rendit à la Haye le 14.me d'Avril en compagnie de Monsieur *Corneille de Witt*, que les Etats de Hollande avoient nommé quelques jours auparavant pour Député sur la flotte au-lieu d'aller en qualité de Député à l'armée. Les Magistrats de Dordrecht furent priez de vouloir bien travailler à persuader ledit Monsieur *de Witt* de rendre ce service à la République & de se charger de cet emploi. Les Etats Généraux signerent sa Commission le 8.me d'Avril, & le 16.me du même mois les Etats de Hollande le prierent de déclarer s'il la vouloit accepter; à quoi il répondit avec beaucoup de cordialité qu'il étoit prêt de témoigner son obéissance à leurs Nobles & Grandes Puissances, & avec l'assistance de Dieu d'executer leurs ordres avec tout le zele & toute la fidelité & vigilance qu'il lui seroit possible. Leurs Nobles & Grandes Puissances le remercierent de la promptitude avec laquelle il avoit accepté cette Commission, lui souhaiterent la benediction du Ciel & un heu-

Commission donnée à Monsieur Corneille de Witt.

reux voyage. Outre cela, sur la proposition des Députez d'Amsterdam, ils résolurent unanimement qu'en cas qu'il vint à mourir dans cette campagne, ses charges de *Ruard*, ou de Grand-Baillif, & de * *Dijkgraaf* du Pays de Putten seroient données à son fils.

Le même jour on pria son frére Monsieur le Conseiller Pensionnaire d'aller dans les ports de mer pour porter les instructions à la flotte & pour en presser le depart. Les deux fréres partirent peu de jours après, Monsieur *Corneille de Witt* ayant auparavant délivré quelques papiers à leurs Nobles & Grandes Puissances concernant la province de Hollande. Ce fut ce même jour que commencerent les hostilitez entre les François & les troupes des Etats sous le Prince de *Nassau* auprès du château de Kempen

Messieurs de Witt partent pour se rendre à la flotte.

Le 29. le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* sortit de Goerée & se mit en mer pour faire voile vers le Vlie, qui étoit le lieu du rendez-vous, avec sept vais-

Monsieur de Ruiter se met en mer.

* C'est un mot Hollandois, qui signifioit anciennement [illegible], & qu'on pourroit traduire à present *Grand-Maître des digues ou des eaux.*

vaisseaux de guerre, deux fregates, trois brûlots, un *jacht* d'avis, & une flute de Dordrecht, dans laquelle il y avoit avec l'équipage de Monsieur *Corneille de Witt* 93. bons Matelots sous deux Commandeurs, pour lui servir de Gardes marines, que l'on fit passer dans le vaisseau de Monsieur *de Ruiter*.

Monsieur *Corneille de Witt* après avoir tenu Conseil de guerre envoya audit Lieutenant-Amiral par un *jacht* d'avis l'ordre suivant, qu'il reçût le 8.me de Mai à la hauteur d'Egmond.

Ordre d'assembler la flotte & de la mettre en mer.

9. *Sur les informations des Pilotes, que les vaisseaux de guerre ne peuvent sortir du Vlie pour se mettre en mer qu'avec un vent d'Est sur Nord, ou tout au plus d'Est-Nord-Est d'un côté, & de l'autre qu'avec un vent de Sud, & encore tout au plus avec dix rumbs, ce qui empêcheroit les gros vaisseaux de pouvoir sortir, & après avoir reçû l'avis des Deputez des Colleges de l'Amirauté d'Amsterdam & de Nord-Hollande, il a été résolu, après une meure déliberation, que tous les vaisseaux de guerre qui sont à la rade dans le Vlie, soit qu'ils soient prêts ou non, &*

en sortiront à la faveur du vent d'Est, qui souffle présentement, s'il continuë, pour rentrer dans le Texel, afin d'y être entierement mis en état & pourvûs des choses qui leur pourroient manquer; & il a été ordonné au Lieutenant-Amiral de Guent *& aux autres Officiers & Capitaines de se regler selon cette résolution, & qu'on en avertira au plûtôt le Lieutenant-Amiral* de Ruiter *pour se joindre au Texel avec les vaisseaux qu'il a auprès de lui & de les poster auprès de la tonne* le Laan, *en sorte que le temps & le vent étant favorables ils puissent sortir des deux côtez du* Landsdiep, *& de l'autre côté de l'embouchûre nommée* Spanjaards-gat, *& que le passage dit le* Slenk *leur demeure toûjours ouvert; qu'on en avertira aussi les trois autres Colleges de l'Amirauté, afin que chacun d'eux en particulier donne les ordres necessaires pour que les vaisseaux de leur ressort se rendent au plûtôt au Texel. Donné sur le vaisseau* le Dauphin *devant le Vlie le 30.me d'Avril 1672.*

10. Monsieur *de Ruiter* ayant reçû cet ordre arriva avec ses vaisseaux au Texel le 3.me de Mai, & Monsieur le Messieurs de Ruiter & de Witt font

Signal de mettre à la voile.

le Conseiller Pensionnaire *de Wit* vint à son bord trois jours après, & ils firent signal de mettre à la voile, ordonnant à tous les vaisseaux qui étoient prêts de se mettre en mer & de se joindre à Monsieur le Lieutenant-Amiral *de Guent*; de sorte que les vaisseaux de la Meuse de moyenne grandeur & les autres qui venoient de Goeree & qui seroient entrez dans le Texel se joignirent au plus grand nombre. Mais les Lieutenans-Amiraux *de Ruiter* & *van Nes*, le Vice-Amiral *de Liefde*, & le Contre-Amiral *van Nes* furent obligez de demeurer dans l'embouchûre du Texel par la négligence des Pilotes, qui soutenoient opiniâtrement, qu'il n'y avoit pas assés d'eau pour sortir. Mais Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* & Monsieur *de Ruiter* allerent eux-mêmes vers l'embouchûre, en sonderent la profondeur, & après avoir un peu grondé ces Pilotes de leur ignorance, ils leur firent voir qu'il y avoit vingt-un ou vingt-deux pieds d'eau, ce qui suffisoit pour faire sortir les vaisseaux; cependant il se passa du temps, & ils furent arrêtez là

Ils trouvent que les vaisseaux peuvent sortir des ports.

Ils y sont retenus par le vent contraire.

là par la tempête & par le vent contraire jusques au 9.me de Mai, que le Lieutenant-Amiral *de Ruiter* & le Vice-Amiral *Star* sortirent à la faveur d'un vent Nord-Nord-Ouest.

11. Alors Monsieur *Corneille de Witt* (qui pendant la campagne devoit ré-présenter tout seul la souveraineté de la République sur la flotte, & à qui le commandement en chef, même au-dessus des Lieutenans-Amiraux, avoit été donné) passa du vaisseau de Monsieur *de Guent* sur celui de Monsieur *de Ruiter*. Quand il y fut venu, on résolut le même jour de faire cours vers le Sud-Ouest, de s'approcher des côtes d'Angleterre, & d'entrer même dans la Tamise pour faire tout le dommage possible aux ennemis; & qu'en cas que la flotte Françoise se fût jointe à l'Angloise, comme on le croyoit, qu'on éviteroit le combat, à moins que Monsieur *Corneille de Witt* & Monsieur *de Ruiter* Général de la flotte ne fussent d'un autre avis. Après quoi Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* prit congé de son frère avec beaucoup de témoignages de tendresse, & des Officiers

Monsieur Corneille de Witt passe sur le vaisseau de Monsieur de Ruiter.

On prend la résolution d'entrer dans la Tamise.

Monsieur le Conseiller Pensionnaire de

Witt se retire de la flotte. ficiers de la flotte, & se retira avec quelques autres Députez de leurs Hautes Puissances, laissant la flotte devant le Texel.

De combien de vaisseaux est composée la flotte Hollandoise? 12. Cette flotte avec les vaisseaux de Zelande, qui au grand régret de Monsieur *Corneille de Witt* n'étoient pas encore arrivez au rendez-vous, devoit être composée de trois grandes escadres.

La prémiere étoit sous le commandement du Lieutenant-Amiral *de Ruiter*, forte de vingt des plus gros vaisseaux, de quatre *jachts* d'avis, & de six brûlots.

La seconde étoit sous le ommandement du Lieutenant-Amiral *de Guent*, forte de dix-neuf vaisseaux de guerre, de cinq *jachts* d'avis, & de six brûlots.

La troisieme étoit sous le commandement du Lieutenant-Amiral *Bankert*, forte de vingt-trois vaisseaux de guerre, de trois *jachts* d'avis, & de cinq brûlots.

De combien celle d'Angleterre? La flotte du Roi d'Anglererre étoit composée de cent seize vaisseaux, sur lesquels il y avoit vingt-trois mille cinq

cinq cens trente hommes, & quatre mille quatre vingts douze pieces de canon, sans y comprendre encore vingt-quatre petits vaisseaux nommez quaiches.

Celle du Roi de France étoit forte de trente gros vaisseaux de guerre, de six vaisseaux legers, de huit brûlots, & de quatre flutes, sur lesquels il y avoit en tout dix mille neuf cens soixante-six hommes, & neuf cens vingt-six pieces de canon. De combien celle de France?

13. Après qu'on eût ainsi ordonné & partagé les grandes escadres, Monsieur *Corneille de Witt* fit assembler le Conseil de guerre sur le vaisseau de Monsieur *de Ruiter*, où il étoit; il distribua les signaux, exhorta chacun à bien faire son devoir, & donna les ordres necessaires aux principaux Officiers de la flotte. Ordres que Monsieur Corneille de Witt donne aux Officiers de la flotte.

Après cela Monsieur *de Witt* reçût nouvelle que ceux de la province de Zelande avoient ordonné au Lieutenant-Amiral *Bankert* de ne se point mettre en mer, qu'il ne fût assûré prémierement que toute la flotte étoit sortie du Texel & actuellement en Quelle nouvelle reçoit-il?

 mer,

mer, quoiqu'il eût été résolu qu'il y devoit être le neuvieme; & si cela étoit arrivé dans le temps marqué, Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* auroient pû à la faveur du vent d'Est, qui soufloit alors, empêcher la jonction des flottes Angloise & Françoise.

Le Lieutenant-Amiral Bankert arrive enfin à la flotte.

Le 11.me de Mai la flotte arriva à la vûë de l'île de Walcheren & de West-Kappel, d'où l'on écrivit au Lieutenant-Amiral *Bankert* de ne differer pas plus long temps à mettre à la voile, quoiqu'il ne le fit que le 12.me du mois, & encore fut-ce à la forte sollicitation d'un Député d'Amsterdam, qui étoit dans l'Amirauté de Zelande de la part de la province de Hollande, & il arriva à la flotte vers les six heures du matin.

Monsieur Corneille de Witt reitere ses exhortations sur la flotte.

Monsieur *Corneille de Witt* reïtera encore ses exhortations aux hauts Officiers & aux Capitaines en général & à chacun en particulier de s'acquitter bien de leur devoir & d'observer religieusement leur serment; il leur répresenta combien on étoit obligé à faire son devoir, & il leur mit devant les yeux tout ce qui pouvoit les engager

ger à risquer tout & à donner les dernieres preuves de valeur pour le bien de leur patrie & pour la conservation du gouvernement & de la liberté, puisque de ce prémier combat naval dépendoit entierement la prosperité de la République, la liberté, & le bien des habitans. Il n'oublia pas de les animer par l'esperance des récompenses qu'ils avoient à attendre, s'ils faisoient bien leur devoir, & par la crainte des châtimens, s'ils y manquoient. Son discours fut aussi écouté avec beaucoup de tranquillité & de montre de courage, & chacun témoigna d'être prêt à combattre & à hazarder sa vie pour le service de la patrie.

Avis que donne le Capitaine de Munnick.

Ensuite la flotte fit voile vers le Nord-Ouest pour aller au rendez-vous, & le Capitaine *de Munnick*, qu'on avoit envoyé à la découverte avec trois fregates sur les côtes d'Angleterre, vint donner avis à Monsieur *de Witt* qu'il avoit appris d'un vaisseau Suedois, que le 24.me d'Avril seize vaisseaux de guerre François avec huit brûlots s'étoient mis en mer faisant voile vers *Belle-Isle*, qu'il avoit ren-

contré depuis six jours quatre fregates Angloises & le 11.me encore une, qui l'avoient assûré que leur flotte sortiroit de la Tamise l'onzieme, & que le 12.me ledit Capitaine faisant voile vers le *Konings-diep* avoit donné la chasse à une fregate Angloise & découvert tout-aussi-tôt la flotte forte d'environ cinquante voiles sortant de la Tamise & se mettant en mer.

Messieurs de Witt & de Ruiter se résolvent à aller chercher les Anglois.

Sur cet avis Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* résolurent de faire voile vers Duins & d'aller chercher les Anglois; mais le grand calme les empêcha d'executer leur résolution jusqu'au 14.me de Mai, que le vent étant devenu Nord-Ouest, ils firent ce qu'ils avoient projetté. Le lendemain ils apperçûrent une fregate Angloise montée de 38. pieces de canon & de 140. hommes d'équipage, avec deux quaiches, que le Lieutenant-Amiral *van Nes* & le Capitaine *Laucourt* attaquerent, & le Capitaine *vander Hoeven* s'étant approché de l'autre côté & ayant canonné cette fregate vigoureusement, elle fut obligée de se rendre; mais les deux quaiches échapperent à

force

force de voiles. Le 15.me de Mai Monsieur *de Witt* vint avec la flotte devant Duine, où il avoit crû trouver la flotte Angloise; mais ne l'y ayant pas rencontrée, il fit assembler le Conseil de guerre, & résolut de poursuivre les ennemis jusques à l'île de Wigt & de les attaquer là.

14. Monsieur *Corneille de Witt* reçût en même temps nouvelle que les flottes Angloise & Françoise s'étoient jointes le 14.me de Mai auprès de l'île de Wigt, & qu'elles étoient fortes de quatre vingts trois vaisseaux de guerre, de quelques petites fregates, & de vingt-sept ou vingt-huit brûlots. Cette nouvelle donna beaucoup de chagrin à Monsieur *de Witt*, parce qu'il avoit esperé d'empêcher cette jonction, & qu'il l'auroit fait sans doute, si l'escadre de Zelande étoit venue deux jours plûtôt à la flotte. Monsieur de Witt apprend la jonction des flottes Angloise & Françoise.

On auroit bien assemblé le Conseil de guerre sur cette nouvelle, mais le vent souffloit avec tant de violence du côté du Nord-Est, qu'il fût impossible aux Officiers de la flotte de venir à bord de l'Amiral; il y eut Il est accueilli d'une rude tempête.

même dix-sept ou dix-huit vaisseaux endommagez par cette tempête, & celui que montoit Monsieur *de Witt* perdit une de ses ancres.

Il fait assembler le Conseil de guerre, & pourquoi.

Mais le lendemain le vent s'étant un peu appaisé, le Conseil de guerre s'assembla à bord du vaisseau nommé *les sept Provinces*, où on résolut, que puisqu'on étoit assûré de la jonction des flottes ennemies, on se retireroit entre les Wielingues & la Meuse jusques à six lieuës de terre pour attendre là les vaisseaux que les Colleges des Amirautez faisoient encore équiper, & pour aller ensuite avec ce renfort attaquer les ennemis.

De quoi informe-t-il les Etats Généraux, & de quoi les prie-t-il?

Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* donnerent avis de cette résolution à leurs Hautes Puissances, & les prierent de donner les ordres necessaires pour équiper au plûtôt les vaisseaux qu'on devoit envoyer, & sur-tout des brûlots, dont on avoit le plus de besoin dans la flotte. Le lendemain il arriva deux vaisseaux d'Amsterdam & trois de Frise, avec deux brûlots, & le 19.me il arriva trois barques d'avis & six brûlots de Zelande.

Mon-

Monsieur *de Witt* jugeant que la flotte étoit alors assès forte pour résister aux ennemis fit voile le même jour avec un vent de Nord-Est sur Nord, faisant cours vers l'Est-Sud-Est, pour entrer dans la mer du Nord, & vint mouiller à deux lieuës Sud-Sud-Est de Calais, où les Capitaines *Barent Rees* & *Ysselmuiden*, qui venoient de la Meuse, se joignirent à la flotte le 20.[me] de Mai. Il fait voile vers la mer du Nord.

Le lendemain on fit voile vers le Nord-Ouest sur Nord, & on approcha jusques à six lieuës de *Nord-vorland*, & le Capitaine *Brakel* reçût ordre de Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* d'aller avec six vaisseaux croiser entre les bancs de Dunquerque & le *Nord-vorland* pour apprendre des nouvelles de la flotte ennemie. Il continuë sa route.

Le 22.[me] de Mai il s'éleva tout d'un coup un brouillard si épais qu'on ne pouvoit se voir d'un vaisseau à l'autre, mais on étoit obligé de se servir du canon, des tambours, & des trompettes pour empêcher les vaisseaux de s'éloigner trop, & on avança avec peu de voiles du côté du Nord-Ouest. Brouillard fort épais qui s'éleve.

Ouest jusques au lendemain, qu'on découvrit encore le *Nord-vorland*, on apperçût aussi quatre vaisseaux & six grandes barques; deux de ces vaisseaux étoient de Nord-Hollande & ils étoient commandez par le Contre-Amiral *David Vluch* & le Comte *Jean de Hoorn*; le troisieme étoit d'Amsterdam, & il étoit commandé par *François Palm*; & le quatrieme étoit un brûlot de Hoorn, commandé par *Corneille Mick*.

La flotte arrive auprès du Konings-diep. La flotte arriva le soir auprès du *Konings-diep*, & Monsieur *de Witt* passa avec quatre brasses d'eau sur le *Galper*, qui est un banc de sable très dangereux. De là on découvrit neuf vaisseaux Anglois & quelques barques, & on fit la chasse sur eux; mais les Anglois s'en étant apperçûs se retirerent dans le *Konings-diep*, & l'obscurité de la nuit empêcha d'aller plus avant.

Ordre qui est donné à Monsieur de Guent. Cependant Monsieur *de Witt* ordonna au Lieutenant-Amiral *de Guent* de poursuivre les ennemis le lendemain dès la pointe du jour avec quinze vaisseaux, parmi lesquels étoient ceux du Vice-Amiral *Evertzen* & du Contre-Amiral

l'Amiral *van Nes*, pour tâcher de les ruiner ou de les prendre. Comme Monsieur *de Witt* avoit naturellement beaucoup de courage, il vouloit accompagner Monsieur *de Guent* dans cette expedition pour avoir part à la victoire; mais il en fut détourné par Monsieur *de Ruiter* & par les autres Officiers, parce qu'on attendoit à tout moment la flotte ennemie, & qu'alors sa présence seroit fort necessaire.

Les Anglois voyant Monsieur *de Guent* venir à eux prirent la fuite & entrerent dans la riviere avec leur petite escadre composée de sept gros vaisseaux & de quatre brûlots; cela n'empêcha pas le brave Monsieur *de Guent* de les poursuivre jusque sous le fort de *Charnesse*, où ils furent renforcez par deux gros vaisseaux, par une fregate, & par deux quaiches qui étoient là. Cependant ils n'oserent encore attendre les Hollandois, mais se cacherent derriere ce fort, où ils étoient en sûreté à la faveur de la grande quantité de canon qu'il y avoit; de sorte que Monsieur *de Guent* voyant qu'il n'y avoit rien à faire jugea à

Il poursuit les Anglois.

Il juge à propos de se retirer.

propos de descendre la riviere & de rejoindre la flotte.

Qu'est-ce qu'il ordonne? Il arriva comme il se retiroit que le vaisseau du Capitaine *de Munnick* & ensuite celui du Vice-Amiral *Evertzen* & un brûlot toucherent, parce que les Anglois avoient changé une tonne de sa place, ce qui les avoit trompez; mais le reflux étant venu les remit à flot; Monsieur *de Guent* ordonna alors d'enfoncer cette tonne, & d'aller arracher vers la côte Septentrionale quelques balises qu'on y avoit mis, & comme il avoit le vent contraire, il ne pût arriver à la flotte que le vingt-sixieme. Ce jour-là la flotte fut encore renforcée par deux vaisseaux de Nord-Hollande, par un de Zelande, par quatre brûlots de ces mêmes Colleges, & par deux grandes barques de Frise.

Il rejoint la flotte.

Qu'est-ce que Monsieur Corneil le de Witt écrit à son frere? Monsieur *de Witt* écrivit alors à son frére Monsieur le Conseiller Pensionnaire pour lui apprendre l'état de la flotte, & que l'entreprise de Monsieur *de Guent* n'avoit pas réüssi, & qu'on avoit résolu de s'étendre devant la *Konings-diep* pour y attendre les enne-

Que rapporte le Capitaine Allemonde?

ennemis. Le Capitaine *Allemonde* arriva le 27.me à la flotte, lequel rapporta à Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* qu'il avoit été le jour précedent auprès des flottes ennemies, lesquelles, autant qu'il en pouvoit juger, étoient fortes de quatre vingts voiles.

Messieurs de Witt & de Ruiter découvrent les flottes ennemies.

Sur ce rapport on fit voile vers l'Est dans l'esperance de joindre les ennemis, mais ce fut inutilement; de sorte que Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* ordonnerent le 29.me de faire cours vers le Sud-Oüest. Ils découvrirent à 9. heures du matin les flottes Angloise & Françoise, qui venoient droit à eux & qui avoient le vent; vers le midi elles s'approcherent si près qu'on pouvoit distinguer leurs pavillons, dont le blanc avoit l'avant-garde, le bleu l'arriere-garde, & le rouge étoit au milieu.

Ils font tous leurs efforts pour gagner le vent.

Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* firent tout ce qu'ils pûrent pour gagner le vent, & pour cet effet ils mirent à la voile avec toute la force & toute l'adresse qu'il leur fut possible jusques au trentieme, qu'à deux heures du matin le temps devint sombre & humide

& l'air se couvrit de brouillards. On fit signal de faire cours vers le Nord-Ouest, & on fut fort étonné de ne voir aucun vaisseau ennemi; mais environ les dix heures le vent s'étant renforcé & le temps s'étant éclairci, on découvrit la flotte ennemie, qui aussi-bien que la nôtre étoit dispersée.

Le lendemain le vent se tourna Ouest-Nord-Ouest, mais il n'étoit pas bien fort, & on apperçût la flotte des ennemis vers l'Ouest à quatre lieuës au-dessus de la nôtre. Monsieur *de Witt* donna ordre qu'on fit voile vers le Sud-Sud-Est, & comme on viroit on apperçût Ostgrade au Sud-Sud-Est de nôtre flotte faisant voile alors vers l'Ouest-Nord-Ouest dans la pensée d'atteindre & d'attaquer les ennemis, qui quoiqu'ils eussent l'avantage du vent ne jugerent pas à propos d'attaquer la flotte des Etats. Celle-ci faisoit tous ses efforts pour approcher des ennemis à force de voiles, mais les ennemis ne l'attendoient pas & viroient bord tout-aussi-tôt; de sorte qu'on ne pouvoit comprendre pour quelle raison ils nous évitoient.

Ils tâchent de joindre la flotte ennemie.

16. Mais

16. Mais Monsieur *de Witt* reçût une Lettre de son frére, qui lui marquoit qu'il y avoit beaucoup de malades sur la flotte Angloise, & que le nombre augmentoit tous les jours; qu'outre cela les François étoient dans un beaucoup plus mauvais état que les Anglois ne s'étoient imaginez; ce qui lui fit juger que c'étoit pour cela que les ennemis évitoient la rencontre de nôtre flotte, & c'est ce qui donna beaucoup de courage aux nôtres, qui attendoient avec impatience d'en venir aux mains. Monsieur de Witt reçoit une Lettre de son frére.

Ce même jour le vent devint si violent, que la grande vergue & la vergue de hune du vaisseau où étoit Monsieur *de Witt* se rompirent, de sorte qu'elles ne lui furent d'aucun usage. Les morceaux de ces deux vergues & les voiles tomberent tout auprès de Monsieur *de Ruiter*, qui ne laissa pourtant pas de faire cours vers le Sud-Ouest avec ses voiles d'artimon & de trinquet jusques au prémier de Juin, qu'il découvrit Dunquerque. Le lendemain la flotte avança jusques à huit lieuës près de *Nord-vorland*, & là le Il est battu de la tempête. Il s'avance vers le Nord-vorland.

le Capitaine *Tite de Nassau* rapporta à Monsieur *de Witt*, qu'il avoit vû de grand matin les ennemis environ à quatre lieuës de *Nord-vorland.*

Il examine l'état des provisions de la flotte.

17. Le 3.^me du même mois Monsieur *de Witt* ordonna à tous les Capitaines de déclarer pour combien de temps ils étoient encore pourvûs de provisions, afin de sçavoir combien il en devoit faire venir, comme il avoit fait en 1667. La flotte fut renforcée en même temps par cinq brûlots & cent trente Matelots, qui venoient d'Amsterdam, & le Capitaine *Jean Krook* de Hoorn y étoit arrivé quatre jours auparavant. Le 5.^me le Capitaine *Henri Visser* de Nord-Hollande se joignit aussi à la flotte avec trente-huit Matelots de Roterdam, & le 6.^me il y arriva encore une fregate avec quatre brûlots aussi de Roterdam; de sorte que la flotte se trouva alors forte de 168. voiles.

Quel avis reçoit-il, & quelle résolution prend-il?

On apprit le même jour par des vaisseaux qu'on avoit envoyé à la découverte, qu'ils avoient vû les flottes Françoise & Angloise dans Soulsbai, où ils étoient venus mouiller le 3.^me

&

& là-dessus Monsieur *de Witt* résolut de l'avis de Monsieur *de Ruiter* & du Conseil de guerre d'y aller & d'y attaquer les ennemis, d'autant plus que le vent étoit Nord-Est, & que nous aurions l'avantage du vent ; pour cet effet on détacha deux vaisseaux de chaque escadre avec autant de brûlots pour les faire avancer sur les ennemis à la faveur de la fumée, & Messieurs *Bankert* & *de Guent* reçûrent ordre de faire la même chose.

On leva l'ancre ce jour-là, & on fit voile d'abord vers le Nord-Est, & ensuite vers le Nord-Ouest jusques au 1. de Juin, que la flotte arriva devant Soulsbay situé entre Harwich & Jarmouth, & vint avec un vent de Nord-Est à la vûë des ennemis, qui y étoient à l'ancre, & qui n'avoient pas attendu si tôt les Hollandois ; qui se présenterent si inopinément que plusieurs vaisseaux ennemis furent obligez de couper leurs cables pour se ranger prómptement en bataille. Il fait lever l'ancre, & vient à la vûë des ennemis.

18. Les flottes Royales étoient divisées en trois escadres aussi-bien que celle des Etats. Le Duc *d'Yorck* com- Division des flottes Angloise

& Françoise. me Grand-Amiral du Royaume avoit le commandement du corps de bataille, ou de l'escadre du pavillon rouge; le Comte *d'Etrées* Vice-Amiral de France commandoit l'aile droite, ou l'escadre du pavillon blanc; & l'Amiral *Montagu* Comte *de Sandwich* avoit la conduite de l'aile gauche, qui étoit l'escadre du pavillon bleu.

La flotte Hollandoise se dispose à les attaquer. La flotte des Etats s'avança à petit vent vers celle des ennemis, qui faisoit voile vers le Nord. Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* firent mettre le pavillon rouge pour le signal du combat, & se disposerent à attaquer le Duc *d'Yorck*. Le Lieutenant-Amiral *Bankert* attaqua le pavillon blanc, & le Lieutenant-Amiral *de Guent* le pavillon bleu. Les vaisseaux, qui avoient été détachez avec les brûlots de chaque petite escadre, au nombre de dix-huit & d'autant de brûlots, alloient devant chaque grande escadre.

Elle engage le combat. Monsieur *de Witt* fit paroître alors son courage en animant par ses discours les Officiers & les Matelots, ce que fit aussi Monsieur *de Ruiter*, & les flottes s'engagerent au combat entre

sept

sept & huit heures du matin. L'Amiral Hollandois fit avancer son escadre jusqu'à une portée de pistolet vis-à-vis du Duc *d'Yorck*, auquel il lâcha une bordée, & celui-ci en fit de même. Et comme Monsieur *de Witt* étoit alors fort incommodé de fluxions & avoit aussi quelque incommodité à la jambe, il ne laissa pas de se tenir toûjours sur le haut de la hunette, où il s'étoit fait porter un fauteuil pour se reposer de temps en temps; ayant autour de lui ses douze Gardes vêtus de rouge, qui lui avoient été donnez par leurs Hautes Puissances, & demeura là exposé au plus grands dangers.

Monsieur de Witt s'expose beaucoup.

Le Duc *d'Yorck* se voyant attaqué avec tant d'intrepidité par Monsieur *de Ruiter* fit aussi sur lui une décharge de tout son canon; ce qui causa une fumée si épaisse, que le peu de vent qu'il faisoit cessa, & qu'elle empêcha de bien voir. Ils se foudroyerent ainsi pendant deux heures, mais enfin le grand mât de hune du Duc *d'Yorck* ayant été abbattu avec le pavillon rouge, il fut obligé de passer sur le vaisseau nommé *Londres*, où il arbora le pavil-

L'Amiral Anglois & l'Amiral Hollandois se canonnent vigoureusement.

L'Amiral Anglois est fort maltraité.

pavillon Amiral, & voyant qu'il ne faisoit pas bon de s'attaquer à *de Ruiter*, & que sans le calme il auroit couru risque d'être abordé par des brûlots, il ne jugea pas à propos de se rengager dans un semblable peril & n'osa plus revenir à la charge.

Le fils de Monsieur de Ruiter est blessé.

En ce temps-là le fils de Monsieur *de Ruiter* fut blessé à la poitrine par un éclat, mais sans danger, & quoiqu'il eût déja sur son bord onze morts & quinze blessez, qu'il eût reçû six coups sous l'eau, & que trois bouches de son canon eussent été emportées, il ne laissa pas de canonner si vigoureusement un vaisseau Anglois qu'il lui emporta le grand mât de hune. La place du Duc *d'Yorck* fut bientôt remplie par plusieurs autres vaisseaux de son escadre, qui lâcherent leurs bordées à Monsieur *de Ruiter*; un boulet de canon, qui passa auprès de la tête de Monsieur *de Witt*, tua trois de ses Gardes, qui tomberent à ses côtez; il y en eut encore trois autres dangereusement blessez, ce qu'il vid avec une intrepidité extraordinaire, & on ne rémarqua pas le moindre change-

Intrepidité de Monsieur de Witt.

ment

ment sur son visage, il exposa ainsi sa vie aussi-bien que le moindre qui fût sur la flotte, & cela pour le service de sa patrie.

Je ne sçaurois m'empêcher de rapporter ici le courage héroïque que témoignerent dans cette occasion trois Messieurs d'Amsterdam, tous trois Avocats & des plus anciennes & plus considerables familles de cette grande ville, qui étoient venus sur la flotte en qualité de Volontaires. Le prémier étoit le Sieur *Gerard Hasselaer*, qui avoit amené à ses propres dépens quarante Matelots ayant tous des bonnets à l'Angloise doublez de velours rouge, & qui fut tué sur le vaisseau de *Swerius*. Le second étoit le Sieur *Koenraed van Heemskerk*, qui avoit aussi amené cinquante Matelots avec des bonnets doublez de velours bleu, & qui fit paroître beaucoup de courage sur le vaisseau du Lieutenant-Amiral *de Guent*. Le troisiéme étoit le Sieur *Jean van den Berg*, qui avoit aussi amené huit Matelots avec des bonnets doublez de velours verd, & qui combattit avec une intrepidité extraordi-

Courage de trois Messieurs d'Amsterdam.

L'un d'eux est tué.

naire

naire sur le vaisseau du Capitaine *Bont*. Ces deux derniers eurent le bonheur de n'être point blessez, & ils s'en retournerent sains & saufs chès eux, & augmenterent par leurs belles actions la gloire & la réputation de leurs familles.

Les deux autres s'en retournent sains & saufs.

Dès le commencement du combat le Lieutenant-Amiral *van Nes* suivi de quelques autres vaisseaux alla droit au Vice-Amiral Anglois du pavillon rouge. L'un & l'autre porterent le cap au Nord & se chargerent pendant deux heures; mais le calme étant survenu, ils ne pûrent plus faire de mouvement qui leur fût favorable. Vers le midi le vaisseau nommé *la Royale Catherine*, monté de 80. pieces de canon & commandé par le Capitaine *Chilchely*, étant tombé près du navire de *van Nes*, ils se canonnerent long temps, mais *van Nes* donna ordre qu'on s'en emparât, & lui envoya pour cet effet un brûlot. A l'approche du brûlot ce vaisseau bailla le pavillon & voulut se rendre, & le brûlot étant déja en feu, *van Nes* qui s'en trouva trop près courut danger d'en

Le Lieutenant-Amiral van Nes attaque le Vice-Amiral du pavillon rouge.

Il canonne un autre gros vaisseau & il s'en rend maître.

d'en recevoir du dommage; on se ren-
dit pourtant maître du vaisseau; mais
comme *van Nes* en avoit donné la
garde à quelques Hollandois pour re-
venir au combat, ceux-ci s'amuserent
[redacted] piller, de sorte que les Anglois,
[redacted] ient restez dessus, prirent si
[redacted] leur temps qu'ils le reprirent &
[redacted] nerent en Angleterre.

Les Anglois reprennent ce vaisseau.

[redacted] Capitaine *Brakel* fit dans cette
journée, sans en avoir reçû aucun or-
dre, l'action la plus héroïque & la
plus hardie qui se soit encore vûë;
car quoique son poste fût dans l'esca-
dre de l'Amiral *de Ruiter* & de com-
battre contre le pavillon rouge, il en
sortit suivi d'un brûlot & vint fondre
sur *Montagu* Amiral du pavillon bleu.
Il s'approcha de lui sans tirer un seul
coup de canon, en essuyant toutes les
décharges de son ennemi & de plu-
sieurs autres navires Anglois qui étoient
autour de lui; lorsqu'il se vid fort près
du vaisseau nommé *le Royal James*,
il lui lâcha une bordée de tout son ca-
non si à propos, qu'un moment après
on n'entendit plus que les cris lamen-
tables d'un grand nombre de blessez,
dont

Action héroïque du Capitaine Brakel en attaquant Montagu Amiral du pavillon bleu.

dont la douleur sembloit augmenter par la vûë d'une infinité de corps morts qui étoient étendus sur le vaisseau. Ce qui releva d'autant plus la gloire de cette action, c'est que le vaisseau de *Brakel* n'avoit qu'envir trois cents hommes d'équipa soixante-deux pieces de c lieu que celui de *Montagu* monté de plus de cent pie de mille hommes d'équipage. *Brakel* cependant l'attaqua si vigoureusement & fit des décharges si furieuses pendant une demi-heure au corps du vaisseau ennemi, qu'au rapport du Lieutenant de *Montagu* il se seroit rendu à *Brakel*, s'il eût porté pavillon. *Montagu* envoya quelques chaloupes pour tâcher de l'accrocher, & quoiqu'ils fussent maîtres du haut du vaisseau, *Brakel* se défendit en bas avec un courage extraordinaire, & son vaisseau fut tellement maltraité qu'il ne pouvoit plus porter de voiles.

Monsieur de Witt lui envoye quelques

Monsieur *de Witt* voyant que *Brakel* étoit hors de son escadre, & combattoit contre les ordres, en fut très mécontent, quoiqu'il ne laissât pas d'admi-

d'admirer la bravoure de cet Officier en elle-même, & de lui envoyer quelques vaisseaux pour le secourir contre *Montagu*, qui ayant déja repoussé & coulé à fond trois brûlots se trouvoit si fort accablé par les Hollandois, qu'il lui étoit impossible de soutenir long temps. Enfin faisant un dernier effort pour se tirer du peril où il se trouvoit engagé, il fit couper à coups de haches le vaisseau de *Brakel*, qui le tenoit accroché, & qui s'en alla flottant hors d'état de servir. *vaisseaux pour le secourir.*

Quoique *Montagu* fût ainsi dégagé de l'ennemi qui le pressoit le plus, il étoit pourtant hors d'état de se bien défendre; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de se maintenir encore quelque temps & de donner des preuves d'une valeur éclatante jusqu'à midi, que le Vice-Amiral, *Sweers* s'approchant de lui pour l'aborder vid que le brûlot de *Jean van Rhyn* s'en approchoit pour le même dessein; ce qui lui fit changer de résolution, & s'étant contenté de lui tirer sa bordée il laissa faire le reste au brûlot, qui jettant les grapins à ce superbe vaisseau le réduisit aussi-tôt en cendres. *Le vaisseau de l'Amiral Montagu est mis hors de combat.*

Il est brûlé. Il brûla sans sauter en l'air, parce que *Brakel* l'avoit percé de tant de coups que toute sa poudre étoit mouillée. Les Matelots se jetterent pêle-mêle dans la mer, & l'Amiral *Montagu* entra dans une chaloupe esperant de s'y sauver avec son fils, ou, comme d'autres ont rapporté, avec ses deux fils, mais elle se trouva si chargée de monde qu'elle coula à fond, & [redacted] miserablement. Telle fut la fin déplorable de ce Seigneur, qui fut regreté de ses amis & de ses ennemis, & dont le merite égaloit la naissance. Son Capitaine quoique blessé se sauva à la nage, & on tira aussi de l'eau son Lieutenant, qui fut présenté à Monsieur *de Witt*, & qui lui avoua que pendant les trois ou quatre heures, qu'avoit duré le combat, on avoit combattu avec plus d'opiniâtreté qu'en l'année 1666. pendant quatre jours. *Jean van Rhyn*, qui avoit brûlé le vaisseau de *Montagu*, reçût pour lui & pour ses Matelots un présent de dix mille florins. Le Capitaine-Lieutenant *Jean van Brakel* reçût aussi une récompense de six mille

Cet Amiral perit miserablement, & est fort regreté.

Récompenses données à van Rhyn & à van Brakel.

mille florins pour avoir pris un brûlot des ennemis.

20. Le Lieutenant-Amiral *de Guent* s'étoit aussi fort signalé contre le pavillon bleu, mais à peine eut-il combattu l'espace d'une demi-heure, qu'il fut emporté par un coup de canon. Sa mort fut une très grande perte pour les Provinces Unies, auxquelles il avoit déja rendu de très grands services, & on pouvoit tout attendre dans la suite d'un homme qui en plusieurs occasions très dangereuses s'étoit signalé par sa bravoure & par sa conduite. Le Capitaine *Panhuisen*, qui étoit sur son navire, prit son temps pour informer sans bruit Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* du malheur qui venoit d'arriver. Il eut ordre de n'en point parler & de faire cependant du vaisseau ce qui seroit le plus convenable. Ce Seigneur *Guillaume Joseph* Baron *de Guent*, Lieutenant-Amiral de Hollande du ressort de l'Amirauté d'Amsterdam, Colonel du plus ancien Regiment de marine, Seigneur de *Drakenbourg*, &c. étoit descendu de cette ancienne & noble famille, si illustre

Monsieur de Guent est d'abord tué en se signalant.

Son éloge.

Sa naissance illustre.

 l'il-

l'intrepide *Martin de Rossem* s'étoit allié par mariage; il étoit fils du frére des Seigneurs *Walrave* & *Othon* Barons *de Guent*, qui ont acquis une gloire immortelle dans la guerre contre l'Espagne, particuliérement le dernier connu sous le nom de Seigneur de *Dieden*, qui dans l'année 1629. prit *Wezel* sur les Espagnols. De Capitaine d'Infanterie il étoit devenu Lieutenant-Amiral, quoiqu'il eût d'abord réfusé cette charge, mais il fut persuadé de l'accepter par Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* son intime ami. Outre plusieurs belles actions, il avoit remporté sous la direction de Monsieur *Corneille de Witt* la celebre victoire de Chattam à la vûë de Londres, & cela contre l'attente de Monsieur *de Ruiter*. Son corps fut embaumé & porté à Utrecht, où il fut enterré avec beaucoup de magnificence dans la grande Eglise, & pour un monument éternel de sa memoire on lui fit dresser un beau tombeau de marbre blanc. Il fut regreté des grands & des petits, parce qu'étant extrémement affable il s'étoit fait aimer de tous.

Il avoit d'abord réfusé la charge de Lieutenant-Amiral, qu'il accepta pourtant.

Il avoit remporté la celebre victoire de Chattam.

Il est enterré dans la grande Eglise d'Utrecht.

Mes-

Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* étoient encore aux mains avec l'escadre du pavillon rouge, qui se canonnoient vigoureusement & qui déployerent de part & d'autre tout ce que la valeur & l'experience sont capables de mettre en œuvre. Il y eut un vaisseau Anglois, monté de soixante & douze pieces de canon, brûlé, & deux des plus grands coulez à fond. Il y eut aussi neuf ou dix brûlots Hollandois ruinez, & les vaisseaux des Capitaines *Daik* & *Elzevier* furent coulez à fond par les Anglois.

Perte des Anglois.

Celle des Hollandois.

Le Lieutenant-Amiral *Bankert* attaqua (comme nous avons dit) l'escadre du pavillon blanc, composée pour la plûpart de vaisseaux François, mais la résistance qu'il trouva ne fut ni considerable ni de longue durée. Le Comte *d'Etrées*, qui la commandoit, prit bientôt sa route vers le Sud. Ce mouvement éloigna les François des Anglois, & *Bankert* profitant de cette séparation, les poursuivit de prés en faisant des décharges continuelles, sans toutefois remporter aucun avantage considérable, excepté qu'un vaisseau

Le Lieutenant-Amiral Bankert attaque l'escadre du pavillon blanc & la poursuit.

François fut tellement percé de coups, qu'on a appris depuis qu'il étoit coulé à fond.

Monsieur de Ruiter continue à se battre courageusement.

Cependant Monsieur *de Ruiter* combattoit avec un courage opiniâtre, & il étoit engagé avec le Contre-Amiral de l'escadre rouge, qui se défendoit aussi avec beaucoup de bravoure. Les ennemis voyant qu'il ne pouvoit pas résister à Monsieur *de Ruiter* envoyerent deux brûlots pour aborder & mettre le feu à son vaisseau, ce qui fut en partie empêché par le Capitaine *Philippe Allemonde*, cependant un des brûlots aborda le vaisseau, & on craignoit qu'il ne le brûlât, mais par la sage conduite de Monsieur *de Witt* & par l'intrepidité de Monsieur *de Ruiter* il fut délivré de ce danger en coupant les grapins de ce brûlot, qui sans avoir fait de mal fut consumé lui-même. Monsieur *de Ruiter* envoya ensuite le Capitaine *Aersen* pour faire sortir le vaisseau de *Brakel* hors de l'escadre des Anglois & l'emmener en *Zelande*, n'étant plus en état de servir; il y trouva cent cinquante morts ou blessez,

Il empêche de mettre le feu à son vaisseau.

Il envoye le vaisseau de Brakel en Zelande.

& *Brakel* même au nombre des derniers.

Van Nes, qui n'avoit auprès de lui que ſept ou huit vaiſſeaux & celui du Vice-Amiral *Sweers*, attendit les Anglois ; un des vaiſſeaux de ſon eſcadre accrocha un vaiſſeau ennemi, & un des plus gros vaiſſeaux Anglois fut mis hors de combat. *Van Nes* voyant que le vaiſſeau, ſur lequel étoit Monſieur *de Witt*, ſe battoit encore avec le Contre-Amiral du pavillon bleu, y vint pour le ſecourir, & perça tellement de coups le vaiſſeau du Contre-Amiral, qu'il fut auſſi mis hors de combat, & rémarquant enſuite que ſon frére étoit engagé avec deux ou trois vaiſſeaux ennemis, qui l'avoient ſi fort percé de coups de canon, qu'il ne pouvoit plus être d'aûcun ſervice, il vint à ſon ſecours & envoya ſon vaiſſeau délabré en Zelande ; mais ſon frére, qui voulut avoir l'honneur de s'acquitter de ſon devoir & de faire paroître ſon courage juſques à la fin du combat, paſſa ſur le vaiſſeau du Capitaine *Laucourt*.

Van Nes ſe ſignale.

La nuit met fin au combat.

Enfin la nuit ſurvenant, les Anglois ſe retirerent vers leurs côtes, & l'obſcurité finit ce ſanglant combat, pendant lequel Monſieur *de Ruiter*, à ce qu'on rapporte, tira trois mille cinq cens coups de canon & conſuma vingt-cinq mille livres de poudre. Son vaiſſeau fut fort endommagé aux mâts, aux voiles, & aux cordages, & il avoit même reçû quelques coups ſous l'eau. Il eut ſur ſon bord trente morts & pour le moins autant de bleſſez. Si l'on en excepte le Lieutenant-Amiral *de Guent*, les Hollandois perdirent peu de perſonnes diſtinguées; mais les Anglois perdirent outre l'Amiral *Montagu* près de dix-huit Capitaines, Chevaliers ou gens de qualité, & eurent près de deux mille hommes tuez ou bleſſez. Les Hollandois firent beaucoup de priſonniers, quoique pluſieurs de leurs vaiſſeaux euſſent été mis hors de combat, entre leſquels ceux du Baron *de Guent* & du Vice-Amiral *Sweers* ne furent pas des moins délabrez; cependant la perte des vaiſſeaux fut encore plus grande du côté des Anglois.

Perte de part & d'autre.

Meſ-

Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* firent tout ce qu'ils pûrent pour poussér plus loin l'avantage qu'ils venoient de remporter & pour atteindre les Anglois; pour cet effet ils firent voile toute la nuit vers le Sud-Sud-Est avec un vent d'Est. Vers le matin Monsieur *de Witt* écrivit plusieurs Lettres & entre autres deux à Monsieur son frére le Conseiller Pensionnaire. Messieurs de Witt & de Ruiter tâchent d'atteindre les Anglois.

Peu de temps après Messieurs *de Witt* & *de Ruiter* apperçûrent la flotte Angloise à trois lieuës de là, composée de cinquante vaisseaux, & augmentant jusques à cent voiles. Là-dessus ils ordonnerent qu'on tâchât à force de voiles d'atteindre les ennemis, mais ils se tinrent toûjours au-dessus du vent sans oser approcher de la flotte des Etats; preuve indubitable du desavantage qu'ils avoient eu le jour précedent, & de la victoire qu'ils cedoient aux Hollandois. Ordres qu'ils donnent.

21. Monsieur *Corneille de Witt* ayant appris que Messieurs les Etats de Hollande pour lui témoigner leur réconnoissance avoient résolu de donner Les Etats donnent la survivance des char-

ges de Monsieur de Witt à son fils.

ner à son fils la survivance de ses charges de *Ruard* & de *Dijckgraaf* du pays de Putten, en cas qu'il mourût pendant cette campagne, écrivit à leurs Nobles & Grandes Puissances pour les en remercier.

Après cela Monsieur *de Witt* envoya un ordre par écrit à Messieurs *Bankert* & *Sweers* de se tenir plus serrez, afin de ne pas donner aux ennemis occasion de passer au travers de la flotte, & ensuite de venir à son bord pour assister au Conseil de guerre, où il appella tous les Capitaines, & leur proposa de faire retirer la flotte sur les côtes de Zelande, pour pourvoir là d'autant mieux les vaisseaux qui manquoient de poudre, & pour attendre les ennemis sur les côtes de la République; qu'il y voyoit beaucoup plus d'avantage, parce qu'ils seroient plus à portée d'avoir les secours necessaires; cette proposition fut approuvée de Monsieur *de Ruiter* & de tous les Officiers. Cela ayant été résolu, la flotte vint le 10me de Juin mouiller au Nord-Ouest de l'île de Walcheren, & on envoya de là les blessez dans les

La flotte Hollandoise se retire vers les côtes de Zelande.

hôpitaux

hôpitaux de Zelande. On radouba les vaiſſeaux qui avoient été maltraitez dans le combat autant qu'il fût poſſible, & on envoya quelques vaiſſeaux pour apprendre des nouvelles de la flotte ennemie.

On tâche de radouber les vaiſſeaux maltraitez.

Monſieur *de Witt* reçût dans ce temps-là réponſe aux Lettres qu'il avoit écrit deux jours auparavant au ſujet de l'avantage que la flotte des Etats avoit remporté. L'une étoit des Etats de Hollande, & l'autre des Etats Généraux, dans leſquelles ils remercioient en des termes fort obligeans Meſſieurs *de Witt* & *de Ruiter* de leur bonne conduite & de leur courage. Il y avoit auſſi une Lettre de Monſieur le Conſeiller Penſionnaire à ſon frére; mais toutes ces Lettres ſont trop longues pour pouvoir être inſerées en ce lieu.

Meſſieurs de Witt & de Ruiter ſont remerciez.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

§. 1. *On envoye de la poudre à la flotte. Ordre que reçoit Monsieur* Corneille de Witt. *Il est attaqué d'une violente maladie. Il se retire de la flotte & arrive à Dordrecht. Il trouve un expedient pour secourir cette ville & pour épargner la poudre.* 2. *Sedition dans cette ville à son occasion. Outrages qu'on lui fait.* 3. *Le Roi de France arrive à Charleroi avec une armée formidable, & fait assieger quatre places. Qu'est-ce qu'on rapporte de ces quatre sieges? Les ennemis de Monsieur* de Witt *se déchainent contre lui. Samson le défend. On rapporte plusieurs choses pour sa justification.* 4. *Grande consternation parmi les Hollandois. On envoye quatre Députez au Roi de France, & pourquoi. Ils s'en retournent sans avoir rien obtenu.* 5. *Calomnies contre Monsieur* de Witt, *Insultes qui lui sont faites.* 6. *Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt *est attaqué par*

par quatre assassins. Un d'entre eux est pris. Un Medecin les découvre. 7. *Lettre des Etats de Hollande à Monsieur le Prince d'*Orange *sur les trois assassins, qui s'étoient sauvez.* 8. *Lettre du Conseiller Pensionnaire aux Etats de Hollande sur le danger qu'il avoit couru.* 9. *On met* 5000. *livres sur la tête de chacun des assassins.* 10. *Procès & execution de* Jacob vander Graef. *On ne peut s'empêcher de le plaindre. Discours qu'il tint peu de temps avant sa mort.* 11. *Lettre de Monsieur* de Ruiter *au Conseiller Pensionnaire sur cet attentat.* 12. *Monsieur* Vivien *est adjoint à Monsieur* de Witt. 13. *Mauvais état de la Hollande.* 14. *On envoye à Amsterdam les papiers les plus importans de l'Etat.* 15. *Sedition nouvelle à Dordrecht. Les Magistrats de cette ville envoyent des Deputez à Monsieur le Prince. Fureur de quelques mutins. Les Députez obtiennent du Prince ce qu'ils lui demandent.* 16. *Monsieur le Prince arrive à Dordrecht. Il y est reçû avec de grands*

 applau-

applaudissemens. 17. *Emportemens de la populace. Acte fait en faveur de Monsieur le Prince. Il est élû* Stadhouder. *Il part pour retourner à l'armée.* 19. *Monsieur* Corneille de Witt *réfuse d'abord de signer l'acte fait en faveur du Prince. Il est enfin obligé de le signer.*

On envoye de la poudre à la flotte.

§. 1. ENviron ce temps-là on envoya à la flotte dix mille livres de poudre du magasin de Delft, quarante mille de Roterdam, & soixante mille de la part des Conseillers Députez de la Hollande, quoique Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* eût écrit à son frére que la poudre étoit fort diminuée en Hollande & qu'on n'en pouvoit plus envoyer, parce qu'on avoit besoin de celle qui y étoit pour fortifier les villes frontieres.

Ordre que reçoit Monsieur Corneille de Witt.

Monsieur *Corneille de Witt* reçût en même temps une Lettre de leurs Nobles & Grandes Puissances, par laquelle ils le prioient de faire une revûë exacte de la flotte & d'examiner quels vaisseaux étoient dépourvûs de pou-

poudre & combien il en falloit à chacun, & d'épargner la poudre autant qu'il seroit possible; ce qu'il executa.

Il est attaqué d'une violente maladie.

Ensuite la flotte fit voile vers Schooneveld, où Monsieur *de Witt* fut attaqué d'une violente maladie, qui augmenta ses fluxions, & comme il empiroit tous les jours, Monsieur *de Ruiter* jugea à propos de le faire sçavoir aux Etats, qui par leur résolution du 21.me accorderent à Monsieur *de Witt* la permission de se retirer chès lui; ce qu'il fit le 22.me accompagné de ses Domestiques & de ses Gardes, dont le nombre montoit à cent deux personnes. Les Commandeurs *Swart* & *Roemer Vlak* lui servirent de convoi, & il arriva le 24.me à Dordrecht.

Il se retire de la flotte & arrive à Dordrecht.

Il trouve un expedient pour secourir cette ville, & pour épargner la poudre.

Cette ville lui avoit envoyé quelques jours auparavant un Messager pour le prier de leur prêter de la poudre; à quoi il ne pût d'abord consentir; mais il trouva pourtant un expedient pour secourir la ville de sa naissance dans le danger où elle étoit par l'approche des François; ce

fut

fut de prier Monsieur *de Ruiter* de ne point faire faire de décharges pour le saluer lorsqu'il sortiroit du vaisseau pour se retirer, qu'il ne se soucioit point de cet honneur, & qu'il aimoit mieux qu'on employât cette poudre pour le service du pays. Par-là il épargna plus de trois mille livres de poudre, qu'il emporta avec lui à Dordrecht du consentement de Monsieur *de Ruiter*, sans dépourvoir pour cela la flotte, quoique ses ennemis l'ayent expliqué d'une autre maniere & qu'ils ayent pris de là occasion de l'accuser, s'imaginant que ceux qui gouvernoient les villes faisoient la même chose tous les jours, qui (comme on disoit) étoit arrivée à Bois-le-Duc & à Grave.

Sedition dans cette ville à son occasion.

2. Aussi-tôt que Monsieur *de Witt* eût mis pied à terre, il s'apperçût que toute la ville étoit en tumulte, & quoiqu'il retournât de la flotte victorieux pour la seconde fois, & qu'on ne l'eût chargé encore d'aucune accusation, quelques seditieux avoient animé la populace contre lui & contre son frere. Peu après son depart pour la flotte on avoit arraché son por-

trait,

trait, qui étoit à la maison de ville, & que les Magistrats avoient fait peindre avec une répréſentation de la victoire remportée à Chattam, & qu'ils conſervoient là comme un monument; on l'avoit déchiré, & on avoit attaché les morceaux autour de la place où l'on faiſoit la principale garde, & la tête qu'on avoit coupée juſte avoit été miſe à un gibet avec les reproches les plus ſanglans que des gens furieux ſoient capables de faire. Après cette folle action, il y eut un homme, qui travailloit ſur le quai, nommé *Krijn*, qui accompagné d'une troupe de ces furieux alla avec une hache à la maiſon du Bourguemaître *Halling*, dont il enfonça la porte, la pilla & la démolit. Il y en eut auſſi qui voulurent faire la même choſe chès Monſieur *de Swijndregt*, mais par une grande prudence on arrêta leur fureur. Ce fut le commencement de cette triſte tragedie & de ces ſeditions fatales.

Outrages qu'on lui fait.

3. Cependant le Roi de France étoit arrivé le 3.me de Mai avec une armée de cent vingt mille hommes à Charleroi, qui étoit le rendez-vous aſſigné. Cette

Le Roi de France arrive à Charleroi avec

armée

Une armée formidable, & fait assieger quatre places.

armée fut divisée en quatre corps, & on entreprit quatre sieges de villes à la fois. Rhinberg fut assiegé par le Roi lui-même, Wezel par le Prince *de Condé*, Orsoi par le Duc *d'Orleans*, & Burick par le Vicomte *de Turenne*. Voici ce que *Samson* dans son *Histoire de Guillaume* III. *Tom.* II. *pag.* 128. & 129. dit de ces quatre sieges;

Qu'est ce qu'on rapporte de ces quatre sieges?

„ On rapporte une chose assès extraordinaire au sujet de ces differens
„ sieges. C'est que quelques particuliers de Hollande avoient reçû dès
„ le mois de Mars des Lettres d'Allemagne, qui marquoient en termes formels que ces quatre places
„ seroient assiegées le prémier jour de
„ Juin. On avoit communiqué ces
„ Lettres à Monsieur le Conseiller
„ Pensionnaire *de Witt* & à quelques
„ autres Seigneurs de la Regence,
„ qui ne crurent pas devoir ajoûter
„ foi à une nouvelle si incertaine.

Les ennemis de Monsieur Jean de Witt se déchaînent contre lui.

„ Cependant l'évènement ayant justifié ces avis, les ennemis de Monsieur *de Witt* en prirent occasion
„ de se déchaîner contre lui; comme
„ s'il eût été coupable d'une négli-

gence

„ gence essentielle. Il y en eut mê-
„ me qui pour le rendre de plus en
„ plus odieux au peuple insinuoient
„ sourdement, qu'il entretenoit des
„ correspondances secrettes avec les
„ Ministres de sa Majesté très Chré-
„ tienne, & qu'il n'avoit traité cet
„ avis de bagatelle, que pour em-
„ pêcher qu'on ne pourvût de bon-
„ ne heure à la sûreté de ces pla-
„ ces.

„ Cette accusation (ajoûte *Samson* là-même) me paroît si mal fondée, que je ne m'y serois pas arrêté, si je n'eusse apprehendé que certains esprits de travers, qui portent la haine jusqu'au-delà du tombeau & qui ne peuvent pas souffrir qu'on rende justice à ceux qu'ils ont une fois haï, n'en eussent pris occasion de dire que je recherche avec soin tout ce qui peut servir à la justification de ce Ministre; & que je passe sous silence tout ce qu'on lui a imputé. Samson le défend.

Pour moi je suis assûré que Monsieur *de Witt* avoit assès représenté dès le commencement de l'année qu'il falloit On rapporte plusieurs choses

pour sa justification. loit mettre la flotte de bonne heure en mer, pour empêcher la jonction des flottes Françoise & Angloise; faire sauter le magasin des François à *Nuis*, & fortifier les villes frontieres, comme cela paroît par les Registres; outre cela, il avoit obtenu des Magistrats de Cologne que le Colonel *Bamphield* leveroit son Regiment dans leur ville & y demeureroit en garnison, & qu'ils recevroient jusques à dix mille hommes dans leur ville; ce que quelques Seigneurs jugerent inutile, aussi-bien que d'envoyer des troupes en garnison à Liege, quoique Monsieur *de Witt* y eût déja disposé les Magistrats. De plus, il falloit necessairement qu'il esperât quelque récompense pour une trahison si détestable, selon cette maxime du Droit, *quod nemo gratis præsumatur malus, que personne ne se rend traître sans récompense*; mais pour ne pas m'arrêter plus long temps à cette calomnie, je dirai en peu de mots que le temps a fait voir le contraire, & que depuis trente-cinq ou trente-six ans on n'a produit aucune de ces accusations, mais

on

on void au contraire que personne n'a mieux servi sa patrie que Monsieur *de Witt*. Ce fut lui aussi qui pour une plus grande sûreté fit qu'on conclût une alliance offensive & défensive avec l'Electeur de Brandebourg le 6.me de Mai. Après quoi l'Evêque de Munster déclara la guerre aux Etats le 18.me & l'Electeur de Cologne le 27.me du même mois.

4. On reçût ensuite la nouvelle de la prise de Rhinberg & de plusieurs autres villes, dont le siege & la prise sont rapportez par plusieurs Ecrivains. Cela causa une grande consternation parmi les habitans des Provinces Unies, & donna occasion aux ennemis de Monsieur *de Witt* de médire de lui. Mais comme mon dessein n'est pas de faire son apologie ni celle de son frére, je reprens le fil de mon discours. Grande consternation parmi les Hollandois.

On avoit nommé par le conseil de Monsieur *de Witt* quatre Députez pour aller parler au Roi de France, & apprendre qu'elles étoient les prétensions de sa Majesté, & pour le prier de les vouloir donner par écrit, afin qu'on pût le On envoye quatre Députez au Roi de France, & pourquoi.

le satisfaire, leurs Hautes Puissances jugeant que de deux maux il falloit choisir le moindre, & qu'il valoit mieux donner au Roi une grosse somme d'argent que de laisser remettre sous le joug, par la lâcheté des traîtres & par la négligence de ceux à qui le soin de pourvoir les villes frontieres avoit été confié, une République, qui s'étoit mise en liberté par la force des armes & qui avoit résisté tant d'années aux puissans Rois d'Espagne. Mais toutes les offres avantageuses qu'on fit à sa Majesté furent inutiles, & ses prétensions étoient si exorbitantes, que ces Députez s'en retournerent sans avoir rien obtenu.

Ils s'en retournent sans avoir rien obtenu.

5. A peine Monsieur *Corneille de Witt* étoit-il de retour chès lui, étant encore arêté au lit par sa maladie, qu'on disoit que c'étoit sa faute si dans le dernier combat on n'avoit pas détruit entierement la flotte Françoise; mais un Ecrivain modeste répond à cette calomnie en ces termes: *La fausseté de ces bruits se fait voir d'elle-même; car les veritables interêts des deux freres étoient de détruire les*

Calomnies contre Monsieur Corneille de Witt.

forces

forces du Roi d'Angleterre, pour le mettre hors d'état de pouvoir jamais donner de secours au Prince d'Orange son neveu. Cependant quelque mal fondée que fût cette accusation, elle ne laissa pas d'être cruë par la populace, qui est toûjours plus disposée à recevoir de mauvaises que de bonnes impressions.

Au mois de Juin il y eut quatre scelerats qui vinrent vers les onze heures du soir frapper à la porte de la maison de Monsieur *Corneille de Witt*, & qui demanderent à lui parler. Comme ces gens étoient inconnus aux domestiques du *Ruard*, & qu'il étoit heure induë, ils ne voulurent pas leur ouvrir, se contentant de répondre que leur Maître étoit incommodé, & qu'il étoit trop tard pour pouvoir lui parler. Cette réponse ne satisfit point les Conjurez; ils voulurent entrer par force, & il y a apparence qu'ils seroient venus à bout de leur entreprise, si quelqu'un des domestiques ne fût sorti par une porte de derriere pour avertir la grande garde des Bourgeois, dont l'approche fit prendre la fuite aux assassins. Insultes qui lui sont faites.

6. Peu

Monsieur le Conseiller Pensionnaire de Witt est attaqué par quatre assassins.

6. Peu de jours auparavant, c'est-à-dire le 21.me de Juin, un semblable attentat fut commis sur la personne du Conseiller Pensionnaire, le soir entre dix & onze qu'il se retiroit de l'Assemblée des Etats de Hollande, mais il eut des suites plus fâcheuses. Monsieur le Conseiller *vander Graef* s'étoit retiré à Delft avec son épouse & ses meilleurs effets; cependant ses deux fils *Pierre* & *Jacob vander Graef* tous deux Avocats avoient invité à souper *Adolphe Borrebag* Maître des Postes, & *Corneille de Bruin*, & se promenant tous quatre après souper sur le *Vyverberg* ils attaquerent le Conseiller Pensionnaire, & quoiqu'il se défendît avec beaucoup de courage, ils lui porterent plusieurs coups & le jetterent par terre; après quoi ils se sauverent, croyant l'avoir laissé mort.

Un l'un d'eux est pris.

Il n'y eut que *Jacob vander Graef* qui fut pris des quatre assassins; ce fut le lendemain matin, comme il faisoit plusieurs tours sur le *Vyverberg* avec un manteau qu'il avoit emprunté de *Levyn van Dyk* pour n'être pas connu, & esperant de rentrer d'une maniere ou d'au-

tre

tre dans sa maison, qui étoit environnée d'une garde de Bourgeois. Mais un nommé *Henri Verhoef* Orfevre l'ayant reconnu le prit par la manche & lui demanda d'où il venoit tout sanglant; à quoi il répondit que le nez lui avoit saigné; d'abord il vint d'autres Bourgeois qui lui dirent, *Venez avec nous à la grand' garde dans la Cour.* Lorsqu'il vid que c'étoit tout de bon, il les pria de le laisser aller, que sans cela il étoit mort & confessa ainsi son crime avant que d'être à la garde. Et si la Cour se fut assemblée une heure plûtôt, elle auroit pû faire prendre ses complices sur sa confession; car ils étoient encore dans la maison de *Levyn van Dyk.*

Peut-être qu'on n'auroit jamais découvert les auteurs de ce crime, si un certain Medecin, qui venoit de voir un malade & qui passoit sur le *Vyverberg*, n'eût entendu crier tout doucement, *Graef, Graef, où êtes-vous? venez vîte*; car *vander Graef* étoit retourné pour voir si Monsieur *de Witt* étoit mort, comme ils l'avoient crû. Ils n'avoient point vû ce Medecin, (Un Medecin les découvre.)

ſoit à cauſe de l'émotion qu'un tel crime leur avoit cauſé, ſoit parce qu'il étoit de très petite ſtature; là-deſſus ce Medecin alla chès Monſieur *de Witt*, où il apprit le malheur qui lui étoit arrivé. Lorſqu'on eût appris cela le lendemain par la ville, on ordonna à la Cavalerie de monter à cheval, on leva les ponts, & on s'aſſûra de toutes les avenuës.

Les trois autres aſſaſſins s'en étant fuïs à l'armée, à ce qu'on diſoit, les Etats de Hollande réſolurent d'en avertir ſon Altesse Monſieur le Prince d'*Orange* & les autres Généraux de l'armée par la Lettre ſuivante.

A ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince d'Orange, *& en changeant les titres, à Meſſieurs* de Beverning, *le Veld-Maréchal* Wurtz, *le Prince* Maurice de Naſſau, *& le Comte* de Horne.

MONSEIGNEUR.

Lettre des Etats de Holl. à „ 7. Quatre perſonnes ont entre- „ pris la nuit paſſée d'aſſaſſiner en „ pleine ruë nôtre Conſeiller Penſion- „ naire

„ naire, comme il se retiroit de nôtre „ Assemblée, & l'ont blessé dange- „ reusement en quatre endroits. Nous „ prenons cette affaire fort à cœur, „ & nous avons résolu de faire voir „ nôtre ressentiment aux auteurs d'un „ crime commis dans la personne de „ nôtre prémier Ministre. On a pris „ & emprisonné un de ces quatre scee- „ lerats, les trois autres nommez „ *Pierre vander Graef*, *Adolphe Bor-* „ *sebagh*, & *Corneille de Bruin* s'étant „ échappez, & autant qu'on en peut „ juger par les informations qu'on en „ a prises, s'étant sauvez parmi les „ troupes de l'Etat, qui sont postées „ auprès de Nieuwerbrugge, ou en „ d'autres endroits, que vôtre Altesse „ sçait bien, nous avons ordonné à „ nôtre Procureur Général & Fiscal „ de se transporter en personne au- „ près des susdites troupes & de sai- „ sir ces criminels-là, ou par-tout „ où ils les pourra trouver & de les „ conduire ici incessamment. C'est „ pour cela que nous prenons la li- „ berté d'addresser notre susdit Pro- „ cureur Général à vôtre Altesse, &

Monsieur le Prince d'Orange sur les trois assassins, qui s'étoient sauvez.

„ de la prier très instamment de lui
„ donner le secours necessaire pour
„ découvrir & saisir les auteurs d'u-
„ ne action si détestable, afin que,
„ s'il est possible, ils soient mis entre
„ ses mains & ensuite entre celles de la
„ justice; c'est ce que nous attendons
„ de la sage conduite de vôtre Altesse,
„ & sommes, &c.

MONSEIGNEUR,

Donné à la Haye le 22.me
de Juin 1672.

Le lendemain de grand matin Mon-sieur le Conseiller Pensionnaire écrivit aux Etats de Hollande & de West-Frise pour leur apprendre le malheur qui lui étoit arrivé; il écrivit aussi la même chose à son frére & à quelques uns de ses amis.

A leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise.

GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Lettre du Conseiller „ 8. Comme je me retirois hier
„ au soir de l'Assemblée de vos No-
„ bles

„ bles & Grandes Puissances entre „ onze heures & minuit, une personne „ qui m'est inconnuë arracha des mains „ de mon Valet le flambeau qu'il por- „ toit pour m'éclairer & l'éteignit. „ Tout-aussi-tôt je fus attaqué par „ quatre hommes avec des épées nuës „ à la main, qui sans dire un seul „ mot me porterent plusieurs coups „ & me donnerent un coup de sabre „ sur le col. Après m'être défendu „ quelque temps, je tombai, & reçûs „ une contusion & une blessûre à la „ tête. M'étant relevé ensuite, ils „ s'en sont fuïs, croyant sans doute „ avoir executé leur dessein; cepen- „ dant ils ne m'ont blessé qu'en deux „ endroits du corps; j'ai reçû un coup „ dans le côté droit entre la cinquie- „ me & sixieme côte, & un autre „ coup par derriere vers la jointure „ de l'épaule gauche, outre les bles- „ sûres dont j'ai parlé & que j'ai re- „ çûës au col & à la tête. Messieurs „ *vander Straeten* & *Helvetius* Mede- „ cins & les deux Chirurgiens *de Wil-* „ *de*, qui m'ont visité & mis le pré- „ mier appareil à mes blessûres, ju-

Pension-naire aux Etats de Hollande sur le danger qu'il avoit couru.

„ gent qu'elles ne sont pas encore dan-
„ gereuses; de sorte que j'ai sujet de
„ remercier Dieu de ce que cette
„ rencontre ne m'a pas été plus fata-
„ le. Mais comme je ne suis pour-
„ tant pas en état de faire les fon-
„ ctions de ma charge auprès de vos
„ Nobles & Grandes Puissances, je
„ les supplie très humblement de vou-
„ loir m'en dispenser jusques à ce que
„ je sois mieux en état. Je prie Dieu,
„ Grands & Puissans Seigneurs, qu'il
„ veuille benir extraordinairement vô-
„ tre illustre Gouvernement dans ces
„ temps dangereux, & suis avec respect

HAUTS ET PUISSANS
SEIGNEURS,

Vôtre très humble & très fidelle serviteur

JEAN DE WITT.

On met 5000. livres sur la tête de cha-

9. Cette Lettre épouvanta les Etats de Hollande & de West-Frise, & il y eut quelques uns d'entre eux qui dirent, *Quoi traite-t-on ainsi nôtre prémier Ministre?*

stre? Qui sçait si on n'en veut point aussi à nous, & ce que quelques furieux sont capables d'entreprendre? &c. Et afin de pouvoir découvrir les auteurs d'un si horrible attentat leurs Nobles & Grandes Puissances mirent cinq mille florins sur la tête de chacun des assassins, dont il n'y eut que *Jacob vander Graef* de pris, comme nous venons de dire.

cun des assassins.

10. On lui fit d'abord son procès & on le déclara coupable de leze Majesté. Il employa quelques uns de ses amis pour solliciter Monsieur le Conseiller Pensionnaire & obtenir sa grace; ce qui a fait dire à plusieurs personnes malicieuses, & entre autres à un Ecrivain ignorant & calomniateur nommé *van den Bosch, que des Ecclesiastiques & autres avoient fortement sollicité pour cela, mais que le Conseiller Pensionnaire & ceux de son parti n'y parurent pas disposez.* D'où plusieurs ennemis de Monsieur *de Witt* prirent occasion de le calomnier, comme s'il avoit dépendu de lui, & non du Souverain, de laisser impunie une action qui pouvoit avoir de si mauvaises sui-

Procès & exécution de Jacob vander Graef.

tes; de sorte que *vander Graef* fut décapité le 29.me de Juin selon les loix du pays, & mourut en donnant de grandes marques de repentance, surtout de ce dernier crime.

On ne peut s'empêcher de le plaindre.

Quelque horrible que soit ce crime, on ne peut s'empêcher de plaindre un jeune homme de si bonne famille d'avoir executé une entreprise si détestable. Et ce qu'il y a de déplorable c'est que le Bourreau de Haerlem lui donna plusieurs coups avant que de lui emporter la tête.

Discours qu'il tint peu de temps avant sa mort.

Le discours que *vander Graef* tint à un Ecclesiastique peu de temps ava[illegible] sa mort est aussi digne de rémarque *Lorsque j'eus résolu*, lui disoit-il, *d'assassiner le Conseiller Pensionnaire* de Witt, *je priai Dieu qu'il voulût faire reüssir mon entreprise, si le Conseiller Pensionnaire étoit un traître; mais que s'il étoit un honnête homme, qu'il lui plût de me faire perdre la vie.*

Le jour que *vander Graef* fut executé, Monsieur le Conseiller Pensionnaire reçût la Lettre ci jointe de Monsieur *de Ruiter*.

" II. J'a

MONSIEUR.

„ 11. J'ai été saisi de frayeur quand j'ai appris par vôtre Lettre du 22.me de ce mois à Monsieur le *Ruard* vôtre frére l'assassinat horrible commis sur vôtre illustre personne la nuit précédente. Mais j'ai beaucoup de joye de ce que les Medecins ne desespe-rent pas de vôtre guerison, que je souhaite de tout mon cœur. Je souhaite aussi, Monsieur, que les auteurs d'une si detestable action puissent tomber entre les mains de la justice & être punis selon leurs merites, & que vous viviez encore plusieurs années en santé pour le service de l'Etat & pour vôtre propre satisfaction. J'assûre Monsieur vôtre pére & Monsieur vôtre frére de mes très humbles services, & suis

Lettre de Monsieur de Ruiter au Conseiller Pensionnaire sur cet attentat.

MONSIEUR,

Vôtre très humble & très obéissant serviteur

MICHEL ADR. DE RUITER.

12. Ce

Monsieur Vivien est adjoint à Monsieur de Witt.

12. Ce fut un grand bonheur dans une conjoncture si triste que les Etats de Hollande & de West-Frise par leur résolution du 20.me de ce mois avoient fait venir Monsieur *Vivien* Pensionnaire de Dordrecht pour aider à Monsieur *de Witt* dans ses grandes occupations, de sorte que ses blessûres n'apporterent pas autant de préjudice aux affaires de l'Etat qu'elles auroient fait sans cela.

Mauvais état de la Hollande.

13. Cependant les François s'avançoient & s'étoient déja rendus maîtres d'Utrecht; ce qui causa une si gra[nde] consternation parmi les habitans d[u] pays, qu'on ne pouvoit vendre les obli[-]gations sur la province, quoiqu'o[n] offrît d'y perdre soixante & dix pa[r] cent. Les obligations sur la Compa[-]gnie des Indes Orientales, qu'on appel[le] le *Actions*, se pouvoient acheter pou[r] deux cens cinquante florins, & l'argen[t] de banque, qui avoit valu quatre & cinq pour cent plus que l'argent de caisse, valoit quatre ou cinq pour cent moins.

On envoye à Amsterdam les

14. On envoya par le conseil de Mon[-]sieur *de Witt* à Amsterdam les papie[rs] les plus importans de l'Etat & que[l-]

ques tonneaux d'argent pour y être plus en sûreté, parce que la Haye étoit une place ouverte & sans aucune défense. L'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise devoit aussi se tenir à Amsterdam, & on y avoit fait préparer un lieu pour y battre la monnoye, dont l'auberge qui est au-dessous de la tour de la monnoye a retenu son nom, qui est en Hollandois de *Reguliers-Toorn*.

papiers les plus importans de l'Etat.

15. Le commun peuple de Dordrecht se mutina encore le 24.me de Juin, murmurant de ce que le magazin étoit si mal pourvû, disant que c'étoit pour cette raison que les Magistrats en cachoient les clefs pour empêcher que les habitans ne découvrissent le mauvais état où il étoit, & pour avoir un prétexte de livrer la ville aux ennemis ou par lâcheté, ou par trahison. Là-dessus il y eut un certain homme qui dit à la populace, qu'il falloit pour la conservation de la ville & de l'Etat abolir l'Edit perpetuel, & déposer tous les Magistrats qui l'avoient fait & qui le voudroient encore maintenir; ce qui causa un sou-

Sedition nouvelle à Dordrecht.

levement dans toute la ville, la popu-lace criant par les ruës, *Vive le Prince d'Orange, que le Diable emporte les de Witt*, & vomissant plusieurs autres injures contre les Magistrats. Plusieurs de ces mutins coururent comme des furieux chès quelques uns des Regens, à qui ils dirent, *Nous voulons & nous entendons que vous fassiez tout-à-l'heure le Prince* Stadhouder, *ou nous vous massacrerons tous.*

Les Magistrats de cette ville envoyent des Députez à Monsieur le Prince.

Les Magistrats s'assemblerent à la maison de ville pour déliberer là-dessus, & résolurent enfin qu'on publieroit à son de trompe, qu'on alloit envoyer sur le champ des Députez à son Altesse pour la prier de venir au plûtôt dans la ville. On nomma pour cette commission les Bourguemaîtres *Jean Halling* & *vander Burg* avec le Secretaire *Muys*, deux Membres du Conseil des Huit, sçavoir Messieurs *Graef* & *vander Velden*, deux Capitaines des Bourgeois, sçavoir *Hoguerwerf* & *Paf*, & deux de la Bourgeoisie; qui furent conduits hors de la ville le 25.me de Juin par un grand concours de peuple, qui crioit, *Vive so*

Altesse, & puissent mourir les mauvais Regens.

Cependant quelques autres troupes de mutins firent voler du haut de la tour deux pavillons : dont le plus haut étoit de couleur d'orange, & le plus bas étoit blanc, sur lesquels on lisoit ces paroles en Hollandois, *Orange boven, * de Witte onder, die 't anders meend die slaet den donder.* C'est-à-dire, *Orange dessus, les Witte dessous, & que la foudre écrase ceux qui ont d'autres intentions.* Fureur de quelques mutins.

Aussi-tôt que ces Députez furent arrivez auprès de son Altesse à l'armée, qui étoit alors près de Bodegrave, ils s'acquitterent de leur commission ; & quoique le Prince se défendit d'abord d'aller avec eux sur le danger qu'il y auroit de s'éloigner de l'armée, ils firent tant par leurs prieres & par leurs importunitez qu'ils obtinrent ce qu'ils demandoient, & envoyerent incontinent quelqu'un à Dor- Les Députez obtiennent ce qu'ils demandent au Prince.

T 7 drecht

* Le mot de *Witt* en Hollandois signifie *Blanc.* Ainsi ils vouloient dire par-là, qu'ils souhaitoient que le Prince triomphât des de W.

drecht pour faire sçavoir à la Bourgeoisie, que son Altesse avoit accordé leur demande & qu'il se rendroit dans leur ville.

Monsieur le Prince arrive à Dordrecht.

16. Le 29.me de Juin son Altesse arriva en carrosse à Papendregt ; d'où ayant traversé la riviere au milieu de la Bour geoisie, qui étoit ornée de rubans cou leur d'orange, il alla à pied & la tê te découverte à la maison de ville ; o après avoir reçû les complimens d anciens Bourguemaîtres *Naaldwijk van Meerdervoort* & *Jean vanden Burgh* de Monsieur *Pompe* Baillif de la Sud Hollande, de Monsieur *Nicolas Stoo* Receveur, & des deux Secretaires, il fut reçû avec des applaudissemens incroyables & conduit au Conseil ; ensuite son Altesse alla voir les fortifications & les magasins de la ville & se retira à l'auberge du Paon, où elle devoit dîner.

Il y est reçû avec de grands applaudissemens.

Emportemens de la populace.

La populace ayant demandé en chemin au Prince si on lui avoit offert la dignité de *Stadhouder*, il répondit qu'il étoit satisfait ; mais ces mutins répliquerent, *Et nous, nous ne le sommes pas à moins qu'on ne déclare sur le champ vot*

Altesse Stadhouder. Cela obligea un des Magistrats, qui étoit auprès de son Altesse, de mettre la tête hors du carrosse & de crier, *Vive Orange*; mais cela ne satisfit pas les Bourgeois; car l'un des plus seditieux dit, *Ce n'est là qu'un vain amusement. Nous demandons si le Prince est déja déclaré* Stadhouder; *si cela n'est pas encore fait, nous l'allons faire sortir du carrosse pour le prendre sous nôtre protection, & nous massacrerons sur le champ, comme des scelerats, tous ceux qui s'opposent à son élevation.* Un des seditieux entra aussi avec de grands cris dans l'auberge, & s'addressant au Prince il lui dit, *Que vôtre Altesse demande tout ce qu'il lui plaira, & je ferai en sorte que vous l'obteniez.*

18. Enfin le Conseil s'assembla dans ce même endroit, & ordonna au Secretaire *Muys van Holy* de dresser un Acte, par lequel le Conseil déclaroit le Prince *Stadhouder*; ce que son Altesse refusa d'accepter sous prétexte qu'il avoit juré l'Edit perpetuel, & qu'il ne pouvoit recevoir cette dignité avant que d'être absous de son serment. Le Conseil le dispensa donc de ce serment

Acte fait en faveur de Monsieur le Prince.

Il est élû Stadhouder.

en

en présence de deux Ministres nom-mez *Dibbetiq* & *Vrechem*, & déclara au nom de la ville qu'ils élisoient son Altesse *Stadhouder*. Ensuite son Altesse partit à quatre heures après midi pour s'en retourner à l'armée.

Il part pour retourner à l'armée.

19. Comme Monsieur *Corneille de Wit* tenoit encore la chambre pour l'indi position qu'il avoit contractée sur flotte, deux Magistrats, quatre Bou geois, & le Secretaire *Muys van Ho* lui apporterent cet Acte pour le signe Il le résusa d'abord, disant que les Re gens de la ville ne pouvoient l'absou dre d'un serment qu'il avoit fait de-vant les Souverains du pays, & qu'il n'avoient pas cette autorité. Et comm on lui représentoit le danger qu'i couroit en le résusant, il dit: *Dans l dernier combat naval j'ai entendu siffler tant de boulets à mes oreilles, & je m'y suis si bien accoutumé que je ne les crains plus; j'aimerois mieux en recevoir un coup que de me jouër ainsi de mon ser-ment & de signer un tel écrit.* Les Dé-putez voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir de Monsieur *de Wit* s'addre ferent à Madame son épouse, qui en

Monsieur Corneille de Witt réfuse d'abord de signer l'acte fait en faveur du Prince.

fin par ſes larmes & par celles de ſes enfans l'obligea de ſigner. Il avoit joint à ſon ſeing ces deux lettres V. C. c'eſt-à-dire, *vi coactus*, *par force*; mais un des Députez ayant rémarqué cela, voulut abſolument qu'il les effaçât, ou qu'on en viendroit à une fâcheuſe extremité contre lui, ce qu'il fut contraint de faire.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

1. *Soulevemens en pluſieurs villes de Hollande. Outrages faits aux Magiſtrats.* 2. *L'Edit perpetuel eſt abrogé. Acte fait là-deſſus. Deputez envoyez au Prince ſur ce ſujet. Le Prince vient à la Haye, & il eſt introduit dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande. Il retourne à l'armée.* 4. *Les peuples de Hollande veulent changer le gouvernement. Calomnies publiées contre le Conſeiller Penſionnaire* de Witt. *Il s'en plaint au Prince. Récompenſes promiſes à ceux qui découvriroient les auteurs de ces calomnies.* 5. *Memoire de Monſieur*

de

de Witt *présenté aux Etats de Hollande sur ces calomnies.* 6. *Acte pour la justification de Monsieur* de Witt. *Ses ennemis ne cessent de murmurer.* 8. *Eloge de Monsieur* de Witt *par Monsieur* Temple. *On le justifie par rapport à son bien. Il e défendu par* Samson. 8. *Qu'est-c que le Prince d'*Orange *déclare s les malheurs de 1672. Monsieur* d Witt *est sollicité d'entrer dans les in-térêts de ce Prince. Qu'est-ce qu' répond à cela? Il felicite le Prin sur le* Stadhouderat, *& il a u longue conversation avec lui à cett occasion.* 9. *Discours qu'il fait dan l'Assemblée des Etats de Holland pour demander sa démission. Résolution des Etats de Hollande & de West-Frise sur ce que Monsieur* de Witt *venoit de leur demander. Monsieur* de Witt *est remercié, & il est confirm dans la charge de Conseiller. Il dress un état des Finances.* 10. *Sa Lettre à Monsieur* de Ruiter *sur sa démission*

Soulevemens en plusieurs

§. 1. IL arriva dès le même jour d semblables soulevemens à R

Villes de Hollande.

terdam, & le lendemain à Leide, à Delft, à Tergouw, & à Haerlem, & les seditieux de cette derniere ville croyant que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* étoit chès Monsieur *Sypesteyn*, y coururent avec de ands cris pour le faire sortir de la aison; & ne l'y ayant point trouvé, pillerent la maison, qui étoit magniquement meublée. Il y eut peu de lles dans les Provinces Unies exemes de ces seditions, qui étoient ac-mpagnées de calomnies inventées ntre les Magistrats par des voyes rectes & indirectes, & tous ceux ii vouloient maintenir la liberté é-ient traitez de traîtres de la patrie.

Outrages faits aux Magistrats.

2. Tous ces troubles furent cause ue les Députez de Leide persuadeent aux Etats de donner à son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* le pouoir de distribuer des Patentes aux Officiers. Et comme les Etats de Zende avoient déclaré le Prince *Stadouder* le 2.me de Juillet, les Etats de Hollande s'assemblerent le 3.me du même mois pour abroger l'Edit perpetuel; qu'ils firent d'un commun consen-

L'Edit perpetuel est abrogé.

tement

tement de toutes les villes, par l'Act
suivant.

Extrait de la Résolution des Eta
de Hollande & de West-Fri
prise le Dimanche 3.me de Juil
let 1672.

Acte fait ci-dessus.

„ Sur ce qui a été répréſenté par Me
„ ſieurs le Députez des villes de Hae
„ lem, Roterdam, & autres Membr
„ de l'Aſſemblée de leurs Nobles
„ Grandes Puiſſances, Meſſieurs c
„ la Nobleſſe, comme auſſi les D
„ putez des villes au nom & de
„ part de leurs Commettans, ont trou
„ vé bon & réſolu, comme leurs No
„ bles & Grandes Puiſſances trouven
„ bon par la préſente, en cette dan
„ gereuſe conſtitution des temps &
„ des affaires, que pour rehabilite
„ les Membres de cette Aſſemblée
„ pour l'établiſſement d'un *Stadhouder*
„ lesdits Membres ſe diſpenſent le
„ uns les autres, comme auſſi tou
„ ceux qui ont juré ſucceſſivemen
„ l'Edit perpetuel, ainſi qu'ils
„ préſentement, du ſerment par eu

fait sur ledit Edit, selon la résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances, en datte du 15.me Août 1667. se remettant par consequent les uns les autres en la même liberté qu'ils ont euë auparavant, pour élire & établir un *Stadhouder*, selon qu'ils jugeront à propos pour le plus grand bien & avantage de l'Etat.

On résolut aussi le même jour dans Assemblée des Etats de Hollande & e West-Frise d'élire le Prince *Stadouder*, & on nomma des Députez our en porter la nouvelle à son Alesse, qui étoit alors à l'armée près le Bodegrave. Dès qu'ils furent arrivez au camp, ils se rendirent auprès du Prince, & ils lui déclarerent la résolution, que les Etats de Hollande & de West-Frise avoient prise pour l'élire *Stadhouder*.

Députez envoyez au Prince sur ce sujet.

Le Prince ayant remercié ces Députez & ayant reçû cette dignité avec beaucoup de satisfaction & de joye, partit le lendemain de l'armée & se rendit à la Haye, où il comparut dans l'Assemblée des Etats de Hollande

Le Prince vient à la Haye, & il est introduit dans l'Assemblée des Etats

de Hollande. Hollande & de West-Frise, y étai introduit par Messieurs *de Duivenvoorden* & *Vivien* Pensionnaire de Dordrecht pour y prêter le serment, comme son Altesse l'avoit fait dans l'Assemblée des Etats Généraux ; après quoi son Altesse retourna à l'armée qui étoit devant Bodegrave.

Il retourne à l'armée.

Les peuples de Hollande veulent changer le gouvernement.

4. Les partisans du Prince avoient toûjours publié que quand on auroit fait son Altesse *Stadhouder*, la Hollande joüiroit d'une paix profonde ; cependant les peuples ne pûrent se tenir en repos, parce qu'ils s'étoient mis dans l'esprit que pendant que ceux contre le sentiment desquels le Prince avoit été élû, seroient dans la Régence, ils le traverseroient en tout, & interpreteroient en mauvaise part toutes ses actions ; c'est pour cette raison qu'ils vouloient changer le gouvernement, & en ôter tous ceux de la Faction de Louvestein, & c'est ce qui fut cause qu'on publia de part & d'autres plusieurs satyres & libelles tant contre le Prince d'*Orange*, que contre le Conseiller Pensionnaire *de Witt*.

On reprochoit entre autres cho-
; au Conseiller Pensionnaire dans
i certain libelle, qu'il ne distribuoit
s les deniers destinez pour entre-
nir des correspondances secrettes,
ii étoient entre ses mains, mais qu'il
s gardoit pour lui, & qu'il en profi-
it pour quatre vingts mille florins
us les ans. Ce dernier article étant
plus important, Monsieur *de Witt*
fut aussi le plus sensible; quoique
us les faux bruits, qu'on avoit pu-
ié contre lui, n'eussent pas été capa-
es de troubler la tranquillité de son
ne, ayant trop d'esprit & de ferme-
pour s'amuser à des bagatelles, dont
temps découvriroit la fausseté.

Calomnies publiées contre le Conseiller Pensionnaire de Witt.

Cependant Monsieur *de Witt* voyant
'où ces accusations venoient, & pen-
nt aux consequences, il se crud obli-
é de se plaindre à son Altesse de ces
ux bruits, qui étoient déja répandus
armi le commun peuple, & sur-tout
e ce qu'on l'accusoit de n'avoir pas
ien manié les deniers destinez pour
voir des correspondances secrettes &
e n'avoir pas pourvû l'armée de tou-
s les choses necessaires. Son Altes-

Il s'en plaint au Prince.

se

se repondit à Monsieur *de Witt*, ma
d'une maniere dont il ne fut pas bie
satisfait, parce que le Prince s'exc
soit sur ce qu'il n'avoit aucune co
noissance de ce dont on l'accusoit ; c
qui donna beaucoup à causer, & l
ennemis de Monsieur *de Witt* prire
occasion de là de condamner toutes s
actions.

Récompenses promises à ceux qui découvriroient les auteurs de ces calomnies.

Les Etats de Hollande avoient dé
par leur résolution du 20.me de Juill
promis de bonnes récompenses à ceu
qui découvriroient les auteurs de c
libelles & de ces calomnies; & comm
Monsieur *de Witt* avoit attendu av
impatience pendant huit jours la répon
se de son Altesse sans la recevoir, peut
être parce que cette réponse avoit ét
arrêtée par quelqu'un des Domestique
du Prince, il eut son recours aux Etat
de Hollande, comme il paroît pa
les pieces suivantes.

Extra

Extrait de la Résolution des Etats de Hollande & de West-Frise prise le Mecredi 23.me de Juillet 1672.

„ 5. Dans ce temps-là on présenta à l'Assemblée un certain Memoire de Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt*, concernant le maniement des deniers destinez pour entretenir des correspondances secrettes, & inséré ici mot à mot.

Memoire de Monsieur de Witt présenté aux Etats de Hollande sur ces calomnies.

GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS.

„ Je prens la liberté de mettre sur la table de vos Nobles & Grandes Puissances le libelle satyrique ci inclus, qui m'a été apporté par un de mes Domestiques, quoique j'aye toûjours été de ce sentiment qu'on ne pouvoit mieux détruire ces sortes de calomnies qu'en les méprisant, & en faisant voir qu'on n'y est pas sensible. Mais comme il y a dans celui-ci une accusation positive, que pendant l'exercice de ma

„ charge j'ai gardé pour moi une
„ somme considerable des deniers qu
„ étoient destinez pour entretenir de
„ correspondances secrettes, & qu
„ par consequent j'ai volé l'Etat ; &
„ comme je rémarque qu'on avanc
„ cela avec un grand air de certitu
„ de, & que ce bruit est crû pa
„ plusieurs personnes, d'autant plus
„ disent-ils, que si ce fait n'étoit pa
„ veritable, on en feroit voir la fau
„ seté ; & comme enfin plusieu
„ Membres de la Noblesse & plu
„ sieurs Magistrats des villes, parti
„ culierement ceux qui n'ont pas ét
„ du nombre des Conseillers Dépu
„ tez, peuvent ignorer si jamai
„ j'ai eu le maniement ou la dispos
„ tion de tels deniers pour les cor-
„ respondances secrettes, n'étant pa
„ en état de paroître en personne dans
„ l'Assemblée de vos Nobles & Gran-
„ des Puissances, à cause de mes bles-
„ sures & d'une indisposition qui les
„ accompagne, j'ai jugé à propos
„ d'informer sincerement vos Noble
„ & Grandes Puissances par les pré
„ sentes, que Messieurs les Conseil

„ ler

„ lers Députez m'ayant voulu met-
„ tre entre les mains au commence-
„ ment de l'exercice de ma charge
„ quelque argent pour satisfaire aux
„ fraix des correspondances secrettes
„ à l'exemple de mes prédécesseurs, &
„ que même, autant que je m'en sou-
„ viens, m'ayant remis une petite som-
„ me pour cela, avant qu'on eût in-
„ venté & mis en pratique l'ordre
„ qui a été observé depuis; j'exami-
„ nai plus soigneusement la chose, &
„ faisant dès lors reflexion sur le natu-
„ rel méfiant de nôtre nation, je ne
„ voulus point me charger du manie-
„ ment d'aucuns deniers, mais j'ima-
„ ginai un autre ordre, qui a été toû-
„ jours observé depuis de la maniere
„ que je le dirai tout-à-l'heure. De
„ sorte que dès le commencement de
„ l'exercice de ma charge je n'ai vou-
„ lu recevoir ni manier aucuns deniers
„ pour les correspondances secrettes
„ ni pour d'autres usages, comme
„ aussi je n'ai reçû ni manié pendant
„ ce temps-là aucune somme pour
„ de semblables usages. C'est ce dont
„ rendront témoignage Messieurs les

 „ Con-

„ Conseillers Députez, tant ceux
„ qui sont présentement en charge
„ & dont plusieurs ont eu souvent
„ cet emploi, que ceux qui ont été
„ les Membres de ce College depuis
„ que j'exerce ma charge, (sans l'or-
„ donnance duquel College des Con-
„ seillers Députez les Receveurs ne
„ peuvent donner aucun argent, ni le
„ faire passer en compte) & tous ceux
„ par les mains de qui les dépêches
„ & l'argent doivent passer. Tous ces
„ Messieurs, dis-je, en étant requis
„ pour le repos & la satisfaction d'un
„ chacun, seront obligez de témoig-
„ ner unanimement & sincerement
„ que de leur sçû, pendant qu'ils ont
„ exercé leurs charges, je n'ai reçu
„ ni manié aucuns deniers pour les
„ correspondances secrettes. Mais
„ voici ce qui en est. Il y a eu dans
„ l'état de guerre un article à la char-
„ ge de cette province de deux mille
„ florins par mois destinez pour les
„ correspondances secrettes, faisant
„ par an une somme de vingt-quatre
„ mille florins; leurs Hautes Puissan-
„ ces ou leurs Commissaires autori-

„ sez

„ ſez pour les affaires ſecrettes ont
„ en partie diſpoſé de ces deniers,
„ quelquefois auſſi vos Nobles & Gran-
„ des Puiſſances, mais rarement, &
„ enfin Meſſieurs les Conſeillers Dé-
„ putez en ont auſſi diſpoſé en par-
„ tie. Ces correſpondances ſecrettes,
„ autant qu'elles ont été confiées
„ aux Conſeillers Députez, ont été
„ dirigées de telle maniere, qu'après
„ que les perſonnes qui devoient y ſer-
„ vir ont eu été choiſies ou par ce
„ College ou auſſi quelquefois par moi
„ par l'ordre dudit College, on eſt
„ convenu avec eux ou arrêté par une
„ réſolution dudit College des Conſeil-
„ lers Députez, ce qu'on donneroit à
„ ces perſonnes par jour, par ſemaine,
„ par mois, ou auſſi par an, quand
„ on croyoit avoir beſoin de leur ſer-
„ vice pour long temps, pour leur
„ peine, pour les frais des voyages,
„ & pour leur dépenſe. Tout cela
„ étant ainſi reglé, on a donné à ces
„ dits Correſpondans, ou à ceux qu'ils
„ autoriſoient ici pour cela, les Or-
„ donnances ou les Actes de miſe,
„ comme on les appelle, des ſommes

„ qui leur étoient dûës jusques à ce
„ temps-là, & même de l'argent
„ qu'on jugeoit à propos de leur a-
„ vancer, & sur ces Ordonnances ou
„ Actes de mise le Receveur Général
„ a payé de temps en temps ces som-
„ mes aux dits Correspondans, ou à
„ ceux qu'ils avoient autorisé pour
„ cela. Mais ces Ordonnances ou
„ Actes de mise n'ont jamais été dé-
„ pêchées qu'après la résolution &
„ par l'ordre du College des Con-
„ seillers Députez, & qu'après avoir été
„ signées par trois Membres de ce
„ College ; outre que depuis quel-
„ ques années le Secretaire a couché
„ la résolution dans un régistre secret,
„ & exprimé les noms de ceux en
„ faveur de qui ces Ordonnances ou
„ Actes de mise ont été dépêchées,
„ & je croi pouvoir assûrer vos No-
„ bles & Grandes Puissances, que ces
„ deniers pour les correspondances
„ secrettes n'ont pas excedé la somme
„ de six mille florins par an, une
„ année portant l'autre. Il est donc
„ bien vrai que j'ai eu ordinairement
„ la charge & la direction de ces cor-

„ respon-

„ reſpondances, entant que ç'a été moi
„ qui par ordre du College des Con-
„ ſeillers Députez ai inſtruit de bouche
„ les Correſpondans avant leur depart,
„ & qui leur ai enſuite preſcrit par
„ Lettres ce qu'ils devoient faire, &
„ que les Lettres de ces Correſpon-
„ dans m'ont ordinairement été ad-
„ dreſſées. Mais il eſt auſſi vrai que
„ pendant tout ce temps-là je n'ai
„ pas voulu avoir le maniement d'au-
„ cuns deniers pour ces correſpon-
„ dances, & que je n'ai reçû aucun
„ argent pour cela. C'eſt ce que déclare
„ avec ſincerité & en bonne conſcien-
„ ce celui qui eſt & ſera toute ſa
„ vie.

GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Vôtre très humble & très fidelle ſerviteur

JEAN DE WITT.

A la Haye le 20.me de Juillet 1672.

„ Sur quoi ayant été déliberé, il a été
„ résolu que Messieurs du College des
„ Conseillers Députez seroient encore
„ priez & chargez en vertu de la ré-
„ solution du 12.me de ce mois, com-
„ me ils sont priez & chargez par ces
„ présentes de déclarer par un Acte
„ authentique s'ils sçavent que ledit
„ Sieur Conseiller Pensionnaire ait re-
„ çû de l'argent destiné pour les cor-
„ respondances secrettes.

Déclaration du College des Conseillers Députez au sujet des deniers destinez pour entretenir des correspondances secrettes.

Le Samedi 23.me *de Juillet* 1672.

Acte pour la justification de Monsieur de Witt.

„ A été lûë dans l'Assemblée certai-
„ ne déclaration donnée par le Colle-
„ ge des Conseillers Députez en vertu
„ des résolutions de leurs Nobles &
„ Grandes Puissances du 12.me & du
„ 20.me de ce mois au sujet du ma-
„ niement des deniers pour les cor-
„ respondances secrettes, laquelle dé-
„ claration est ici inserée.

„ Les

„ Les Membres du College des Conseillers Députez des Etats de Hollande & de West-Frise, pour satisfaire à la demande & à la résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances du 12.me de ce mois, déclarent unanimement que depuis tout le temps qu'ils ont eu séance dans les differens Colleges de leurs Nobles & Grandes Puissances, ils ne sçavent pas que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* ait reçû aucuns deniers pour les correspondances secrettes. Donné à la Haye, sous le petit cachet, par les Membres dudit Conseil, Monsieur *de Swyndrecht* étant sorti de l'Assemblée, à cause qu'il est parent de Monsieur *de Witt*, le 22.me de Juillet 1672.

Par ordonnance des Conseillers Députez,

SIMON DE BEAUMONT.

„ Sur quoi ayant été déliberé„ il
„ a été résolu que ladite déclaration
„ sera envoyée au Président & aux
„ Membres du Conseil de Justice,
„ pour leur servir d'instruction.

Ses ennemis ne cessent de murmurer.

Cette calomnie atroce, à laquelle Monsieur *de Witt* avoit été le plus sensible, ayant été ainsi solidement réfutée, ses ennemis ne furent pas encore satisfaits, mais ils murmuroient encore entre eux des richesses qu'il avoit amassées. Ces personnes ne vouloient pas faire reflexion que lorsqu'il s'étoit marié, son bien & celui de son épouse étoit fort considerables, quoiqu'il ait fort diminué pendant leur mariage, sans que pourtant on lui puisse reprocher d'avoir fait des dépenses superfluës.

Eloge de Monsieur de Witt par Monsieur Temple.

8. C'est ce dont Monsieur *Temple* Ambassadeur d'Angleterre rend témoignage dans ses *Remarques sur l'Etat des Provinces Unies chap.* 11. *pag.* 124. & 125. où il dit: *Que la simplicité & la modestie étoit si grande de son temps, que les deux plus grands Officiers qu'il eût connus, sçavoir le Lieutenant-Amiral* de Ruiter, *& le Conseiller Pensionnaire* de Witt,

Witt, (*dont l'un avoit la réputation chés les Etrangers d'être le prémier homme pour la marine, & l'autre celle du plus grand Ministre d'Etat de nôtre temps*) *il n'avoit jamais vû le prémier mieux vêtu que le dernier Capitaine de vaisseaux*, &c. *Quant au Conseiller Pensionnaire* de Witt, (ajoute-t-il) *qui a un très grand credit dans le gouvernement, tout son train & toute la dépense de sa maison n'avoit rien de different de celle des autres Députez & Ministres de l'Etat. Son habit étoit grave, simple, & populaire. Sa table n'étoit servie que pour sa famille & pour un ami, & toute sa suite, à la reserve de quelques Commis & Clercs, qui le servent chès lui en sa charge aux dépens du public, étoit composée d'un seul Valet, qui faisoit tout le service ordinaire dans la maison, & lorsque ce Ministre faisoit des visites de ceremonie, le Valet mettoit un simple manteau de livrée, & suivoit le carrosse dans la rüë. Aux autres occasions on le voyoit ordinairement par la ville à pied, suivi d'un seul Valet, & quelquefois seul, comme le plus simple Bourgeois de la Haye.*

On le justifie par rapport à son bien.

S'il étoit vrai que Monsieur *de Witt* se fût enrichi aux dépens de l'Etat, où auroit-il laissé son argent? car ce que l'on a trouvé après sa mort à l'égard de son patrimoine, si on en excepte sa Bibliotheque, qui étoit composée de peu de livres, mais choisis & très bons, n'a pas excedé le bien d'un Bourgeois, & la raison pourquoi son bien étoit diminué, c'est qu'il en avoit dépensé des sommes considerables pour sçavoir exactement ce qui se passoit dans les Etats étrangers ; de sorte que cette calomnie inventée malignement est tombée d'elle-même.

Il est défendu par Samson.

C'est ce qui fait dire à *Samson* dans son *Histoire de Guillaume* III. *pag* 343. *Un Magistrat, dont les appointemens ordinaires n'étoient que de trois mille francs par an, qui se donne tant de peines pour une somme si modique, & qui bien loin de solliciter des récompenses, employe le credit de ses amis pour empécher ses Maîtres de lui faire un présent de cent mille francs*, (comme *Aitzema*, Historien qui ne peut être suspect de partialité qu'à ceux qui jugent avec passion, témoigne que cela est arrivé) *ne me paroit*

roît gueres capable de divertir à son usage particulier un argent qui lui auroit été confié pour les necessitez pressantes de l'Etat, & je ne croirois pas Monsieur de Witt *moins innocent quand même il n'auroit pas été justifié par un Acte authentique, d'une calomnie que ses ennemis avoient inventée pour le perdre.*

8. Le Prince, qui connoissoit mieux l'état des choses & qui sçavoit bien que Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* ne le haïssoit pas personnellement, mais qu'il regardoit le *Stadhouderat* comme une charge préjudiciable à l'Etat, déclara, *Que tous les malheurs, dont il avoit plû à Dieu de visiter cette République, avoient été causez en grande partie par la trahison ou par la lâcheté des Commandans, Officiers, & Soldats, à qui on avoit confié les premiers & les plus considerables postes sur les frontieres du pays: qu'il déclaroit aux yeux de tout le monde qu'il ne sçavoit pas, & qu'il ne croyoit pas aussi, qu'il y eût aucun des Régens de la province de Hollande ou des villes particulieres, qui se fût oublié à ce point que d'entretenir quelque correspondance avec les ennemis de l'E-* Qu'est-ce que le Prince d'Orange déclare sur les malheurs de 1672.

tat contre son serment & son honneur, ou de se servir de voyes illegitimes pour faire quelque chose qui fût contraire au devoir d'un fidelle & d'un honnête Regent, &c. Ce sont les propres paroles de son Altesse dans une Lettre qu'il écrivit du camp de Bodegrave le 8.me de Juillet. Ce qui fait voir que ce n'a pas été son Altesse, mais quelques uns de ses flatteurs qui ont donné occasion à plusieurs faux bruits qui se sont répandus.

Monsieur de Witt est sollicité d'entrer dans les interêts de ce Prince.

Le Prince employa même ses plus fidelles amis pour tâcher d'attirer Monsieur *de Witt* dans ses interêts, étant persuadé que ses conseils lui seroient d'un grand secours dans la fâcheuse situation où étoient les affaires, & c'est pour cela qu'il souhaitoit qu'en changeant de principes il continuât à exercer sa charge sous le *Stathouderat*, mais on ne pût l'ébranler. Il est vrai que si ce grand Politique s'accommodant au temps s'étoit joint à son Altesse, à parler humainement il n'eût pas fini sa vie d'une maniere si tragique, & il y eût même trouvé son avantage. *Mais* (comme dit *Samson* dans son *Histoire de Guil-*

Guillaume III. *pag.* 386.) *Ferme dans la résolution qu'il avoit prise de ne point rénoncer à des principes qu'il croyoit équitables, & dont il avoit fait jusques alors la regle de sa conduite, il n'avoit garde de faire par interêt ce qu'il n'avoit pû faire par inclination.*

Le Prince (ajoûte cet Historien là-même) *me fait beaucoup d'honneur*, répondit Monsieur *de Witt*, *de croire que mes services pourroient être de quelque utilité à la patrie. Mais je suis très persuadé que son Altesse n'en retireroit pas tout l'avantage qu'elle en pourroit attendre. Les peuples me haïssent sans que je leur en aye donné aucun sujet. Ces sortes de haines sont ordinairement les plus violentes. Tout ce qui passeroit par mes mains ne pourroit que leur être très desagréable, & quelque précaution que je prisse, ils me rendroient toûjours responsable des mauvais succès. Je souhaite de tout mon cœur que tous les desseins du Prince réüssissent à l'avantage de l'Etat, mais il a besoin d'une autre personne pour le bien seconder. A l'égard de ce que vous me dites, que j'aurai sous le* Stadhouderat *le même credit que j'ai eu auparavant, c'est la chose du monde*

Qu'est-ce qu'il répond à cela?

monde qui est la moins capable de m'éblouir. Je n'en ai jamais souhaité que pour être mieux en état de rendre service à ma patrie. C'est là l'unique but que je me suis proposé, & je ne souhaite rien pour mon avantage particulier. Je serois indigne de la confiance que mes Maîtres ont eüe en moi, si je continuois de les servir par un principe si lâche & si indigne d'un honnête homme. Ce refus deplût extremement aux partisans du Prince, parce que Monsieur *de Witt* étoit le seul homme qui pût rendre service à son Altesse.

Il felicite le Prince sur le Stadhouderat, & il a une longue conversation avec lui à cette occasion.

Le Conseiller Pensionnaire voyant qu'on prenoit son refus en mauvaise part, & étant à-peu-près gueri de ses blessûres, résolut d'aller à l'Eglise le 31.me de Juillet, & de feliciter le lendemain son Altesse sur le *Stadhouderat*; ce qu'il fit; & eut à cette occasion une longue conversation avec le Prince. Mais Monsieur *de Witt* n'étant pas bien satisfait de la reception froide que lui avoit fait son Altesse, & joignant à cela tout ce qui s'étoit passé auparavant, il se rendit le 4.me d'Août à l'Assemblée des Etats de Hol-

lande

lande & de West-Frise dans l'intention de leur remettre sa charge. Voici le discours qu'il fit à cette illustre Assemblée à cette occasion.

MESSEIGNEURS.

„ 8. Il y a eu dix-neuf ans le trentieme du mois passé que j'ai servi „ dans vôtre Assemblée en qualité de „ Pensionnaire de Hollande & de „ West-Frise, & que j'en ai prêté le „ serment pour la premiere fois suivant l'ordre qui y est observé. Pendant ce temps-là l'Etat a été exposé à de grandes guerres & à d'autres calamitez, lesquelles avec le „ secours de Dieu & moyennant la liberalité de vos Nobles & Grandes „ Puissances, comme aussi par leur „ courage & leur conduite, ont été „ pour la plûpart heureusement terminées & ont enfin cessé. Vos „ Nobles & Grandes Puissances, ou „ du moins ceux d'entre elles qui ont „ ordinairement assisté en cette illustre „ Assemblée, sçavent très bien avec „ quel zele & travail, & avec quel-

Discours qu'il fait dans l'Assemblée des Etats de Hollande pour demander sa démission.

„ les

„ les propositions étudiées de longue
„ main je me suis appliqué depuis plu-
„ sieurs années à détourner les occa-
„ sions de mécontentement & de rup-
„ ture, que nous avons maintenant a-
„ vec les puissans ennemis de cet Etat.
„ Vous n'ignorez pas, Messeigneurs,
„ combien de fois j'ai pris la liberté
„ de vous répréſenter les malheurs qui
„ pouvoient arriver dans la suite du
„ temps, si on ne s'appliquoit serieu-
„ sement à apporter de bonne heure
„ les remedes necessaires au mal dont
„ nous étions menacez. Mais Dieu,
„ dont nous devons toûjours adorer
„ respectueusement la Providence,
„ quelque incomprehensible qu'elle
„ soit, a permis que les affaires ayent
„ empiré, & que l'on en soit ve-
„ nu à cette guerre entierement fu-
„ neste, ruineuse, & pernicieuse,
„ quoique l'Etat en général, & la
„ Province de Hollande en particu-
„ lier ayent eu assés de temps pour s'y
„ préparer & pour se pourvoir de tou-
„ tes les choses necessaires pour une
„ vigoureuse défense. Avec quelle ap-
„ plication & quelles pressantes solli-

„ cita-

„ citations y ai-je exhorté vos Nobles & Grandes Puissances, comme
„ aussi les autres Provinces amies &
„ alliées de la nôtre, les Registres &
„ ceux qui ont assisté consecutivement
„ tant dans cette Assemblée qu'en celle des Etats Généraux en pourront
„ rendre un ample témoignage. Il faut
„ rendre ici à leurs Nobles & Grandes Puissances la justice qui leur est
„ dûë. Elles ont pris tous les soins
„ imaginables pour prévenir le mal
„ qu'on craignoit. Elles l'ont fait même avec autant de promptitude &
„ de diligence qu'il a été possible en un
„ Corps composé de tant de Membres
„ & d'une telle constitution; qu'il est
„ ordinairement plûtôt touché par la
„ vûë d'une pressante & présente necessité, que par des exhortations fondées sur les dangers qu'on a pû prévoir. Mais malgré tous leurs soins
„ & toute leur application à détourner le mal, il a plû à Dieu en sa
„ colere d'envoyer sur cet Etat les calamitez, dans lesquelles il se trouve aujourdhui envelopé, & cela
„ d'une maniere si difficile à com-

„ pren-

„ prendre ; vû la rapidité des con-
„ quêtes de l'ennemi, & le peu de re-
„ sistance de ceux qui commandoient
„ dans nos places, que la posterité au-
„ ra lieu de ne le pouvoir croire. Ce
„ qu'il y a de plus chagrinant dans
„ une si triste conjoncture c'est que
„ ces malheurs & ces desastres si su-
„ bits ont excité dans les esprits du
„ peuple & de tous les habitans de
„ cet Etat non seulement une crainte
„ & frayeur générale, mais aussi de
„ sinistres impressions contre leurs Ma-
„ gistrats, & sur-tout contre ceux qui
„ ont en quelque façon eu plus de
„ part que les autres au maniement
„ des affaires. Quelques injustes que
„ soient ces soupçons, je ne laisse pas
„ de m'en trouver accablé en mon
„ particulier, quoiqu'il semble que
„ j'en dûsse être exempt, puisque n'é-
„ tant que simple serviteur de l'Etat,
„ je n'ai pû que suivre exactement les
„ ordres de mes Maîtres. Mais soit
„ qu'on croye que je ne me suis pas
„ acquité comme je devois des fonc-
„ tions de ma charge, ou que des
„ gens mal informez s'imaginent que
„ j'ai

„ j'ai eu part à des choses, qui n'ont
„ point passé par mes mains, on se dé-
„ chaîne d'une maniere si furieuse con-
„ tre moi, que je ne puis juger autre
„ chose en bonne conscience, sinon
„ que mes services ne pourroient être
„ desormais que préjudiciables à l'E-
„ tat, puisqu'il est très certain qu'il
„ suffiroit que j'eusse été employé à
„ mettre par écrit les résolutions que
„ prendroient vos Nobles & Grandes
„ Puissances, pour que cela les ren-
„ dît desagreables au peuple, qui par
„ cette raison ne les executera pas a-
„ vec autant de promptitude qu'il se-
„ roit necessaire pour le bien & l'uti-
„ lité de la patrie. C'est pourquoi
„ j'ai cru que ce seroit faire une cho-
„ se très avantageuse à l'Etat, que de
„ supplier vos Nobles & Grandes Puis-
„ sances, comme je les en supplie très
„ humblement qu'il leur plût d'avoir
„ la bonté de me dispenser de l'exer-
„ cice de ladite charge. Après quoi
„ il ne me reste plus qu'à remercier
„ vos Nobles & Grandes Puissances
„ en général, & tous les Membres de
„ cette illustre Assemblée en particu-
„ lier,

„ lier, de la bonté & faveur qu'ils
„ m'ont témoignée en plusieurs occa-
„ sions, & principalement de ce qu'il
„ vous a plû de m'ottroyer un Acte du
„ 6.me de Septembre 1663. confir-
„ mé le 15.me de Septembre 1668.
„ par lequel il m'est permis après que
„ mes cinq années seroient expirées
„ & même plûtôt, en cas que je
„ veüille quitter la charge de Pension-
„ naire, de prendre séance en l'une
„ des Cours de Justice que je voudrois
„ choisir, dont je me servirai dans le
„ Grand Conseil, sous le bon-plaisir
„ de vos Nobles & Grandes Puissan-
„ ces, en cas qu'il leur plaise de m'ac-
„ corder ma démission. Et quoiqu'il
„ ait plû à vos Nobles & Grandes
„ Puissances d'y ajoûter qu'audit cas
„ il me seroit assigné, comme il leur
„ plût de m'assigner dès lors, le même
„ rang entre les autres Conseillers,
„ qu'on trouve avoir été accordé par
„ vos résolutions précédentes à Mon-
„ sieur le Pensionnaire *Cats* & à d'au-
„ tres; & que par consequent l'affai-
„ re seroit considerée tout de même
„ que si depuis le commencement
„ . de

„ de l'exercice de ma charge de Pensionnaire, qui a été le 30.me de Juillet 1653. j'eusse effectivement fait les fonctions de celle de Conseiller ; il me semble néanmoins que suivant la justice, qui accompagne ordinairement toutes les actions & les résolutions de vos Nobles & Grandes Puissances, je ne puis prétendre autre chose, sinon que ma place dans le Grand Conseil soit reglée non selon le jour du commencement de ma charge de Pensionnaire, qui est après le 30.me de Juillet 1653. mais selon la datte de la dite résolution, qui est depuis le 6.me d'Août 1658. du moins je crois que suivant la justice la chose doit être reglée de cette maniere. C'est pourquoi je supplie très humblement vos Nobles & Grandes Puissances, afin de ne donner aucun sujet d'offense ni de mécontentement à personne, de me faire expedier ma commission de Conseiller au Grand Conseil non pas selon la datte du 30.me de Juillet 1653. mais selon celle du 6.me d'Août 1658.

„ C'est

„ C'est la grace que demande trè
„ humblement à vos Nobles & Gran-
„ des Puissances, avec celle de sa dé-
„ mission, celui qui est & demeurer
„ toûjours „.

DE VOS NOBLES ET GRAN-
DES PUISSANCES,

Le très humble & trè
fidelle serviteur

JEAN DE WITT

Résolution des Etats de Hollande & de West-Frise sur ce que Monsieur de Witt venoit de leur demander.

„ Sur quoi ayant été déliberé e
„ l'absence de Monsieur *de Witt*, leur
„ Nobles & Grandes Puissances on
„ accordé sa demande, l'ont dispensé
„ de l'exercice de sa charge de Pen-
„ sionnaire, & l'ont remercié de les
„ services, comme il est dispensé &
„ remercié par ces présentes. Et pour
„ ce qui est de la séance dans le Grand
„ Conseil, il a été résolu, que selon
„ la proposition de Monsieur *de Witt*
„ elle sera reglée, comme s'il eût
„ exercé la charge de Conseiller de-
„ puis le 6.me d'Août 1658. & non
„ depuis le 30.me de Juillet 1653. d
sort

„ sorte qu'il aura sa place après les
„ Conseillers qui ont pris séance dans
„ ledit Conseil avant le 6.me d'Août
„ 1658. & avant ceux qui y sont
„ entrez depuis ladite. datte. C'est
„ ce qui sera notifié par une Let-
„ tre au Président & aux autres Mem-
„ bres dudit Conseil, pour se re-
„ gler là-dessus, & pour y faire re-
„ gler tous ceux à qui il appartient
„ soit dedans soit dehors le Conseil.
„ Après quoi Monsieur *de Witt* étant
„ rentré dans l'Assemblée, on lui
„ a dit le contenu de ladite résolu-
„ tion.

Monsieur *de Witt* sortit de l'Assemblée après qu'on l'eût remercié des grands services qu'il avoit rendus à la République depuis dix-neuf ans, & qu'on l'eût confirmé dans la charge de Conseiller au Grand Conseil, où il auroit d'abord pris séance, mais comme les vacances survinrent là-dessus, cela fut différé. Les Etats de Hollande l'avoient prié en même temps de dresser un état des finances, ce qu'il fit en si peu de temps qu'on en fut surpris. Le lendemain il notifia sa démission

Monsieur de Witt est remercié, & il est confirmé dans la charge de Conseiller.

Il dresse un état des finances.

 sion

ſion à Monſieur *de Ruiter* par la Lettre ſuivante.

MONSIEUR.

Sa Lettre à Monſieur de Ruiter ſur ſa démiſſion.

„ 1o. La priſe des villes ſur le „ Rhin en ſi peu de temps, l'irrup- „ tion de l'ennemi juſques aux bords „ de l'Yſſel, & la perte totale des „ provinces de Gueldres, d'Utrecht, „ & d'Overiſſel, preſque ſans reſi- „ ſtance, & par une lâcheté inouïe, „ ſi ce n'eſt par trahiſon à l'égard de „ quelques unes, m'ont de plus en plus „ confirmé la verité de ce qu'on ap- „ pliqua autrefois à la République „ Romaine: *Proſpera omnes ſibi vindi-* „ *cant, adverſa uni imputantur. Chacun* „ *veut s'attribuer la gloire des bons ſuc-* „ *cès, mais les mauvais ſuccès ſont impu-* „ *tez & reprochez à un ſeul*. C'eſt ce „ que j'ai éprouvé moi-même. Le „ peuple de Hollande ne m'a pas ſeu- „ lement chargé de tous les deſaſtres „ & de toutes les calamitez arrivées „ à nôtre République, il ne s'eſt pas „ contenté de me voir tomber ſans ar- „ mes & ſans défenſe entre les mains „ de

„ de quatre personnes armées, qui
„ ont eu intention de me massacrer;
„ mais lorsque par la Providence Di-
„ vine j'ai échapé vif de leurs mains,
„ & qu'ils m'ont vû gueri des blessû-
„ res que j'avois reçûës, ils ont pris
„ une haine mortelle contre ceux de
„ leurs Magistrats & de leurs Sou-
„ verains qu'ils croyoient avoir le plus
„ de part dans la direction des affai-
„ res, & sur-tout contre moi, quoi-
„ que je n'aye été qu'un serviteur de
„ l'Etat. C'est ce qui m'a obligé à
„ demander ma démission de la char-
„ ge de Pensionnaire sur les fonde-
„ mens compris dans la proposition
„ que j'en ai faite prémierement de
„ bouche & que j'ai ensuite délivrée
„ par écrit. Leurs Nobles & Grandes
„ Puissances ont eu la bonté de m'ac-
„ corder ma demande, comme vous le
„ pourrez voir dans l'extrait que je
„ vous envoye. J'ai crû qu'il étoit
„ de mon devoir de vous le faire
„ sçavoir, afin que vous ne m'ad-
„ dressiez plus desormais les Lettres
„ qui regardent l'Etat, mais que vous
„ les envoyiez par provision à l'ad-

„ dressé de Monsieur le Pension-
„ naire de Hollande & de West-
„ Frise, ou de celui qui exerce
„ présentement cette charge. Je suis
„ veritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très humble serviteur

JEAN DE WITT.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

§. 1. *Monsieur* Corneille de Witt *est visité par* Tichelaer. *Sa femme prend des précautions.* Tichelaer *se rend à l'armée, & il accuse faussement Monsieur* de Witt. *Le Prince le fait venir auprès de lui, & il en apprend la même chose. On se saisit de Monsieur* de Witt, *& on le met en prison. On a dessein de le massacrer. Son frére tâche de le défendre.* 2. *Sa*

Leure

Lettre à Monsieur de Ruiter, *& sur quoi.* 3. *Surprise de Monsieur* de Ruiter *sur ces nouvelles. Sa réponse à la Lettre de Monsieur le Conseiller Pensionnaire* de Witt. 4. *Sa Lettre aux Etats de Hollande & de West-Frise en faveur de Monsieur* Corneille de Witt. 5. *La femme, & le pére de Monsieur* Corneille de Witt *présentent une requête en sa faveur.* 6. *Deduction présentée à la Cour de Hollande pour la justification de Monsieur* Corneille de Witt. 7. *Deux sortes de question ou de torture.* 8. *On ordonne d'appliquer Monsieur* Corneille de Witt *à la question ordinaire. Paroles rémarquables d'un certain homme à* Ticholaer. *Monsieur* Corneille de Witt *est appliqué à la question ordinaire. Il la souffre constamment & sans rien avouër. Ses Juges se retirent d'auprés de lui.* 9. *Sentence prononcée contre lui.* 10. *Monsieur* Faguel *est élû Conseiller Pensionnaire de la province de Hollande.* 11. *On envoye la servante du Geolier à Monsieur* Jean de Witt *pour lui dire de venir trouver son fré-*

 re.

re. 12. *Un ami de Monsieur* de Witt *tâche à le dissuader d'y aller.* 13. *Monsieur* de Witt *vient trouver son frére à la prison. Il le prie de descendre avec lui & de se mettre avec lui dans son carrosse. Il le dissuade d'appeller de la sentence prononcée contre lui. Le Procureur Fiscal appelle de cette sentence.* 14. *On anime* Tichelaer *contre les Messieurs* de Witt. 15. *La populace court à la prison & excite un grand tumulte.* 16. *Les Etats de Hollande prennent une résolution pour tâcher de prévenir les séditions.* 17. *Fureur & audace de* Tichelaer. *Il commence à exciter la sédition.* 18. *La Bourgeoisie de la Haye se met sous les armes. La canaille s'attroupe vers la prison. Quelques Bourgeois ne négligent rien pour empêcher l'évasion des deux fréres.* 19. *Emportemens & insolences de la canaille. Quelques Officiers & Soldats entrent dans la chambre de Messieurs* de Witt *pour les défendre.* 20. *Le Clerc de Monsieur* Jean de Witt *sort de la prison. Il échappe sans être connu.* 21. *Trois compagnies*

nies de Cavalérie montent à cheval & viennent se pôster en trois endroits differens. On fait courir un bruit que les paysans venoient pour piller la Haye. On ordonne à la Cavalerie de se retirer. 22. Quels étoient les principaux amours de la sedition? Ils commencent à donner des marques de leur fureur. Le Geolier leur ouvre la porte de la prison. Ils montent comme des enragez à la chambre de Messieurs de Witt. Ils se jettent sur le Ruard & lui font rouler les degrez. Ils se ruent sur son frére en vomissant des injures atroces contre lui. Il tâche de les appaiser & de se sauver, mais inutilement. Ils sont tous deux miserablement massacrez. Cruautez inouies exercées sur leurs corps morts. Barbaries de quelques uns de ces Bourreaux. 23. Les Etats de Hollande écrivent au Prince afin qu'il les secourût. 24. La canaille continuë dans sa fureur. Elle veut piller diverses maisons. Cruauté d'un Cavalier, qui avoit été mis en sentinelle pour garder les corps. Barbarie sans exemple du susdit Orfevre. On enle-

ve ces corps & on les enterre. Henri Verhoef a gardé pendant long temps les deux cœurs, & il les montroit aux curieux. 25. On rapporte quelques autres particularitez de ce tumulte & de ce massacre. 26. Monsieur Jacob de Witt pére des défunts demande la démission de sa charge de Maître des Comptes. 27. Monsieur Jean de Witt fils unique de feu le Conseiller Pensionnaire étoit fort habile; mais il meurt à la fleur de son âge. Il laisse une fille & deux fils, lesquels donnent de grandes espérances. 28. Insolences que la Cavalerie continuë de commettre. On députe quelques Messieurs à son Altesse pour la prier d'arrêter ces insolences. On arrache les armoiries des deux défunts & on les met en pieces. 29. On change les Magistrats des principales villes. 30. Louanges donnés au feu Conseiller Pensionnaire. 31. Sentimens de l'Auteur de cette Histoire sur ces deux grands hommes. 32. On scelle les lettres & les papiers de feu Jean de Witt, & on les porte à la Haye. 33. Monsieur de Wicquefort lui donne de grandes louanges. 34. Qu'est-ce

que

que le Roi d'Angleterre en dit? 35. Samson *en fait l'éloge.* 36. *De même que Monsieur* Temple. 37. *On déplore leur triste sort.* 38. *Obligations des bons Hollandois envers leurs Magistrats.*

§. 1. PEndant que tout cela se passoit à la Haye, Monsieur *Corneille de Witt*, frére du Conseiller Pensionnaire, fut accusé par un Chirurgien de Piershil nommé *Guillaume Tichelaer*. Comme il étoit encore indisposé & gardoit le lit, ledit *Tichelaer* vint chès lui le 8.me de Juillet entre dix & onze heures du matin, demandant à lui parler en particulier; ce qui lui fut plusieurs fois refusé, & on lui dit que Monsieur *de Witt* ne se portoit pas bien & n'étoit pas en état de lui parler. Mais enfin comme il sollicitoit sans cesse, on le lui accorda; cependant parce que peu auparavant on avoit attenté sur la vie de Monsieur *de Witt*, & que les affaires étoient si fort embrouillées, Madame son épouse eut la précaution de poster d'abord un valet & ensuite son

Monsieur Corneille de Witt est visité par Tichelaer.

Sa femme prend des précautions.

X 5 fils

fils même à la porte de la chambre pour secourir Monsieur *de Witt* en cas de besoin & pour empêcher cet homme d'executer son dessein en cas qu'il en eût un mauvais.

Tichelaer se rend à l'armée, & il accuse faussement Monsieur de Witt.

Tichelaer ne demeura qu'environ un quart d'heure dans la chambre & se retira; après quoi il partit incontinent pour l'armée, où étant arrivé il communiqua à *Albrantswaart* Maître d'hôtel du Prince un dessein qu'il disoit que Monsieur *Corneille de Witt* avoit formé contre la vie de son Altesse, & que même il avoit voulu le suborner pour en être le ministre & l'executeur; il sçût accompagner l'affaire de plusieurs circonstances, qui rendoient le fait croyable. Comme le Prince étoit absent, le Maître d'hôtel alla le déclarer à Monsieur *de Zuylestein* Général de l'Infanterie & oncle naturel de son Altesse.

Le Prince le fait venir auprès de lui, & il en apprend la

Lorsque le Prince eût appris cela, il fit venir *Tichelaer* à la Haye auprès de sa personne, qui lui ayant confirmé la chose avec les mêmes circonstances, son Altesse en avertit la Cour de Hollande, laquelle envoya d'abord

le

le Procureur Fiscal *Ruisch* & le Grand Prévôt avec ses Archers pour se saisir de Monsieur *de Witt* à Dordrecht le 24.me de Juillet. De sorte que cet ancien Bourguemaître de Dordrecht, *Ruard* de Putten, Curateur de l'Université de Leide, &c. fut enlevé de son lit tout malade qu'il étoit, & fut conduit prisonnier à la Haye dans la Châtelenie, & cela sur la déposition d'un seul homme, qui étoit presque infame. L'emprisonnement du *Ruard* accusé d'un crime si odieux fit autant de plaisir à la populace de la Haye, que le retour de Monsieur *Jean Kievit* en avoit fait dix ou douze jours auparavant aux habitans de Roterdam. Mais cet emprisonnement consterna beaucoup les bons Républicains, d'autant plus qu'on avoit rendu cet homme illustre si haïssable à la populace, que les paysans de l'île de Voorn l'avoient cherché pendant cinq ou six jours pour le massacrer.

Même chose.

On se saisit de Monsieur de Witt, & on le met en prison.

On a dessein de le massacrer.

Monsieur le Conseiller Pensionnaire son frére, apprenant qu'on l'accusoit d'avoir empêché qu'on ne ruinât la flotte Françoise, & qu'il avoit eu une

Son frére fâché de le désendre.

une grosse querelle sur ce sujet avec Monsieur *de Ruiter*, jugea à propos d'écrire audit Amiral pour en sçavoir la verité, & pour faire voir à tout le monde quelles calomnies on inventoit pour se défaire d'un homme, qui avoit en plusieurs occasions exposé sa vie pour le service de la patrie & qui étoit retourné deux fois en Hollande comblé de gloire; ainsi Monsieur *Jean de Witt* écrivit à Monsieur *de Ruiter* la Lettre suivante.

MONSIEUR.

Sa Lettre à Monsieur de Ruiter, & sur quoi.

» 2. J'ai reçû en son temps la Lettre
» que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire le 25.me du mois dernier,
» par laquelle vous me témoignez la
» part que vous prenez à mon infor-
» tune, & combien vous êtes touché des
» blessûres qui m'ont été faites, dont je
» me trouve à présent, graces à Dieu,
» si bien gueri, qu'il y en a déja trois
» qui sont entierement consolidées, &
» que la quatrieme, qui étant à l'épaule
» le gauche se trouvoit la plus grande
» & la plus profonde de toutes, quoi-
» qu'el-

„ qu'elle fût la moins dangereuse, pa-
„ roit aussi en état de se fermer bien-
„ tôt. La fievre même, que j'ai eu
„ continuë pendant plus de huit jours,
„ a depuis tout-à-fait cessé ; de sorte
„ que non seulement je me promene
„ déja dans la maison ; mais que Di-
„ manche dernier j'eus assés de force
„ pour aller à l'Eglise. Au reste l'en-
„ vie, que quelques personnes mali-
„ cieuses portent à nôtre famille, a
„ monté à un si haut point dans ces
„ temps malheureux, qu'outre les
„ marques que quelques uns m'en ont
„ données en croyant m'ôter du mon-
„ de par un assassinat, on tâche au-
„ jourd'hui de se défaire de mon frê-
„ re le *Ruard* de Putten, par les
„ voyes de la justice. Vous aurez sans
„ doute appris que le Procureur
„ Fiscal l'a fait arrêter par ordre
„ de la Cour de Hollande, & l'a
„ fait conduire dans la Châtelenie de
„ cette même Cour, où l'on le garde
„ encore présentement. Nous n'a-
„ vons pû d'abord nous imaginer
„ quelle pouvoit être la cause ou plû-
„ tôt le prétexte de cet emprisonne-

» ment, nous sçavions seulement
» qu'on parloit confusément de trois
» milliers de poudre à cânon, qu'il
» avoit fait venir avec lui de l'armée
» navale à Dordrecht, & que c'étoit
» là-dessus apparemment que cette
» procedure étoit fondée. Mais nous
» avons bien connu depuis qu'il y a-
» voit un autre complot formé. C'est
» qu'un certain Chirurgien, nommé
» *Guillaume Tichelaer*, qui demeure
» ou qui a demeuré dans le ressort de
» Piershil, & aussi sous la jurisdiction
» de Geervliet, a dénoncé avec une
» hardiesse & une impudence inouïe
» le Sieur *Ruard* de Putten, & a dé-
» claré qu'il avoit voulu le corrompre
» par une grosse somme d'argent, &
» le porter à assassiner le Prince d'*O-*
» *range*. Mais comme je suis assûré
» que le *Ruard* n'est pas capable de
» concevoir le dessein d'un attentat si
» execrable, & encore moins de l'exe-
» cuter, j'ai aussi une ferme persua-
» sion qu'ayant plû à Dieu de me dé-
» livrer comme par miracle des mains
» de ces quatre assassins & de me
» conserver la vie, il ne permettra

» point

„ point aussi que l'innocence soit op-
„ primée par la fourbe & par la ca-
„ lomnie, mais qu'il fera que ledit
„ Sieur *Ruard* se tirera des embûches,
„ qui lui ont été dressées, aussi bien
„ que j'ai échapé des mains de mes
„ meurtriers. Outre que nous sçavons
„ pour certain que ledit Chirurgien,
„ qui a fait cette dénonciation, a été
„ accusé ci-devant par mon frére en
„ qualité de *Ruard* de Putten, de-
„ vant le siege de Justice de ce
„ pays-là, d'avoir voulu violer une
„ femme; pour lequel crime il fut
„ condamné à demander pardon à
„ genoux à Dieu & à la Justice, de
„ sorte que c'est un homme noté d'in-
„ famie, & qui apparemment est ani-
„ mé contre mon frére par le ressen-
„ timent qu'il a de l'accusation que
„ mon frére avoit portée contre lui.
„ Nous sçavons aussi de science cer-
„ taine, qu'il y a quinze jours ou trois
„ semaines que le même Chirurgien
„ étant venu chès mon frére à Dor-
„ drecht, demanda à lui parler seul,
„ & que l'ayant fait entrer, ma belle-
„ sœur sa femme commanda à l'un
„ de

„ de ses domestiques de se tenir à la
„ porte de la chambre, & de pren-
„ dre garde à ce qui se passeroit, en
„ cas que cet homme eût quelque
„ mauvais dessein contre son mari.
„ Ce domestique a témoigné & a
„ fait sa déposition affirmée par ser-
„ ment devant les Commissaires de
„ la Cour, qu'étant ainsi à la porte
„ de ladite chambre il entendit que
„ le Chirurgien offroit à son Maître
„ de lui déclarer quelques affaires
„ secrettes; sur quoi son Maître ré-
„ pondit, si c'est quelque chose de
„ bon, vous le pouvez découvrir, &
„ je suis prêt de vous entendre, &
„ de vous seconder de tout mon cœur,
„ mais si c'est une méchante affaire,
„ n'en parlez point; car je ne man-
„ querai pas aussi-tôt de la dénoncer
„ à la Regence ou à la Justice. Que
„ là-dessus, après quelques discours
„ de part & d'autre, le Chirurgien
„ vint enfin à dire, puisque Monsieur
„ ne desire pas que je m'ouvre de
„ mon secret, je le garderai donc
„ par-devers moi, & qu'alors il se
„ retira brusquement. Mon frére dé-

„ clara

„ clara tout-aussi-tôt ce qui s'étoit
„ passé au Secretaire de la Justice de
„ Dordrecht, qu'il envoya chercher
„ pour cet effet, & le pria d'en don-
„ ner avis à Messieurs les Bourgue-
„ maîtres, ce qui fut fait. Outre cela
„ il l'envoya encore dénoncer au Lieu-
„ tenant du Grand Prévôt, parce
„ que le Grand Prévôt étoit malade,
„ afin qu'il fit recherche de la person-
„ ne de ce *Tichelaer*, ce qui fut aussi
„ fait, mais il ne se trouva point.
„ Ainsi je ne vois pas qu'il y ait lieu
„ de rien apprehender en cette affaire
„ que le malheur du temps & la ma-
„ lice des hommes. Elle va si loin
„ cette malice, que l'on ose avancer
„ publiquement que l'incommodité du
„ bras gauche de mon frére n'est pas
„ causée par une fluxion, mais qu'elle
„ vient d'une blessûre, que vous lui
„ avez faite au même bras gauche dans
„ la chaleur d'une vive contestation,
„ que vous avez eu avec lui sur la
„ flotte. On répand encore un bruit,
„ qui ne trouve que trop de créance;
„ c'est que mon frére ne voulut point
„ qu'on engageât le combat avec les
„ enne-

„ ennemis & sur-tout avec les Fran-
„ çois, qu'il empêcha le second jour
„ la continuation de la bataille, &
„ plusieurs autres impostures. C'est
„ pourquoi, Monsieur, je vous sup-
„ plie très humblement de vouloir é-
„ crire à leurs Hautes Puissances Mes-
„ sieurs les Etats Généraux & à leurs
„ Nobles & Grandes Puissances Mes-
„ sieurs les Etats de Hollande & de
„ West-Frise pour rendre témoigna-
„ ge à la verité & justice à mon
„ frére, en faisant une déclaration
„ contraire à tout ce qu'on lui impu-
„ te, & conforme à ce qui s'est passé.
„ J'ai pris la liberté d'en dresser un
„ projet; que je joins ici, croyant
„ que vous ne le trouverez pas mau-
„ vais; vous aurez la bonté de l'exa-
„ miner & de voir s'il ne contient
„ pas la pure verité, & s'il y a quel-
„ que chose qui s'en éloigne tant soit
„ peu, je vous prie de le réformer
„ selon le veritable état des choses.
„ Je laisse à vôtre discretion d'y join-
„ dre, si vous le jugez à propos, un
„ récit ou témoignage de la maniere
„ dont mon frére s'est comporté dans

„ la bataille, parce qu'on débite ici par-
„ mi le peuple qu'il étoit caché dans
„ la fosse aux cables. Par-là vous
„ obligerez infiniment celui qui est
„ & qui demeurera toûjours,

Monsieur,

Vôtre très humble
serviteur

JEAN DE WITT.

A la Haye le 2.me
d'Août 1672.

3. Lorsque Monsieur *de Ruiter* eût reçû & lû cette Lettre le 4.me d'Août, il pâlit & fut dans un étonnement terrible d'apprendre les calomnies inventées contre Monsieur *Corneille de Witt*. C'est ce qui l'obligea de mettre tout-aussi-tôt la main à la plume & de répondre à la Lettre de Monsieur le Conseiller Pensionnaire en ces termes. Surprise de Monsieur de Ruiter sur ces nouvelles.

MON-

MONSIEUR.

Sa réponse à la Lettre de Monsieur le Conseiller Pensionnaire de Witt.

„ Comme j'ai beaucoup de joye „ d'un côté d'apprendre par vôtre „ Lettre du 2. du courant, que j'ai „ reçûë aujourd'hui, que par la be- „ nediction de Dieu vous étes gueri „ de vos blessûres, j'ai de l'autre un „ grand chagrin des peines qu'on fait „ à Monsieur le *Ruard* de Putten vô- „ tre frére. S'il est aussi innocent, „ que je le veux croire, sur tout le „ reste de ce qu'on peut lui imputer, „ qu'il l'est en effet sur tout ce qui „ s'est passé sur la flotte, on lui fait „ une terrible injustice. C'est ce qui „ m'a d'abord fait prendre la résolu- „ tion d'écrire à leurs Nobles & Gran- „ des Puissances Messieurs les Etats „ de Hollande & de West-Frise sous „ le cachet de la République la Let- „ tre que je vous envoye, pour don- „ ner les témoignages, que vous me „ demandez. Je suis persuadé que ce „ que j'écris suffira pour desabuser „ toutes les personnes raisonnables. Si „ j'y puis contribuer quelque autre

„ cho-

„ chose, je serai toûjours prêt, étant
„ veritablement,

Monsieur,

Vôtre très-humble serviteur

MICHEL ADR. DE RUITER.

J'ai joint ici la Lettre du même Monsieur *de Ruiter* aux Etats de Hollande & de West-Frise pour faire voir à tout le monde quelles calomnies on a inventé pour opprimer un honnête homme.

GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS.

„ 4. J'ai appris avec une surprise Sa Lettre aux Etats de Hollande & de West-Frise en faveur de Monsieur Corneille de Witt.
„ extreme par les nouvelles qui me
„ sont venuës de Hollande, que cer-
„ taines gens publient, qu'il y a eu
„ des querelles entre le Sieur *Ruard*
„ de Putten Commissaire Député de
„ leurs Hautes Puissances Messieurs
„ les Etats Généraux sur la flotte &
„ moi, jusque-là que des paroles on
„ dit que nous en sommes venus aux
„ mains,

„ mains, & que j'ai blessé ledit Sieur „ *Ruard* au bras; & que c'est cette „ blessûre que j'avois en vûë lorsque „ j'écrivois à vos Nobles & Grandes „ Puissances qu'il étoit tourmenté de „ grandes fluxions. Qu'outre cela le- „ dit Sieur *Ruard* n'avoit point voulu „ qu'on livrât la bataille aux ennemis „ de l'Etat, & sur-tout aux Fran- „ çois, qu'il empêcha le second jour „ la continuation de la bataille, & „ qu'on lui impute plusieurs autres „ choses de cette nature.

„ Je me trouve donc obligé pour „ mon propre honneur & pour la dé- „ fense de la verité & de la justice, „ de déclarer dans la sincerité de mon „ cœur à vos Nobles & Grandes Puis- „ sances, & de leur témoigner, ainsi „ que je fais par la présente, que le- „ dit Sieur *Ruard* de Putten, en la „ susdite qualité de Député & Com- „ missaire sur la flotte, a vêcu avec „ moi dans une union vraiment frater- „ nelle & dans une amitié cordiale, „ sans qu'il y ait jamais eu entre nous „ aucune mesintelligence, ni dispu- „ te, ni aucun different, beaucoup

„ moins

„ moins que nous en ſoyons jamais
„ venus à nous prendre de paroles
„ l'un avec l'autre, & encore moins
„ que je l'aye bleſſé ; déclarant ſin-
„ cerement & veritablement devant
„ Dieu & devant vos Nobles & Gran-
„ des Puiſſances que ce ſont de faux
„ bruits & des calomnies malicieuſe-
„ ment répanduës. Je me trouve auſſi
„ obligé en conſcience de rendre té-
„ moignage par ces préſentes, que
„ ledit Sieur *Ruard* a toûjours marqué
„ une grande ardeur d'en venir aux
„ mains avec les ennemis, & qu'il
„ n'a pas moins fait paroître d'animo-
„ ſité à l'égard des François que des
„ Anglois. C'eſt ce qui ſe prouve par
„ les effets, car ce fut lui qui propo-
„ ſa au Conſeil de guerre d'attaquer
„ l'ennemi, & il appuya ſa propoſi-
„ tion de raiſons ſi fortes, que la ré-
„ ſolution en fut priſe unanimement.
„ Qu'il a fait voir pendant la bataille
„ une fermeté extraordinaire ; qu'il
„ fut auſſi diſpoſé le lendemain à re-
„ commencer le combat, & en ef-
„ fet nous portâmes le cap ſur la flotte
„ ennemie, & durant tout le jour nous
„ nous

„ nous en approchâmes autant qu'il
„ nous fût possible, faisant tous nos
„ efforts pour la joindre. Mais les
„ ennemis ayant alors le vent favora-
„ ble, se tinrent au vent de nous,
„ & il nous fut ensuite impossible de
„ les atteindre, & eux de leur côté,
„ selon les apparences, n'eurent pas
„ dessein d'arriver sur nous, puisque
„ tout le jour ils eurent occasion de
„ le faire avec avantage, & qu'ils re-
„ vírerent sur le soir pour s'éloigner.
„ Et nous ayant encore une fois porté
„ sur eux inutilément, lorsqu'on vid
„ qu'il n'y avoit plus du tout d'ap-
„ parence de les joindre, il fut réso-
„ lu, non contre ma volonté ou mon
„ sentiment, mais de mon avis, cro-
„ yant en cela rendre service à l'Etat
„ de faire poster la flotte devant nos
„ côtes, afin qu'on pût promptement
„ pourvoir à tous ses besoins, & que
„ les vaisseaux incommodez fussent ra-
„ doubez en toute diligence. Tou-
„ tes lesquelles choses étant la pure ve-
„ rité, j'ose me persuader & attendre
„ de vos Nobles & Grandes Puissan-
„ ces que non seulement elles ajoûte-
„ ront

„ ront foi à mon témoignage, mais „ qu'elles auront la bonté de contri- „ buer, autant qu'il leur sera possi- „ ble, à desabuser ceux qui seront „ prévenus d'une fausse opinion sur ce „ sujet. C'est de quoi je supplie de „ tout mon cœur vos Nobles & Gran- „ des Puissances, demeurant, &c.

GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS,

MICHEL ADR. DE RUITER.

A bord du vaisseau nommé les sept Provinces *étant à l'ancre à trois lieuës Nord-Ouest de Goeree le 4.me d'Août 1672.*

Il paroît par toutes les fausses accusations & par les attentats sur la vie du *Ruard* & du Conseiller Pensionnaire son frére, qu'on cherchoit à se défaire de lui, & je suis fort surpris de ce que toutes les peines, que Monsieur le Conseiller Pensionnaire prit pour justifier son frére contre la calomnie, étant inutiles, il ne tâcha pas de le faire

La femme & le pére de Monsieur Corneille de

Witt présentent une requête en sa faveur.

re sauver d'une maniere ou d'autre. Son épouse & son pére présenterent une requête, dans laquelle ils faisoient voir que le *Ruard* n'avoit pas vû depuis long temps son accusateur, & qu'il n'avoit jamais eu aucun commerce avec lui; qu'étant venu chès lui sans qu'on l'eût envoyé chercher, il n'avoit demeuré avec lui qu'un quart d'heure; qu'aussitôt qu'il eût dit au *Ruard*, qu'il vouloit lui déclarer une affaire d'importance, pourvû qu'elle fût tenuë secrette, le *Ruard* lui avoit répondu, (parce qu'on se trouvoit dans une si fâcheuse conjoncture) que si c'étoit quelque chose de bon, il étoit prêt de l'entendre, mais que si c'étoit une mauvaise affaire, il eût à la taire, ou qu'autrement il seroit obligé de le dénoncer à la Régence. Tout cela a été distinctement entendu par le fils & par le valet du prisonnier, qui tous deux sont des personnes sans reproche, & le valet a déclaré sous un serment solemnel devant les Commissaires de la Cour de Hollande, que le delateur voyant que sa proposition ne plaisoit pas au *Ruard*, le salua & se retira promp-

promptement. Le *Ruard* ne manqua pas de donner tout-aussi-tôt avis de tout cela au Secretaire *Arent Aduis van Holy*, qu'il fit venir auprès de lui, & aussi au Lieutenant de l'Officier, afin que l'un en avertît le Bourguemaître, & que l'autre s'assûrât dudit *Tichelaer*. Ils ajoûtoient à tout cela, que le delateur étoit ennemi du *Ruard*, parce qu'il avoit prononcé contre lui *nomine officii* une condamnation criminelle, comme il paroît par la sentence du 3.me de Septembre 1670. que même dans le temps que le *Ruard* avoit été emprisonné, ledit delateur avoit été ajourné pour comparoître en fait de crime, pour un rapt commis en la personne d'une nommée *Janneken Ewouts*, accompagné de circonstances terribles, & attesté par des témoins irreprochables; qu'il avoit été obligé de demander pardon à genoux à Dieu & à la Justice, ce qu'on pouvoit aussi prouver par des témoignages incontestables: que sa servante nommée *Cornelia Pleunen* l'ayant cité devant la Justice pour être payée de son loyer, il avoit délivré un faux compte de saignées & de

remedes qu'elle lui devoit; lequel compte il fut obligé de vérifier par serment; que cette pauvre servante se trouvant ainsi privée de son loyer, lui avoit reproché plusieurs fois qu'il avoit fait un faux serment; sur quoi lui *Tichelaer* la fit assigner en réparation d'injures, mais que les * *Leenmannen* de Putten, qui sont pris d'entre les Bourguemaîtres & les Magistrats de Delft, de Schiedam, & de la Brille, & autres personnes considerables avoient rejetté sa demande, & déclaré *cum veritate convinci*, *qu'il étoit convaincu par la verité*, de quoi il n'a jamais osé appeller. Qu'outre cela il y avoit une infinie difference entre ces deux personnes; que le prisonnier étoit un homme qui avoit été élevé aux plus hautes charges du pays, & qui étoit d'une vie irreprochable, & que le delateur étoit une personne infame & recusable, un ennemi juré du *Ruard* & un simple Barbier

* *Leenmannen* est un mot Hollandois, qui signifie des gens qui possedent un certain nombre d'arpens de terre dans ces quartiers-là, & qui à cause de cela sont qualifiez pour juger certaines causes conjointement avec le *Ruard*.

Barbier de village, & qui avoit commis bien d'autres faits énormes que celui-ci. Cette défense étoit composée de quatre cens quatre articles; celle du delateur étoit presque autant circonstanciée, & si longue, qu'on auroit de la peine à la prononcer dans une heure, & par consequent il étoit impossible que tout cela se fût passé en un quart d'heure que le delateur avoit été dans la maison de l'accusé.

Déduction présentée à la Cour de Hollande pour la justification de Monsieur Corneille de Witt.

6. L'épouse & les parens du *Ruard* délivrerent à la Cour de Hollande tout ce qui pouvoit servir à sa justification, & firent une déduction, dans laquelle ils répresentoient, „ Que le „ *Ruard* n'avoit jamais parlé au Chi- „ rurgien qu'une seule fois, & cela „ plusieurs années auparavant; que „ l'entretien, qu'il avoit eu avec lui „ le 8.me du mois précedent, n'avoit „ pas duré un quart d'heure; que le „ Chirurgien étoit venu chés lui de „ son propre mouvement, sans y avoir „ été appellé; qu'ayant demandé à „ parler au *Ruard* en particulier sans „ vouloir dire son nom, on ne l'avoit „ laissé entrer qu'après la troisieme in-

 „ stance.

„ stance. Que par consequent il n'é-
„ toit pas vrai-semblable que l'accu-
„ sé eût résolu en soi-même une af-
„ faire si dangereuse & si abominable
„ en moins d'un quart d'heure ; que
„ quand même on pourroit s'imagi-
„ ner que cela fût possible, on de-
„ voit considerer que n'ayant jamais
„ obligé le Chirurgien par aucun bien-
„ fait, mais au contraire ne le pou-
„ vant regarder que comme un en-
„ nemi, parce que le *Ruard* l'avoit
„ poursuivi en justice, & qu'il avoit
„ été condamné à lui payer une a-
„ mende pécuniaire par sentence des
„ Echevins de Beyerlant, ledit *Ruard*
„ n'étoit pas assès dépourvû de juge-
„ ment pour lui confier une chose si
„ importante & de si dangereuse con-
„ sequence. Que la femme de l'ac-
„ cusé considerant la malice du temps
„ & la haine générale contre plusieurs
„ Magistrats & sur-tout contre le
„ *Ruard* & les siens, pour les mau-
„ vais succès de l'Etat par terre, com-
„ me aussi pour la lâcheté & perfi-
„ die commise en la reddition de tant
„ de places, elle avoit été à bon droit

„ allar-

„ allarmée d'une visite si secrette d'u-
„ ne personne, dont la sombre phy-
„ sionomie ne sembloit promettre rien
„ de bon. Que sa crainte avoit au-
„ gmenté en faisant reflexion sur l'at-
„ tentat commis dernierement con-
„ tre le frére de son mari, & un sem-
„ blable depuis quelques jours contre
„ son mari même. Que cette crain-
„ te l'avoit obligée d'ordonner à son
„ valet & à son fils âgé de dix-huit
„ à dix-neuf ans de demeurer à la por-
„ te de la chambre, ne pouvant être
„ vûs par la jointure de la porte, si
„ bien qu'ils pouvoient entendre le
„ tout fort facilement & sur-tout ce
„ que le *Ruard* disoit, parce qu'il par-
„ loit fort haut. Que le valet aussi-
„ tôt après avoir reconduit le Chirur-
„ gien à la porte, sans parler à son
„ Maître ni à personne du monde,
„ fit un recit pur & simple de tout
„ ce qui s'étoit passé, à trois femmes
„ qui étoient là présentes.

7. Mais toutes ces raisons ne furent pas capables d'empêcher que le *Ruard* ne fut mis à la question ordinaire. A cette occasion nous rémarquerons qu'il

Deux sortes de question ou de torture.

qu'il y a de deux sortes de question ou de torture, sçavoir la préparatoire, & la définitive. La question préparatoire ne doit s'ordonner que *manentibus indiciis*, de sorte que si l'accusé n'avouë rien du crime, il ne peut plus être condamné à mort, mais seulement *ad omnia citra mortem*. La question définitive est celle qui est ordonnée en cas de condamnation à mort, afin de découvrir les complices, & l'arrêt ou la sentence porte, *un tel condamné à mort, mais préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire.*'

On ordonne d'appliquer Monsieur de Witt à la question ordinaire.

. 8. On ordonna donc d'appliquer Monsieur *Corneille de Witt* à la question ordinaire, & cela sur le témoignage d'une seule personne, & qui encore avoit été déclarée infame, quelques efforts que le Conseiller Pensionnaire fît pour l'empêcher. Le Bourreau ayant été appellé pour cela, se rendit à la prison, mais un peu trop tôt, parce que la Cour étoit occupée à confronter l'accusé avec *Tichelaer*.

Paroles rémarquables d'un cer-

Il arriva pendant que les Juges parloient au *Ruard*, qu'un certain homme tira *Tichelaer* à part & lui dit, *Misérable*,

rable, d'où vient que vous êtes assès lâche pour ne pas soutenir ce que vous avez avancé, si selon vôtre promesse vous eussiez été aussi ferme à la fin qu'au commencement, les Juges auroient fait trancher la tête au Ruard, *& présentement il en sera quitte pour un bannissement, à moins que la violence de la torture ne lui fasse avouër quelque chose.*

tain homme à Tichelaer.

Enfin on prépara tout pour l'appliquer à la question, & pour tâcher de lui faire avouër de bouche ce dont son cœur ne se sentoit point convaincu; mais il nia constamment d'être coupable de ce dont on l'accusoit, & protesta *que quand même on le couperoit par morceaux, on ne lui feroit pas avouër une chose à laquelle il n'avoit jamais pensé.* Il souffrit la question avec un courage héroïque; car pendant que le Bourreau lui serroit & lui tiroit les deux pouces avec une force terrible, il prononça ces belles paroles d'*Horace Liv.* III. *Ode* III.

Monsieur Corneille de Witt est appliqué à la question ordinaire.

Justum & tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni,
Mente quatit solida: &c......

C'est-à-dire, *Que ni la fureur des citoyens qui se portent à des choses injustes, ni les regards affreux du Tyran ou du Bourreau, ne sont point capables d'ébranler la constance d'un honnête homme, & qui ne se sent coupable de rien, ni lui faire changer de résolution*, &c. Les Juges entendant cela & voyant combien les tourmens qu'on lui faisoit souffrir étoient cruels, se leverent tous pour n'assister pas à un spectacle si horrible & ne laisserent auprès de lui que le Procureur Fiscal.

Ses Juges se retirent d'auprès de lui.

9. Le Samedi de grand matin, qui étoit le 20.me d'Août, & qui fut le triste jour du massacre des deux fréres, on lui prononça sa sentence conçûë en ces termes.

Sentence prononcée contre lui.

„ La Cour de Hollande ayant vû
„ & examiné les pieces & les docu-
„ mens, qui lui ont été délivrez par le
„ Procureur Général de ladite Cour,
„ contre & à la charge de Maître *Cor-*
„ *neille de Witt*, ancien Bourguemaître
„ de Dordrecht, & *Ruard* du pays
„ de Putten, présentement prisonnier
„ sur la porte de ladite Cour, & auf-
„ si son examen & ses confrontations,

„ comme

„ comme aussi ce qui a été délivré de
„ la part dudit prisonnier, & ayant
„ examiné tout ce qui pouvoit servir
„ à cette matiere : déclare ledit pri-
„ sonnier déchû de toutes ses char-
„ ges & dignitez, le bannit hors de la
„ province de Hollande & de West-
„ Frise sans pouvoir y jamais rentrer à
„ peine d'une punition plus severe,
„ & le condamne aux fraix & mises
„ de la Justice, selon la taxation qui
„ en sera faite par ladite Cour. Arrêté
„ & conclû par Messieurs *Adrien*
„ *Pauw* Sieur de Bennebroek Prési-
„ dent, *Albert Nierop*, *Guillaume Goes*
„ Sieur de Bockhorstenbourg, *Frede-*
„ *rik van Lier* Sieur de Zoetermeer,
„ *Corneille Baan*, & *Matthieu Gool*,
„ Conseillers de la Cour de Hollande
„ & de West-Frise, & prononcé sur
„ la porte de ladite Cour le 20.me
„ d'Août 1672.

Moi présent

ADRIEN POTS.

Monsieur Faguel est élû Conseiller Pensionnaire.

10. Monsieur le Conseiller Pensionnaire *de Witt* s'étant ainsi démis de sa charge, leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise, assemblerent ce même jour de fort bonne heure pour élire un nouveau Conseiller Pensionnaire, & des trois Messieurs, qui furent nommez pour remplir cet emploi, on élût Monsieur *Faguel* bon Politique & fort experimenté dans les affaires.

On envoye la servante du Geolier à Monsieur Jean de Witt.

11. Peu de temps après la sentence prononcée contre Monsieur *Corneille de Witt*, la servante du Geolier fut envoyée par quelqu'un à la maison de Monsieur *Jean de Witt*, qui s'étoit démis de sa charge de Conseiller Pensionnaire, pour lui dire de venir le trouver tout-à-l'heure, parce qu'il avoit à lui parler sur des affaires importantes.

Un ami de Monsieur de Witt tâche à le dissuader de venir auprès

12. Un certain Monsieur, qui étoit pour lors Membre de la Chambre des Comptes de la Généralité, se trouvant dans la maison de Monsieur *Jean de Witt*, le pria instamment de ne vouloir pas exposer si legerement

gerement sa personne, parce que la populace, qui étoit déja fort animée contre lui, pourroit facilement entreprendre quelque chose pour le perdre. *Je ne puis pas comprendre*, disoit-il, *quelle raison oblige le* Ruard *à vous envoyer querir par une servante; s'il avoit à vous parler, il auroit bien pû trouver quelque autre pour vous le faire sçavoir; non, Monsieur, cela ne me plait point; mais voulez-vous bien faire, informez vous prémierement de la verité du fait; & alors il sera encore assés temps d'y aller.*

de son frére.

13. Malgré la rémontrance de cet ami, Monsieur *Jean de Witt* ayant une tendresse extreme pour son frére s'y en alla en carrosse, accompagné de son Clerc nommé *Bacherus*, & étant venu auprès de son frére & ayant appris le contenu de sa sentence, il envoya son Clerc au Greffier de la Cour pour avoir de lui une copie de cette sentence. Ensuite il pria son frére de descendre, de se mettre avec lui dans son carrosse, qui les attendoit devant la porte de la prison, & de se retirer dans sa maison. Le *Ruard*

Monsieur de Witt vient trouver son frére.

répondit à son frére, qu'étant innocent & qu'ayant tant souffert il ne vouloit point encore sortir de prison, mais qu'il vouloit appeller de la sentence prononcée contre lui; de quoi son frére le dissuada en lui disant, qu'ayant été condamné criminellement, cela étoit impossible, & que c'étoit l'affaire du Procureur Fiscal, auquel pour cet effet on envoya quelqu'un, mais qui revint sans avoir rien fait. Bientôt après le Procureur Fiscal vint & dit à Monsieur le *Ruard*, que, comme il n'avoit pas acquiescé à la sentence prononcée contre lui, il en avoit appellé, & il l'avoit fait enregistrer dans le Grand Conseil.

Il le dissua de d'appeller de sa sentence.

14. Cependant un certain homme ayant joint *Tichelaer* l'anima & lui dit, puisque le *Ruard* sort présentement de prison, vous devez vous mettre à crier par toute la Haye, que les deux fréres sont ensemble, que l'on peut juger si le *Ruard* n'est pas coupable, puisqu'on l'a condamné à être privé de toutes ses charges &c.

On anime Tichelaer contre les Messieurs de Witt.

15. La populace ayant entendu que *Tichelaer* devoit descendre de la prison,

La populace com-

on, vint vers ce lieu-là pour apprendre de sa bouche comment l'affaire s'étoit passée. Ce tumulte & cet attroupement ne se fit point sans être accompagné de terribles menaces & d'injures atroces contre plusieurs des plus fidelles Magistrats.

menace le tumulte.

16. Ce tumulte obligea leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise à prendre une résolution dans leur Assemblée, par laquelle Messieurs les Conseillers Députez furent autorisez pour prévenir par tous les moyens imaginables toutes sortes de seditions, & en même temps son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* fut prié de se rendre à la Haye en toute diligence & d'amener avec lui quelques compagnies de Cavalerie & d'Infanterie.

Les Etats de Hollande tâchent de prévenir les seditions.

17. *Tichelaer* descendant de la prison vers les neuf heures & demi du matin s'avança vers la Châtellenie au travers de la Cour, s'arrêtant de temps en temps, murmurant en lui-même, & vomissant bien des injures atroces & abominables contre le *Ruard* & son frére. Ce fut ici que *Tichelaer* eut l'audace

Fureur & audace de Tichelaer.

dace de dire entre plusieurs autres choses, que le *Ruard* avoit bien été appliqué à la question, mais seulement pour la forme, puisqu'en y allant & en revenant il n'en avoit fait que rire; que par la sentence prononcée contre lui il avoit été dépouillé de tous ses emplois & avoit été banni à perpetuïté de la province de Hollande & de West-Frise; qu'on devoit lui avoir fait sauter la tête, mais que ses Juges n'avoient osé le faire, parce que d'un côté les plaintes & les accusations, qu'il avoit porté contre ledit *Ruard*, étoient justes, & d'un autre côté parce que lesdits Juges étoient aussi coupables que le *Ruard* &c. Ces discours se répandirent par-tout aussi bien parmi les bons Bourgeois qu'entre la plus vile populace; cependant la Bourgeoisie se tint encore en repos, mais la lie du peuple s'attroupa d'abord en grand nombre.

Il commence à exciter la sedition.

Sur ces entrefaites ces deux mutins vinrent se mettre aux fenêtres de la Châtellenie, où tout le monde étoit curieux de voir *Tichelaer*. Quelques honnêtes gens entrerent dans la chambre

bre où il étoit, & lui demanderent si le *Ruard* avoit été mis à la question; à quoi *Tichelaer* répondit, Non. Mais que dois-je dire? il faut que je louë ce que les Seigneurs prescrivent, il n'importe qu'il soit mort ou vif, si seulement on ne massacre aucune autre personne. Ce fut alors qu'il commença à avancer sa tête hors de la fenêtre tout en fureur & à crier comme un enragé, *Courage mes amis, ce chien va tout-à-l'heure sortir de prison avec son frére, qui y est présentement, empêchez le, il est à présent temps, vengez vous de ces coquins, car il y a bien encore cent de leurs complices.* Là-dessus quelques Bourgeois se mirent d'abord à crier, *Aux armes, aux armes!* & la canaille, *Au meurtre, au meurtre, trahison!* & plusieurs autres paroles aigres & outrageantes. De là ils coururent comme des bêtes feroces vers la porte de la prison.

18. Durant cet intervalle la Bourgeoisie, à qui on se fioit le plus, vint se mettre sous les armes suivant la résolution de leurs Nobles & Grandes Puissances. La canaille se trouvant là se

La Bourgeoisie de la Haye se met sous les armes.

La canaille s'attroupe vers la prison.

se mit à battre le tambour & à s'assembler en foule auprès de la porte de la prison, tout comme si on leur eût marqué là leur rendez-vous. Les Bourgeois firent la même chose & se rangerent là en haye. Il y en eut quelques uns d'entre eux, soit que ce fut de leur propre mouvement, ou à l'instigation de leurs Officiers, qui firent la visite dans toutes les maisons du quartier, qui joignent la prison, pour voir si les deux fréres pouvoient s'évader par quelque porte de derriere, mais ils revinrent satisfaits & ils occuperent ce quartier de tous côtez.

Emportemens & insolences de la canaille.

19. La canaille voyant cela se rangea aussi en haye; sur quoi quelques Officiers de la Bourgeoisie demanderent que vouloit dire cela? Auxquels il fut répondu, *Nous voulons tirer de la prison le* Rüard *& le Conseiller Pensionnaire & les mener à la maison de ville.* D'autres répondirent, *Nous voulons voir si le* Ruard *est encore dans la prison, nous avons entendu que ce Meurtrier du Prince seroit relâché.* Là-dessus deux

Quelques Officiers

des principaux Officiers avec quatre

Soldats

Soldats d'entre les Bourgeois se rendirent à la prison & entrerent dans la chambre où étoient ces deux Messieurs pour leur tenir compagnie & pour les défendre en cas de besoin, lesquels Monsieur *Jean de Witt* convainquit par un beau discours de l'innocence de son frére, & les pria de dîner avec lui. & Soldats ont dessein de défendre Messieurs de Witt.

20. Dans ce temps-là ledit Clerc *Bacherus* sortit de la prison pour aller faire quelque chose, & passa au travers de la multitude, ayant la mort peinte sur le visage. La canaille entendant qu'un des plus fidelles Clercs de Monsieur *Jean de Witt* s'étoit évadé, le poursuivit sans le connoître jusqu'au-delà de l'hôtelerie du cygne, criant, *Où est ce coquin? Il faut aussi qu'il y passe.* Mais ledit Clerc entendant ces paroles alla toûjours son pas, car s'il se fût mis à courir, il se feroit fait connoître, & il auroit été perdu sans ressource. Ils coururent devant lui bien cinq ou six maisons au-delà; & ainsi il évita le danger éminent, qui le menaçoit. Le Clerc de Monsieur de Witt sort de la prison. Il échappe sans être connu.

Trois compagnies de Cavalerie montent à cheval.

21. Sur l'ordre qui avoit été donné il y eut trois compagnies de Cavalerie qui monterent à cheval & qui vinrent se poster, l'une devant * l'hôtelerie du cygne, l'autre sur le *Kreukerdijk*, & la troisiéme sur le *Buiten-Hof*. Mais cette Cavalerie fut d'abord environnée de toutes parts par la Bourgeoisie & tenuë fort serrée. Là-dessus il s'éleva tout d'un coup un bruit, que tous les paysans des lieux circonvoisins étoient sur pied pour venir piller la Haye. Dieu sçait qui semerent ce bruit; mais il ne produisit rien sur l'esprit de la populace, qui demeura ferme à garder la porte de la prison, & la Cavalerie reçût ordre par un certain Monsieur, qui se trouva seul dans l'Assemblée des Conseillers Députez, de se retirer de là, de sorte que les Bourgeois & la canaille eurent alors tout à souhait.

Le bruit court que les paysans venoient pour piller la Haye.

22. Ces gens-là voyant qu'on leur avoit lâché la bride s'animoient les uns les autres à rendre un grand service (comme ils parloient) à la patrie en

* C'étoient trois endroits dans la Haye, où cette Cavalerie s'étoit venuë poster.

Quels étoient les principaux auteurs de la ſedition?

en maſſacrant ces deux Meſſieurs. Les principaux auteurs de la ſedition étoient le gendre d'un certain Aubergiſte, que je ne nommerai pas, parce que s'en étant repenti depuis il a été d'un ſentiment tout contraire. Toute cette famille avoit conçû une haine implacable contre les Meſſieurs *de Witt*, de ſorte que ledit gendre étant alors un des Sergeans de la Bourgeoiſie & paſſant à la tête de ſa compagnie devant l'auberge demanda un verre de biere à ſa ſœur, lequel ayant pris avec une grande agitation le bût en diſant, *C'eſt à préſent que nous nous vengerons.* Le ſecond étoit *Henri Verhoef*, Orfevre demeurant au coin du marché aux herbes, un grand homme noir & robuſte, dont nous ferons voir dans la ſuite les actions abominables. A ces deux-là ſe joignirent un Valet des chariots de poſte, qui avoit été ci-devant domeſtique de Monſieur *de 's Gravemoer*; un Bourgeois demeurant dans le * *Pooten*; un Teneur de bordel ſur le *Speuy*, demeurant au cygne, qui

* Ce ſont les noms de deux ruës dans la Haye.

qui avoit été Valet de Monsieur *Perguens* à Amsterdam, & qui dans la suite étoit devenu Cavalier ; & enfin un Sculpteur demeurant près de l'Eglise Angloise, qui dans la suite devint Batelier.

Ils commencent à donner des marques de leur fureur.

Ces fameux heros soutenus de quelques autres mechans pendarts commencerent tous à crier comme des enragez, *A présent c'est nôtre temps, nous nous vengerons à cette heure de ces Traîtres du pays & de ces Meurtriers du Prince.* Et emportez par ce mouvement de fureur ils s'avancerent vers la prison & ils tirerent plusieurs coups de mousquet contre la porte ; mais voyant que de cette maniere il leur étoit impossible d'y entrer, le susdit Orfevre avec quelques autres de la troupe coururent vers la boutique d'un Maréchal, & lui arracherent de force & malgré qu'il en eut deux gros marteaux, qui étoient à l'entrée de sa boutique ; & croyant de n'en avoir pas encore assés pour executer leur mechant dessein, ils coururent à la boutique de son voisin, qui entendant ce tumulte avoit mis à quartier ses marteaux, de sorte

ſorte que *Verhoef* s'en alla vers la priſon avec ceux qu'il avoit pris au ſuſdit Marêchal, & s'étant approché de la porte il frappa pluſieurs grands coups, en proferant des ſermens les plus execrables qu'on puiſſe jamais entendre, & en menaçant tout à la fois de maſſacrer le Geolier, s'ils y étoient une fois dedans.

Le Geolier, ſoit que ce fut de la peur qu'il eut ou pour d'autres raiſons, ouvrit la porte environ les quatre heures après midi. Là-deſſus ledit Orfevre avec quelques autres de ces gens abominables entrerent dans la priſon en faiſant grand bruit, & étant montez à la chambre où les deux Meſſieurs *de Witt* étoient, ils y trouverent le Conſeiller Penſionnaire enveloppé dans ſon manteau de velours devant un lit, ſur lequel étoit le *Ruard* en robe de chambre, n'ayant qu'un bas blanc à ſon pied gauche, & qui voulant dire quelque choſe fut bleſſé au goſier avec un bois ou bâton pointu dans le temps qu'il s'étendoit pour prendre ſes bas noirs, & on le fit ſortir avec violence de la chambre. En deſcendant on

Le Geolier leur ouvre la porte de la priſon.

Ils maltraitent les Meſſieurs de Witt.

on lui donna par derriere un si grand coup avec un ais de lit, qu'il tomba à la renverse & roula ainsi tous les dégrez, où quelqu'un de ces scelerats l'ayant pris par le col, on le tira de sa prison avec une extreme violence pour le mener vers l'échafaut.

Ils se ruent sur son frére en vomissant des injures atroces contre lui.

Monsieur *Jean de Witt* suivit son frére parmi les sanglans reproches qu'on lui faisoit d'être un Blasphemateur, un Traître de la patrie, un scelerat, & en entendant vomir contre lui cent autres injures semblables. Il avoit déja reçû une blessûre à la tête, & il fut conduit en bas sans que personne l'empêchât, en disant, *Hé bien mes amis, hé bien mes amis, que sera tout ceci?* Sur quoi il lui fut répondu, *Vous le verrez tout-à-l'heure.* Tous les beaux discours & toutes les belles exhortations, qu'il leur avoit fait, ne servirent qu'à augmenter les emportemens de ces gens forcenez, & il leur dit enfin, *Nous sommes innocens, nous ne sommes point traîtres; menez nous où vous souhaitez, & faites nous examiner.* Il crud de pouvoir se sauver par derriere les Bourgeois; mais ceux-ci se serre-

Il tâche de les appaiser & de se sauver, mais inutilement.

rent

rent si fort les uns contre les autres, qu'il lui fût impossible de reüssir, de sorte que marchant entre les rangs jusque sous la porte qui est près de la prison, où ils avoient poussé le *Ruard* & l'avoient tiré environ quatre pas hors de cette porte vers la muraille, il vid qu'on l'assommoit à grands coups de crosse & de bout de mousquet; sur quoi il voulut dire quelque chose, mais les paroles lui demeurerent comme mortes dans la bouche, ayant reçû dans le même temps un rude coup sur la tête, dont il tomba sur ses genoux. Ainsi ces deux fréres ayant été percez & meurtris de mille coups en ce lieu furent cruellement massacrez environ les quatre heures & demi.

Ils sont tous deux miserablement massacrez.

Les Bourgeois voyant ces deux Messieurs étendus morts sur la place se remirent dans leurs rangs en bon ordre & firent encore quelques décharges de leur mousqueterie sur les corps morts; & ayant assouvi leur humeur sanguinaire jusqu'à ce point, ils attacherent des mêches aux pieds de ces cadavres & les traînerent ainsi par les ruës jusqu'à

Cruautez inouïes exercées sur leurs corps morts.

l'échafaut, où non contens de les dépouiller des habits qui leur restoient encore, ils couperent à Monsieur *Jean de Witt* les deux prémiers doigts de la main droite, *avec lesquels* (disoient-ils) *ce coquin a juré & signé l'Edit perpetuel*: ils leur couperent encore à tous deux, avec une fureur extreme & en vomissant des injures horribles, les nez, les oreilles, les langues, & les doigts des pieds & des mains, les exposant en vente pour le prix de quinze, de vingt, & de trente sols.

Barbaries de quelques uns de ces Bourreaux.

Un de ces horribles monstrès tout transporté de fureur voulut emporter avec ses dents les parties honteuses du *Ruard*, mais les trouvant trop mollasses il prit son couteau & les lui coupa. Un autre lui arracha un œil, & l'ayant avalé il demanda à un des assistans ce qu'il en pensoit, & s'il le rendroit. Un autre encore voulant faire voir qu'il étoit un ennemi des *de Witt* coupa au *Ruard* un morceau de chair vers la hanche, en disant, *J'ai résolu de rôtir ce morceau pour le manger avec mon ami* Tichelaer, *quand je sçaurois d'en crever sur le champ.* Ces cadavres ainsi dé-

défigurez furent pendus par les pieds à l'estrapade, & le Chef de ces Bourreaux demanda à un certain Ecclesiastique, qui avoit été spectateur de cette horrible tragedie, *Monsieur, sont-ils pendus assès haut?* A quoi un des assistans répondit en criant, *Non, pendez ce grand coquin encore un échelon plus haut.*

23. Peu de temps avant cet horrible massacre leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise avoient employé tous les moyens imaginables pour appaiser ce tumulte, & voyant que son Altesse ne venoit point à la Haye sur la prémiere Lettre qu'ils lui avoient envoyée, & qu'ils n'étoient point renforcez de la Cavalerie & de l'Infanterie, dont ils avoient besoin, ils résolurent ce même soir d'écrire une seconde Lettre à son Altesse & de la prier de se rendre sans delai à la Haye avec quelques troupes. Les Etats de Hollande écrivent au Prince afin qu'il les secourût.

24. Cependant la canaille continuoit dans sa fureur, & peu avant qu'on eût pris cette résolution, le susdit Valet des chariots de poste courut La canaille continuë dans sa fureur.

 sur

ſur le *Vyverberg* avec le manteau de velours, qu'il avoit enlevé durant cette ſedition à Monſieur *Jean de Witt*, & il ſe mit à crier, *Voici la guenille de velours du traître le grand* Jean ; pendant que d'autres de ces furieux s'aſſembloient encore devant les maiſons de Monſieur *Jean de Witt* & de ſon beau-frére Monſieur *de Swyndregt*, & cherchoient à piller ; mais le plus grand nombre vint autour de l'échafaut en jurant & tempêtant.

Elle veut piller diverſes maiſons.

Quelques autres de ces enragez voulurent encore aller à la maiſon du vieux Monſieur *Jacob de Witt* pére de ces deux Meſſieurs qui venoient d'être maſſacrez, de même qu'aux maiſons de quelques Regens pour les piller, mais trouvant que le vieux Monſieur *de Witt* demeuroit enſemble avec le Conſeiller Penſionnaire, ils changerent de réſolution & ſe retirerent, ceux qui paſſoient pour les plus moderez s'en allant chès eux, & les autres au cabaret, après avoir ordonné à deux Cavaliers de venir ſe mettre en ſentinelle pour garder les corps. L'un d'eux dès qu'il fut arrivé là deſcendit de cheval,

Cruauté d'un Cavalier, qui avoit été mis

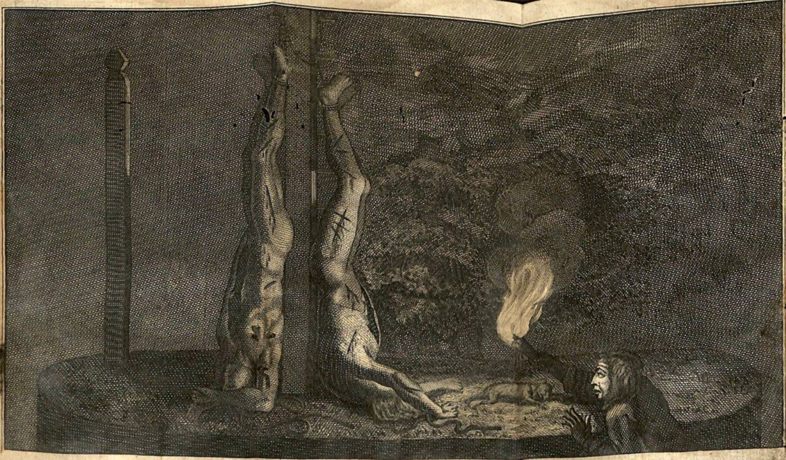

val, & fâché de ce que le *Ruard* avoit encore un orteil il le lui coupa, l'exposant en vente aux assistans pour le prix de trente sols.

en sentinelle pour garder les corps.

Tout cela n'étant pas encore suffisant, le susdit Orfevre, qui étoit le principal de ces Bourreaux, vint environ les neuf heures & demi du soir & mit la derniere main à l'œuvre, s'en allant vers l'échafaut sous prétexte qu'il avoit trouvé dans les poches du feu Conseiller Pensionnaire des Lettres à Monsieur N. N. qui découvroient clairement la trahison. Là-dessus ayant pris son grand couteau, il éventra les corps avec une cruauté inouïe, & pendant qu'il les déchiroit avec ses mains, il mit en travers dans sa bouche son couteau tout ensanglanté, arracha les cœurs & toutes les entrailles, & après les avoir jetté avec des imprecations horribles contre leurs visages, il fendit le corps du *Ruard* & le tint ouvert avec des brochettes, tout comme les Bouchers ont accoûtumé de faire aux bêtes qu'ils égorgent, tel qu'il est représenté dans le portrait ci joint & qu'il fut dessiné exactement par un ha-

Barbarie sans exemple du susdit Orfevre.

habile Peintre environ les dix heures & demi du soir, lorsque tout le monde se fut retiré, avec toutes les playes & meurtrissûres, que ces deux illustres personnages avoient reçû de la canaille furieuse. Le barbare Bourreau s'en alla avec les deux cœurs, qu'il avoit arraché à ces illustres morts, dans un certain cabaret, où s'étoient assemblez plusieurs ennemis des *de Witt*, qui manierent ces cœurs d'une maniere horrible & infame, tellement que m'arrêtant ici dans le recit de ces cruautez inouïes, je ne sçaurois exprimer toutes les impietez de ces gens-là.

On enleve ces corps & on les enterre.

Tout le monde s'étant retiré, quelques personnes, à la réquisition des Conseillers Députez, vinrent avec un carrosse environ les onze heures & demi du soir, & ayant enlevé de dessus l'échafaut ces deux corps morts, ils les porterent dans le *Nieuwe Kerk* ou l'Eglise Neuve de la Haye, où ils furent enterrez. Le lendemain de cet horrible massacre un grand nombre de gens coururent vers l'échafaut, & couperent tous les petits morceaux du bois de

de la potence, qui étoient couverts de sang, pour les conserver à perpetuité. La chose la plus rémarquable c'est qu'il n'y eut que ces deux Messieurs qui en souffrissent. C'est là ce qu'a raconté un homme digne de foi & point partial, lequel a été témoin oculaire de cette horrible tragedie depuis le matin jusqu'au soir, non sans être fort émû & fort affligé.

Henri Verhoef a gardé pendant long temps les deux cœurs.

L'Orfevre *Henri Verhoef* a eu long temps après les deux cœurs de ces Messieurs, qu'il avoit enchassez dans de l'argent & qu'il montroit à ceux qui étoient assès curieux de les voir; mais (comme on nous a dit) ils ont été depuis peu enterrez avec les tristes restes des corps morts. Des gens dignes de foi nous ayant communiqué les particularitez suivantes sur cet évenement tragique, nous les avons trouvé dignes d'être inserées dans cette Histoire & propres à éclaircir & à confirmer la verité des faits. Voici comment elles commencent.

On rapporte

25. Le matin quelques compagnies de Bourgeois de la Haye se posterent

quelques autres particularitez de ce tumulte & de ce maſſacre.

aux environs de la priſon ; dans le prémier rang de la compagnie dite du drapeau jaune marchoient avec leurs fuſils chargez les quatre perſonnes, qu'on a ſoupçonné d'avoir pris la réſolution de faire l'aſſaſſinat. Cependant quelque Cavalerie s'étant approchée d'eux & ayant été exhortée de prévenir tout malheur, le Commandant répondit de n'avoir point d'ordre pour cela. Après quoi ces quatre aſſaſſins enfoncerent la porte de la priſon.

Monſieur *Jean de Witt* entendant ce bruit, & jugeant aſſès par les paroles du Geolier qu'on en vouloit à lui & à ſon frére, auſſi-tôt que la porte fut ouverte, étoit deſcendu pour eſſayer s'il ſe pourroit ſauver en ſe mêlant dans la preſſe ; mais un des aſſaſſins l'appercevant lui donna avec la croſſe de ſon fuſil un coup ſur la tête, dont il tomba tout étourdi à terre, où il fut maſſacré de pluſieurs coups.

Cependant les autres aſſaſſins monterent vîtement les dégrez, & tirerent Monſieur *Corneille de Witt* (qu'on avoit appliqué à la queſtion, tellement

qu'il

qu'il ne pouvoit se tenir debout) hors de son lit, lui jetterent sa robe de chambre, & l'ayant traîné par les dégrez à la ruë, le massacrerent comme son frere.

Le même après-midi on demanda par requête aux Conseillers Députez, qui étoient assemblez, la permission d'ôter les corps morts de l'échafaut pour les enterrer; ce qui ayant été obtenu, on les mit le soir dans des paniers, & on les enterra secrettement.

Les enfans des défunts furent sauvez chès une Lingere, qui étoit Anabaptiste, où ils passerent la nuit dans la plus grande tristesse du monde, & le lendemain de bon matin ces pauvres innocens furent menez en chariot à Amsterdam par un homme affidé.

D'autres personnes ajoûtent encore ceci: Qu'un homme d'une telle qualité, que le Geolier étoit obligé de lui obéïr, étant venu à la prison étoit allé prémierement voir Monsieur *Corneille de Witt*, & étant sorti de son appartement avoit ordonné au Geolier de la part de Monsieur *Corneille de Witt* d'aller chès Monsieur *Jacob de*

Witt son pére & chès Monsieur *Jean de Witt* son frére & de leur demander le plus instamment qu'il pourroit qu'ils eussent la bonté de le venir voir, & qu'il avoit quelque chose de fort pressant à leur dire ; & qu'il employeroit toutes les raisons imaginables pour les faire venir auprès de Monsieur *Corneille de Witt*.

Le Geolier étant allé à la maison du pére ne l'y trouva point, & par ce bonheur il évita le coup, étant mort de maladie le 11.me de Janvier 1674. De là le Geolier alla vers Monsieur *Jean de Witt*, & l'ayant rencontré lui-même le salua de la part de son frére, disant de même, que celui-ci le prioit de le venir voir à sa chambre, & qu'il y pourroit être dans une entiere liberté. Monsieur *Jean de Witt* répondit qu'il n'avoit rien à dire à son frére, qui étant condamné à être exilé devoit être mené dehors, & qu'il lui parleroit bien puis après. Le Geolier répliqua, que son frére le demandoit très instamment ; qu'il ne sçavoit pas ce qu'il avoit à lui dire, mais qu'il croyoit qu'il se portoit fort mal. Mon-

ſieur *Jean de Witt* diſant encore qu'il n'avoit point d'envie d'y aller & qu'il n'y avoit rien à faire, le Geolier lui conta tant de menſonges & tant de fauſſetez, que Monſieur *Jean de Witt* réſolut de communiquer la choſe à ſes enfans pendant que le Geolier attendoit ſa réponſe. Ses enfans d'abord l'embraſſent le priant qu'il n'y allât point, qu'on le retiendroit priſonnier, & qu'on lui donneroit la queſtion, comme on avoit fait à leur oncle. Monſieur *Jean de Witt* ayant beaucoup de courage & une grande tendreſſe pour ſon frére réſolut nonobſtant les larmes de ſes enfans d'y aller, & dit au Geolier qu'il le ſuivroit incontinent: celui-ci le pria derechef de venir bien-tôt, & après cela s'en alla feignant qu'il le diroit à Monſieur *Corneille de Witt*. Les enfans embraſſerent encore leur pére le priant de n'y point aller; mais il leur répondit que leur oncle le mandoit, & qu'il ne ſçavoit pas ce dont il pourroit avoir beſoin dans ſa miſere. Comme il vouloit ſortir, ſes enfans ſe jetterent à ſon col, & prirent congé de lui comme s'ils ne le reverroient ja-

mais. Dans cette anxieté de cœur Monsieur *Jean de Witt* alla vers la prison, où ayant été reçû fort civilement il monta à la chambre de son frére, qui bien étonné lui dit, *Comment mon frére que venez-vous faire ici? Et quoi*, dit l'autre, *vous ne m'avez donc point mandé, & cela avec tant d'empressement?* Lequel ayant répliqué qu'il n'en sçavoit rien, on peut comprendre à quoi ils penserent entre eux quand ils se virent trompez de la sorte. Sur cela Monsieur *Jean de Witt* résolut de descendre incontinent, & voulut qu'on lui ouvrit: le Geolier répondit qu'il avoit ordre de ne laisser sortir personne; & quoique Monsieur *Jean de Witt* pût dire, il en fallut demeurer là. Il remonta donc en haut, où les deux fréres se regarderent tristement, voyant bien dès lors qu'il étoit fait de leur vie. Ils furent là ensemble, Monsieur *Corneille* étant au lit, jusqu'à ce que la porte de la prison fût enfoncée & que le massacre commença. Le reste de l'histoire est assès connu.

Monsieur Jacob de 26. Monsieur *Jacob de Witt* pére des défunts, qui avoit vû pour la deuxiè-

mc

me fois le bouleversement de l'Etat, demanda de son propre mouvement, bientôt après l'horrible massacre de ses deux fils, d'être démis de sa charge de Maître des Comptes, & ne survécut à ses fils qu'environ deux ans.

Witt demande la démission de sa charge.

27. Monsieur *Jean de Witt* son fils, qui avoit exercé pendant dix-neuf ans la charge de Conseiller Pensionnaire de Hollande avec beaucoup d'honneur & de réputation, quoique dans des temps fâcheux & difficiles, a laissé un fils unique, qui s'est marié avec la fille de feu Monsieur le *Ruard* son oncle. Il avoit déja donné des preuves de sa grande capacité aussi bien que son pére, dont il portoit le nom, & il étoit doué de ces rares & excellentes qualitez, que feu son pére avoit possédées dans un dégré éminent; mais il est venu à mourir dans la fleur de son âge, au grand regret de toute sa parenté & surtout de ses enfans, qui sont une fille & deux fils, dont l'un s'appelle *Corneille* & l'autre *Jean*, qui chacun en particulier sont en admiration à tous les honnêtes gens, & qui ressemblent fort à leurs

Monsieur Jean de Witt fils du Conseiller Pensionnaire étoit un fort habile homme.

Il laisse une fille & deux fils, lesquels

quels promettent beaucoup.

leurs grand-péres, dont ils portent les noms; de sorte que selon toutes les apparences on peut esperer d'avoir encore deux grands hommes de cette famille.

Insolences que la Cavalerie continuë de commettre.

28. La fureur des peuples continua encore après le massacre de ces deux illustres personnages, & même parmi les troupes; car les Cavaliers, qui avoient été mis à la garde de la maison du feu Conseiller Pensionnaire, eurent l'audace de commettre plusieurs insolences, comme d'enfoncer la porte de la cave & de s'enyvrer du vin qu'ils y trouverent. De plus ils contraignirent les domestiques à leur donner de l'argent, & leur Lieutenant enleva de la paroi le tableau de Monsieur *Jean de Witt*.

On députe quelques Messieurs à son Altesse pour la prier d'arrêter ces insolences.

Cela fut cause que leurs Nobles & Grandes Puissances Messieurs les Etats de Hollande & de West-Frise nommerent pour Commissaires le Lundi ensuivant Monsieur *de Maasdam* d'entre les Nobles, avec quelques Messieurs de Dordrecht, d'Amsterdam, & d'Alkmaar, & les envoyerent à son Altesse Monsieur le Prince d'*Orange* pour le

prier

prier de vouloir arrêter ces violences, que ses propres Gardes commettoient, & de faire rendre le tableau qui avoit été enlevé.

Davantage les seditieux ôterent les armes de ces deux Messieurs qui pendoient au-dessus de leur tombeau, & les mirent en pieces. A Dordrecht ils en firent de même à celles qui étoient peintes sur les orgues dans la grande Eglise, & les Bourgeois de cette ville, qui faisoient la garde à la maison de ville, y couperent en pieces bien quarante coussins, en criant, *Nouveaux Magistrats, nouveaux coussins.*

On détache les armoiries des deux défunts & on les met en pieces.

29. Pendant ces seditions populaires on changea les Magistrats dans les principales villes de Hollande, & on mit en leur place tous ceux que le Prince d'*Orange* approuvoit. La plûpart faisoient voir qu'ils étoient ennemis de ces Martyrs de l'Etat, & il sembloit qu'on n'étoit pas honnête homme, si l'on venoit à parler de ces deux victimes de la populace en leur donnant de grandes louanges.

On change les Magistrats des principales villes.

Louanges données au feu Conseiller Pensionnaire de Witt.

30. D'autres personnes plus sages & plus moderées disoient : Pourroit-on trouver un homme plus fidelle à l'Etat & plus attaché à ses interêts, que l'a été le feu Conseiller Pensionnaire *de Witt*? Nôtre pays a-t-il jamais été plus florissant que pendant les dix-neuf ans qu'il a exercé cette charge ? Quel pouvoir a un seul homme, qui n'est qu'un serviteur de l'Etat, pour vendre le pays & le faire tomber entre les mains de l'ennemi ? Pour ce qui regarde l'accusation contre le *Ruard Corneille de Witt*, on peut le voir dans sa sentence, puisqu'on n'y trouve rien d'exprimé contre lui, ainsi que cela se pratique toûjours dans les sentences criminelles.

Sentimens de l'Auteur de cette Histoire sur ces deux grands hommes.

31. C'étoit là ce que les honnêtes gens disoient du Conseiller Pensionnaire & du *Ruard*, & plusieurs autres choses, dont je laisse le jugement à d'autres, me contentant d'ajoûter en ce lieu, que je ne trouve ni raisonnable ni digne d'un Chrêtien, qu'il y ait eu des gens, qui par des passions violentes, ou par ignorance, ou par des vûës d'interêt ayent écrit & débi-

té

té des calomnies si noires contre ces deux excellens personnages après leur mort & quand ils ne pouvoient plus se défendre, & qui ayent donné par-là aux peuples de si fortes impressions quoique fausses, qu'il se trouve encore aujourd'hui bien des gens qui prennent ces calomnies pour des veritez, & qui n'en sont point encore desabusez; néanmoins on peut avancer hardiment que depuis trente-sept ans qu'ils sont morts, on n'a pas vû paroître la moindre chose de tout ce dont ils ont été chargez.

32. Pour tâcher de desabuser le public & lui ôter les mechantes impressions qu'on lui a donné de ces deux grands hommes, & lui en donner de toutes contraires, les Etats nommerent pour Commissaires Monsieur *Heenvliet* du corps des Nobles, un Monsieur de Dordrecht, un d'Amsterdam, & un d'Alkmaer, avec quelques uns des Conseillers Deputez, accompagnez de leur Conseiller Pensionnaire & de leur Secretaire, & ils les envoyerent le 23.me d'Août à la maison de feu Monsieur *Jean de Witt* pour examiner & scel-

On scelle les lettres & les papiers de feu Jean de Witt, & on les porte à la Haye dans la Chancellerie.

scellér toutes ses lettres & tous ses papiers; ce que lesdits Commissaires ayant fait, ils porterent le 25.me du même mois ces lettres & ces papiers à la Haye dans la Chancellerie, & les sceaux chès Monsieur *de Duyvenvoorde*, qui avoit été établi Intendant des fiefs & Garde des sceaux à la place de feu Monsieur *Jean de Witt.* Lesdits Commissaires n'ont trouvé dans ses papiers que des preuves d'une grande fidelité, dont leurs Nobles & Grandes Puissances ont été extremement satisfaites; & au grand étonnement desdits Commissaires on n'auroit jamais cru qu'un homme, qui avoit été chargé de la conduite d'autant d'affaires que feu Monsieur *Jean de Witt* l'avoit été, eût pû être si exact dans tout ce qui passoit par ses mains.

Monsieur de Wicquefort lui donne de grandes louanges.

33. A l'occasion de ceci Monsieur *de Wicquefort* nomme deux personnes, qu'il juge avoir été des plus exacts dans toutes leurs affaires, & dont il parle en ces termes: „ Le Cardinal *Mazarin* étoit si exact en ce point, „ que dès qu'il demandoit quelque let„ tre ou papier à ses Secretaires ou

„ Clercs

„ Clercs, ils ne pouvoient point se „ tromper en les lui donnant sur le „ champ. De même l'exactitude de „ feu Monsieur *de Witt*, prémier Mi„ nistre d'Etat de Hollande, appro„ choit fort de celle du susdit Cardi„ nal, & il étoit parfaitement bien „ servi par le Commis de Hollande, „ qui étoit sous lui.

34. On rapporte que le Roi d'Angleterre ayant appris la fin tragique de Monsieur *Jean de Witt* dit: „ Je plains „ le sort de ce grand Ministre d'E„ tat; mais il a été revêtu de la char„ ge la plus dangereuse de son pays; „ dont *Barneveld* a ressenti les peines, „ dont *Paauw* a été exposé à la ca„ lomnie & à la médisance, & dont „ *Cats* a goûté le plaisir. Ce dernier „ s'étant mis à genoux en pleine As„ semblée, & remettant cette dan„ gereuse charge, les larmes lui cou„ lerent des yeux de joye, remerciant „ Dieu d'en être sorti heureusement. Qu'est-ce que le Roi d'Angleterre en dit?

35. *Samson* dans son *Histoire de Guillaume* III. *Tom.* II. *pag.* 413. dit de Monsieur *Jean de Witt*: „ C'étoit un esprit „ universel, l'un des plus grands ge- Samson en fait l'éloge.

„ nies de son siecle, le plus adroit Po-
„ litique de son temps, & dans la
„ guerre aussi bien que durant la paix
„ le soutien de sa République, dont ses
„ ennemis mêmes l'estimoient le plus
„ sûr oracle. Il étoit fort laborieux, vi-
„ gilant, infatigable au travail, sobre
„ & modeste, toûjours serieux, mais
„ commode, aisé, affable, & agréa-
„ ble dans toutes sortes d'occasions;
„ desinteressé autant qu'homme le
„ puisse être, ne se proposant pour
„ but que le bien de la patrie & l'af-
„ fermissement de la liberté. Quoi-
„ que d'un très facile accès & d'une
„ civilité extraordinaire envers tout le
„ monde, il étoit bien éloigné de
„ vouloir s'acquerir la bienveuillance
„ des peuples par des caresses bas-
„ ses & rampantes. Toûjours égal
„ à soi-même, toûjours inébranla-
„ ble au milieu des plus grandes tra-
„ verses, son esprit ne perdit jamais
„ son assiette ordinaire, & jusqu'au
„ dernier soupir de sa vie il fit voir
„ par une fermeté héroïque de quoi
„ est capable un homme à qui la con-
„ science ne reproche rien. Pour a-

„ che-

„ chever son portrait en peu de mots, „ je dirai qu'il n'y avoit point d'exercices tant du corps que de l'esprit dans „ lesquels il n'excellât. Il étoit grand „ Mathématicien, bon Philosophe, & „ il possedoit toutes les autres sciences. „ Enfin il avoit le jugement exquis & „ la memoire admirable; & d'ailleurs „ il avoit beaucoup de ces qualitez, „ que la lecture & les livres ne donnent pas, & qui sont néanmoins très „ necessaires à un Ministre, qui a la „ principale direction des affaires. Ce même Historien ajoûte là-même *pag.* 421. „ Le Prince d'*Orange* trompa „ en cette occasion ceux qui lui faisoient l'injustice de croire que la nou„ velle du massacre des Messieurs *de* „ *Witt* ne lui seroit pas desagréable; „ jugeant sur les apparences & sur la „ conduite ordinaire des ames du com„ mun, ils s'imaginoient que son Al„ tesse témoigneroit de la joye de se „ voir délivrée de deux personnes qui „ s'étoient opposées de tout leur pou„ voir à son élevation. Mais bien loin „ de cela ce Prince eut la générosité „ de relever le merite du Pensionnai-

„ re

„ re par des éloges, & de ne pas souf-
„ frir qu'on insultât à la memoire du
„ *Ruard* ou Grand Baillif, &c.

Monsieur Temple lui donne à-peu-près les mêmes louanges.

36. Monsieur *Temple* Ambassadeur d'Angleterre en Hollande donne à-peu-près les mêmes louanges à Monsieur *Jean de Witt* dans ses *Remarques sur l'Etat des Provinces Unies chap.* IV. *pag.* 177. „ C'étoit un personnage
„ qui meritoit un autre destin & une
„ meilleure récompense de sa patrie
„ après l'avoir servie dix-huit ans,
„ pendant lesquels il n'a rien donné à
„ son divertissement & à sa commo-
„ dité, & fort peu à sa fortune; un
„ personnage d'une application infa-
„ tigable, d'une fermeté inébranlable,
„ d'un esprit sain, net, & profond,
„ & d'une integrité irreprochable; tel-
„ lement que s'il a été aveuglé en
„ quelque chose, ç'a été par la pas-
„ sion qu'il avoit pour ce qu'il croyoit
„ être le bien & l'interêt de sa patrie.
„ Tous ceux qui l'ont connu lui doi-
„ vent ce témoignage avec justice,
„ & on le lui rend d'autant plus vo-
„ lontiers, qu'il y a aussi peu d'avan-
„ tage à flatter le défunt, qu'il y a

„ d'hon-

„ d'honneur à le blâmer. Mais cette „ action du peuple doit être mise au „ nombre des malheurs du pays, &c.

37. Ce sont là les témoignages que lui donnent non seulement les Ecrivains étrangers, mais aussi tous ceux à qui ses belles actions ont été connuës, ou qui ont écrit de l'Etat des Provinces Unies ou de la Politique. C'est ainsi que ces Peres de la patrie ont dû souffrir une mort trop cruelle pour tous les traitez de paix & pour toutes les alliances, qu'ils avoient fait tant avec les Puissances étrangeres qu'avec les divers Etats du pays. Pour ce qui est de la valeur & de l'intrepidité du *Ruard*, & en même temps des fausses accusations qu'on a formé contre lui, tout cela paroit assès clairement dans cette Histoire; de sorte qu'il n'est pas besoin que j'ajoûte ici quelque chose de plus à leur honneur & gloire, puisqu'aussi bien je ne sçaurois trouver des expressions qui pussent aller au-delà de celles, que nos ennemis mêmes ont employé pour les louer.

On déplore leur triste sort.

38. Il n'est pas non plus necessaire que je m'efforce de donner du dégoût de

Obligations des

bons Hollandois envers leurs Magistrats.

de ces actions horribles & infames de la populace forcenée & effrenée, puisque tous les bons citoyens sont obligez aux dépens de leurs biens & de leurs vies de défendre de tout leur pouvoir leurs Magistrats dans une telle conjoncture, & de leur être obéissans, s'ils veulent goûter la douceur & l'avantage qu'ils le peuvent dans une République libre; de sorte que j'espere que non seulement le commun peuple, mais aussi tous les autres habitans, qui comprennent bien la perte que nôtre pays a fait en la personne de ces deux Messieurs & sur-tout du feu Conseiller Pensionnaire, ne cesseront de prier nôtre Dieu Tout-puissant d'accorder une longue vie à nos Regens d'à present, qui sont si bien intentionnez & si dignes de louanges, & qui par une application infatigable & une tendresse extreme pour leurs Sujets travaillent jour & nuit pour les mettre dans un état encore plus florissant qu'ils se soient jamais vûs du temps de ces deux illustres fiéres.

F I N

00037749

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016